



Aménagement de la déviation de Bouvron (44)

SUIVI ECOLOGIQUE DES MESURES COMPENSATOIRES Rapport bilan 2021





FICHE DE CONTROLE QUALITE

Indice	Date	Rédacteur(s)	Contrôleur(s) technique(s)	Validateur(s)
0	10-janvier- 2022 Première émission	THEMA Environnement: Charline ROSSINI Paol KERINEC Lionel LOGER	THEMA Environnement : Clovis GENUY	DREAL PDL : Benoit ROCHER
1	18 mars 2022 Deuxième émission	THEMA Environnement: Charline ROSSINI Paol KERINEC Lionel LOGER	THEMA Environnement : Clovis GENUY	DREAL PDL : Pierre ELLIEL GIRARD

1	PREAMBULE	1
1	CONTEXTE ECOLOGIQUE ET REGLEMENTAIRE	5
	1.1 LES ENJEUX ECOLOGIQUES DE L'ETAT INITIAL	5
	1.1.1 Méthodologie d'inventaire	
	1.1.2 Les milieux et la flore	
	1.1.3 Les Mammifères	
	1.1.4 Les Amphibiens	
	1.1.5 Les Reptiles	
	1.1.6 Les Insectes	8
	1.1.7 Les Oiseaux	8
	1.2 LES IMPACTS DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA FAUNE	9
	1.2.1 Destruction et altération des habitats naturels dont les zones humides	9
	1.2.2 Atteinte aux populations de mammifères	
	1.2.3 Atteinte aux populations d'amphibiens	10
	1.2.4 Atteinte aux populations de reptiles	
	1.2.5 Atteinte aux populations d'oiseaux	
	1.3 MESURES MISES EN ŒUVRE	
	1.3.1 Mesures de compensation	
	1.3.2 Mesures d'accompagnement	13
2	METHODOLOGIE DES SUIVIS	14
	2.1 LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS	14
	2.2 La faune	
	2.2.1 Les amphibiens	16
	2.2.2 Les reptiles	
	2.2.3 Les insectes	22
	2.3 LE SUIVI HYDRAULIQUE	26
	2.3.1 Investigations pédologiques	26
	2.3.2 Analyse des effets des crues	33
	2.3.3 Fonctionnement des zones humides	34
3	RESULTATS DES SUIVIS	36
	3.1 Creation de mouilleres (MA 04)	36
	3.1.1 Résultats sur la flore et les habitats	
	3.1.2 Résultats sur les amphibiens	
	3.1.3 Résultats sur les odonates	
	3.1.4 Bilan du suivi 2019-2021	44
	3.1.5 Conclusions sur la mesure MA 04	
	3.2 GESTION ET CREATION DE MEGAPHORBIAIES (MC02)	46
	3.2.1 Parcelle 18C	46
	3.2.2 Parcelle 18F	
	3.2.3 Parcelle 18G	
	3.2.4 Parcelle 18N	56
	3.2.5 Parcelle 18L	
	3.2.6 Bilan du suivi 2019-2021	
	3.2.7 Conclusions sur la mesure MC 02	
	3.3 RECONVERSION DE PEUPLERAIES OU CREATION DE BOISEMENTS ALLUVIAUX (MC 04)	
	3.3.1 Parcelle 13A	68

	3.3.2	Parcelle 14A	72
	3.3.3	Parcelle 16A	
		Parcelle 18H	
	3.3.4 3.3.5	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.3.6	Conclusions sur la mesure MC04	
		ATION DE HAIES BOCAGERES (MC05)	
	3.4.1	Résultats sur la flore	
	3.4.2	Conclusions sur la mesure MC05	
		ONVERSION DE TERRES CULTIVEES EN PRAIRIES NATURELLES (MC 06)	
	3.5.1	Résultats sur la flore et les habitats	
	3.5.2	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.5.3	Conclusion sur la mesure MC06	
		TAURATION/EXTENSION DE PRAIRIES NATURELLES HUMIDES (MC07)	
	3.6.1	Résultats sur la flore et les habitats	
	3.6.2	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.6.3	Conclusion sur la mesure MC07	
	3.7 REC	ONSTITUTION D'HABITATS EN FAVEUR DES REPTILES (MC08)	
	3.7.1	Bilan du suivi 2020-2021	
	3.7.2	Conclusion sur la mesure de reconstitution d'habitats en faveur des reptiles	
		FORCEMENT DES BANDES ENHERBEES AU BORD DES COURS D'EAU (MC09)	
	3.8.1	Résultats sur la flore et les habitats	
	3.8.2	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.8.3	Conclusions sur la mesure MC09	137
	3.9 RES	TAURATION DE ZONES HUMIDES (MC10)	138
	3.9.1	Parcelles 12B et 12C	138
	3.9.2	Parcelle 15B	143
	3.9.3	Parcelle 3F	148
	3.9.4	Résultats sur le fonctionnement hydraulique	153
	3.9.5	Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires	
	3.9.6	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.9.7	Conclusions sur la mesure MC 10	
	3.10 C	REATION DE NOUES MC11	171
	3.10.1	Résultats sur la flore et les habitats	
	3.10.2	Résultats sur les insectes	
	3.10.3	Résultats sur le fonctionnement hydraulique	
	3.10.4	Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires	
	3.10.5	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.10.6	Conclusions sur la mesure MC 11	
		UPPRESSION DE DRAINAGE MC12	
	3.11.1	Résultats sur la flore et les habitats.	
	3.11.2	Résultats sur les insectes	
	3.11.3	Résultats sur le fonctionnement hydraulique	
	3.11.4	Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires	
	3.11.5	Bilan du suivi 2019-2021	
	3.11.6	Conclusions sur la mesure MC 12	
4		LUSION	
			201
	4.1 ANN	IEXE 1 : FICHE PRESENTANT LES MESURES ERC ISSUES DU DOSSIER DE DEROGATION A LA	
	PROTECTIO	ON DES ESPECES ET DU DOSSIER LOI SUR L'EAU	202
		IEXE 2: DESCRIPTION ET PHOTOGRAPHIE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES REALISES	
		IEXE 3: TABLEAU DE NOTATION DES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES IDENTIFIEES	

Figure 1 : Localisation des sites d'étude (1/2)	
Figure 2 : Localisation des sites d'étude (2/2)	
Figure 3 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude des amphibiens	
Figure 4 : Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (1/3)	
Figure 5 : Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (2/3)	
Figure 6 : Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (3/3)	
Figure 7 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude entomologique (1/2)	
Figure 8 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude entomologique (2/2)	
Figure 9 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 3F	
Figure 10 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 3I	
Figure 11 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 7A	29
Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques sur les parcelles 12B et 12C	
Figure 13 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 15B	
Figure 14 : Indices visuels de crues	33
Figure 15 : Illustrations des parcelles 18A et 19B en 2021	38
Figure 16 : Occupation du sol de la parcelle 18C de la mesure MC02MC02	47
Figure 17 : Illustrations de la parcelle 18C en 2021	48
Figure 18 : Illustrations de la parcelle 18F en 2021	51
Figure 19 : Illustrations de la parcelle 18G en 2021	54
Figure 20 : Illustrations de la parcelle 18N en 2021	
Figure 21 : Occupation du sol sur les parcelles 18N, 18F et 18G de la mesure MC02	58
Figure 22 : Occupation du sol de la parcelle 18L de la mesure MC02	
Figure 23 : Illustrations de la parcelle 18L en 2021	
Figure 24 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18C entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	64
Figure 25 : Bilan du suivi de la parcelle 18C entre 2019 et 2021	
Figure 26 : Evolution de l'occupation du sol des parcelles 18F, 18G et 18N entre 2019 (gauche) et 2021	
(droite)	
Figure 27 : Bilan du suivi des parcelles 18F, 18G et 18N entre 2019 et 2021	
Figure 28 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18L entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 29 : Bilan du suivi de la parcelle 18L entre 2019 et 2021	
Figure 30 : Occupation du sol sur la parcelle 13A de la mesure MC04	69
Figure 31 : Illustrations de la parcelle 13A en 2021	
Figure 32 : Occupation du sol sur la parcelle 14A de la mesure MC04	73
Figure 33 : Illustrations de la parcelle 14A en 2021	74
Figure 34 : Occupation du sol sur la parcelle 16A de la mesure MC04	77
Figure 35 : Illustrations de la parcelle 16A en 2021	78
Figure 36 : Occupation du sol sur la parcelle 18H de la mesure MC04	81
Figure 37 : Illustrations de la parcelle 18H en 2021	
Figure 38 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 13A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 39 : Bilan du suivi de la parcelle 13A entre 2019 et 2021	
Figure 40 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 14A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 41 : Bilan du suivi de la parcelle 14A entre 2019 et 2021	
Figure 42 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 16A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 43 : Bilan du suivi de la parcelle 16A entre 2019 et 2021	
Figure 44 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18H entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 45 : Bilan du suivi de la parcelle 18H entre 2019 et 2021	
Figure 46 : Localisation des haies inventoriées (1/3)	
Figure 47 : Localisation des haies inventoriées (2/3)	
Figure 48 : Localisation des haies inventoriées (3/3)	
Figure 49 : Illustrations des haies plantées dans le cadre de la mesure MC 05	
Figure 50 : Occupation du sol sur la parcelle 3D de la mesure MC06	
Figure 51 : Occupation du sol de la parcelle 3E de la mesure MC06	
Figure 52 : Occupation du sol de la parcelle 2E de la mesure MC06	
Figure 53 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3E entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
- 19 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	. 100

Figure 54 : Bilan du suivi de la parcelle 3E entre 2019 et 2021	
Figure 55 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3D entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 56 : Bilan du suivi de la parcelle 14A entre 2019 et 2021	106
Figure 57 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 2E entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	107
Figure 58 : Bilan du suivi de la parcelle 2E entre 2019 et 2021	107
Figure 59 : Occupation du sol sur la parcelle 3C de la mesure MC07	111
Figure 60 : Occupation du sol sur les parcelles 9A et 9B de la mesure MC07	
Figure 61 : Occupation du sol sur la parcelle 9F de la mesure MC07	113
Figure 62 : occupation du sol sur la parcelle 12A de la mesure MC07	
Figure 63 : Occupation du sol sur la parcelle 1Z de la mesure MC07	
Figure 64: Occupation du sol sur la parcelle 15A de la mesure MC07	110
Figure 65 : Occupation du sol sur les parcelles 1A et 1B de la mesure MC0	11/
Figure 67: Bilan du suivi des parcelles 1A et 1B entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 68: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 1Z entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 69: Bilan du suivi de la parcelle 1Z entre 2019 et 2021	
Figure 70: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3C entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 71: Bilan du suivi de la parcelle 3C entre 2019 et 2021 (droite)	
Figure 72: Evolution de l'occupation du sol des parcelles 9A et 9B entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 73: Bilan du suivi des parcelles 9A et 9B entre 2019 et 2021 (droite)	
Figure 74: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 9F entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 75: Bilan du suivi de la parcelle 9F entre 2019 et 2021	
Figure 76: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 12A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 77 : Bilan du suivi de la parcelle 12A entre 2019 et 2021	
Figure 78 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 15A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)	
Figure 79 : Bilan du suivi de la parcelle 15A entre 2019 et 2021	124
Figure 80 : Occupation du sol sur les parcelles 7D et 9E de la mesure MC09	132
Figure 81 : Occupation du sol sur les parcelles 9C, 9D, 7G, 7F, 7H, 7M, 7K, 7I, 2D et 1N de la mesure	
MC09	133
Figure 82 : Occupation du sol sur les parcelles 15M et 15N de la mesure MC09 (et sur la parcelle 15B d	e la
mesure MC10)	
Figure 83 : Illustrations des différents types de bandes enherbées relevées en 2021	136
Figure 84 : Occupation du sol sur les parcelles 12B et 12C de la mesure MC10	139
Figure 85 : Illustrations des parcelles 12B et 12C en 2021	140
Figure 86 : Richesse spécifique par groupe indicateur et total au sein des parcelles 12B et 12C de la	
mesure MC10 en 2021	
Figure~87: Occupation~du~sol~sur~la~parcelle~15B~de~la~mesure~MC10~(et~sur~les~parcelles~15M~et~15N~de~la~la~la~la~la~la~la~la~la~la~la~la~la~	
mesure MC09)	
Figure 88 : Illustrations de la parcelle 15B en 2021	145
Figure 89 : Richesse spécifique par groupe indicateur et total au sein de la parcelle 15B de la mesure	
MC10 en 2021	146
Figure 90 : Occupation du sol sur la parcelle 3F de la mesure MC10 (et sur la parcelle 3D de la mesure	
MC06)	
Figure 91 : Hiustrations de la parcelle 3F en 2021	
en 2021	
Figure 93 : Synthèse du suivi hydraulique des parcelles 12B et 12C	
Figure 95 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 3F	
Figure 95 : Synthèse du suivi nyuraunque de la parcelle 3F	
(en haut à droite) et 2021 (en bas)	
Figure 97 : Bilan du suivi des parcelles 12B et 12C entre 2019, 2020 et 2021	
Figure 98: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 15B entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en	103
haut à droite) et 2021 (en bas)	166
Figure 99 : Bilan du suivi de la parcelle 15B entre 2019, 2020 et 2021	
Figure 100 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3F entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en	-07
haut à droite) et 2021 (en bas)	168
Figure 101 : Bilan du suivi de la parcelle 3F entre 2019, 2020 et 2021	
Figure 102: Illustrations de la parcelle 3I en 2021	
Figure 103 : Occupation du sol sur la parcelle 3I de la mesure MC11	
Figure 104 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 3I	
6 v	

Figure 105 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3I entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en h	ıaut
à droite) et 2021 (en bas)	181
Figure 106 : Bilan du suivi de la parcelle 3I entre 2019, 2020 et 2021	182
Figure 107 : Occupation du sol sur la parcelle 7A de la mesure MC12 et à proximité immédiate	185
Figure 108 : Illustrations de la parcelle 7A en 2021	186
Figure 109 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 7A	190
Figure 110 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 7A entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en	
haut à droite) et 2021 (en bas)	193
Figure 111 : Bilan du suivi de la parcelle 7A entre 2019, 2020 et 2021	194



Tableau 1 : Mesures suivis par THEMA Environnement en 2021	2
Tableau 2 : Calendrier des passages sur le terrain pour la réalisation des inventaires naturalistes (sour	ce
dossier de dérogation du projet)	6
Tableau 3 : Correspondance des habitats Corine Biotope avec les habitats Natura 2000	7
Tableau 4 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces de mammifères	10
Tableau 5 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces d'amphibiens	
Tableau 6 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces de reptiles	
Tableau 7 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces d'oiseaux	
Tableau 8 : Tableau récapitulatif des mesures compensatoires préconisées (source : DLSE du projet) .	
Tableau 9 : Dates de prospections en 2021	
Tableau 10 : Dates des campagnes batrachologiques, observateurs et conditions météorologiques assoc	··· IS
1abicau 10 . Dates des campagnes batrachologiques, observateurs et conditions meteorologiques associ	
Tableau 11 : Dates des prospections sur les reptiles, observateurs et conditions météorologiques associ	10 áac
	18
Tableau 12 : Dates des campagnes entomologiques, observateurs et conditions météorologiques associé	
Tableau 13 : Tableau de notation selon les différents paramètres caractérisant des zones humides	
Tableau 14 : Suivi de la surface en eau libre au 21/04/2021	
Tableau 15 : Espèces floristiques observées sur les parcelles 18A et 18B en 2021	
Tableau 16 : Synthèse des résultats batrachologiques en 2021	
Tableau 17 : Synthèse des résultats pour la Grenouille agile lors des campagnes en 2021	
Tableau 18 : Synthèse des résultats pour la Grenouille rieuse lors des campagnes en 2021	
Tableau 19 : Synthèse des résultats pour la Rainette verte lors des campagnes en 2021	
Tableau 20 : Synthèse des résultats pour la Salamandre tachetée lors des campagnes en 2021	41
Tableau 21 : Synthèse des résultats pour le Triton palmé lors des campagnes en 2021	42
Tableau 22 : Habitats présents sur la parcelle 18C de la mesure MC02	
Tableau 23 : Espèces observées sur la parcelle18C de la mesure MC02 en 2021	
Tableau 24 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18C de la mesure MC12	
Tableau 25 : Habitats présents sur la parcelle 18F de la mesure MC02	50
Tableau 26 : Espèces observées sur la parcelle18F de la mesure MC02 en 2021	50
Tableau 27 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18F de la mesure MC12	51
Tableau 28 : Habitats présents sur la parcelle 18G de la mesure MC02	
Tableau 29 : Espèces observées sur la parcelle18G de la mesure MC02 en 2021	
Tableau 30 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18G de la mesure MC12	55 51
Tableau 31 : Habitats présents sur la parcelle 18N de la mesure MC02	54 56
Tableau 32 : Espèces observées sur la parcelle18N de la mesure MC02 en 2021	
Tableau 32 : Especes observees sur la parceneror de la mesure NC02 en 2021	50 50
Tableau 33 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18N de la mesure MC12	
Tableau 34 : Habitats présents sur la parcelle 18L de la mesure MC02	60
Tableau 35 : Espèces observées sur la parcelle18L de la mesure MC02 en 2021	62
Tableau 36 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18G de la mesure MC12	
Tableau 37 : Synthèse de la flore et des habitats sur la mesure MC 02	
Tableau 38 : Habitats présents sur la parcelle 13A de la mesure MC04	
Tableau 39 : Espèces observées sur la parcelle13A de la mesure MC04 en 2021	
Tableau 40 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 13A de la mesure MC12	
Tableau 41 : Habitats présents sur la parcelle 14A de la mesure MC04	
Tableau 42 : Espèces observées sur la parcelle14A de la mesure MC04 en 2021	74
Tableau 43 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 14A de la mesure MC04	75
Tableau 44 : Habitats présents sur la parcelle 16A de la mesure MC04	
Tableau 45 : Espèces observées sur la parcelle16A de la mesure MC04 en 2021	
Tableau 46 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 16A de la mesure MC04	
Tableau 47 : Habitats présents sur la parcelle 18H de la mesure MC04	
Tableau 48 : Espèces observées sur la parcelle18H de la mesure MC04 en 2021	
Tableau 49 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18H de la mesure MC04	

Tableau 50 : Pourcentages de réussite et remarques sur les haies plantées dans le cadre de la mesure	
MC05	. 93
Tableau 51 : Modalités d'exploitation des prairies naturelles	
Tableau 52 : Habitats identifiés sur les parcelles 3E, 3D et 2E de la mesure MC06	. 98
Tableau 53 : Espèces végétales observées sur les parcelles 3E, 3D et 2E de la mesure MC06	. 98
Tableau 54 : Habitats identifiés sur les parcelles de la mesure MC09	
Tableau 55 : Espèces végétales observées sur les parcelles de la mesure MC09	
Tableau 56 : Gestion observée sur les parcelles de la mesure MC 09 en 2019	136
Tableau 58 : Habitats présents sur les parcelles 12B et 12C de la mesure MC10	138
Tableau 59 : Espèces observées sur les parcelles12B et 12C de la mesure MC10 en 2021	140
Tableau 60 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour les sites 12B et 12C de la mesure MC10	
Tableau 61 : Habitats présents sur la parcelle 15B de la mesure MC10	143
Tableau 62 : Espèces observées sur la parcelle 15B de la mesure MC10 en 2021	145
Tableau 63 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 15B de la mesure MC10 1	147
Tableau 64 : Habitats présents sur la parcelle 3F de la mesure MC10	148
Tableau 65 : Espèces observées sur la parcelle15B de la mesure MC10 en 2021	150
Tableau 66 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 15B de la mesure MC10 1	152
Tableau 67 : description des sondages réalisés sur les secteurs MC10	153
Tableau 67: tableau de notation des fonctionnalités assurées par les zones humides des MC10	163
Tableau 68 : Habitats présents sur la parcelle 3I de la mesure MC11	171
Tableau 69 : Espèces observées sur la parcelle 3I de la mesure MC11 en 2021	172
Tableau 70 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour le site de la mesure MC11	174
Tableau 71 : description des sondages réalisés sur le secteur 3I	176
Tableau 72 : tableau de notation des fonctionnalités assurées par la zone humide de la parcelle 31	
Tableau 72 : Habitats présents sur la parcelle 7A de la mesure MC12	184
Tableau 73 : Espèces observées sur la parcelle 7A de la mesure MC12 en 2021	186
Tableau 74 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour le site de la mesure MC12	187
Tableau 75 : description des sondages réalisés sur le secteur MC12	189
Tableau 77 : tableau de notation des fonctionnalités assurées par la zone humide de la parcelle 7A	192
Tableau 76 : Tableau de synthèse des mesures compensatoires	199



1 PREAMBULE

Le projet d'aménagement de la déviation de Bouvron (RN171) sur le territoire des communes de Bouvron, Blain et Fay-de-Bretagne (Loire-Atlantique) fait partie de l'opération globale de la RN171 entre Laval et Savenay. Celui-ci a fait l'objet d'un APSI approuvé par décision ministérielle du 17/03/1993. Les travaux d'aménagement de la section Nozay-Savenay ont été déclarés d'utilité publique le 18 octobre 2001. Le 16 janvier 2007, un arrêté préfectoral modifiant celui de 2001 a été pris pour déclarer d'utilité publique les travaux de la déviation de Bouvron, suivant un nouveau tracé (Source DREAL Pays-de-la-Loire).

L'objectif principal est de réduire les nuisances subies par les habitants du centre de Bouvron et d'améliorer significativement les conditions de sécurité des usagers et des riverains dans la traversée de l'agglomération.

La déviation de Bouvron, d'une longueur d'environ 4 km, a été réalisée sur un tracé neuf dans la campagne à l'est de l'agglomération. Elle est raccordée aux extrémités à deux sections récemment réaménagées au sud de la section Savenay-Haut Bezoul et au nord de la section Borsac-Hôtel de France.

Lors des études préalables, les investigations de terrain menées entre 2012 et 2014 visant à caractériser les habitats et les espèces de faune et de flore présentes sur le site du projet, ont permis de mettre en évidence la présence de zones humides et d'espèces animales susceptibles d'être impactées au sein de l'emprise des travaux (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères et insectes).

Le dossier de dérogation « espèces protégées » (validé le 29 octobre 2015) et le dossier loi sur l'eau (validé le 23 mai 2016) présentaient les enjeux écologiques et hydrauliques alors identifiés et proposaient des mesures visant à la protection des milieux sensibles dans le cadre des travaux d'aménagement.

Parmi les mesures proposées, un suivi écologique a été prévu pendant les 20 années suivant leur mise en place. C'est dans ce cadre que la société THEMA Environnement a été missionnée pour réaliser les suivis écologiques des mesures présentées dans le tableau ci-dessous et évaluer leur efficacité par rapport aux objectifs visés initialement.

Tableau 1 : Mesures suivis par THEMA Environnement en 2021

	Mesure	Code	Parcelles concernées	Surface
	Création de mouillères	MA04	18A et 18B	3 000 m ²
	Gestion et création de mégaphorbiaies	MC02	18C, 18F, 18G, 18L, 18N	27 000 m ²
	Reconversion de peupleraies en boisement alluvial, ou leur création	MC04	13A, 14A, 16A, 18H	3,96 ha
	Création de réseaux de haies bocagères	MC05	Répartis sur 15 à 20 parcelles	3 899 ml
Mesures paysagères	Reconversion de terres cultivées en prairies naturelles	MC06	2E, 3D, 3E	19 396 m²
	Restauration/extension de prairies naturelles humides	MC07	1A, 1B, 1Z, 3C, 9A, 9B, 9F, 10A, 12A, 15A	139 000 m ²
	Création d'habitats, d'andains et de corridors à petite faune	MC08	14 sites	14 lieux ponctuels
	Maintien des bandes enherbées au bord des cours d'eau	MC09	20 sites	20 parcelles de long des cours d'eau
	Restauration de zones humides	MC10	3F, 12C, 15B	1,60 ha
Mesures hydrauliques	Création de noues	MC11	3I, 1M, 14C, 14D	3,30 ha
	Suppression du drainage	MC12	7A, 12B	2,7 ha

Le présent rapport constitue un bilan des investigations réalisées en 2021 sur ces parcelles.

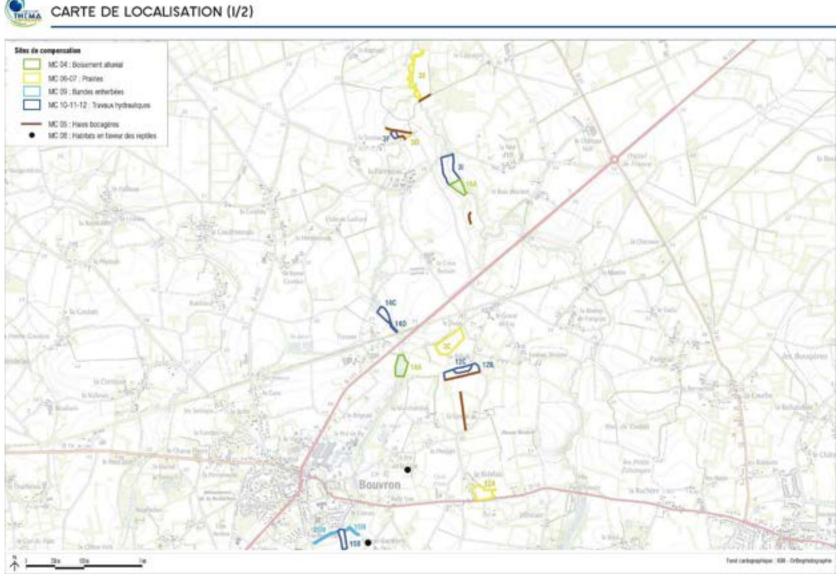
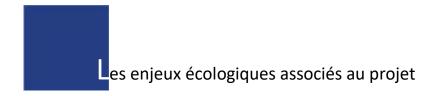


Figure 1 : Localisation des sites d'étude (1/2)

CARTE DE LOCALISATION (2/2) Sites de compensation MA 04 : Moulieres MC 02 : Migaphobiaes MC 04 : Botsements alluvioux MC 05-07 : Prairies MC 09 : Dundes enherbees MC 10-11-12: Traveax hydrauligues — MC 05 : Hales bocagères MC 06 : Habitats on favour des reptiles Land di la tim find or input/spe: 104 - 0 thorstopsphe

Figure 2: Localisation des sites d'étude (2/2)



1 CONTEXTE ECOLOGIQUE ET REGLEMENTAIRE

1.1 LES ENJEUX ECOLOGIQUES DE L'ETAT INITIAL

1.1.1 Méthodologie d'inventaire

L'état initial de l'environnement a été réalisé par le bureau d'étude AEPE-Gingko entre 2012 et 2014.

Sur l'année 2012, 9 sorties sur le terrain ont été réalisées par les écologues du bureau d'étude afin de réaliser des inventaires floristiques et faunistiques, ainsi que les relevés pédologiques qui ont permis de réaliser la cartographie des zones humides. Les prospections ont été réalisées de jour et de nuit.

Le tableau suivant détaille les différentes campagnes réalisées.

Tableau 2 : Calendrier des passages sur le terrain pour la réalisation des inventaires naturalistes (source dossier de dérogation du projet)

Dates	Heures de	Météo (T°C,	Objet des prospections	Intervenants
	prospection	précipitations,		
	approximatives	nébulosité)		
26 février	9h – 17h	8 à 13°C	Repérage cavités	Florence Foussard
2012		Humide	Chiroptères	Jean-Louis Jourdain
		Couvert	Inventaires flore	
13 mars 2012	8h – 18h	8 à 17°C	Inventaires flore et	Florence Foussard
	22h - 01h	Vent faible	Oiseaux	Magali Thomas
		Nébulosité nulle	Inventaires Amphibiens	
2 mai 2012	8h - 19h	9 à 20°C	Inventaires flore, Insectes	Florence Foussard
	22h - 01h	Vent faible	et Oiseaux	Émilie Mancel
		Nébulosité nulle	Inventaires Amphibiens	
19 juin 2012	8h – 19h	11 à 22°C	Inventaires flore, Insectes	Jean-Louis Jourdain
,	23h - 02h	Vent faible	et Oiseaux	Florence Foussard
		Nébulosité nulle	Inventaires Amphibiens	Magali Thomas
			Prospection nocturne	
			Chiroptères	
24 juillet 2012	7h – 18h	15 à 28 °C	Inventaires flore, Insectes	Florence Foussard
,	23h - 01h	Vent faible	et Oiseaux	Magali Thomas
		Nébulosité nulle	Inventaires Odonates	
			Prospection nocturne	
			Chiroptères	
5 août 2012	9h – 18h	14 à 21 °C	Inventaires flore, Insectes	Florence Foussard
3 4041 2012	23h - 01h	Vent faible	et Oiseaux	Émilie Mancel
	25.11	Épisodes de pluie	Inventaires Odonates	Zimic maneer
		fine le matin	Prospection nocturne	
		Couvert	Chiroptères	
5 septembre	9h – 17h	14 à 26 °C	Sondages pédologiques	Guillaume Bouget
2012	311 2711	Vent faible	Compléments flore	Jean-Louis Jourdain
2012		Nébulosité nulle	complements have	Jean Eddis Journal
15 octobre	9h – 17h	6 à 16 °C	Sondages pédologiques	Guillaume Bouget
2012	311 2711	Vent faible	Compléments flore	oumdanie bouget
		Couvert		
17 décembre	9h – 17h	7 à 11 °C	Oiseaux	Magali Thomas
2012	311 1711	Vent faible	O'BCUUN	Jean-Louis Jourdain
2022		Épisode pluvieux à		Jean Louis Journal
		mi-journée		
		Couvert		
28 mai 2013	13h – 20 h	8 à 14 °C	Inventaires	Jérémy Verna
23 mai 2013	2011 2011	Vent faible	complémentaires Flore,	seremy verna
		Couvert	Insectes, Oiseaux, Reptiles	
27 mars au 19	9h – 17h		Compléments Inventaires	Charline Cazorla
juin 2014	2.7		Amphibiens	Jérémy Verna
23 juillet 2014	9h – 17 h	17 à 30°C	Prospections Campagnol	Charline Cazorla
2.5 Junet 2014	311-1711	Vent faible	amphibie	Jérémy Verna
		2.5 (17.5 (1	unpriiore	seremy verna
		Passage nuageux		
10 centember	10h – 16h	Orageux	Drognostions Company	Járánya Vorna
19 septembre	100 - 100	16 à 29°C	Prospections Campagnol amphibie	Jérémy Verna
2014		Léger vent	ampriible	
00	0L 1CL	Nuageux	Description Comment	Jane Laufe Laurel L
06 novembre	9h – 16h	0 à 14°C	Prospections Campagnol	Jean-Louis Jourdain
2014		Vent faible	amphibie – Zones de	
		Nuageux	compensations	
		Humide		

Des diagnostics écologiques ont été conduits entre mars et juillet 2014 chez des exploitants agricoles afin de rechercher des surfaces éligibles à la mise en place de mesures compensatoires aux impacts du projet.

1.1.2 Les milieux et la flore

En 2012, les études préalables au projet ont mis en évidence 7 types d'habitats pouvant être reliés à des habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 3 : Correspondance des habitats Corine Biotope avec les habitats Natura 2000

Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000	
37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés		
associées	6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets	
37.7 – Lisières humides à grandes herbes	planitiaires	
37.71 – Ourlets des cours d'eau	plannaires	
37.72 – Franges des bords boisés ombragés		
38.22 - Prairies de fauche des plaines médio-	6510 – Prairies maigres de fauche de basse	
européennes	altitude	
41.13 – Hêtraies neutrophiles	9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	
44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et	
européens	Fraxinus excelsior	

^{*}Habitat prioritaire

L'état de ces habitats était considéré comme dégradé.

La délimitation des zones humides d'après le critère floristique a mis en évidence 17 habitats caractéristiques de zones humides.

Aucune espèce végétale protégée au niveau national ou régional n'avait été observé. 9 espèces patrimoniales avaient été relevées dont 3 inscrites sur la liste rouge des Pays-de-la-Loire comme quasi-menacée (Myosotis des marais) et vulnérables (Gesse des bois et Renoncule des champs). Les 6 autres espèces patrimoniales sont déterminantes ZNIEFF pour la région Pays-de-la-Loire (Berle dressée, Laîche des marais, Mauve alcée, Trèfle intermédiaire, Orme blanc et Violette des chiens).

1.1.3 Les Mammifères

Concernant les mammifères terrestres, il a été observé sur le site d'étude et ses abords 3 espèces protégées au titre de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. Arrêté du 15 septembre 2012) : le Hérisson d'Europe, l'Ecureuil roux et le Campagnol amphibie. Pour le groupe des chiroptères, 3 espèces avaient été identifiées : le Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune. L'ensemble de ces espèces est protégé.

1.1.4 Les Amphibiens

Les prospections réalisées avaient mis en évidence 8 espèces d'amphibiens : le Crapaud épineux, la Rainette verte, les trois espèces du groupe des grenouilles vertes, la Grenouille agile, le Triton palmé et la Salamandre tachetée. L'ensemble de ces espèces est protégé au titre de l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363), excepté l'hybride Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*). Les interdictions concernent :

- Les individus ainsi que leurs milieux de repos/reproduction : Rainette verte, Grenouille agile, Grenouille de Lessona ;
- Les individus uniquement : Triton palmé, Crapaux épineux, Grenouille rieuse et Salamandre tachetée.

1.1.5 Les Reptiles

Parmi les sites prospectés, 5 espèces de reptiles avaient été mis en évidence : la Couleuvre helvétique, la Couleuvre d'Esculape, l'Orvet fragile, le Lézard vert et le Lézard des murailles. L'ensemble de ces espèces est protégé au niveau national d'après l'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les interdictions concernent :

- Les individus ainsi que leurs milieux de repos/reproduction : Couleuvre helvétique, Couleuvre d'Esculape, Lézard vert et Lézard des murailles ;
- Les individus uniquement : Orvet fragile.

Les reptiles utilisent différents types de milieux comme place de chauffe, zones de refuge ou zones d'alimentation, à savoir les haies, boisements, taillis, friches, prairies mésophiles en déprise, affleurements rocheux, abords de voies ferrées, vieux murs...

1.1.6 Les Insectes

Les investigations réalisées avaient permis d'identifier 65 espèces d'insectes dont 25 lépidoptères et 3 odonates. Aucune de ces espèces n'a de statut de protection. Néanmoins, 7 espèces sont considérées comme patrimoniales car inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour la région Pays-de-la-Loire (Caloptéryx éclatant, Agrion mignon, Agrion nain, Cordulie bronzée, Cordulégastre annelé, Naïade au corps vert, Orthétrum bleuissant, Petite tortue et Conocéphale des roseaux).

1.1.7 Les Oiseaux

Parmi les 45 espèces recensées en 2012, 31 espèces figurent à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des espèces d'oiseaux protégées au niveau national (*cf.* Annexe 1). La majorité de ces espèces est commune à très commune et contribue à la biodiversité locale.

L'avifaune du secteur d'étude peut être répartie par cortège selon les grands types d'habitats. Les espèces indiquées dans les différents cortèges correspondent aux espèces patrimoniales :

- Cortège des zones humides,
- Cortège des milieux agricoles et des grandes cultures,

- Cortège du bocage, des friches et des ourlets : la Pie-grièche écorcheur (déterminant ZNIEFF
 et inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux), le Bruant jaune (en danger critique
 d'extinction en région Pays-de-la-Loire, nicheuse sur le site d'étude),
- Cortège des milieux forestiers et des zones boisées,
- Cortège des espaces bâties et des milieux péri-urbains,
- Cortège des espèces ubiquistes.

1.2 LES IMPACTS DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA FAUNE

L'ensemble des éléments décris ci-après sont repris du dossier de demande de dérogation de 2015. Les impacts du projet repris ci-dessous concernent les impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction.

Le détail des impacts est donné pour les éléments détruits de manière permanente (impact direct permanent en phase de fonctionnement). Les impacts en phase chantier ne sont pas repris, de même que les impacts indirects liés au dérangement et à la pollution.

1.2.1 Destruction et altération des habitats naturels dont les zones humides

Le projet engendre la destruction d'habitats d'intérêt communautaire et de zones humides. Les surfaces concernées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Habitat	Eléments détruits
Mégaphorbiaies	3 965 m ²
Boisement alluvial	4 367 m ²
Haies bocagères pluristratifiées	1 821 m
Haies bocagères pluristratifiées avec épineux	612 m
Ripisylve	167 m
Prairies hygrophiles	43 400 m ²

La surface totale de zones humides détruites est de 15,6 ha.

1.2.2 Atteinte aux populations de mammifères

Les mammifères sont concernés par la destruction permanente d'habitats et le risque de collision.

Le Campagnol amphibie est concerné par la destruction de 170 m linéaires de ripisylve (environ 4 000 m²) et 7 062 m² de milieu humide.

Le Hérisson d'Europe peut occuper tous les habitats favorables à sa disposition. La destruction des haies, lisières, ripisylves, milieux humides impacte directement cette espèce.

L'Ecureuil roux peut occuper de nombreux habitats qui lui sont favorables. Il est donc impacté par la destruction des haies, des lisières, des ripisylves et de tout habitat en zone humide et en milieu mésophile.

Les chiroptères sont impactés par la destruction de haies bocagères, de ripisylve, de milieux humides ouverts (mégaphorbiaies, prairies hygrophiles) et de milieux mésophiles.

Tableau 4 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces de mammifères

Espèce	Superficie impactée
Campagnol amphibie	2,6 ha
Hérisson d'Europe	13,0 ha
Ecureuil roux	2,0 ha
Chiroptères anthropophiles	12,9 ha

1.2.3 Atteinte aux populations d'amphibiens

Pour les amphibiens, le projet a amené à la destruction ou la dégradation d'habitats d'espèces. 6 sites aquatiques de reproduction, représentés par des mares et étangs, ont été supprimés. De plus, des habitats terrestres d'hivernage ont également été supprimés. Au total, 15,4 ha d'habitats terrestres favorables aux amphibiens (prairies humides et mésophiles, boisements humides, haies et petits boisements) ont été impactés en phase travaux :

- 8,96 ha d'habitats terrestres humides revêtant un intérêt fort,
- 1,94 ha d'habitats terrestres non humides mais pouvant être exploités par les espèces comme habitats de vie (hivernage, chasse),
- 4,5 ha d'habitats terrestres utiles essentiellement pour la dispersion des espèces.

En phase d'exploitation, les surfaces impactées varient en fonction des espèces. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces d'amphibiens

Espèce	Superficie impactée
Salamandre tachetée	/
Triton palmé	4,6 ha
Grenouille agile	43,7 ha
Groupe des grenouilles vertes	181,4 ha
Rainette verte	234,9 ha
Crapaud épineux	17,6 ha

1.2.4 Atteinte aux populations de reptiles

Pour les reptiles, les impacts sont, mis à part le risque de destruction en phase chantier, l'altération ou la destruction des aires de vie réparties selon les espèces (voir tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces de reptiles

Espèce	Superficie détruite
Orvet fragile	7,5 ha
Couleuvre d'esculape	7,5 ha
Couleuvre helvétique	12,5 ha
Lézard vert	6,3 ha
Lézard des murailles	2,1 ha

Les surfaces concernées sont les landes, les prairies, les haies et lisières ainsi que les prairies humides.

1.2.5 Atteinte aux populations d'oiseaux

Le projet de déviation induit des impacts par la destruction sous les emprises de la plateforme routière d'habitats favorables aux oiseaux.

Tableau 7 : Surfaces d'habitats détruits pour les différentes espèces d'oiseaux

Espèce	Elément détruit
Bruant jaune	12,7 ha
Pie-grièche écorcheur	0,5 ha

1.3 MESURES MISES EN ŒUVRE

Des mesures spécifiques aux espèces et aux habitats sensibles recensés sur le site de l'aménagement routier ont ainsi été proposées et retenues afin d'éviter, réduire voire compenser le cas échéant les impacts générés.

Une partie des mesures de compensation sont réalisées hors site, à une distance maximale de 2 km de l'une des extrémités du projet.

Les fiches correspondant aux différentes mesures sont présentées en annexe.

1.3.1 Mesures de compensation

Suite à la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction des impacts, le projet engendre deux principaux impacts résiduels sur différents groupes faunistiques (amphibiens, reptiles, mammifères, avifaune). A ce titre, les mesures suivantes ont été mises en œuvre afin de compenser les impacts résiduels du projet.

Tableau 8 : Tableau récapitulatif des mesures compensatoires préconisées (source : DLSE du projet)

Mesures	Objectifs pour les zones humides
Travaux préparatoires à la mise en place des mares de compensation et Pêche de sauvegarde des Amphibiens (Fiches MC 00)	3.43
Création et entretien de mares de substitution (Fiche MC 01)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage.
Gestion et création de mégaphorbiaies (Fiche MC 02)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage. Compenser les fonctionnalités de zones humides perdues
Restauration ou création de boisements compensatoires (Fiche MC 03)	72
Reconversion de peupleraies en boisement alluvial ou création de boisement alluvial (Fiche MC 04)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage. Compenser les fonctionnalités de zones humides perdues
Création de réseaux de haies bocagères (Fiche MC 05)	Intercepter des eaux de ruissellements Participer indirectement à la compensation des fonctionnalités de zones humides perdues en association avec des parcelles compensatoires
Reconstitution de prairies naturelles en conversion de terres cultivées (Fiche MC 06)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage. Compenser les fonctionnalités de zones humides perdues
Restauration/Extension de prairies naturelles humides (Fiche MC 07)	grant and an an
Reconstitution d'habitats en faveur des Reptiles (Fiche MC 08)	* 3
Bandes enherbées et entretien de prairies (Fiches MC 09)	Restaurer un système humide favorable à la
Travaux hydrauliques – Restauration de zones humides (Fiche MC 10)	biodiversité au sein du bocage. Compenser les fonctionnalités de zones humides perdues
Travaux hydrauliques – Création de noues (Fiche MC 11)	***************************************
Travaux hydrauliques – Suppression du drainage (Fiche MC 12)	
Suivi des parcelles suite aux travaux hydrauliques (Fiche MC 13)	Suivre des mesures

1.3.2 Mesures d'accompagnement

Le projet a fait l'objet de 5 mesures d'accompagnement présentées dans le tableau suivant.

Mesures d'accompagnement		
Mesures	Objectifs pour les zones humides	
Contrôles interne et externe des entreprises (Fiche MA01)	Empêcher les destructions supplémentaires de zones humides et la pollution du milieu	
Coordination environnementale (Fiche MA 02)	Empêcher les destructions supplémentaires de zones humides et la pollution du milieu	
Installation de gîtes à chiroptères (Fiche MA 03)	-	
Création mouillères (Fiche MA 04)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage. Compenser les fonctionnalités de zones humides perdues	
Dérivation du ruisseau de la Farinelais (Fiche MA05)	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage. Empêcher les destructions supplémentaires de zones humides et la pollution du milieu	



2 METHODOLOGIE DES SUIVIS

2.1 LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS

Le protocole de prospection mis œuvre pour identifier et caractériser les espèces et les groupements végétaux se base sur des relevés floristiques.

Les espèces végétales indicatrices, remarquables et/ou protégées ont été particulièrement recherchées (comparaison avec les listes d'espèces protégées aux niveaux régional, national et européen).

La nomenclature botanique utilisée est conforme au référentiel taxonomique du Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN) : Taxref version 12.0.

La cartographie des habitats naturels présents a été réalisée en utilisant les typologies suivantes :

- typologie Corine Biotopes¹ (niveau 3 minimum), correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment), dont l'objectif est l'identification et la description des biotopes d'importance majeure pour la conservation de la nature au sein de la Communauté européenne;
- typologie **EUNIS** (European Nature Information System)², correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique;
- typologie Natura 2000 (EUR28³), correspondant aux habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats »;

Les espèces caractéristiques de zones humides selon la réglementation en vigueur (arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L.214.7 et R.211-108 du code de l'environnement) sont identifiées dans les tableaux d'espèces par la mention « ZH ».

Les mesures d'accompagnement et de compensation qui ont fait l'objet d'un suivi floristique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

¹ BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

² LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

³ COMMISSION EUROPEENNE, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2. Commissioin européenne, DG Environnement, 132 p.

Tableau 9 : Dates de prospections en 2021

Mesure	Dates de passage
Mouillères - MA04	
Gestion et création de mégaphorbiaies – MC02	
Reconversion de peupleraies en boisements alluviaux – MC04	
Création de réseaux de haies bocagères – MC05	
Reconversion de terres cultivées en prairies naturelles – MC06	06/05/2021,
Restauration/extension de prairies naturelles humides – MC07	
Maintien des bandes enherbées au bord des cours d'eau – MC09	
Restauration de zones humides - MC10	
Création de noues - MC11	
Suppression de drainage - MC12	

De manière complémentaire, l'envasement des mouillères (MA 04) a été évalué, de même que la surface en eau libre.

2.2 LA FAUNE

2.2.1 Les amphibiens

L'étude s'est concentrée sur l'échantillonnage des adultes et des larves grâce aux techniques couplées de détections visuelles, auditives et de pêche permettant un échantillonnage représentatif des différentes espèces du site étudié.

Le site d'étude correspondait aux parcelles 18A et 18B (*cf.* Figure 3) de la mesure consistant à créer des mouillères (MAO4).

Les prospections ont été menées en période diurne (fin de journée) et en période nocturne (première partie de nuit) lors de quatre campagnes de terrain. Les dates des campagnes, les observateurs et les conditions météorologiques associées sont présentés dans le tableau suivant (cf. Tableau 10) :

Tableau 10 : Dates des campagnes batrachologiques, observateurs et conditions météorologiques associées

Campagnes	Dates	Observateurs	Conditions météorologiques
N°1	25/02/2021	Clovis GENUY & Elodie PROUX	5 à 10°C, couverture nuageuse forte, faibles précipitations, vent faible
N°2	23/03/2021	Clovis GENUY & Paol KERINEC	5 à 10°C, couverture nuageuse faible, vent faible
N°3	29/04/2021	Clovis GENUY	10 à 15°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°4	20/07/2021	Elodie PROUX	24 à 31°C, couverture nuageuse nulle, vent faible

Les techniques d'investigations mises en œuvre sont détaillées ci-dessous :

Détection auditive

Lors de la reproduction, les mâles utilisent des appels spécifiques distincts d'une espèce à l'autre pour signaler leur position à une femelle potentielle et à leurs rivaux. Les premiers temps passés sur le site d'étude ont été consacrés à l'écoute de ces manifestations auditives.

• Détection visuelle

Elle permet la détection des espèces ne possédant pas un chant puissant et le comptage des pontes lorsque la transparence de l'eau le permet. Pour les espèces chez qui la ponte n'est pas fractionnée (Grenouille agile notamment), le comptage des pontes fournit une indication très précise sur le nombre d'individus utilisant un site pour leur reproduction. Cette technique de détection visuelle s'est appuyée sur l'utilisation de lampe torche en période nocturne.

Pêche

Elle permet la capture des urodèles et des larves de toutes espèces dont le développement se fait dans le milieu aquatique. En raison des faibles profondeurs et de la relative clarté de l'eau, l'utilisation de cette technique a été assez limitée pour éviter de perturber les milieux et les espèces qui les fréquentent.



PARCELLES DU SUIVI DES AMPHIBIENS

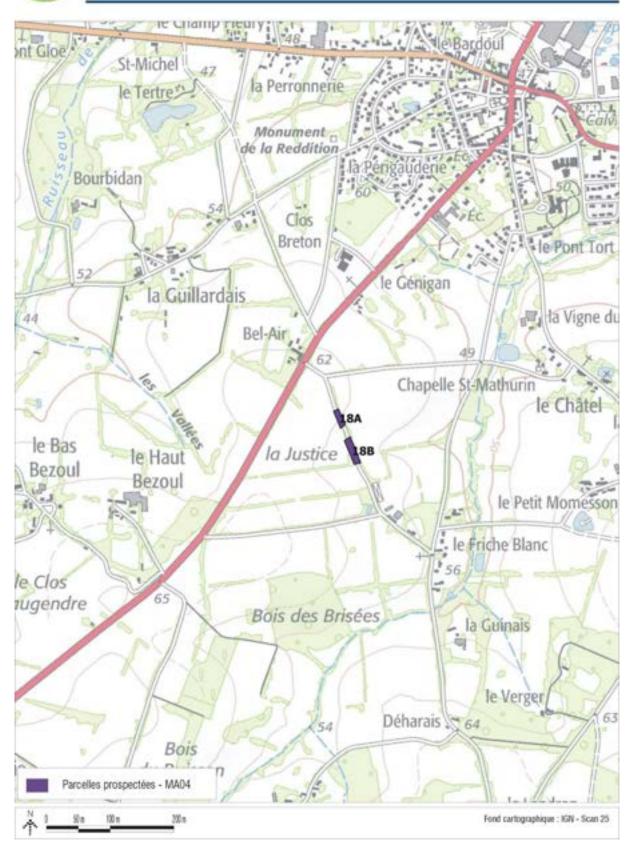


Figure 3 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude des amphibiens

2.2.2 Les reptiles

Les aménagements en faveur des reptiles ont été réalisés dans le cadre de la mesure MC08. Les andains, au nombre de 5, sont localisés sur les parcelles 18L, 18H, 18G, 18C. Les sites de pontes, au nombre de 8, sont disséminés à proximité d'autres sites de mesures compensatoires (voir Figure 1 : Localisation des sites d'étude (1/2) et figure suivante).

Pour accroître les chances de détection des spécimens et suivre l'efficacité des mesures, 29 plaques à reptiles ont été positionnées dans le courant de l'été 2019 afin d'être opérationnelles au printemps/été 2020. Les 29 plaques à reptiles se répartissent de la manière suivante :

- 10 plaques sont disposées en bordure des lieux de ponte et abris à reptiles,
- 19 plaques sont disposées le long des andains.

En 2021, 5 campagnes de prospection ont été réalisées, du mois d'avril au mois de septembre. Les dates exactes, les observateurs et les conditions météorologiques sont présentées dans le tableau cidessous :

Tableau 11 : Dates des prospections sur les reptiles, observateurs et conditions météorologiques associées

Campagnes	Dates	Observateurs	Conditions météorologiques
N°1	30/04/2021	Clovis GENUY	10 à 15°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°2	18/05/2021	Clovis GENUY	10 à 15°C, couverture nuageuse forte, vent modéré
N°3	17/06/2021	Clovis GENUY & Paol KERINEC	20°C, ciel entièrement couvert, aucune précipitation, vent faible
N°4	07/07/2021	Elodie PROUX & Clovis GENUY	17 à 19°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°5	07/09/2021	Elodie PROUX	22 à 31°C, couverture nuageuse nulle, vent faible

Deux techniques de suivi ont été combinées : la prospection active des habitats et micro-habitats favorables (recherches à vue), et des relevés de plaques attractives (type plaques bitumées ondulées) permettant d'augmenter le succès d'observation. Cette combinaison permet de détecter à la fois les espèces plus héliophiles et les espèces discrètes.

Les reptiles présents sur, sous et à proximité des abris ont été notés. La détermination a été réalisée soit visuellement, soit par capture avec relâcher immédiat.

PROTOCOLE D'INVENTAIRES DES REPTILES (1/3)

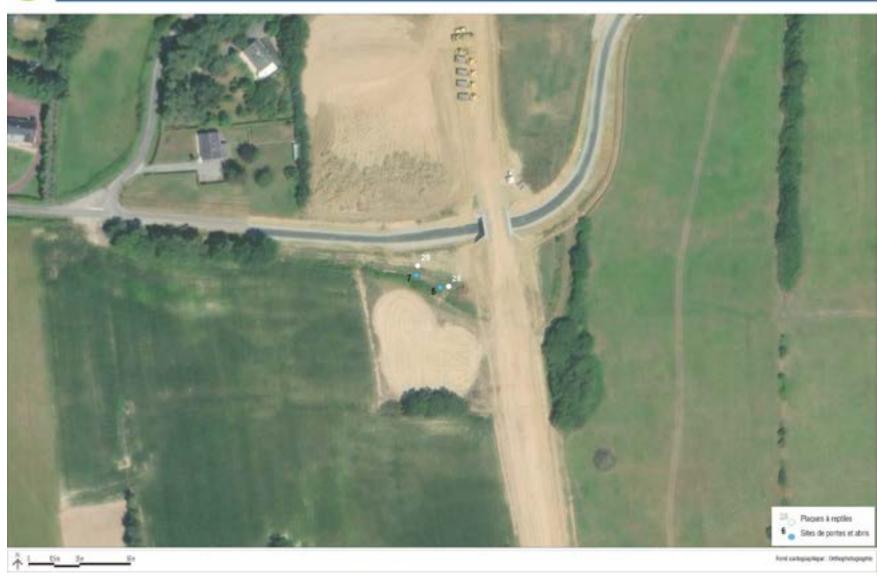


Figure 4 : Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (1/3)

PROTOCOLE D'INVENTAIRES DES REPTILES (2/3)



Figure 5: Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (2/3)

PROTOCOLE D'INVENTAIRES DES REPTILES (3/3)

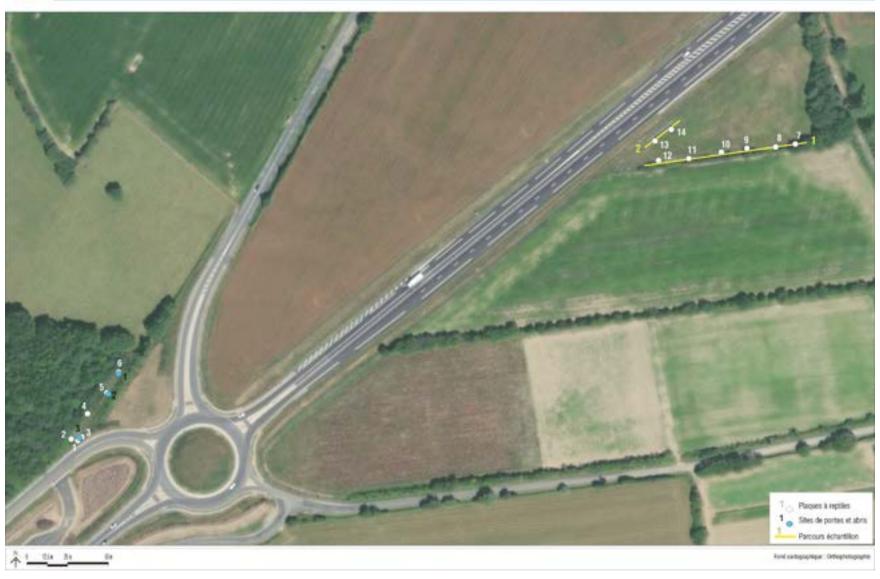


Figure 6 : Localisation des plaques à reptiles et des sites de pontes et abris à reptiles (3/3)

2.2.3 Les insectes

Les inventaires entomologiques ont été réalisés par chasse à vue, à l'avancement des chargés d'études. Le matériel à disposition sur le terrain correspondait à un filet entomologique et une loupe pour les déterminations sur place. Pour les espèces à détermination délicate, des spécimens ont été prélevés pour une détermination *a posteriori* sous loupe binoculaire.

Trois campagnes entomologiques ont été réalisées sur les parcelles des mesures MA04, MC02, MC04, MC10, MC11 et MC12 (cf. Figure 7 et Figure 8), à l'exception des parcelles 14C et 14D qui n'ont pas fait l'objet de suivi, en l'absence de mesure les concernant. Selon les sites des différentes mesures à suivre, les dates des différentes campagnes ainsi que les observateurs et les conditions météorologiques sont consignées dans le tableau qui suit.

Tableau 12 : Dates des campagnes entomologiques, observateurs et conditions météorologiques associées

Campagnes	Dates	Observateurs	Conditions météorologiques
N°1	18/05/2021	Clovis GENUY	10 à 15°C, couverture nuageuse forte, vent modéré
N°2	01/06/2021	Clovis GENUY	25 à 30°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°3	11/06/2021	Clovis GENUY	25 à 30°C, couverture nuageuse nulle, vent faible
N°4	17/06/2021	Clovis GENUY & Paol KERINEC	20°C, ciel entièrement couvert, aucune précipitation, vent faible
N°5	07/07/2021	Elodie PROUX & Clovis GENUY	17 à 19°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°6	20/07/2021	Elodie PROUX	24 à 31°C, couverture nuageuse nulle, vent faible
14 0	21/07/2021	Elodie PROUX	25°C, couverture nuageuse nulle, vent faible
	06/09/2021	Elodie PROUX	28 à 32°C, couverture nuageuse nulle, vent nul
N°7	07/09/2021	Elodie PROUX	22 à 31°C, couverture nuageuse nulle, vent faible
	08/09/2021	Elodie PROUX	20 à 27°C, couverture nuageuse moyenne, vent faible
N°8	23/09/2021	Clovis GENUY	20°C, couverture nuageuse très faible, vent faible

Trois groupes indicateurs ont été ciblés : les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules et demoiselles) et les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons). De manière moins systématique, les coléoptères ont également été pris en compte selon les observations opportunistes. En fonction des groupes, des techniques particulières ont été mises en œuvre et sont présentées ci-après.

Investigations sur les « Lépidoptères rhopalocères » (papillons de jour)

L'inventaire des lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) a été effectué par chasse à vue des adultes volants (imagos) au sein des différentes parcelles étudiées et à l'aide d'un filet entomologique pour la capture et la détermination des individus ne pouvant être identifiés en vol ou posé.

La détermination des individus a été effectuée sur place, éventuellement à l'aide de clés de détermination pour les espèces les plus délicates.

Les stades larvaires (chenilles, chrysalides) ont également été recherchés sur la végétation présente au sein des sites. Pour cela, les plantes hôtes des chenilles de papillons d'intérêt patrimonial ont été particulièrement recherchées.

En outre, certaines espèces sont strictement inféodées à une espèce végétale pour assurer leur cycle biologique. En effet, certains papillons tels que le Damier de la Succise pondent leurs œufs uniquement sur une seule espèce végétale appelée « plante hôte » (Succise des prés pour le damier évoqué).

Ainsi, une attention particulière a été portée aux espèces végétales susceptibles de représenter une plante hôte pour des espèces patrimoniales



L'inventaire des Odonates a été effectué à partir de prospections « à vue » sur l'ensemble des sites d'étude. Les milieux favorables à ce groupe ont été particulièrement investigués (milieux aquatiques et humides, mares, plans d'eau, cours d'eau et fossés).

Les milieux secondaires pour les odonates (ex : clairières, lisières...), même éloignés de l'eau, ont aussi été prospectés. Ces milieux jouent en effet un rôle important dans le cycle vital des libellules (« maturation », chasse).

Le comportement des imagos a été noté (parade nuptiale, tandem, copulation, ponte, comportement territorial, etc.) car il permet de préciser le statut de l'espèce sur le site (reproduction probable, certaine, migration...).

Les exuvies ont également été recherchées car elles permettent d'attester le caractère reproducteur des populations présentes sur le site.

Investigations sur les Orthoptères et groupes associés (mantes, phasmes)

L'inventaire des Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons) repose sur la détection à la fois visuelle et auditive des espèces. Les milieux ont été prospectés « à vue », lors des heures chaudes et ensoleillées de la journée.

En fonction des espèces, plusieurs techniques ont été mises en œuvre : écoute des stridulations, recherche à vue, fauchage de la végétation herbacée au filet fauchoir, battage de la végétation arbustive.

Pour les mantes religieuses, l'observation directe d'individus adultes a été privilégiée.

L'identification des Orthoptères a été faite essentiellement à vue et/ou par capture-relâché durant les inventaires.

Cependant, il arrive que des espèces demandent des examens plus approfondis pour leur détermination (exemple des tétrigidés), notamment à l'aide de matériel optique adapté (dans le cas présent, le matériel utilisé est un stéréomicroscope BRESSER Advance ICD 10-160x.

THEMA

PARCELLES DU SUIVI DE L'ENTOMOFAUNE (1/2)

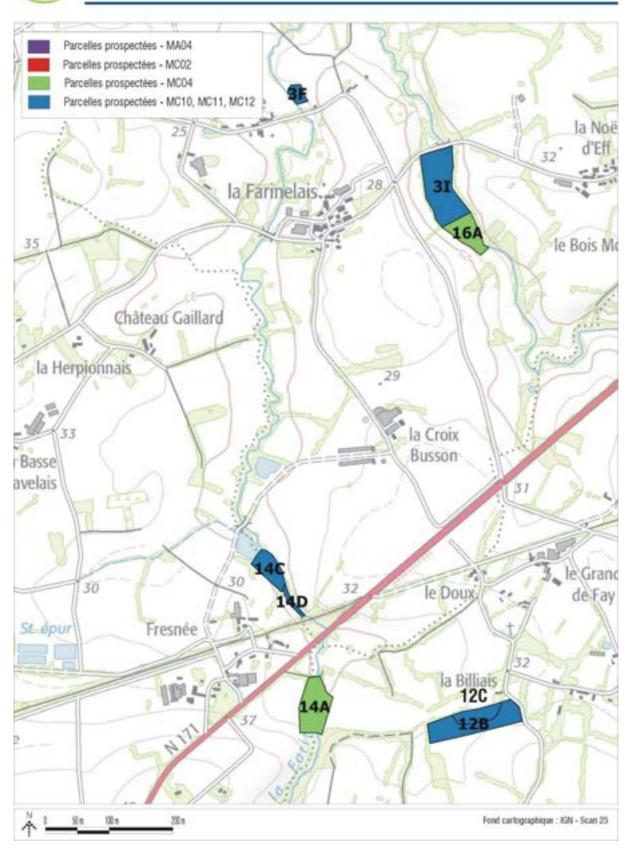


Figure 7 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude entomologique (1/2)



PARCELLES DU SUIVI DE L'ENTOMOFAUNE (2/2)

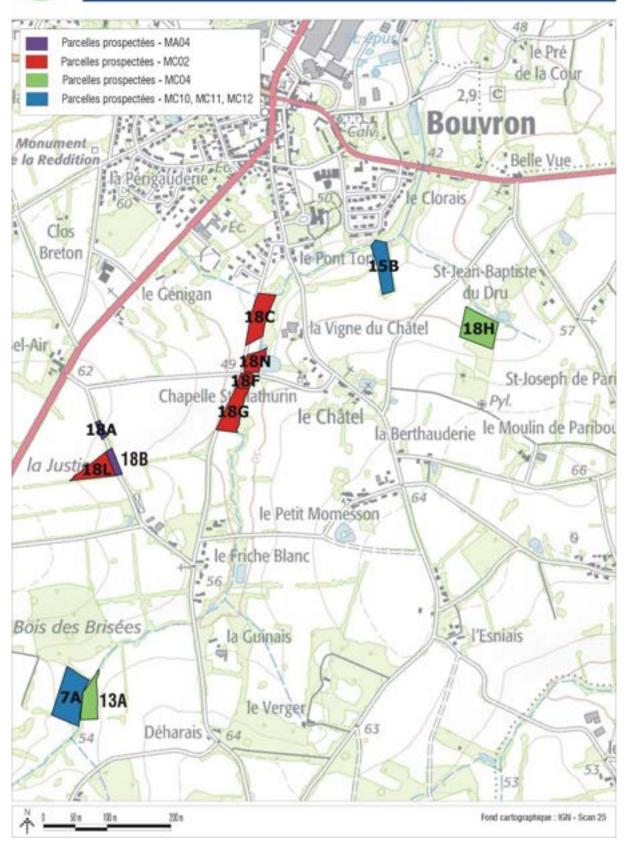


Figure 8 : Localisation des parcelles suivies dans le cadre de l'étude entomologique (2/2)

2.3 LE SUIVI HYDRAULIQUE

2.3.1 Investigations pédologiques

Les investigations pédologiques sont réalisées à la tarière manuelle de diamètre 60 mm permettant d'échantillonner les sols jusqu'à une profondeur de 110 cm en absence de refus. Les points de sondages sont réalisés et localisés à l'aide d'une tablette PC durcie de marque FIELDBOOK intégrant un GPS d'une précision sub-métrique. Cette précision permet de réaliser le suivi selon le même plan d'échantillonnage.

Le plan d'échantillonnage tient compte :

- De la nature du projet de mesure compensatoire ;
- De la présence de réseau hydrographique ou de pièce d'eau ;
- De la topographie du site ;
- De la nature géologique des terrains ;

Ces différents éléments permettent de positionner des transects sur les différents secteurs ayant fait l'objet de travaux de restauration / création de zone humide. Sur chacun des transects ainsi définis, plusieurs sondages ont été réalisés et localisés grâce au GPS intégré de la tablette PC. Ceci, afin de réaliser le suivi temporel de ces mesures.

Site 3F:

En 2019, le secteur 3F, d'environ 0,26 hectare, a fait l'objet de 2 topo-séquences de 2 sondages pédologiques. 3 de ces sondages se positionnent dans l'emprise de la mesure compensatoire, le $4^{\text{ème}}$ se trouve en limite extérieure.

En 2020, un 5^{ème} point a été ajouté à la croisée des transects, au niveau du point bas de la parcelle. Ce dernier est réalisé plus tard dans l'année (période estivale), une fois que la zone est hors d'eau.

<u>Site : 31</u>

Ce secteur de 2,3 hectares a fait l'objet d'une étude pédologique sur la base de 4 sondages le long d'un transect topo-séquentiel dans sa partie nord, là où les pentes sont les plus marquées. 4 autres sondages ont été réalisés sur la partie sud de part et d'autre du cours d'eau, afin de vérifier ponctuellement le degré d'humidité du sol. Ces quatre sondages sont localisés sur la partie la plus plane du site d'étude.

<u>Site: 7A</u>

Sur ce secteur de 1,1 hectare, afin de vérifier l'efficacité de la mesure compensatoire et l'étendue de la zone humide, il a été réalisé 4 sondages. Un transect de 3 sondages, allant du point haut jusqu'en bas de pente est réalisé. Un sondage en point haut est également réalisé à proximité d'une mare. En 2020, 2 sondages sur la partie nord du site ont été ajoutés, afin de s'assurer que les mesures portent leurs fruits sur l'ensemble du secteur.

Site 12 B et 12 C

La topographie prononcée sur ce secteur de 2,24 hectares, induit une répartition des points sur le haut et le bas de pente selon deux transects topo-séquentiels de 4 sondages. Un sondage a été réalisé en partie haute de la mesure compensatoire afin de vérifier le degré d'humidité du sol. Au total, 9 sondages ont été réalisés sur ce secteur dont 5 sur le secteur 12C.

Site: 15B

Ce secteur d'environ 0,73 hectare a fait l'objet d'une étude pédologique selon une toposéquence de deux sondages. Un sondage a été réalisé sur la partie haute du site, l'autre au point bas.

THEMA

SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES ZONES HUMIDES - PARCELLE 3F



Figure 9 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 3F

SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES ZONES HUMIDES - PARCELLE 31

Périmètre de la mesure compensatoire Position des sondages de suivi Transect de suivi Point bas du transect Fond cartographique: IGN - Onthophotographie

Figure 10 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 31

THEMA

SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES ZONES HUMIDES - PARCELLE 7A



Figure 11 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 7A



Figure 12 : Localisation des sondages pédologiques sur les parcelles 12B et 12C

THEMA

SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES ZONES HUMIDES - PARCELLE 15B

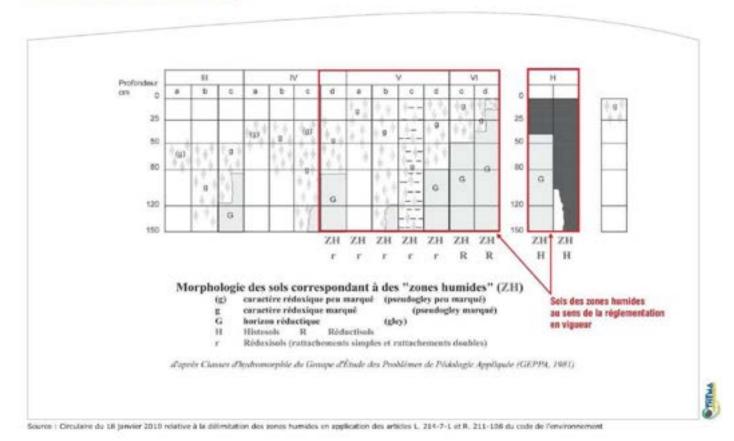


Figure 13 : Localisation des sondages pédologiques sur la parcelle 15B

L'analyse des sondages s'est faite par comparaison avec le tableau des morphologies des sols correspondant à des « zones humides » du référentiel pédologique (issus des classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981). Ce tableau est repris dans l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L.214.7 et R.211-108 du code de l'environnement. Au total 9 des 16 catégories présentées ci-dessous sont caractéristiques des zones humides.

Deux étapes majeures sont présentées dans les tableaux de description des sondages. Le premier est la présence de traces d'hydromorphie à moins de 25 cm de profondeur. Si de telles traces apparaissent avant 25 cm et se prolongent, le sondage est caractéristique de zones humides. En cas d'apparition de traces au-delà de 25 cm, il faut qu'un horizon réductique apparaisse entre 50 et 80 cm de profondeur pour définir un sol humide de catégorie IV d. Si aucune trace n'est visible avant 50 cm, alors le sondage sera considéré comme non humide.

SOLS DE ZONE HUMIDE



La lettre « G » indique la présence d'un horizon réductique, c'est-à-dire que le fer présent dans la matrice du sol est mis en contact avec l'eau pendant une période prolongée le privant d'oxygène. Cet horizon a généralement tendance à prendre une teinte gris-bleutée.

La lettre « g » indique un horizon rédoxique. Le fer se dissous lorsqu'il entre en contact avec l'eau de façon temporaire et s'agglomère dans les pores du sol lorsque cette dernière se retire laissant apparaître des tâches couleur rouille.

Les catégories V définissent des sols humides nommés REDOXISOLS.

Les catégories VI définissent des sols humides nommés REDUCTISOLS.

Présentés au sein de chaque mesure compensatoire, les sondages sont détaillés en Annexe 2.

2.3.2 Analyse des effets des crues

Lors de période de crues, les débits importants du cours d'eau peuvent avoir des impacts sur le linéaire du cours d'eau. Ceux-ci peuvent consister en un dépôt de sédiments fins qui viennent enrichir les sols en nutriments, mais il peut également se produire des phénomènes d'érosion qui viennent alors creuser voire détruire les berges.

A la fin de la période hivernale, les traces d'éventuelles crues ont été recherchées (laisses de crue, zone d'érosion...). Ces différents indices ont été photographiés le cas échéant.



Exemple d'érosion de berge



Laisse de crue

Figure 14: Indices visuels de crues

2.3.3 Fonctionnement des zones humides

La nature de l'alimentation en eau d'une zone humide est déterminante pour définir sa pérennité. La présence de fossés, de mares et leurs exutoires, d'écoulements superficiels liés à l'impluvium ont été répertoriés sur chacun des sites d'étude afin de définir les modalités d'alimentation des zones humides.

La présence d'eau au sein des secteurs a également été observée. La topographie et la végétation sont deux grands critères permettant la rétention d'eau (présence de replat et/ou de végétation hygrophile importante).

Afin de déterminer le fonctionnement de chacune des mesures compensatoires et pouvoir suivre leur évolution temporelle, une notation est établie à partir des éléments présentés dans le tableau page suivante. Ce tableau répertorie les différentes fonctionnalités des zones humides (hydrologiques, biogéochimiques et biologiques).

En comparant dans le temps ces caractéristiques il est possible de déterminer si la zone humide se maintient, se renforce ou se détériore. En cas de détérioration, les paramètres à corriger pourront ainsi être identifiés.

Tableau 13 : Tableau de notation selon les différents paramètres caractérisant des zones humides

Zor	ne humide	Nulle = 0	Faible = 1	Moyenne = 2	Forte = 3
	Soutien naturel d'étiage	Absence de connexion avec le réseau hydrographique	Surface faible et proximité du réseau hydrographique	Surface moyenne, hydromorphie marquée et connexion ou proximité avec le réseau hydrographique	Surface importante, hydromorphie marquée et connexion avec le réseau hydrographique
dnes	Régulation naturelle des crues	Absence de zone d'expansion de crue ou topographie inadaptée	Surface limitée et topographie peu adaptée	Surface moyenne et topographie favorable	Surface importante et topographie favorable
Fonctions hydrologiques	Protection contre l'érosion et rétention des sédiments	Couvert végétal ou positionnement inadapté ou absence de bassin versant source de flux solides	Couvert végétal adapté, positionnement favorable et surface limitée et bassin versant amont source de flux solides	Couvert végétal adapté, positionnement favorable et surface moyenne et bassin versant amont source de flux solides	Couvert végétal adapté, positionnement favorable et surface importante et bassin versant amont important et source de flux solides
Fonctio	Ralentissement des ruissellements	Couvert végétal inadapté ou pas de bassin versant amont	Couvert végétal adapté et forte pente avec un bassin versant amont	Couvert végétal adapté et pente peu marquée avec un bassin versant amont	Couvert végétal adapté en pente nulle avec un bassin versant amont important et source de ruissellement
	Recharge des nappes	Surface insuffisante et hydromorphie très peu marquée ou faible capacité de stockage des eaux dans le sol	uée ou faible capacité de marquée ou faible capacité de stockage		Surface de zone humide importante et forte hydromorphie ou bonne capacité de stockage des eaux dans le sol
Fonctions biogéochimiques	Régulation des nutriments (nitrates et phosphore)	Couvert végétal absent (zone cultivée) et/ou zone drainée	Couvert végétal limité et bassin versant amont peu sources de pollutions diffuses	Couvert végétal adapté et forte hydromorphie et/ou bassin versant amont peu sources de pollutions diffuses	Couvert végétal adapté, zone non drainée et forte hydromorphie avec un bassin versant amont source de pollutions diffuses
Fonc biogéod	Séquestration du carbone	Absence de couvert végétal, pas de MO stockées dans le sol	Zone avec faible capacité de stockage : peu de production de MO (prairie exploitée par exemple), hydromorphie mais horizons organiques peu épais	Zone avec accumulation de matière organique (végétation permanent et non exploitée), forte hydromorphie et horizons organiques épais	Zone avec forte accumulation de matière organique (tourbe en surface ou enfouie.), couvert végétal dense.
ogiques	Corridor écologique	La zone n'accueille pas de faune et de flore de zone humide et ne constitue pas une zone de transition au sein d'un réseau de parcelles	Le milieu présente quelques espèces végétales de zones humides et constitue une faible zone de transition au sein d'un réseau de parcelles (ripisylve		La zone présente un habitat de zone humide diversifié. Elle assure la transition entre d'autres parcelles adjacentes.
Fonctions biologiques	Support de biodiversité	La zone ne présente pas un habitat source de biodiversité	La zone présente un habitat qui accroit très légèrement la biodiversité (quelques espèces végétales)	La zone supporte un habitat qui accroit le nombre d'espèces végétales et animales	La zone supporte un habitat qui accroit fortement la biodiversité locale
Fonc	Intérêt patrimonial d'espèces ou d'habitats	Absence d'espèce ou d'habitat patrimonial	Présence de quelques espèces patrimoniales réparties ponctuellement	Présence d'espèces patrimoniales sur une surface importante	Présence de nombreuses espèces patrimoniales sur une surface importante ou d'un habitat à forte valeur patrimoniale



3 RESULTATS DES SUIVIS

3.1 CREATION DE MOUILLERES (MA 04)

L'objectif de la mesure est de profiter de la reconversion d'une ancienne voie communale pour offrir des habitats adaptés aux amphibiens, odonates, oiseaux, petits mammifères... La mouillère doit correspondre à une mare qui est peu profonde et inondée plus ou moins longtemps en fonction des conditions météorologiques, ce qui permet à la végétation d'en coloniser le fond.

Les travaux réalisés ont consisté à réaliser un déroctage de la voirie et un sous-solage sur une profondeur de 60cm à 80cm. Les déblais routiers ont été évacués. Un apport de sédiment des mares détruites (étalage de la terre prélevée dans la mare impactée du Haut Bezoul) a complété le léger surfaçage qui avait pour objectif la conservation des aspérités du sol post-travaux.

Le suivi mis en place a pour but d'évaluer le succès de la colonisation du site par les espèces visées (amphibiens, odonates...). Ainsi, trois suivis ont été mis en place, sur la flore, sur les amphibiens et sur les odonates.

3.1.1 Résultats sur la flore et les habitats

La mouillère nord (parcelle 18A) était en eau jusqu'à la période estivale, tandis que la mouillère sud (parcelle 18B) n'était pas en eau depuis au minimum la fin du mois de mars 2021. La description des surfaces en eau au 21/04/2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Parcelle

18A

Surface importante en eau allant jusqu'à 1 m de profondeur.
Développement d'une flore amphibie sur la berge.

Aucune surface en eau. Développement d'une flore mixte entre espèces rudérales et espèces hygrophiles, dans la continuité des années précédentes.

Tableau 14 : Suivi de la surface en eau libre au 21/04/2021

Les relevés effectués en avril et en juin 2021 mettent en évidence la présence de communautés amphibies à Gaillet des marais (*Galium palustre*), Œnanthe safranée (*Oenanthe crocata*), Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*), Jonc articulé (*Juncus articulatus*), Lythrum à feuille d'Hysopes (*Lythrum hissopifolia*), et de Scirpe sétacé (*Isolepis setacea*) notamment. Ces communautés amphibies déjà présentes en 2020 se sont maintenues en 2021.

Sur la mouillère 18B, les espèces caractéristiques de friche observées en 2020 (Vergerette (*Erigeron sp.*), Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), Petite centaurée commune (*Centaurium erythraea*) et Oseille des prés (*Rumex acetosa*)) ont soit régressé, soit disparu. Leur régression traduit de l'évolution du secteur en milieu humide. Ces espèces des friches ont laissées place à des espèces caractéristiques de zones humides, dans la richesse spécifique est en augmentation depuis le début

du suivi. En effet, il y a une nette et constante augmentation du nombre d'espèces végétales déterminantes de zones humides, passant de 6 en 2019 à 22 en 2020 puis 30 en 2021.

Ces communautés humides s'expriment sur l'ensemble de la mouillère 18B, dont une faible lame d'eau (< 3cm) est présente ponctuellement. Concernant la mouillère 18A, la communauté amphibie est circonscrite aux berges. Le centre étant entièrement en eau lors des deux passages (avril et juin).

Une prolifération d'algues vertes est également observée sur les deux mouillères. Leur densité varie au cours du temps. Elles étaient bien présentes en avril et en juin. Leur présence dépend cependant du renouvellement de l'eau avec les apports météoritiques et des fluctuations de sa température.

Entre 2019 et 2021, les communautés amphibies se sont donc développées au sein des mouillères 18A et 18B.

Tableau 15 : Espèces floristiques observées sur les parcelles 18A et 18B en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Déterminante zone humide	18A	18B
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Χ	Х
Bugle rampante	Ajuga reptans			Χ
Grand plantain d'eau	Alisma plantago-aquatica	OUI	Х	
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus	OUI		Χ
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum			Χ
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis			Χ
Cardamine des prés	Cardamine pratensis			Χ
Céraiste commune	Cerastium fontanum			Χ
Cirse des marais	Cirsium palustre	OUI		Χ
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa	OUI		Χ
Épilobe à tige carrée	Epilobium tetragonum			Χ
Gaillet gratteron	Galium aparine			Х
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI	Х	Х
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Х	Χ
Gnaphale des lieux humides	Gnaphalium uliginosum	OUI		Χ
Ache nodiflore	Helosciadium nodiflorum	OUI		Χ
Houlque laineuse	Holcus lanatus			Х
Millepertuis des marais	Hypericum elodes	OUI	Χ	
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata			Χ
Scirpe flottant	Isolepis fluitans	OUI		Χ
Scirpe sétacé	Isolepis setacea	OUI		Χ
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI		Χ
Jonc articulé	Juncus articulatus	OUI	Х	Χ
Jonc des crapauds	Juncus bufonius	OUI		Χ
Jonc couché	Juncus bulbosus	OUI		Χ
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	OUI		Χ
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI		Х
Marguerite commune	Leucanthemum vulgare			Х
Lotier des marais	Lotus pedunculatus	OUI		Χ
Œil-de-perdrix	Lychnis flos-cuculi	OUI		Χ
Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	OUI	Χ	Х

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Déterminante zone humide	18A	18B
Lythrum à feuilles d'hyssope	Lythrum hyssopifolia	OUI		Х
Pourpier d'eau	Lythrum portula	OUI	Х	
Montie des fontaines	Montia fontana	OUI	Х	Х
Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa			Х
Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI		Χ
Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI	Х	Χ
Grand plantain	Plantago major			Χ
Pâturin annuel	Poa annua			Х
Pâturin des prés	Poa pratensis			Х
Brunelle commune	Prunella vulgaris			Х
Renoncule âcre	Ranunculus acris			Χ
Renoncule aquatique	Ranunculus aquatilis		Х	
Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI	Х	Х
Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI		Х
Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI		Х
Pissenlit officinal	Taraxacum officinale			Х
Trèfle rampant	Trifolium repens	OUI		Х
TOTAL : nombre d'espèce	12/11	44/27		



Figure 15 : Illustrations des parcelles 18A et 19B en 2021

Conclusion sur la flore et les habitats

Les deux mouillères sont progressivement colonisées par des communautés amphibies de zones humides et sont plus typiques au fil du temps.

3.1.2 Résultats sur les amphibiens

Résultats du suivi en 2021

Quatre campagnes ont pu être réalisées en 2021, ce qui est pertinent pour la réalisation d'une analyse comparative avec les résultats obtenus lors des suivis réalisés en 2019 (3 campagnes effectuées) et en 2020 (1 seule campagne en raison du contexte de crise sanitaire).

Lors de ces campagnes, cinq espèces ont été mises en évidence, avec des preuves de reproduction dans le cas de la mouillère nord (parcelle 18A) principalement. En effet, concernant la mouillère

sud (parcelle 18B), le site était quasi à sec et envahit d'algues dès la sortie de fin mars 2021. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Synthèse des résultats batrachologiques en 2021

Espèces	Site 18A	Site 18B
Grenouille agile	Reproduction	Présence de mâles chanteurs
Grenouille rieuse	Reproduction	-
Rainette verte	Reproduction	-
Salamandre tachetée	Reproduction	Reproduction
Triton palmé	Présence d'individus matures	Présence d'individus matures

Les résultats détaillés sont présentés ci-dessous pour chaque espèce.

• La Grenouille agile (*Rana dalmatina*): La mouillère nord (parcelle 18A) seulement a constitué un site de ponte en 2021. Huit pontes et au minimum 6 mâles chanteurs y ont été dénombrés le 25 février 2021, et onze pontes y ont été dénombrées le 23 mars 2021, dont 5 pontes relativement fraîches et 6 pontes plus vieilles (correspondant probablement à des pontes déjà observées le 25/02/21), avec la présence de têtards observés au premier stade larvaire. Par la suite, environ 75 têtards au stade larvaire bien avancé ont été comptabilisés sur le site 18A lors de la sortie du 29 avril 2021. Au niveau de la mouillère sud (18B), 3 mâles chanteurs ont été entendus dans la soirée du 25 février 2021.

Le nombre de ponte, estimé à au moins 13 pontes, est inférieur à celui constaté en 2020 (15 pontes réparties entre les deux mouillères) mais supérieur à celui mis en évidence en 2019 (7 pontes réparties entre les deux mouillères).

Ces observations nous permettent d'attester du succès reproducteur et donc de la fonctionnalité de la mouillère 18A pour cette espèce en 2021, contrairement à la mouillère 18B où aucun indice de reproduction (pontes ou têtards) n'a été mis en évidence, mais où 3 individus chanteurs ont été entendus lors de la première campagne du suivi 2021 (25/02).

Tableau 17 : Synthèse des résultats pour la Grenouille agile lors des campagnes en 2021

Site	Site 18A			Site 18B			
Stade de développement	Pontes	Larves	Adultes	Pontes	Larves	Adultes	
Campagne N°1	8	0	6	0	0	3	
Campagne N°2	11	Oui	0	0	0	0	
Campagne N°3	0	75	0	0	0	0	
Campagne N°4	0	0	0	0	0	0	



Ponte de Grenouille agile ©THEMA Environnement, 02/2021



Individu adulte de Grenouille agile ©THEMA Environnement, 02/2020

• La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*): La mouillère 18A uniquement a constitué un site de ponte en 2021, ce qui est attesté par l'observation de 10 têtards à un stade larvaire avancé (pattes postérieures développées) le 20 juillet 2021. Ce constat est plus fort qu'en 2019 et en 2020 où l'espèce n'a pas été contactée. L'année 2021 correspond donc aux premières observations de cette espèce au sein des mouillères.

Cette donnée nous permet d'attester du succès reproducteur et donc de la fonctionnalité de la mouillère 18A pour cette espèce en 2021, contrairement à la mouillère 18B où aucun indice de reproduction ni individu n'a été mis en évidence.

Tableau 18 : Synthèse des résultats pour la Grenouille rieuse lors des campagnes en 2021

Site	Site 18A			Site 18B			
Stade de développement	Pontes	Larves	Adultes	Pontes	Larves	Adultes	
Campagne N°1	0	0	0	0	0	0	
Campagne N°2	0	0	0	0	0	0	
Campagne N°3	0	0	0	0	0	0	
Campagne N°4	0	10	0	0	0	0	



Têtard de Grenouille rieuse ©THEMA Environnement, 07/2021

• La Rainette verte (*Hyla arborea*): La mouillère nord 18A uniquement a constitué un site de ponte en 2021. En effet, 3 têtards ont été observés à un stade larvaire avancé (pattes postérieures développées) le 20 juillet 2021. Ce constat est plus faible qu'en 2019, où 5 mâles chanteurs avaient été observées, mais plus fort qu'en 2020 où l'espèce n'a pas été contactée (observations restreintes à une seule campagne).

Cette donnée nous permet d'attester du succès reproducteur et donc de la fonctionnalité de la mouillère 18A pour cette espèce en 2021, contrairement à la mouillère 18B où aucun indice de reproduction ni individu n'a été mis en évidence.

Tableau 19 : Synthèse des résultats pour la Rainette verte lors des campagnes en 2021

Site	Site 18A			Site 18B		
Stade de développement	Pontes	Larves	Adultes	Pontes	Larves	Adultes
Campagne N°1	0	0	0	0	0	0
Campagne N°2	0	0	0	0	0	0
Campagne N°3	0	0	0	0	0	0
Campagne N°4	0	3	0	0	0	0



Têtard de Rainette verte ©THEMA Environnement, 07/2021

• La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*): Les deux mouillères ont constitué des sites de reproduction en 2021, ce qui est attesté par la présence de larves. En effet, 20 larves ont été dénombrées dans la mouillère nord (18A) et 4 larves dans la mouillère sud (18B) lors de la 1ère campagne 2021 du 25 février, puis 11 larves ont été observées le 23 mars 2021 au sein de la mouillère nord 18A uniquement. Ce constat est plus important qu'en 2019, où au moins 15 larves avaient été observées (réparties entre les deux mouillères), ainsi qu'en 2020 où 3 larves au total ont été mises en évidence au sein des deux mouillères. Cette donnée nous permet d'attester du succès reproducteur et donc de la fonctionnalité de la mouillère 18A pour cette espèce en 2021, contrairement à la mouillère 18B où aucun indice de reproduction ni individu n'a été mis en évidence.

Tableau 20 : Synthèse des résultats pour la Salamandre tachetée lors des campagnes en 2021

Site	Site 18A			Site 18B		
Stade de développement	Pontes	Larves	Adultes	Pontes	Larves	Adultes
Campagne N°1	0	20	0	0	4	0
Campagne N°2	0	11	0	0	0	0
Campagne N°3	0	0	0	0	0	0
Campagne N°4	0	0	0	0	0	0



Larve de Salamandre tachetée ©THEMA Environnement, 02/2021

• Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*): Les deux mouillères n'ont pas constitué de sites de ponte en 2021, car aucune preuve de reproduction n'a été mise en évidence au cours des différentes campagnes. Cependant, de nombreux individus adultes des deux sexes ont été observés: 7 individus matures le 23 mars 2021, dont au moins 3 femelles et 3 mâles identifiés dans la mouillère 18A (le 7ème individu a été vu au sein de la mouillère 18B), et 6 individus matures le 29 avril 2021, comprenant 2 femelles et 4 mâles. Ce constat est plus faible qu'en 2019, où 5 adultes et 2 larves avaient été observés, mais plus fort qu'en 2020 où l'espèce n'a pas été contactée (observations restreintes à une seule campagne).

Cette donnée ne nous permet pas d'attester du succès reproducteur et donc de la fonctionnalité des mouillères 18A et 18B pour cette espèce en 2021.

Site	Site 18A			Site 18B			
Stade de développement	Pontes	Larves	Adultes	Pontes	Larves	Adultes	
Campagne N°1	0	0	5	0	0	17	
Campagne N°2	0	0	6	0	0	1	
Campagne N°3	0	0	6	0	0	0	
Campagna Nº1	Λ	Λ	Λ	Λ	Λ	^	

Tableau 21 : Synthèse des résultats pour le Triton palmé lors des campagnes en 2021

Parmi les espèces observées en 2021, l'une d'entre elles a été contactée pour la première fois comparé aux années de suivi précédentes (2019 et 2020) : il s'agit de la Grenouille rieuse.

Concernant la mouillère nord (parcelle 18A), ce milieu représente un habitat de reproduction fonctionnel pour la quasi-totalité des espèces contactées. En effet, seul le Triton palmé ne s'est pas reproduit de manière certaine dans cette mouillère en 2021 car seuls des individus adultes ont été observés. Cependant, étant donné que des mâles et des femelles ont été mis en évidence, il est possible que ces individus se soient reproduits mais que les larves n'aient pas été détectées, du fait de leur difficulté d'observation dans la végétation aquatique notamment.

Compte tenu du fait que la mouillère sud (parcelle 18B) a été observée en assec très tôt dans la saison (dès la 2ème campagne du 23/03/21), seuls des mâles chanteurs ont été mis en évidence au niveau de cet habitat, excepté pour une espèce très précoce qu'est la Salamandre tachetée, dont seulement 4 larves ont été observées. La mise-bas de cette espèce étant de septembre à mai dans l'ouest de la France, avec un pic en octobre-novembre, le développement larvaire dure de 2 à 7 mois selon l'époque de parturition (ACEMAV, 2003). Ainsi, les larves observées lors de la 1ère campagne (25/02/21) sont très probablement issues d'une reproduction qui date de l'automne 2020, lorsque l'habitat était en eau donc fonctionnel.

Efficacité de la mesure pour les amphibiens

L'un des objectifs visés par cette mesure d'accompagnement était de fournir des habitats adaptés aux amphibiens. Avec le maintien de la Grenouille agile, de la Rainette verte, de la Salamandre tachetée et du Triton palmé en 2021 (par rapport à 2019, et 2020 pour la Grenouille agile et la Salamandre tachetée), l'objectif est atteint. Une amélioration est constatée avec 5 espèces en 2021 contre 2 espèces seulement en 2020 et 4 espèces en 2019. Selon les espèces, les nombres de pontes, de larves et d'adultes observés sont de manière générale plus importantes qu'au cours des années précédentes.

Aussi, une espèce déjà connue s'est reproduit pour la première fois au sein de la mouillère nord : la Rainette verte. En effet, ces milieux nouvellement aménagés étaient soupçonnés comme étant défavorables pour cet amphibien en 2019, du fait d'une végétation absente ou peu dense et d'un assèchement trop précoce pour cette espèce à reproduction plus tardive. Hors en 2021, le bon développement de la végétation et les conditions météorologiques propices ont permis un maintien en eau de la mouillère nord, permettant ainsi l'observation de 3 têtards de Rainettes.

3.1.3 Résultats sur les odonates

Résultats du suivi en 2021

Deux espèces d'odonates ont été observées en 2021 sur les mouillères : l'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*) et le Sympétrum fascié (*Sympetrum striolatum*). C'est moins qu'en 2020 où 5 espèces avaient été observées (Libellule déprimée, Agrion jouvencelle, Orthétrum réticulé, Sympétrum méridional et Aeschne bleue) mais plus qu'en 2019 où une seule espèce avait été observée (Anax empereur).

En dépit d'une richesse spécifique moins élevée par rapport à l'année précédente, aucun comportement de reproduction n'a été observé au cours des prospections cependant un indice a été mis en évidence pour une espèce : une exuvie d'Aeschne bleue a été retrouvée au sein de la mouillère nord 18A.

Il est à noter que l'intérêt portait principalement sur la mouillère 18A qui est restée en eau jusqu'en période estivale alors que la mouillère 18B était quasiment asséchée dès le début du printemps.

Outre les odonates, d'autres invertébrés appartenant aux ordres des lépidoptères, des orthoptères et des hyménoptères ont été observées au sein ou à proximité immédiate des mouillères 18A et 18B: 14 espèces de lépidoptères (espèces très communes), 8 espèces d'orthoptères (espèces communes) et 1 espèce d'hyménoptère (le Bourdon terrestre, espèce très commune).

Evolutions par rapport à l'état initial

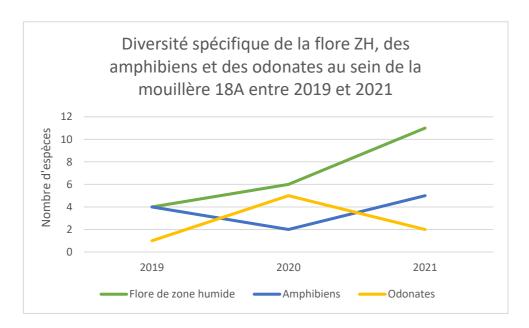
Lors de l'étude réalisée par AEPE Gingko entre 2012 et 2014, aucune donnée d'odonates n'a été relevée au sein du secteur de prospection n°8 (comprenant les mouillères nouvellement créées). La présence des mouillères et la période de mise en eau assez longue en 2021 (pour la mouillère 18A surtout) semble avoir profité aux odonates.

Efficacité de la mesure pour les odonates

L'un des objectifs visés par cette mesure d'accompagnement était de fournir des habitats adaptés aux odonates. Au regard de la nature des milieux aquatiques créés (à caractère temporaire), cet objectif ne peut que viser des espèces pionnières, possédant de bonnes capacités de dispersion et capables de profiter d'une année particulièrement humide pour mener à bien une reproduction sur ce type de milieux. L'année 2021 a modérément répondu à ces critères, du fait notamment des faibles précipitations au printemps 2021. Cependant, les mouillères ont constitué à minima des zones de chasse, voire des zones de reproduction pour l'Aeschne bleue (exuvie trouvée dans la mouillère nord 18A).

3.1.4 Bilan du suivi 2019-2021

Mouillère 18A

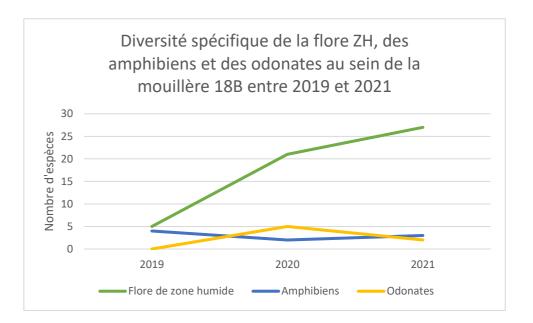


Concernant la flore déterminante de zone humide, on observe une augmentation progressive de la richesse spécifique au sein de la mouillère 18A entre 2019 et 2021, témoignant d'une colonisation du milieu par les communautés humides à amphibies.

Concernant les amphibiens, la réalisation d'une seule campagne d'inventaire en 2020 (réalisée en contexte de crise sanitaire) ne permet pas de faire un comparatif de la richesse observée, et d'en tirer une tendance pertinente. On remarque néanmoins qu'entre 2019 et 2021, le nombre d'espèces d'amphibiens contacté a légèrement augmenté, avec au total 5 espèces observées au sein de la mouillère 18A en 2021. La présence d'une telle diversité est rendue possible grâce à la présence d'eau assez longtemps en période de reproduction pour permettre aux amphibiens de venir effectuer leur phase aquatique au sein de la mouillère 18A.

Concernant les odonates, l'élément qui a conditionné la richesse spécifique identifiée au sein des mouillères est la durée de mise en eau des milieux. En effet un milieu asséché ne permet pas aux odonates de se reproduire au sein de l'habitat, diminuant de fait la diversité spécifique au sein du site. C'est pourquoi, la mouillère 18A étant restée en eau jusqu'en période estivale en 2020, le nombre d'espèces d'odonates observée durant cette année est le plus élevé, comparé aux années 2019 et 2021 où la mouillère 18A s'est très vite retrouvée en assec.

Mouillère 18B



Concernant la flore déterminante de zone humide, on observe également une augmentation progressive de la richesse spécifique au sein de la mouillère 18B entre 2019 et 2021 (avec cependant une augmentation plus conséquente entre 2019 et 2020 qu'entre 2020 et 2021), témoignant d'une colonisation du milieu par les communautés humides à amphibies.

Concernant les amphibiens, la réalisation d'une seule campagne d'inventaire en 2020 (réalisée en contexte de crise sanitaire) ne permet pas de faire un comparatif de la richesse observée, et d'en tirer une tendance pertinente. On remarque néanmoins qu'entre 2019 et 2021, le nombre d'espèces d'amphibiens contacté a légèrement diminué au sein de la mouillère 18B, avec seulement 2 espèces observées en 2020 et 3 en 2021 (contre 4 en 2019). Cette diminution de la richesse spécifique en amphibiens peut être expliquée par le fait que la mouillère 18B s'est très vite retrouvée en assec dans la saison durant les 3 années de suivi, rendant le milieu défavorable pour la reproduction des amphibiens.

Concernant les odonates, comme expliqué précédemment, l'élément qui a conditionné la richesse spécifique identifiée au sein des mouillères est la durée de mise en eau des milieux. Ainsi, la mouillère 18B s'étant très vite asséchée durant les 3 années de suivi, le nombre d'espèces d'odonates observé est relativement faible, avec un pic de 5 espèces en 2020 du fait de la présence d'eau jusqu'en période estivale à proximité immédiate : au niveau de la mouillère 18A.

3.1.5 Conclusions sur la mesure MA 04

Du fait de la mise en place récente de la mesure, la végétation était peu développée en 2019 mais a largement augmenté en surface en 2020, de même qu'en 2021 où le développement algal s'est significativement accru, notamment au sein de la mouillère sud 18B.

En 2021, le suivi des amphibiens a montré une augmentation de la richesse spécifique comparé aux années précédentes. En effet, il met en évidence la fonctionnalité des mouillères a minima pour cinq espèces : la Grenouille agile, la Grenouille rieuse, la Rainette verte, la Salamandre tachetée et le Triton palmé (aucune preuve de reproduction observée pour cette espèce). De manière générale, et malgré l'assec précoce de la mouillère 18B, la tendance est même à l'augmentation du nombre de pontes et/ou de larves pour la Grenouille agile et la Salamandre tachetée. Concernant la Rainette verte, aucun adulte n'a été observé cependant des preuves de reproduction de l'espèce ont été apportées pour la première fois via l'observation de 3 têtards au sein de la mouillère 18A. Le Triton palmé en revanche n'a montré aucun indice de reproduction en 2021, avec seulement des adultes observés, mais en importants effectifs (notamment le 25/02/21, avec 22 individus répartis au sein des deux mouillères). La prolifération d'algues vertes entravait la détection d'amphibiens au sein de la mouillère 18B et ne permet pas de se prononcer de manière fiable sur le cas du Triton palmé. Aussi, une nouvelle espèce a été contactée en comparaison aux précédentes années du suivi : la Grenouille rieuse. Il s'agit d'une espèce relativement pionnière, au développement larvaire rapide et à la capacité d'adaptation très importante, susceptible de faire de l'hybridogénèse (sorte de pollution génétique) avec les espèces locales du complexe des grenouilles vertes du genre Pelophylax.

Ainsi, la mesure est efficace pour la reproduction des espèces d'amphibiens précoces et tardives, le succès de reproduction étant variable d'une année à l'autre en fonction notamment de la durée de mise en eau (dépendante des conditions météorologiques) des mouillères.

Comparé à l'année 2020, une diminution de l'attractivité des mouillères pour les odonates a été observé en 2021. En effet, seulement 2 espèces y ont été inventoriées, avec cependant une preuve de reproduction apportée pour l'une d'entre elles (une exuvie d'Aeschne bleue a été observée). Un assèchement précoce et une prolifération d'algues vertes au sein de la mouillère 18B a rendu cette dernière peu favorable pour les odonates en 2021, tandis que la mouillère 18A toujours en eau en période estivale et présentant moins de végétation algale a servi de zone de reproduction pour au moins une espèce d'odonate. Cette observation est une première depuis le début du suivi, et confirme que la fonctionnalité de ces habitats pour les odonates est dépendante de la période de mise en eau, et donc des conditions météorologiques, ainsi que de la végétation aquatique présente.

Aucune gestion particulière des mouillères n'est préconisée pour le moment. En effet, l'entretien envisagé initialement, qui consistait à maintenir le caractère pionnier des mouillères par des interventions annuelles (travail du sol en fin d'été), n'est pas nécessaire à ce jour.

Néanmoins, des travaux peuvent être envisagés au niveau de la mouillère 18B, moins fonctionnelle que la mouillère 18A. Dans un premier temps, il serait intéressant de surcreuser quelques endroits de la mouillère 18B pour accroître la fonctionnalité du milieu pour la faune, avec notamment une période de mise en eau plus longue qui serait favorable notamment aux amphibiens et aux odonates. Dans un second temps, une réouverture de la mare conservée intégrée à la haie bordant 18B par l'ouest permettrait d'augmenter l'attractivité du secteur pour les amphibiens et les odonates. Cette mare a visiblement connu en quelques années une dynamique de fermeture importante par les prunelliers et les saules, ainsi qu'un envasement important. Il est donc proposé de réouvrir le milieu par une intervention sur la végétation côté ouest (côté mesure 18L) ainsi qu'un curage et un reprofilage de la berge côté ouest.

3.2 GESTION ET CREATION DE MEGAPHORBIAIES (MCO2)

Les objectifs de la mesure sont :

- de restaurer des fonctionnalités en termes de biodiversité en convertissant les peupleraies en mégaphorbiaies,
- de préserver et entretenir à long terme des milieux humides remarquables au développement d'une végétation favorable à l'alimentation voire la reproduction de nombreuses espèces animales.

Au total, l'objectif de cette mesure est de créer/reconvertir 1,55 ha de mégaphorbiaies, et de gérer 0,9 ha de mégaphorbiaies.

Les mégaphorbiaies doivent former les végétations inféodées aux zones humides qui atteignent souvent plus d'un mètre de hauteur, avec un recouvrement important par un petit nombre d'espèces. Les plantes caractéristiques des mégaphorbiaies sont pour la plupart des dicotylédones sociales très dynamiques et leurs espèces compagnes (*Oenanthe crocata, Eupatorium cannabinum, Angelica sylvestris, Filipendula ulmaria, Cirsium palustre, Epilobium hirsutum, Scrophularia auriculata, Stachys palustris, Lythrum salicaria*).

Les parcelles concernées par la mesure MC02 sont les parcelles 18C, 18F, 18G, 18L et 18N.

Pour une meilleure lisibilité, les résultats liés à cette mesure ont été hiérarchisés par parcelle.

3.2.1 Parcelle 18C

La parcelle 18C correspond à un site en gestion sur mégaphorbiaie existante.

3.2.1.1 Résultats sur la flore et les habitats

Quatre types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18C de la mesure compensatoire MC02. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Habitat Code Corine Code Code Libellé caractéristique de EUR28 **EUNIS** Biotope zone humide 37.7 Mégaphorbiaie eutrophe E5.4 6430 OUL 84.2 NON Haie arborée FΑ Fourré mésophile 31.8 F3.1 NON NON Roncier 31.831 F3.131

Tableau 22 : Habitats présents sur la parcelle 18C de la mesure MC02

La Figure 16 page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, en 2019, la parcelle 18C était presque exclusivement constituée d'une mégaphorbiaie qui accueille de nombreuses espèces caractéristiques (*Angelica sylvestris, Caltha palustris, Glyceria fluitans, Juncus effusus, Lythrum salicaria, Oenanthe crocata...*). Seul un roncier était présent dans la moitié nord, le long de la route Le Friche blanc.

En 2021, la végétation du site est dominée par des espèces hydrophiles caractéristiques des mégaphorbiaies. A noter la présence d'un roncier et d'un fourré mésophile à la marge et d'une prairie mésophile en partie haute. Les habitats sont à priori stables dans le temps, avec une bonne diversité des espèces hygrophiles, et le roncier ne s'étend pas au détriment de la mégaphorbiaie, ne nécessitant ainsi pas d'intervention particulière.



Figure 16 : Occupation du sol de la parcelle 18C de la mesure MC02

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Espèces observées sur la parcelle 18C de la mesure MC02 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Iris des marais	Iris pseudacorus	OUI
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	OUI	Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	OUI
Angélique sauvage	Angelica sylvestris	OUI	Salicaire commune	Lythrum salicaria	OUI
Potentille des oies	Argentina anserina	OUI	Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Laîche hérissée	Carex hirta		Œnanthe fistuleuse	Oenanthe fistulosa	OUI
Laîche de Lachenal	Carex lachenalii	OUI	Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Céraiste commune	Cerastium fontanum		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Cirse des marais	Cirsium palustre	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Liseron des champs	Convolvulus arvensis		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Liseron des haies	Convolvulus sepium	OUI	Oseille des prés	Rumex acetosa	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Patience agglomérée	Rumex conglomeratus	OUI
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum	OUI	Scrophulaire noueuse	Scrophularia nodosa	
Gaillet gratteron	Galium aparine		Douce amère	Solanum dulcamara	OUI
Lierre terrestre	Glechoma hederacea		Épiaire des marais	Stachys palustris	OUI
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Ortie dioïque	Urtica dioica	

Au total, 36 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18C, dont 21 espèces caractéristiques de zones humides (soit 58% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a diminué (43 espèces observées en 2019), cependant l'abondance en espèces de zones humides a augmenté (18 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 17 : Illustrations de la parcelle 18C en 2021

3.2.1.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 29 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18C de la mesure MC02.

Le peuplement en lépidoptères est assez riche (17 espèces), et présente quatre espèces affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*), l'Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*), le Piéride du Lotier (*Leptidea sinapsis*) et le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*). Cependant, le Miroir (*Heteropterus morpheus*), espèce patrimoniale déterminante de ZNIEFF contactée en 2019 n'a pas été observée en 2021. En effet, comme présagé en 2019, les milieux du site 18C ne semblent pas lui convenir, cette espèce étant plutôt liée aux biotopes forestiers, landeux et tourbeux à Molinie (sa plante-hôte).

Concernant les orthoptères, 9 espèces ont été contactées, dont certaines espèces inféodées aux milieux frais à humides : le Criquet pansu (*Pezotettix giornae*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 3 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18C, une espèce est patrimoniale : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), classée « Priorité 3 » (espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères dans le domaine némoral.

Tableau 24 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18C de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera total : 17 espèces		Odonata total : 3 espèces	
Adscita statices		Coenagrion puella	OUI
Aglais io		Orthetrum cancellatum	OUI
Aporia crataegi		Platycnemis pennipes	OUI
Araschnia levana	OUI	Orthoptera total : 9 espèces	
Autographa gamma		Conocephalus fuscus	
Callophrys rubi		Euchorthippus declivus	
Coenonympha pamphilus		Pezotettix giornae	OUI
Cyaniris semiargus	OUI	Phaneroptera falcata	
Erynnis tages		Pholidoptera griseoaptera	
Leptidea sinapis	OUI	Pseudochorthippus parallelus	
Lycaena tityrus	OUI	Roeseliana roeselii roeselii	
Melanargia galathea		Stethophyma grossum	OUI
Melitaea parthenoides		Tettigonia viridissima	
Ochlodes sylvanus			
Pararge aegeria			
Thymelicus lineola			
Zygaena trifolii			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a largement diminué entre 2019 et 2021 (30 espèces en 2019, 17 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

La mesure montre une certaine efficacité au regard de l'installation (Cuivré fuligineux, Agrion jouvencelle et Criquet pansu) voire du maintien (Carté géographique, Azuré des Anthyllides, Piéride du Lotier, Orthétrum réticulé, Agrion à larges pattes et Criquet ensanglanté) de certaines espèces caractéristiques de milieux frais à humides. L'attractivité de cette parcelle est notamment liée au fait qu'elle était déjà initialement occupée par la mégaphorbiaie.

3.2.2 Parcelle 18F

La parcelle 18F correspond à une parcelle en conversion de peupleraie.

3.2.2.1 Résultats sur la flore et les habitats

Deux types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18F de la mesure compensatoire MC02. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 25 : Habitats présents sur la parcelle 18F de la mesure MC02

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairie mésohygrophile de fauche	38.22	E2.222	/	NON
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI

La Figure 21 page 58 illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, la parcelle 18F était auparavant occupée par une peupleraie dense. Les arbres ont été coupés et stockés à proximité, les souches ont été arrachées. La végétation herbacée qui s'est développée en 2019 était de type mégaphorbiaie avec une forte représentation de l'Œnanthe safranée. D'autres espèces caractéristiques de cet habitat étaient également présentes (*Cirsium palustre, Lythrum salicaria...*).

En 2021, la végétation du site est toujours dominée par des espèces hydrophiles caractéristiques des mégaphorbiaies. Une partie du site est classée en tant que prairie mésohygrophile, au niveau de la partie haute topographiquement. Les habitats présents sont stables dans le temps et humides.

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 26 : Espèces observées sur la parcelle 18F de la mesure MC02 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Cirse des champs	Cirsium arvense		Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Genêt à balai	Cytisus scoparius		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Oseille des prés	Rumex acetosa	
Frêne commun	Fraxinus excelsior		Patience crépue	Rumex crispus	
Gaillet gratteron	Galium aparine		Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	
Berce commune	Heracleum sphondylium		Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Iris des marais	Iris pseudacorus	OUI	Ortie dioïque	Urtica dioica	

Au total, 16 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18F, dont 2 espèces caractéristiques de zones humides (soit 12,5% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a nettement diminué (45 espèces observées en 2019), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (17 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 18 : Illustrations de la parcelle 18F en 2021

3.2.2.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 16 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18F de la mesure MC02.

Le peuplement en lépidoptères est modérément riche (9 espèces), et présente une espèce affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*).

Concernant les orthoptères, 6 espèces ont été contactées, dont aucune n'est inféodée aux milieux frais à humides.

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 1 espèce.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18F, aucune n'est patrimoniale.

Tableau 27 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18F de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera		Odonata	
total: 9 espèces		total : 1 espèce	
Aporia crataegi		Aeschna cyanea	OUI
Araschnia levana	OUI	Orthoptera	
Arascillia levalla	001	total : 6 espèces	
Maniola jurtina		Conocephalus fuscus	
Melanargia galathea		Gomphocerippus biguttulus	
Pararge aegeria		Leptophyes punctatissima	
Pieris brassicae		Nemobius sylvestris	
Pieris rapae		Pholidoptera griseoaptera	
Pyronia tithonus		Tettigonia viridissima	
Vanessa atalanta			

La richesse spécifique est équivalente entre 2019 et 2021 (15 espèces en 2019, 16 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

Cette parcelle présente un bon potentiel, mais ne se caractérise pas encore par un peuplement d'insectes comprenant des espèces de milieux humides (hormis la Carte géographique et l'Aeschne bleue, espèces déjà présentes en 2019). Il est à présager qu'à mesure que la végétation et l'occupation du sol va davantage évoluer vers des zones humides, le cortège entomologique associé va coloniser cette parcelle, voisine d'une parcelle initialement en mégaphorbiaie (parcelle 18C).

3.2.3 Parcelle 18G

La parcelle 18G correspond à une parcelle en conversion de peupleraie.

3.2.3.1 Résultats sur la flore et les habitats

Mégaphorbiaie eutrophe

Boisement de Chêne sur prairie

mésohygrophile

Quatre types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18G de la mesure compensatoire MC02. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Habitat Code Corine Code Code Libellé caractéristique de **EUNIS** EUR28 **Biotope** zone humide Prairie mésohygrophile de fauche 38.22 E2.222 NON 37.21 E3.41 Prairie hygrophile de fauche

37.7

84.3 x 38.2

x 37.1

E5.4

G5.2 x

E2.222

6430

OUI

NON

Tableau 28 : Habitats présents sur la parcelle 18G de la mesure MC02

La Figure 21 page 58 illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, la parcelle 18G était auparavant occupée par une peupleraie dense. En 2019, le site était en grande partie occupé par une mégaphorbiaie accueillant plusieurs espèces caractéristiques de ce milieu. Une petite partie le long de la route Le Friche Blanc correspondait à une prairie mésohygrophile du fait de la topographie du site. Enfin, l'extrémité sud-est de la parcelle correspondait à un bosquet de Chêne pédonculé dont la strate herbacée correspondait à une prairie mésohygrophile. Aucune strate arbustive n'était présente.

En 2021, la végétation du site est toujours dominée par des espèces hydrophiles caractéristiques des mégaphorbiaies. Une partie du site est classée en tant que prairie mésohygrophile, au niveau de la partie haute topographiquement. Les habitats présents sont stables dans le temps et humides.

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Espèces observées sur la parcelle 18G de la mesure MC02 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Liseron des haies	Convolvulus sepium	OUI	Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Patience agglomérée	Rumex conglomeratus	OUI
Épilobe à tige carrée	Epilobium tetragonum		Douce amère	Solanum dulcamara	OUI
Eupatoire à feuilles de chanvre	Eupatorium cannabinum	OUI	Épiaire des bois	Stachys sylvatica	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Stellaire des sources	Stellaria alsine	OUI
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI	Stellaire graminée	Stellaria graminea	
Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI	Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Œnanthe safranée	Oenanthe crocata				

Au total, 21 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18G, dont 11 espèces caractéristiques de zones humides (soit 52% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a nettement diminué (45 espèces observées en 2019), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (17 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 19 : Illustrations de la parcelle 18G en 2021

3.2.3.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 21 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18G de la mesure MC02.

Le peuplement en lépidoptères est plutôt riche (15 espèces), et présente trois espèces affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*), le Piéride du Lotier (*Leptidea sinapsis*) et le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*).

Concernant les orthoptères, 4 espèces ont été contactées, dont aucune n'est inféodée aux milieux frais à humides.

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 2 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18G, aucune n'est patrimoniale.

Tableau 30 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18G de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera		Odonata	
total: 15 espèces		total : 2 espèces	
Aglais io		Aeschna cyanea	OUI
Aporia crataegi		Coenagrion puella	OUI
Araschnia levana	OUI	Orthoptera	
Araschnia levana	001	total : 4 espèces	
Autographa gamma		Conocephalus fuscus	
Leptidea sinapis	OUI	Pholidoptera griseoaptera	
Lycaena tityrus	OUI	Pseudochorthippus parallelus	
Maniola jurtina		Tettigonia viridissima	
Melanargia galathea			
Ochlodes sylvanus			
Pararge aegeria			
Pieris brassicae			

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Pieris napi			
Pieris rapae			
Pyronia tithonus			
Thymelicus lineola			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique est équivalente entre 2019 et 2021 (22 espèces en 2019, 21 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

Au même titre que pour la parcelle 18F, la parcelle 18G présente un bon potentiel, ce qui est attesté par la présence de quelques espèces d'insectes inféodées aux milieux humides (des lépidoptères et des odonates). Il est à présager qu'à mesure que la végétation et l'occupation du sol va évoluer vers des zones humides, le cortège entomologique associé va coloniser cette parcelle, voisine d'une parcelle initialement en mégaphorbiaie (parcelle 18C).

3.2.4 Parcelle 18N

La parcelle 18N est une parcelle en gestion sur une mégaphorbiaie existante.

3.2.4.1 Résultats sur la flore et les habitats

Quatre types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18N de la mesure compensatoire MC02. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 31 : Habitats présents sur la parcelle 18N de la mesure MC02

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairie mésohygrophile de fauche	38.22	E2.222	/	NON
Prairie hygrophile de fauche	37.21	E3.41	/	OUI
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI
Fourré humide	/	/	/	NON

La Figure 21 page 58 illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, en 2019 la parcelle 18N était colonisée dans sa moitié ouest par une prairie mésohygrophile et dans sa moitié est par une mégaphorbiaie. La parcelle étant en pente de l'ouest vers l'est, la partie la plus haute présentait une hygrométrie du sol plus faible, ce qui expliquait le développement d'une végétation mésohygrophile et non pas hygrophile.

En 2021, la végétation du site est toujours dominée par des espèces hydrophiles caractéristiques des mégaphorbiaies. Une partie du site est classée en tant que prairie mésohygrophile, au niveau de la partie haute topographiquement. Les habitats présents sont stables dans le temps et humides.

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 32 : Espèces observées sur la parcelle 18N de la mesure MC02 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Achillée millefeuille	Achillea millefolium		Iris des marais	Iris pseudacorus	OUI
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Jonc diffus	Juncus effusus	OUI
Angélique sauvage	Angelica sylvestris	OUI	Lotier des marais	Lotus pedunculatus	OUI
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum		Salicaire commune	Lythrum salicaria	OUI
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis		Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Montie des fontaines	Montia fontana	OUI
Laîche hérissée	Carex hirta		Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa	
Centaurée jacée	Centaurea jacea		Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI
Centaurée noire	Centaurea nigra		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Cirse des champs	Cirsium arvense		Brunelle commune	Prunella vulgaris	
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Carotte sauvage	Daucus carota		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum	OUI	Radis sauvage	Raphanus raphanistrum	
Vergerette de Barcelone	Erigeron sumatrensis		Oseille des prés	Rumex acetosa	
Vesce hérissée	Ervilia hirsuta		Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Eupatoire à feuilles de chanvre	Eupatorium cannabinum	OUI	Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Ficaire printanière	Ficaria verna		Fétuque Roseau	Schedonorus arundinaceus	
Gaillet gratteron	Galium aparine		Scrophulaire noueuse	Scrophularia nodosa	
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Séneçon commun	Senecio vulgaris	
Berce commune	Heracleum sphondylium		Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Ortie dioïque	Urtica dioica	

Au total, 46 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18N, dont 16 espèces caractéristiques de zones humides (soit 35% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site est plutôt stable (45 espèces observées en 2019), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (17 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 20 : Illustrations de la parcelle 18N en 2021



Figure 21 : Occupation du sol sur les parcelles 18N, 18F et 18G de la mesure MC02

3.2.4.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 31 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18N de la mesure MC02.

Le peuplement en lépidoptères est riche (21 espèces), et présente quatre espèces affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*), l'Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*), la Bordure ensanglantée (*Diacrisia sannio*) et le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*).

Concernant les orthoptères, 6 espèces ont été contactées, dont une qui est inféodée aux milieux frais à humides : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 4 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18N, une espèce est patrimoniale : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), classée « Priorité 3 » (espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères dans le domaine némoral.

Tableau 33 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18N de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera		Odonata	
total: 21 espèces		total: 4 espèces	
Aglais io		Ischnura elegans	OUI
Aporia crataegi		Orthetrum cancellatum	OUI
Araschnia levana	OUI	Platycnemis pennipes	OUI
Autographa gamma		Sympetrum sanguineum	OUI
Coenonympha pamphilus		Orthoptera total : 6 espèces	
Cyaniris semiargus	OUI	Conocephalus fuscus	
Diacrisia sannio	OUI	Pholidoptera griseoaptera	
Erynnis tages		Pseudochorthippus parallelus	
Lasiommata megera		Roeseliana roeselii roeselii	
Lycaena phlaeas		Stethophyma grossum	OUI
Lycaena tityrus	OUI	Tettigonia viridissima	
Maniola jurtina			
Melanargia galathea			
Pararge aegeria			
Pieris brassicae			
Pieris napi			
Pieris rapae			
Polyommatus icarus			
Pyronia tithonus			
Thymelicus sylvestris			
Vanessa atalanta			

La richesse spécifique a légèrement augmenté entre 2019 et 2021 (26 espèces en 2019, 31 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

La mesure montre une certaine efficacité au regard de l'installation (Azuré des Anthyllides, Bordure ensanglantée, Cuivré fuligineux, Agrion élégant et Sympétrum sanguin) voire du maintien (Carte géographique, Orthétrum réticulé, Agrion à larges pattes et Criquet ensanglanté) de certaines espèces caractéristiques de milieux frais à humides. L'attractivité de cette parcelle est notamment liée au fait qu'elle était déjà initialement occupée par la mégaphorbiaie.

3.2.5 Parcelle 18L

La parcelle 18L est une parcelle en création.

3.2.5.1 Résultats sur la flore et les habitats

Deux types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18L de la mesure compensatoire MC02. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Habitats présents sur la parcelle 18L de la mesure MC02

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairie hygrophile de fauche x mégaphorbiaie eutrophe	37.21 x 37.7	E3.41 x E5.4	6430	OUI
Taillis	/	/	/	NON

La Figure 22 page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, la parcelle 18L accueillait très peu d'espèces caractéristiques de zone humide. De plus, les quelques espèces hygrophiles présentes n'étaient représentées que par quelques pieds. Ainsi, la végétation était qualifiée de prairie mésophile. La diversité végétale était bien plus faible sur cette parcelle que sur les 4 autres parcelles de la mesure MC02.

En 2021, l'habitat est mixte entre friche et mégaphorbiaie, avec un caractère humide bien marqué.



Figure 22 : Occupation du sol de la parcelle 18L de la mesure MC02

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 35 : Espèces observées sur la parcelle 18L de la mesure MC02 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Lotier corniculé	Lotus corniculatus	
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus	OUI	Lotier des marais	Lotus pedunculatus	OUI
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum		Œil-de-perdrix	Lychnis flos-cuculi	OUI
Centaurée jacée	Centaurea jacea		Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	OUI
Centaurée noire	Centaurea nigra		Salicaire à feuilles d'hyssope	Lythrum hyssopifolia	OUI
Céraiste commune	Cerastium fontanum		Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa	
Cirse des marais	Cirsium palustre	OUI	Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Liseron des haies	Convolvulus sepium	OUI	Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Carotte sauvage	Daucus carota		Pâturin des prés	Poa pratensis	
Épilobe à tige carrée	Epilobium tetragonum		Brunelle commune	Prunella vulgaris	
Gaillet gratteron	Galium aparine		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Gnaphale des lieux humides	Gnaphalium uliginosum	OUI	Oseille des prés	Rumex acetosa	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Patience crépue	Rumex crispus	
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata		Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	
Scirpe sétacé	Isolepis setacea	OUI	Fétuque Roseau	Schedonorus arundinaceus	
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI	Stellaire graminée	Stellaria graminea	
Jonc à fruits luisants	Juncus articulatus	OUI	Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Jonc des crapauds	Juncus bufonius	OUI	Trèfle des prés	Trifolium pratense	
Jonc couché	Juncus bulbosus	OUI	Trèfle rampant	Trifolium repens	
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	OUI	Vesce hybride	Vicia hybrida	
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI	Vesce cultivée	Vicia sativa	

Au total, 48 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18L, dont 22 espèces caractéristiques de zones humides (soit 46% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a nettement augmenté (20 espèces observées en 2019), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (4 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 23 : Illustrations de la parcelle 18L en 2021

3.2.5.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 19 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18L de la mesure MC02.

Le peuplement en lépidoptères est modérément riche (13 espèces), mais ne présente pas d'espèces affectionnant les milieux frais à humides.

Concernant les orthoptères, 6 espèces ont été contactées, dont aucune n'est inféodée aux milieux frais à humides.

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, n'ont pas été contactés en 2021 sur cette parcelle.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18L, aucune n'est patrimoniale.

Tableau 36 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18G de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera		Orthoptera	
total: 13 espèces		total: 6 espèces	
Aporia crataegi		Conocephalus fuscus	
Coenonympha pamphilus		Euchorthippus declivus	
Lasiommata megera		Gomphocerippus biguttulus	
Leptidea sinapis		Pseudochorthippus parallelus	
Maniola jurtina		Roeseliana roeselii roeselii	
Melanargia galathea		Tettigonia viridissima	
Ochlodes sylvanus			
Pararge aegeria			
Pieris brassicae			
Pieris rapae			
Polyommatus icarus			
Thymelicus lineola			
Zygaena trifolii		1	

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a significativement augmenté entre 2019 et 2021 (11 espèces en 2019, 19 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

La situation de la parcelle 18L est bien distincte puisque les actions engagées entraînent une lente conversion des milieux en mégaphorbiaie. Les espèces d'insectes observées sont toujours caractéristiques des milieux mésophiles, mais il est probable que le cortège évolue vers un cortège des milieux frais à humides.

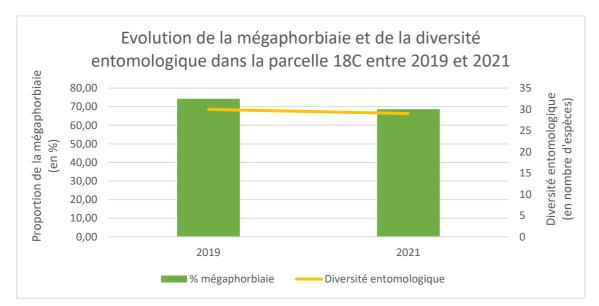
3.2.6 Bilan du suivi 2019-2021

3.2.6.1 Parcelle 18C





Figure 24: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18C entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 18C correspond à un site en gestion sur mégaphorbiaie existante.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, un fourré mésophile s'est développé dans la moitié sud de la parcelle, le long de la route Le Friche blanc. Ce fourré qui n'existait pas en 2019 s'étend au sein et au détriment de la mégaphorbiaie, entraînant de ce fait une diminution de la surface en zone humide de la parcelle. En effet, étant en pente de l'ouest vers l'est, la partie la plus haute présente une hygrométrie du sol plus faible ce qui explique le développement d'une végétation mésophile et non pas hygrophile.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle est riche, et relativement stable entre 2019 (30 espèces) et 2021 (29 espèces).

Dans le but de stabiliser les habitats de la parcelle 18C dans le temps, et ainsi favoriser la fonctionnalité de la mégaphorbiaie et la diversité entomologique, il convient de :

- Initier une gestion par fauche (une fauche tardive tous les 3 ans avec exportation des produits de fauche, en alternant les interventions sur les parcelles 18C et 18N) ou par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté);
- Mettre en place des interventions d'entretien régulier spécifique sur les végétations arbustives situées en marge ouest du site pour limiter leur développement : circonscrire le roncier et faire reculer le fourré mésophile. Pour ce faire, réaliser une coupe annuelle avec évacuation des déchets, pas de gyrobroyage.

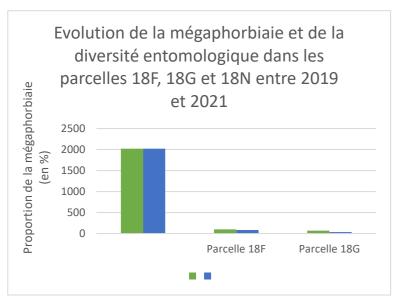
Figure 25 : Bilan du suivi de la parcelle 18C entre 2019 et 2021

3.2.6.2 Parcelles 18F, 18G et 18N



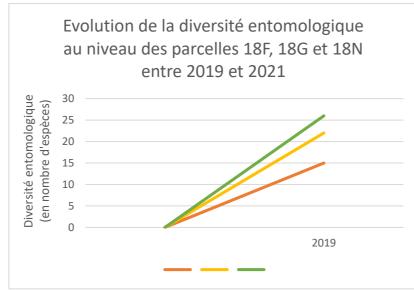


Figure 26: Evolution de l'occupation du sol des parcelles 18F, 18G et 18N entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, les parcelles 18F et 18G correspondent à des parcelles en conversion de peupleraie, tandis que la parcelle 18N est une parcelle en gestion sur une mégaphorbiaie existante.

Du point de vue de l'occupation du sol, on remarque une diminution de la surface en mégaphorbiaie au sein des trois parcelles 18F, 18G et 18N depuis 2019.



Concernant la diversité entomologique au niveau des trois parcelles, on observe une relative stabilité au niveau des parcelles 18F et 18G, avec respectivement 16 et 21 espèces inventoriées en 2021 contre 15 et 22 espèces en 2019.

La diversité entomologique a néanmoins augmenté au sein de la parcelle 18N entre 2019 et 2021, malgré la diminution surfacique de la mégaphorbiaie.

La zone en prairie mésohygrophile de fauche initialement présente au sein de la partie haute de la parcelle 18G s'est agrandie depuis 2019, faisant apparaître une prairie hygrophile de fauche au sein de la mégaphorbiaie observée au début du suivi. De plus, la prairie mésohygrophile présente en parcelle 18G s'est étendue de sorte à s'être développée au niveau de la partie topographiquement haute de la parcelle 18F.

Concernant la prairie mésohygrophile de fauche initialement présente dans la parcelle 18N, elle a évolué en grande partie vers une prairie hygrophile de fauche. Un fourré humide s'est néanmoins développé en marge est de cette parcelle 18N, entraînant une fermeture de la mégaphorbiaie. Il en est de même pour la zone boisée situé au sud-est de la parcelle 18G, dont la surface a augmenté entre 2019 et 2021 au détriment de la mégaphorbiaie.

Dans le but de stabiliser les habitats de ces parcelles dans le temps, et ainsi favoriser la fonctionnalité de la mégaphorbiaie et la diversité entomologique, il convient de :

- Initier une gestion par fauche (une fauche tardive tous les 3 ans avec exportation des produits de fauche, et en alternant les interventions pour les parcelles 18C et 18N) ou par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté);
- Mettre en place des interventions d'entretien régulier spécifique sur les végétations arbustives (fourré humide et taillis) situées en marge est du site pour contenir leur évolution. Pour ce faire, réaliser une coupe annuelle avec évacuation des déchets, pas de gyrobroyage.

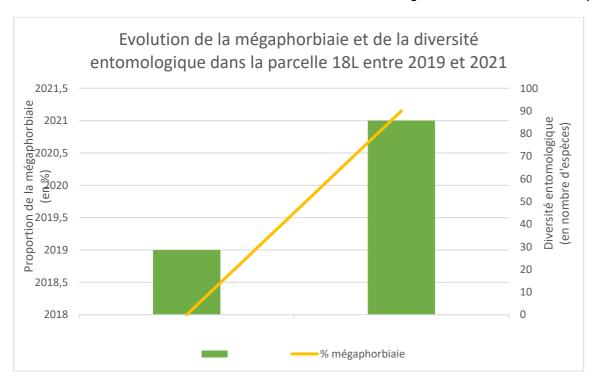
Figure 27 : Bilan du suivi des parcelles 18F, 18G et 18N entre 2019 et 2021

3.2.6.3 Parcelle 18L





Figure 28: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18L entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 18L est une parcelle en création.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, le caractère humide de la parcelle s'est nettement développé. En effet, l'occupation du sol de la parcelle 18L a évolué d'une prairie mésophile en 2019 à une prairie hygrophile en mélange avec une mégaphorbiaie en 2021.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle a fortement augmenté, passant de 11 espèces en 2019 à 19 en 2021. Cependant, aucune espèce inféodée aux milieux humides n'a été mise en évidence, les espèces observées étant caractéristiques des milieux mésophiles.

De ce fait, bien que la parcelle 18L ait évolué en parcelle humide, il n'est pas exclu que la préconisation présentée en 2019 soit appliquée afin de favoriser davantage le caractère humide de la parcelle, qui permettra l'augmentation d'une flore et le développement d'une entomofaune caractéristiques de milieux humides. Ainsi, la mare présente en marge Est pourrait être ouverte, par intervention sur la végétation côté ouest, et la berge côté ouest serait reprofilée.

Dans le but de stabiliser les habitats de la parcelle 18L dans le temps, et ainsi favoriser la fonctionnalité de la mégaphorbiaie et la diversité entomologique, il convient de :

- Poursuivre la gestion actuellement en place : fauche tardive tous les 3 ans avec exportation des produits de fauche. La mise en place d'un pâturage est également possible, dans la mesure où il serait réalisé en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté ;
- Mettre en place des interventions d'entretien régulier spécifique sur les végétations arbustives à arborés (taillis) situées en marge sudouest du site pour limiter son développement : faire une coupe annuelle avec évacuation des déchets, pas de gyrobroyage.

Figure 29 : Bilan du suivi de la parcelle 18L entre 2019 et 2021

3.2.7 Conclusions sur la mesure MC 02

Les résultats sont hétérogènes en fonction des parcelles, cependant aucune ne correspond entièrement à une végétation de mégaphorbiaie. En effet, du fait de la topographie des sites et des anciens habitats présents, des milieux mésophiles persistent.

Parcelle	Réalisation de la mesure	% de recouvrement de la mégaphorbiaie	Etat de conservation de la mégaphorbiaie	% de la parcelle en zone humide
18C	Oui	68,7 %	Bon à moyen	68,7 %
18N	Oui	50,3 %	Bon	75,4 %
18F	Oui	83,3 %	Bon	83,3 %
18G	Oui	33,4 %	Bon	46,7 %
18L	Oui	90 %	Moyen	90 %

Tableau 37 : Synthèse de la flore et des habitats sur la mesure MC 02

Les mégaphorbiaies maintenues (parcelles 18C et 18N) présentent des résultats floristiques et entomologiques intéressants et une gestion minimale permet de maintenir ce niveau d'enjeu. Une intervention spécifique sur le roncier et le fourré mésophile de la parcelle 18C, ainsi que sur le fourré humide de la parcelle 18N est à envisager pour limiter leur développement. La suppression doit être réalisée par coupe avec évacuation des déchets et non par gyrobroyage, technique qui risquerait de favoriser l'expansion des végétations arbustives.

La gestion initiée sur les parcelles en conversion de peupleraie (18F et 18G) n'a pas permis de mettre en lumière une progression des espèces d'insectes de milieux humides au sein de ces parcelles. De plus, une forte diminution de la diversité en espèces floristiques dont des espèces caractéristiques de zones humides a été mise en évidence entre 2019 et 2021. Ainsi, il convient de mettre en place une gestion par fauche (une fauche tardive tous les 3 ans avec exportation) ou par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, exercer une assez forte pression de pâturage) au sein de ces parcelles.

Pour la parcelle en création 18L, la transition vers la mégaphorbiaie était bien marquée en 2021, permettant de classer l'ensemble des milieux ouverts comme un habitat intermédiaire entre la prairie humide et la mégaphorbiaie. De même que pour les autres parcelles concernées par cette mesure, il est préconisé de mettre en place une gestion par fauche (une fauche tardive tous les 3 ans avec exportation) ou par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, exercer une assez forte pression de pâturage) au sein de ces parcelles.

Pour rappel, cette mesure MC02 a été mise en place pour compenser la destruction de 3 965 m² de mégaphorbiaies lors du projet routier de déviation de Bouvron. Cette mesure prévoyait la création de 15 526 m² de mégaphorbiaies (sans prendre en compte les parcelles 18C et 18N en gestion). En 2021, 9 672 m² de mégaphorbiaies ont été cartographiés sur les sites 18F, 18G et 18L, soit 62,3% de l'objectif initial. A l'échelle des 5 parcelles (création et gestion), environ 14 789 m² de mégaphorbiaies étaient présents en 2021.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des mégaphorbiaies. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 13A, 14A, 16 A et 18H de la mesure MC04,
- 1Z de la mesure MC07,
- 15M et 7D de la mesure MC09,
- 15B, 12C et 12B de la mesure MC10,
- 31 de la mesure MC11.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de mégaphorbiaies répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC02 (sans prendre en compte les parcelles 18C et 18N en gestion) et autres des parcelles précitées, 35 884 m² de mégaphorbiaies ont été cartographiés en 2021, ce qui représente plus de 231 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC02.

3.3 RECONVERSION DE PEUPLERAIES OU CREATION DE BOISEMENTS ALLUVIAUX (MC 04)

L'objectif de la mesure est de restaurer des fonctionnalités en termes de biodiversité en convertissant les peupleraies en boisements alluviaux. Ces boisements possèdent une strate arborée et une strate arbustive composées d'espèces hygrophiles telles que les saules, l'Aulne glutineux, le Frêne élevé ou encore les peupliers. La strate herbacée correspond à une végétation de mégaphorbiaie accueillant l'Eupatoire chanvrine, l'Angélique des bois, la Reine-des-prés, l'Epilobe hirsute, l'Epiaire des bois, la Salicaire ou la Scrofulaire à oreillettes.

Les suivis mis en place sur la flore et les insectes ont permis d'évaluer :

- La présence d'une strate herbacée typique,
- La nature des essences ligneuses présentes,
- La physionomie du boisement,
- Le peuplement d'insectes.

Les parcelles concernées par la mesure MC04 sont les parcelles 13A, 14A, 16A et 18H.

Pour une meilleure lisibilité, les résultats liés à cette mesure ont été hiérarchisés par parcelle.

3.3.1 Parcelle 13A

La parcelle 13A correspond à une création de boisements alluviaux.

3.3.1.1 Résultats sur la flore et les habitats

Trois types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 13A de la mesure compensatoire MC04. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Habitat Code Corine Code Code caractéristique de Libellé EUR28 **Biotope EUNIS** zone humide Mégaphorbiaie eutrophe 37.7 E5.4 6430 OUL NON Haie arbustive 84.2 FΑ Fourrés mésophiles 31.8 F3.1 NON

Tableau 38 : Habitats présents sur la parcelle 13A de la mesure MC04

La Figure 30 page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, en 2019 la parcelle 13A correspondait, au niveau de sa strate herbacée, à une prairie mésophile enfrichée. Seule une espèce caractéristique de zones humides était présente, le Liseron des haies. Le développement de la ronce était à surveiller afin que le site ne devienne pas un roncier impénétrable.

En 2021, le couvert herbacé est une mosaïque de milieux mixte en prairies mésophiles et mégaphorbiaies. La partie nord du site est en cours de fermeture, avec le développement de roncier.

OCCUPATION DU SOL - MC04 - 13A - 2021 MC 04 : Bolsenerts alluvious Mare sami vegetation (EUNS : C1.1 / CC8 : 22.1) Prairie misohygrophie de fauche (EUNIS ; £2.222 / COB ; 38.22) Prairies platurées misophiles (EUNIS : E2.71 / CCB : 38.11) Prairie piliturer humide eutrophe (ELMS: E3.47 / GCB: 37.27) Prairie humide mésotrophile (EURIS: E3.41 / CCB: 37.21) Megaphortsee eutrophe (EUNIS : E5.4 / COB : 37.7) Hales artuotives (ELMS : FA / CCB : 84.2) Fourtis misophiles (EIRIS: F3.1 / CCB: 31.6) Prairie misotrygrophile pilturier (EONS: E2.11 / CCB: 36.11) Feet sartegraphique: KBI - Orthopholographie

Figure 30 : Occupation du sol sur la parcelle 13A de la mesure MC04

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 39 : Es	pèces observées sur la	parcelle 13A de la mesure	MC04 en 2021
Tubicuo 07 . Es	pocos obsolitoos solita	parcene roy rae la mesore	111CO 1 CII ZOZ I

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Berce commune	Heracleum	
				sphondylium	
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Jonc diffus	Juncus effusus	OUI
Bouleau blanc	Betula pubescens	OUI	Gesse des prés	Lathyrus pratensis	
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Cirse des champs	Cirsium arvense		Brunelle commune	Prunella vulgaris	
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Ronce commune	Rubus fruticosus	
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa	OUI	Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Gaillet gratteron	Galium aparine		Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Gaillet commun	Galium mollugo		Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Lierre terrestre	Glechoma hederacea		Ortie dioïque	Urtica dioica	

Au total, 22 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 13A, dont 7 espèces caractéristiques de zones humides (soit 32% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site est plutôt stable (16 espèces observées en 2019), néanmoins le nombre d'espèces de zones humides est en augmentation en 2021 (1 espèce déterminante de zones humides en 2019).





Figure 31 : Illustrations de la parcelle 13A en 2021

3.3.1.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 19 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 13A de la mesure MC04.

Le peuplement en lépidoptères est plutôt modéré (10 espèces), et présente une espèce affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*).

Concernant les orthoptères, 7 espèces ont été contactées, dont une qui est inféodée aux milieux frais à humides : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 2 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 13A, une espèce est patrimoniale : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), classée « Priorité 3 » (espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères dans le domaine némoral.

Tableau 40 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 13A de la mesure MC12

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera total: 10 espèces		Odonata total : 2 espèces	
Aglais io		Coenagrion scitulum	OUI
Araschnia levana	OUI	Sympetrum striolatum	OUI
Autographa gamma		Orthoptera total : 7 espèces	
Lasiommata megera		Conocephalus fuscus	
Lycaena phlaeas		Nemobius sylvestris	
Maniola jurtina		Phaneroptera nana	
Melanargia galathea		Pseudochorthippus parallelus	
Nymphalis polychloros		Roeseliana roeselii roeselii	
Pieris brassicae		Stethophyma grossum	OUI
Pieris rapae			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a légèrement augmenté entre 2019 et 2021 (14 espèces en 2019, 19 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

A ce jour, ce site présente une entomofaune modérément riche et diversifiée, avec la présence de quelques espèces inféodées aux milieux humides (4 espèces), mais qui n'est pas caractéristique des boisements alluviaux. Cette situation est normale au regard du stade de développement des boisements compensatoires.

3.3.2 Parcelle 14A

La parcelle 14A correspond à une création de boisements alluviaux

3.3.2.1 Résultats sur la flore et les habitats

Quatre types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 14A de la mesure compensatoire MC04. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 41 : Habitats présents sur la parcelle 14A de la mesure MC04

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Herbier à <i>Chara globularis</i>	23.12	C1.512	/	NON
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI
Fourrés mésophiles	31.8	F3.1	/	NON
Haies arbustives	84.2	FA	/	NON

La Figure 32 page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, en 2019 la parcelle 14A était identifiée comme une friche mésohygrophile. Plusieurs espèces hygrophiles étaient présentes, mais leur recouvrement ne correspondait pas à la majorité du site. En effet, ce sont les graminées mésophiles qui dominaient (Dactyle aggloméré, Houlque laineuse, Pâturin des prés, Vulpin des prés...). Cependant, compte tenu de la forte capacité de colonisation des quelques espèces de mégaphorbiaies présentes, notamment l'Œnanthe safranée, il était estimé possible que la végétation évolue au cours du temps vers ce type de milieu.

En 2021, la strate herbacée est dominée par un cortège mixte de prairie mésophile et d'espèces hygrophile des mégaphorbiaies. Le taux de reprise des arbres est a priori bon. Plusieurs n'avaient pas encore débourrés. A noter la présence d'une mare à Characées.

OCCUPATION DU SOL - MC04 - 14A - 2021 MC DI Solomenti allulaur Herbier is Chara globularit (EUNS : C1.512 / CC8 : 23.12) Megaphobiale subsphe (EUNS : E5.4 / COB : 37.7) Fourtis misophiles (EONS: F3.1 / COB: 31.8) Hales arbones (EURIS ; 64 / CCB ; 84.2) - - Court d'esu Feet sartegraphique, MAI - Diffeototographie

Figure 32 : Occupation du sol sur la parcelle 14A de la mesure MC04

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 42 : Espèces observées sur la parcelle 14A de la mesure MC04 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Jonc diffus	Juncus effusus	OUI
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	OUI	Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Pulicaire dysentérique	Pulicaria dysenterica	OUI
Cirse des champs	Cirsium arvense		Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Cirse des marais	Cirsium palustre	OUI	Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Cirse commun	Cirsium vulgare		Oseille des prés	Rumex acetosa	
Liseron des haies	Convolvulus sepium	OUI	Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	
Frêne commun	Fraxinus excelsior		Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Ortie dioïque	Urtica dioica	

Au total, 22 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 14A, dont 12 espèces caractéristiques de zones humides (soit 54,5% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site est plutôt stable (19 espèces observées en 2019), néanmoins le nombre d'espèces de zones humides est en augmentation en 2021 (8 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 33 : Illustrations de la parcelle 14A en 2021

3.3.2.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 38 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 14A de la mesure MC04.

Le peuplement en lépidoptères est plutôt riche (15 espèces), et présente une espèce affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*).

Concernant les orthoptères, 7 espèces ont été contactées, dont trois qui sont inféodées aux milieux frais à humides : le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 16 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 14A, une espèce est patrimoniale : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), classée « Priorité 3 » (espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères dans le domaine némoral.

Tableau 43 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 14A de la mesure MC04

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera		Odonata	
total: 15 espèces	1	total : 16 espèces	
Aglais io		Anax imperator	OUI
Araschnia levana	OUI	Calopteryx virgo	OUI
Autographa gamma		Coenagrion puella	OUI
Coenonympha pamphilus		Coenagrion scitulum	OUI
Ematurga atomaria		Crocothemis erythraea	OUI
Lasiommata megera		Enallagma cyathigerum	OUI
Maniola jurtina		Gomphus pulchellus	OUI
Pararge aegeria		Ischnura elegans	OUI
Pieris brassicae		Lestes barbarus	OUI
Pieris napi		Lestes virens	OUI
Pieris rapae		Libellula depressa	OUI
Pyronia tithonus		Libellula quadrimaculata	OUI
Thymelicus lineola		Orthetrum cancellatum	OUI
Vanessa atalanta		Platycnemis acutipennis	OUI
Zygaena trifolii		Sympetrum sanguineum	OUI
Orthoptera		Sympetrum striolatum	OUI
total: 7 espèces		Sympetrom smolatom	
Chorthippus albomarginatus	OUI		
Chrysochraon dispar	OUI		
Conocephalus fuscus			
Pholidoptera griseoaptera			
Pseudochorthippus parallelus			
Roeseliana roeselii roeselii			
Stethophyma grossum	OUI		

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a légèrement augmenté entre 2019 et 2021 (32 espèces en 2019, 38 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

A ce jour, ce site présente une entomofaune très riche et diversifiée, avec de nombreuses espèces inféodées aux milieux humides (20 espèces), mais qui n'est pas caractéristique des boisements alluviaux. Cette situation est normale au regard du stade de développement des boisements compensatoires.

3.3.3 Parcelle 16A

La parcelle 16A correspond à une reconversion (ancienne peupleraie). Elle a fait l'objet d'un abattage et d'un export des fûts de peupliers. Les souches ont été dévitalisées par rognage. Les aménagements de drainage ont été bouchés en fonction des éléments identifiés sur la parcelle. Enfin, des plantations d'arbres et arbustes ont été réalisée.

3.3.3.1 Résultats sur la flore et les habitats

Cinq types d'habitats ont été identifiés au sein ou à proximité immédiate de la parcelle 16A de la mesure compensatoire MC04. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 44 : Habitats présents sur la parcelle 16A de la mesure MC04

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Mare sans végétation	22.1	C1.1	3110 / 3120 / 3140	ИОИ
Ourlet à Ortie dioïque	37.7	E5.12	/	NON
Mégaphorbiaie eutrophe x Aulnaies marécageuses	37.7 x 44.91	E5.4 x G1.41	6430	OUI
Fourrés mésophiles	31.8	F3.1	/	NON
Aulnaies marécageuses	44.91	G1.41	/	OUI

La Figure 34 page suivante illustre l'occupation du sol sur et à proximité immédiate de cette parcelle.

Pour rappel, la parcelle 16A a subi d'importantes perturbations par les passages d'engins pour la coupe et le dessouchage des peupliers qui étaient présents. Malgré ça, en 2019 la strate herbacée était bien développée et correspondait à une végétation de mégaphorbiaie avec de nombreuses espèces hygrophiles présentes dont une bonne partie des espèces désignées comme typiques des mégaphorbiaies (*Carex remota, Lythrum salicaria, Oenanthe crocata, Iris pseudacorus...*). Au mois d'avril, la parcelle était entièrement inondée. Quelques zones étaient encore en eau au mois de juin avec notamment une espèce aquatique, le Grand plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*).

En 2021, les communautés végétales qui se développent au sein de la parcelle 16A sont caractéristiques de mégaphorbiaies en condition hémi-sciaphile. L'habitat est a priori en bon état de conservation. Le taux de reprise des arbres est variable.



Figure 34 : Occupation du sol sur la parcelle 16A de la mesure MC04

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 45 : Espèces observées sur la parcelle 16A de la mesure MC04 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Jonc diffus	Juncus effusus	OUI
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	OUI	Lycope d'Europe	Lycopus europaeus	OUI
Angélique sauvage	Angelica sylvestris	OUI	Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia	OUI
Bardane à petites têtes	Arctium minus		Lysimaque commune	Lysimachia vulgaris	OUI
Laîche hérissée	Carex hirta		Salicaire commune	Lythrum salicaria	OUI
Laîche espacée	Carex remota	OUI	Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI
Laîche vésiculeuse	Carex vesicaria	OUI	Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Cirse des champs	Cirsium arvense		Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum	OUI	Chêne pédonculé	Quercus robur	
Eupatoire à feuilles de chanvre	Eupatorium cannabinum	OUI	Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Ficaire printanière	Ficaria verna		Patience agglomérée	Rumex conglomeratus	OUI
Frêne commun	Fraxinus excelsior		Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI	Scrophulaire noueuse	Scrophularia nodosa	
Lierre terrestre	Glechoma hederacea		Épiaire des marais	Stachys palustris	OUI
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Épiaire des bois	Stachys sylvatica	
Ache nodiflore	Helosciadium nodiflorum	OUI	Massette à larges feuilles	Typha latifolia	OUI
Houblon grimpant	Humulus lupulus	OUI	Valériane officinale	Valeriana officinalis	

Au total, 34 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 16A, dont 24 espèces caractéristiques de zones humides (soit 70,5% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a augmenté (22 espèces observées en 2019), de même que le nombre d'espèces de zones humides (15 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 35 : Illustrations de la parcelle 16A en 2021

3.3.3.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 20 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 16A de la mesure MC04.

Le peuplement en lépidoptères est plutôt riche (14 espèces), et présente une espèce affectionnant les milieux frais à humides : la Carte géographique (*Araschnia levana*).

Concernant les orthoptères, 5 espèces ont été contactées, dont aucune qui est inféodée aux milieux frais à humides.

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 1 espèce.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 16A, aucune n'est patrimoniale.

Tableau 46 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 16A de la mesure MC04

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera total : 14 espèces		Odonata total : 1 espèce	
Aglais io		Libellula depressa	OUI
Aporia crataegi		Orthoptera total : 5 espèces	
Araschnia levana	OUI	Conocephalus fuscus	
Autographa gamma		Pholidoptera griseoaptera	
Coenonympha pamphilus		Pseudochorthippus parallelus	
Lycaena phlaeas		Roeseliana roeselii roeselii	
Maniola jurtina		Tettigonia viridissima	
Ochlodes sylvanus			
Pararge aegeria			
Pieris brassicae			
Pieris napi			
Polygonia c-album			
Pyronia tithonus			
Vanessa atalanta			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a augmenté entre 2019 et 2021 (14 espèces en 2019, 20 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

A ce jour, ce site présente une faible richesse entomologique, avec très peu d'espèces inféodées aux milieux humides (2 espèces), qui ne sont pas caractéristiques des boisements alluviaux. Cette situation est normale au regard du stade de développement des boisements compensatoires.

3.3.4 Parcelle 18H

La parcelle 18H correspond à une reconversion (ancienne peupleraie). Elle a fait l'objet d'un abattage et d'un export des fûts de peupliers. Les souches ont été dévitalisées par rognage. Les aménagements de drainage ont été bouchés en fonction des éléments identifiés sur la parcelle. Enfin, des plantations d'arbres et arbustes ont été réalisée.

3.3.4.1 Résultats sur la flore et les habitats

Six types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 18H de la mesure compensatoire MC04. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 47 : Habitats présents sur la parcelle 18H de la mesure MC04

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Fourrés humides	/	/	/	NON
Fourrés humides x Mégaphorbiaies eutrophes	/ x 37.7	/ x E5.4	6430	OUI
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI
Fourrés mésophiles	31.8	F3.1	/	NON
Prairies humides mésotrophiles	37.21	E3.41	/	OUI
Prairies humides mésotrophiles x Fourrés mésophiles	37.21 x 31.8	E3.41 x F3.1	/	OUI

La Figure 36 page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Pour rappel, en 2019 la parcelle 18H correspondait à une friche mésohygrophile. Certaines espèces de mégaphorbiaies étaient présentes, mais avec un faible recouvrement ce qui ne permettait pas de qualifier cette parcelle de mégaphorbiaie. Cependant, compte tenu de la forte capacité de colonisation de ces espèces, notamment l'Œnanthe safranée, il était estimé possible que la végétation évolue au cours du temps vers ce type de milieu.

En 2021, la parcelle est en cours de fermeture par des ronciers sur les parties nord et ouest. Le cortège herbacé est bien marqué par la présence des espèces hygrophiles et notamment plusieurs taxons marquant un sol relativement mésotrophe (Carum verticillée, Agrostis des chiens, Cirse disséqué, etc.).



Figure 36 : Occupation du sol sur la parcelle 18H de la mesure MC04

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 48 : Espèces observées sur la parcelle 18H de la mesure MC04 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide des chiens	Agrostis canina	OUI	Gesse des prés	Lathyrus pratensis	
Bugle rampante	Ajuga reptans		Marguerite commune	Leucanthemum vulgare	
Orchis à fleurs lâches	Anacamptis laxiflora	OUI	Lotus des marais	Lotus pedunculatus	OUI
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum		Œil-de-perdrix	Lychnis flos-cuculi	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI
Laîche de Lachenal	Carex lachenalii	OUI	Molinie bleue	Molinia caerulea	OUI
Laîche millet	Carex panicea	OUI	Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa	
Laîche vésiculeuse	Carex vesicaria	OUI	Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Centaurée jacée	Centaurea jacea		Peuplier noir	Populus nigra	OUI
Cirse des champs	Cirsium arvense		Peuplier Tremble	Populus tremula	
Cirse des prairies	Cirsium dissectum	OUI	Brunelle commune	Prunella vulgaris	
Cirse des marais	Cirsium palustre	OUI	Prunellier	Prunus spinosa	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Dactylorhize maculée	Dactylorhiza maculata		Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Carotte sauvage	Daucus carota		Ronce commune	Rubus fruticosus	
Digitale pourpre	Digitalis purpurea		Saule blanc	Salix alba	OUI
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum	OUI	Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Fétuque rouge	Festuca rubra		Saule marsault	Salix caprea	
Ficaire printanière	Ficaria verna		Scorsonère des prés	Scorzonera humilis	OUI
Bourdaine	Frangula alnus	OUI	Serratule des teinturiers	Serratula tinctoria	
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI	Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Scirpe sétacé	Isolepis setacea	OUI	Trèfle douteux	Trifolium dubium	
Séneçon jacobée	Jacobaea vulgaris		Carum verticillé	Trocdaris verticillatum	OUI
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	OUI	Ortie dioïque	Urtica dioica	
Jone diffus	Juncus effusus	OUI			

Au total, 51 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 18H, dont 24 espèces caractéristiques de zones humides (soit 47% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019, la richesse spécifique du site a augmenté (25 espèces observées en 2019), de même que le nombre d'espèces de zones humides qui a doublé (12 espèces déterminantes de zones humides en 2019).





Figure 37 : Illustrations de la parcelle 18H en 2021

3.3.4.2 Résultats sur les insectes

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 31 espèces ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 18H de la mesure MC04.

Le peuplement en lépidoptères est plutôt riche (20 espèces), mais aucune espèce n'affectionne les milieux frais à humides.

Concernant les orthoptères, 8 espèces ont été contactées, dont aucune qui est inféodée aux milieux frais à humides.

Les odonates, taxon directement lié à la présence de milieux humides, sont représentés par 3 espèces.

Parmi les espèces d'insectes contactées en 2021 au sein de la parcelle 18H, aucune n'est patrimoniale.

Tableau 49 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 18H de la mesure MC04

Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Ordres taxonomiques et espèces	ZH
Lepidoptera total : 20 espèces		Odonata total : 3 espèces	
Aglais io		Platycnemis acutipennis	OUI
Aporia crataegi		Platycnemis pennipes	OUI
Autographa gamma		Sympetrum sanguineum	OUI
Coenonympha pamphilus		Orthoptera total : 8 espèces	
Issoria lathonia		Conocephalus fuscus	
Lasiommata megera		Chorthippus biguttulus	
Leptidea sinapis		Gryllus campestris	
Maniola jurtina		Nemobius sylvestris	
Melanargia galathea		Pholidoptera griseoaptera	
Ochlodes sylvanus		Pseudochorthippus parallelus	
Pararge aegeria		Roeseliana roeselii roeselii	
Pieris brassicae		Tettigonia viridissima	
Pieris rapae			
Polygonia c-album			
Polyommatus icarus			
Pyronia tithonus			
Rhodostrophia vibicaria			
Thymelicus lineola			
Thymelicus sylvestris			
Zygaena trifolii			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique a significativement augmenté entre 2019 et 2021 (22 espèces en 2019, 31 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

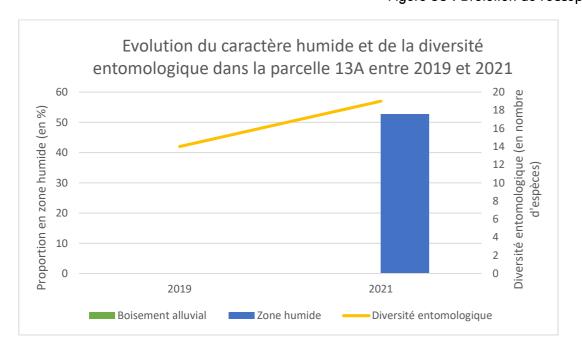
A ce jour, ce site présente une richesse entomologique relativement importante, avec néanmoins très peu d'espèces inféodées aux milieux humides (3 espèces), qui ne sont pas caractéristiques des boisements alluviaux. Cette situation est normale au regard du stade de développement des boisements compensatoires.

3.3.5 Bilan du suivi 2019-2021

3.3.5.1 Parcelle 13A



Figure 38: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 13A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 13A correspond à une création de boisements alluviaux.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, le caractère humide de la parcelle s'est développé, évoluant d'une prairie mésophile à une mégaphorbiaie. Les fourrés se développent également au sein de la parcelle, cependant il s'agit d'une végétation arbustive plutôt mésophile (haies arbustives et fourrés mésophiles). A terme, dans le cadre de la succession écologique (processus d'évolution libre d'un milieu naturel au cours du temps), la parcelle va se fermer et tendre vers un milieu boisé.

Aucun boisement alluvial n'est pour le moment présent au sein de la parcelle 13A, cependant une zone humide (mégaphorbiaie) s'est développée.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle a augmenté entre 2019 et 2021, passant de 14 à 19 espèces.

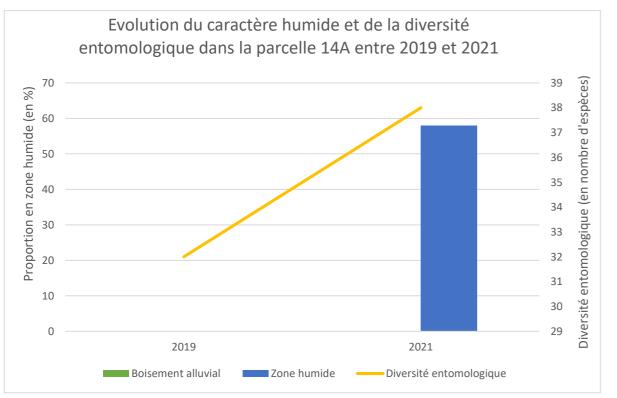
Il convient de laisser la succession écologique suivre son cours et donc de maintenir le principe de non intervention afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement, dont le développement nécessite un important laps de temps de quelques années.

Figure 39 : Bilan du suivi de la parcelle 13A entre 2019 et 2021

3.3.5.2 Parcelle 14A



Figure 40: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 14A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 14A correspond à une création de boisements alluviaux.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, le caractère humide de la parcelle s'est développé, évoluant d'une prairie mésohygrophile à une mégaphorbiaie. Les fourrés se développent également au sein de la parcelle, cependant il s'agit d'une végétation arbustive plutôt mésophile (haies arbustives et fourrés mésophiles). A terme, dans le cadre de la succession écologique (processus d'évolution libre d'un milieu naturel au cours du temps), la parcelle va se fermer et tendre vers un milieu boisé.

Aucun boisement alluvial n'est pour le moment présent au sein de la parcelle 14A, cependant une zone humide (mégaphorbiaie) s'est développée.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle a augmenté entre 2019 et 2021, passant de 32 à 38 espèces.

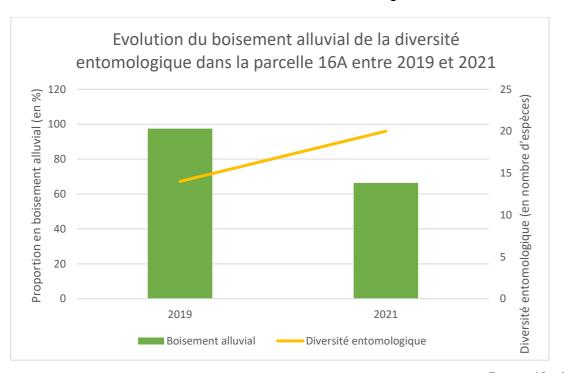
Il convient de laisser la succession écologique suivre son cours et donc de maintenir le principe de non intervention afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement, dont le développement nécessite un important laps de temps de quelques années.

Figure 41 : Bilan du suivi de la parcelle 14A entre 2019 et 2021

3.3.5.3 Parcelle 16A



Figure 42: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 16A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 16A correspond à une reconversion (ancienne peupleraie). Elle a fait l'objet d'un export des fûts de peupliers. Les souches ont été dévitalisées par rognage. Les aménagements de drainage ont été bouchés en fonction des éléments identifiés sur la parcelle. Enfin, des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, la proportion du boisement alluvial a diminué, du fait du développement d'un ourlet d'ortie dioïque en marge ouest de la parcelle. Ce type de végétation est stabilisé en lisière forestière, et peut être progressivement envahi par les ligneux. Néanmoins, l'habitat majoritaire correspond toujours à un habitat mixte de mégaphorbiaie eutrophe et d'aulnaie marécageuse. Ainsi, on suppose que à terme, dans le cadre de la succession écologique (processus d'évolution libre d'un milieu naturel au cours du temps), la parcelle va se fermer et tendre vers un milieu boisé.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle a augmenté entre 2019 et 2021, passant de 14 à 20 espèces.

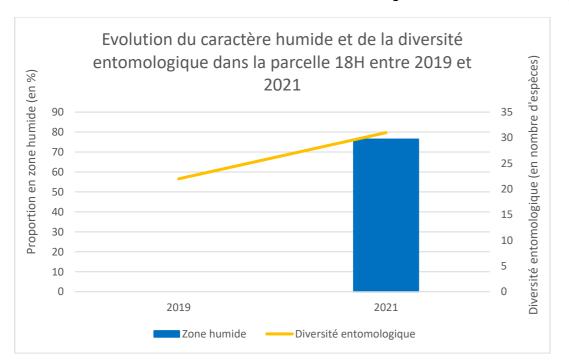
Il convient de laisser la succession écologique suivre son cours et donc de maintenir le principe de non intervention afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement, dont le développement nécessite un important laps de temps de quelques années. Concernant l'ourlet à Ortie dioïque, il est également recommandé de ne pas intervenir, cet habitat de lisière forestière étant fortement susceptible d'être colonisée progressivement par les ligneux.

Figure 43 : Bilan du suivi de la parcelle 16A entre 2019 et 2021

3.3.5.4 Parcelle 18H



Figure 44: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 18H entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Pour rappel, la parcelle 18H correspond à une reconversion (ancienne peupleraie). Elle a fait l'objet d'un export des fûts de peupliers. Les souches ont été dévitalisées par rognage. Les aménagements de drainage ont été bouchés en fonction des éléments identifiés sur la parcelle. Enfin, des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées.

On remarque qu'entre 2019 et 2021, le caractère humide de la parcelle s'est nettement développé. En effet, l'occupation du sol de la parcelle 18H a principalement évolué vers une mégaphorbiaie couplée ou non à des fourrés humides. A terme, dans le cadre de la succession écologique (processus d'évolution libre d'un milieu naturel au cours du temps), la parcelle va se fermer et tendre vers un milieu boisé humide.

On remarque également que la diversité entomologique au sein de la parcelle a augmenté, passant de 22 espèces en 2019 à 31 en 2021, avec néanmoins très peu d'espèces inféodées aux milieux humides (3 espèces).

De ce fait, bien que la parcelle 18L ait évolué en parcelle humide, il n'est pas exclu que la préconisation présentée en 2019 soit appliquée afin de favoriser davantage le caractère humide de la parcelle, qui permettra l'augmentation d'une flore et le développement d'une entomofaune caractéristiques de milieux humides. Ainsi, la mare présente en marge Est pourrait être ouverte, par intervention sur la végétation côté ouest, et la berge côté ouest serait reprofilée.

Il convient de laisser la succession écologique suivre son cours et donc de maintenir le principe de non intervention afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement, dont le développement nécessite un important laps de temps de quelques années.

Il est également nécessaire de réaliser une coupe des rejets de souche des cultivars de peupliers qui sont fortement présents au sein de la parcelle, dans le but de limiter leur développement et accentuer le caractère humide du futur boisement. De plus, du fait de la proximité de cette parcelle avec l'andain n°5 (habitat reconstitué en faveur des reptiles de la MC08), il convient de maintenir la partie sud-est de la parcelle 18H en clairière via une intervention tous les 3 ans avec export.

Figure 45: Bilan du suivi de la parcelle 18H entre 2019 et 2021

3.3.6 Conclusions sur la mesure MC04

Au sein des parcelles 13A, 14A et 18H, aucun boisement alluvial n'est pour le moment présent cependant on observe une nette augmentation des surfaces d'habitats à caractère humide. De ce fait, parce que la création d'un boisement prend plusieurs dizaines d'années, il convient de laisser la succession écologique suivre son cours sur ces parcelles, et donc de ne pas intervenir pour le moment afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement.

Concernant la parcelle 16A, on observe une diminution de la surface du boisement alluvial (habitat mixte de mégaphorbiaie et d'aulnaie marécageuse) due au développement d'un ourlet à Ortie dioïque. Cet habitat représentant un milieu typique des lisières forestières, on peut imaginer qu'il sera progressivement colonisé par les ligneux présents au sein de l'aulnaie marécageuse. De ce fait, il convient également de laisser la succession écologique suivre son cours sur cette parcelle, et donc de ne pas intervenir pour le moment afin de laisser la végétation évoluer naturellement vers un boisement.

A noter l'augmentation de la biodiversité qui a été mise en évidence au sein des parcelles en création ou en reconversion, cependant l'évaluation de l'efficacité de cette mesure est difficilement réalisable sur un pas de temps de quelques années. En effet, il s'agit ici de mettre en place un boisement, ce qui, par définition, nécessite plusieurs dizaines d'années. Il est donc préconisé de ne pas intervenir pour le moment et de laisser la végétation évoluer naturellement.

Pour rappel, cette mesure MC04 a été mise en place pour compenser la destruction de 4 367 m² de boisements alluviaux dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron. Cette mesure consistait à créer 39 603 m² de boisement alluvial. En 2021, environ 25 103 m² peuvent être considérés comme des formations végétales transitoires pouvant évoluer vers des boisements alluviaux avec le temps (mégaphorbiaies, fourrés humides), soit 63,4% de l'objectif initial.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des formations végétales transitoires pouvant évoluer vers des boisements alluviaux. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18F, 18G et 18L de la mesure MC02 (les parcelles 18C et 18N étant exclues du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 1Z de la mesure MC07,
- 15M et 7D de la mesure MC09,
- 15B, 12C et 12B de la mesure MC10,
- 31 de la mesure MC11.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de mégaphorbiaies répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC04 et des autres parcelles précitées, 38 506 m² de boisements alluviaux en place (Aulnaies marécageuses) et en devenir (Mégaphorbiaies et fourrés humides) ont été cartographiés en 2021, ce qui représente plus de 97,2 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC04.

3.4 CREATION DE HAIES BOCAGERES (MC05)

L'objectif de la mesure est de créer un réseau de haies bocagères à haute valeur écologique favorable à la biodiversité, par la plantation de haies.

Différents types de haies ont été plantés avec des essences définies :

- Haies bocagères: Chêne pédonculé, Chêne sessile, Bouleau verruqueux, Bouleau pubescent, Peuplier tremble, Charme, Merisier, Chêne tauzin, Néflier;
- Haies bocagères avec épineux (strate arborée de la liste précédente) : Prunellier, Aubépine épineuse, Aubépine à un style, Eglantier des chiens, Ronce commune, Pommier ;
- Ripisylves : Aulne glutineux, Frêne élevé, Chêne pédonculé, Peuplier tremble, Saule blanc
- Haies arbustives : Saule roux, Viorne obier, Orme champêtre, Fusain d'Europe, Noisetier, Erable champêtre, Cormier, Châtaignier.

Avant plantation, le sol a été décompacté avec un sous-solage de 80 à 85cm de profondeur. En fonction de la position de la haie, des talus ou fossés ont pu être créés. Un paillage biodégradable d'une durée de vie de 3 ans a été installé. Pour finir, les plantations ont été réalisées et les individus sont protégés par des manchons de protection.

La localisation des haies plantées est présentée sur les cartes pages suivantes.

THEMA

HAIES INVENTORIÉES (1/3)

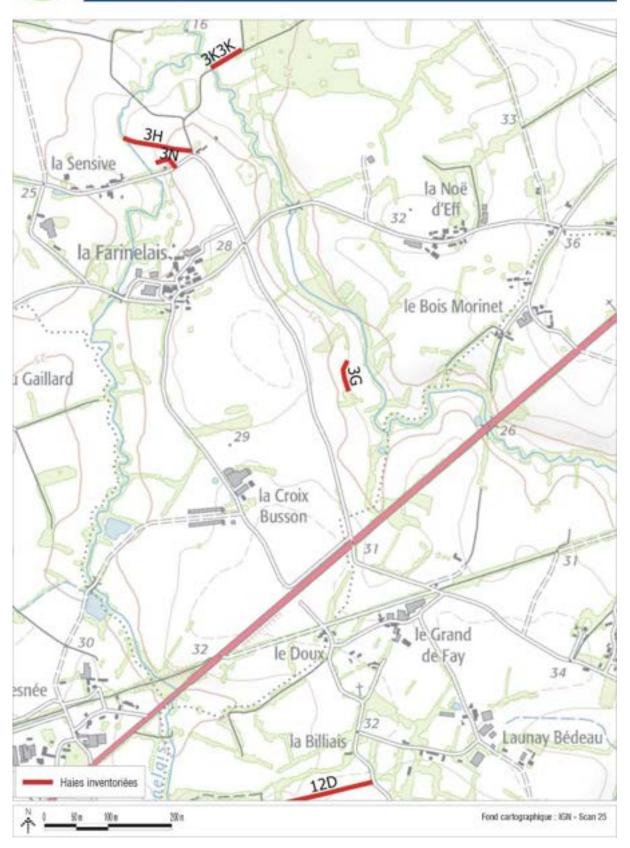


Figure 46 : Localisation des haies inventoriées (1/3)

THEMA

HAIES INVENTORIÉES (2/3)

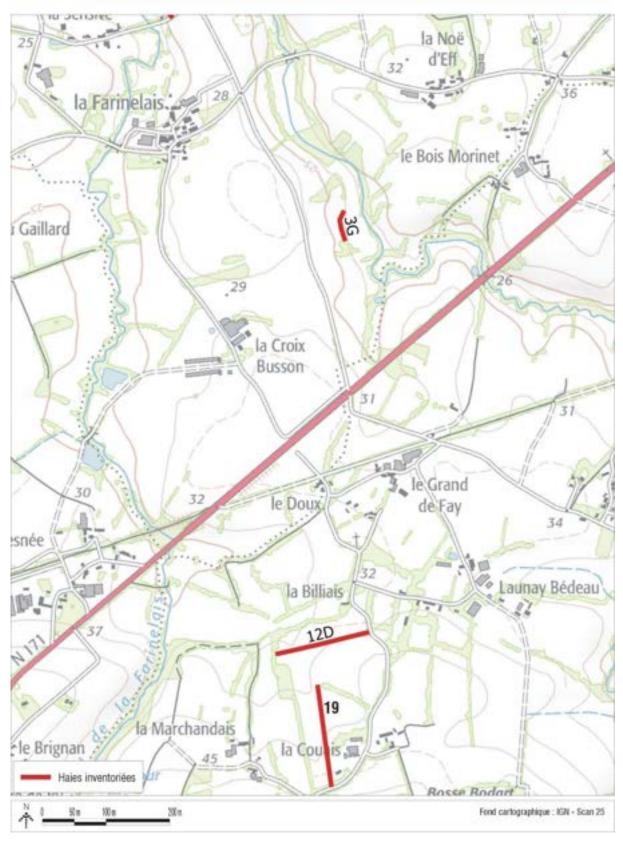


Figure 47: Localisation des haies inventoriées (2/3)



HAIES INVENTORIÉES (3/3)

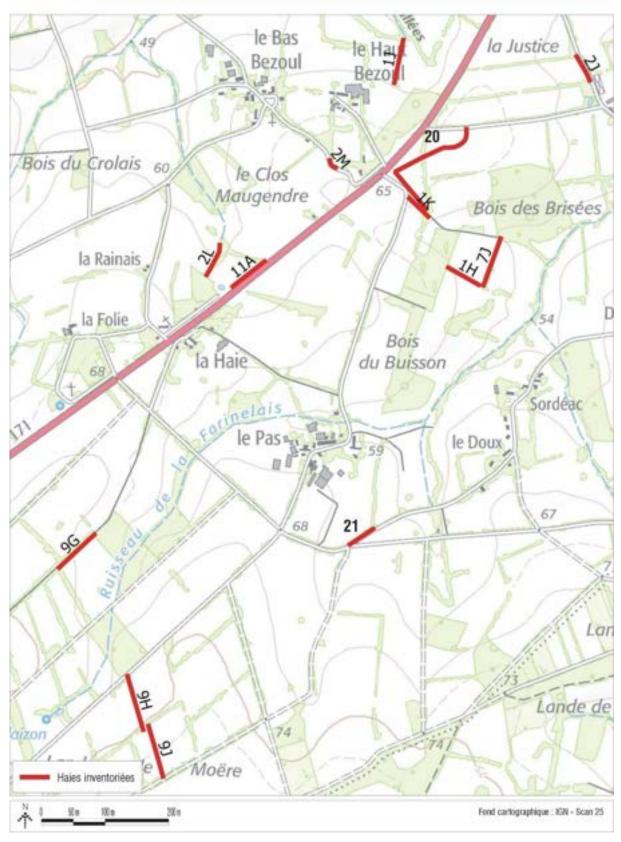


Figure 48 : Localisation des haies inventoriées (3/3)

3.4.1 Résultats sur la flore

La liste des espèces végétales relevées n'est pas présentée dans le présent rapport car celle-ci n'est pas révélatrice de la biodiversité présente. En effet, les strates arborées et arbustives ont été plantées. De plus, un paillis biodégradable a été mis en place au moment de la plantation de manière à limiter la concurrence de la végétation herbacée et donc son développement.

La vérification du bon développement des différentes strates de végétation a été réalisée lors de cette année d'inventaire. De plus, à ce stade certains individus peuvent présenter un aspect sanitaire médiocre (feuilles séchés, bois mort...). Cependant, le temps d'adaptation peut être plus ou moins long en fonction des individus, il est donc nécessaire d'attendre le printemps prochain pour déclarer la mort d'un plant.

Le suivi a ainsi porté plus particulièrement sur le contrôle de la plantation des haies selon les préconisations. Le tableau suivant présente le type de haies préconisé et le type de haie effectivement planté.

Tableau 50 : Pourcentages de réussite et remarques sur les haies plantées dans le cadre de la mesure MC05

	mesure MCCO					
Haie	Plantation effectuée	Linéaire réalisé (mètre linéaire)	Individus vivants	Individus morts	Pourcentage de réussite	Remarques / Essences principales
11A	30% d'épineux	130	67	45	60%	Embroussaillage important / Sumac coriaria
12D	Ripisylve	295	245	39	86%	Bon état général. Pas d'enfrichement par les ronces
19	Non réalisée	317	/	/	/	/
1H	30% d'épineux	112	45	12	79%	/
1,J	Haie sans arbre de haut jet avec épineux	140	93	28	77%	Prairie méso-hygrophile en dessous
1 K (sud)	Ripisylve	84	11	35	24%	Haie arbustive très basse peu formée. Très embbroussaillée par les ronces. Pas d'espèces invasives / <i>Prunus</i> spinosa, Quercus robur, Malus sylvestris, Euonymus
1 <i>M</i> - 7K	30% d'épineux	/	/	/	/	Relevé identique à 2019
20	30% d'épineux	437	243	50	83%	Haie découpée en 3 parties, bon état général, individus de 0,3 à 1 mètres de hauteurs
21	30% d'épineux	90	38	14	73%	/
2J	10% d'épineux	88	20	57	26%	/
2L	Haie sans arbre de haut jet	106				/
2M	30% d'épineux	31	19	5	79%	/
2P	30% d'épineux	/	/	/	/	Relevé identique à 2019
3G	Ripisylve	90			80%	Envahie par les ronces Non
3H	30% d'épineux	211	77	29	73%	Beaucoup d'individus rabourgris. Développement ralenti à cause de la protection de plastique / Carpinus betulus, Rhamnus carthartica, Sorbus torminalis, Ligustrum vulgare

Haie	Plantation effectuée	Linéaire réalisé (mètre linéaire)	Individus vivants	Individus morts	Pourcentage de réussite	Remarques / Essences principales
3K	30% d'épineux	78	48	29	62%	Prunus spinosa, Acer campestre, Rosa canina, Carpinus betulus, Rhamnum cathartica
3N	Haie sans arbre de haut jet	66	/	/	/	/
7J	30% d'épineux	166	122	26	82%	/
7N	30% d'épineux	/	/	/	/	Relevé identique à 2019
9G	30% d'épineux	155	/	/	85%	/
9H	30% d'épineux	179	/	/	/	/
9J	30% d'épineux	169	/	/	/	/
	Total	2 944				

Parmi les 19 haies qui devaient être plantées, une seule ne l'a pas été, la haie 19. Les préconisations pour les 18 haies plantées ont presque toutes été respectées avec une seule différence relevée pour la haie 1J qui devait être une ripisylve et qui s'avère être plantée sur une prairie méso-hygrophile sans arbre de haut jet avec épineux.

Au total, 2 944m linéaires de haies ont été plantés.

Les photographies suivantes illustrent l'ensemble des haies plantées dans le cadre de la mesure MC05.





Figure 49 : Illustrations des haies plantées dans le cadre de la mesure MC 05

Compte-tenu de la plantation relativement récente des haies, aucun entretien n'a été réalisé en 2021.

3.4.2 Conclusions sur la mesure MC05

Au total, 2 944 m linéaires de haies ont été plantés selon trois groupes : ripisylve, haie bocagère avec épineux, haie sans arbre de haut jet. Pour rappel, la fiche présentant la mesure MC05 (annexe 1) proposait la création de 3 899 m de haies dans le cadre de la recherche de mesures compensatoires. Ainsi, on estime à environ 75,5 % l'atteinte de l'objectif initial précisé dans la fiche mesure.

Concernant la gestion de ces plantations, il convient de remplacer les individus morts au niveau des haies ayant un % de réussite inférieur à 75%. Ainsi, cela concerne les haies 11A, 1K (sud), 21, 2J, 3H et 3K.

Aucune taille n'a été constatée, et au regard de la plantation récente des haies, aucun entretien n'est à envisager durant les 3 prochaines années, dans le but de laisser le temps aux arbres et arbustes de se développer.

Par la suite, il conviendra de mettre en place une gestion par taille douce de la végétation, en dehors des périodes de sensibilité écologique (qui s'étale de mars à septembre compris), et en l'absence de traitements phytosanitaires.

De plus, il est préconisé de poursuivre la plantation de haies bocagères pour atteindre l'objectif de 3 899 mL de haies envisagé initialement dans la fiche mesure.

3.5 RECONVERSION DE TERRES CULTIVEES EN PRAIRIES NATURELLES (MC 06)

L'objectif de cette mesure est de restaurer un système favorable à la biodiversité au sein du bocage avec la reconversion de terres cultivées en prairies naturelles mésophiles, mésohygrophiles ou hygrophiles.

Les prairies créées devront être multi-espèces. Lors du semis de la première année, un mélange des espèces suivantes a été utilisé: Agrostis stolonifera, Holcus lanatus, Alopecurus pratensis, Juncus effusus, Anthoxanthum odoratum, Medicago lupulina, Cynosorus cristatus, Lotus uligonisus, Deschampsia flexuosa, Trifolium repens, Festuca arundinacea, Plantago lanceolata.

L'engagement de l'exploitant sur cette mesure est de 5 ans renouvelable. La première année, la gestion a été favorisée par fauche avec exploitation du foin du fait de la faible portance des sols. Ensuite, le mode d'exploitation des prairies est le pâturage ou la fauche pour le foin.

Cette mesure concerne les parcelles 2E, 3D et 3E.

Différentes modalités d'exploitations sont possibles, elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 51 : Modalités d'exploitation des prairies naturelles

Păturage	Fauche
Păturage: autorisé du printemps à la fin du mois de novembre. Chargement: limiter le chargement en fonction des capacités du milieu et la portance des sols (objectif : pas de déstructuration du couvert végétal). Păturage généralement lancé à partir d'avril. Fauche: autorisée à la place du păturage. Amendements autorisés: un apport maximal de 60 unités d'azote par hectare et par an en fertilisation totale (organique+ minérale) est autorisé, Affouragement sur la parcelle: limité dans la durée à une semaine par an (sauf dérogation particulière) avec information concomitante du maître d'ouvrage, en utilisant seulement des fourrages grossiers, sans concentrés et sans râtelier. Amélioration et diversification du couvert végétal: l'utilisation d'herbicides (sauf traitement localisé d'espèces invasives à destruction obligatoire), le retoumement et le ressemis de la prairie sont interdits. Le sursemis est autorisé dans les mêmes conditions que pour la conversion des prairies temporaires (cf. fiche Conversion de terres arables en prairies naturelles). Pas d'opérations de sursemis à moins de 5 mètres des mares, hales, cours d'eau et fossés.	Date de fauche : fauche de type « foin », généralement à partir du 15 mai sauf en cas de conditions climatiques particulières. Déprimage : autorisé Ensilage interdit. Enrubannage interdit sauf conditions climatiques exceptionnelles ne permettant pas au foir de sécher. Export : obligatoire Păturage sur regain : autorisé sans affouragement à la parcelle Păturage : autorisé (hors période de regain) de façon exceptionnelle, une fois par période de 5 ans, après information de l'animateur. Amendements autorisés : un apport maximal de 60 unités d'azote par hectare et par an en fertilisation totale (organique+ minérale) est autorisé, Amélioration et diversification du couvert végétal : l'utilisation d'herbicides (sauf traitement localisé d'espèces invasives à destruction obligatoire), le retournement et le ressemis de la prairie sont interdits. Le sursemis est autorisé dans les mêmes conditions que pour la conversion des prairies temporaires (cf. fiche Conversion de terres arables en prairies permanentes). Pas d'opérations de sursemis à moins de 5 mètres des mares, haies, cours d'eau et fossés.

Păturage	Fauche
<u>Pâturage</u> : autorisé de la fin du mois de mars à la fin du mois de novembre	<u>Date de fauche</u> : à partir du 1 ^{er} juin sauf dérogations pour conditions climatiques défavorables.
<u>Chargement</u> : limiter le chargement en fonction des capacités du milieu et la portance des sols (objectif : pas de déstructuration du couvert végétal)	Ensilage Interdit. Enrubannage interdit sauf condition climatiques exceptionnelles ne permettant pas au foir de sécher.
Fauche : autorisée à la place du pâturage.	Export: obligatoire
Amendements autorisés: aucun sauf amendement	<u>Déprimage</u> : autorisé
calcaire (CaO). Pas d'intervention à moins de 5 mètres des mares, haies, cours d'eau et fossés.	Păturage sur regain : autorisé
Affouragement sur la parcelle : l'imité dans la durée sauf dérogation particulière	Amendements autorisés: aucun sauf amendemen calcaire (CaO). Pas d'intervention à moins de 5 mètre des mares, haies, cours d'eau et fossés.
Travail du sol: pas de travail mécanique du sol, de surface ou en profondeur, sauf en cas d'intervention rendue nécessaire par forte dégradation due à des conditions climatiques exceptionnelles et après validation par l'animateur.	<u>Travall du sol</u> : pas de travail mécanique du sol, de surface ou en profondeur, sauf en cas d'intervention rendue nécessaire par forte dégradation due à de conditions climatiques exceptionnelles et après validation par l'animateur.

Les parcelles concernées par la mesure MC 06 sont les parcelles 2E, 3D et 3E.

3.5.1 Résultats sur la flore et les habitats

Cinq types d'habitats ont été relevés sur les 3 parcelles concernées. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 52 : Habitats identifiés sur les parcelles 3E, 3D et 2E de la mesure MC06

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairies mésophiles de fauche	38.2	E2.2	/	/
Prairie pâturée humide eutrophe	37.21	E3.41	/	O
Prairies mésophiles artificielles	81.1	E2.6	/	/
Ourlets à Ortie dioïque	37.7	E5.12	/	/
Haie arborée	84.2	FA	/	/

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau ci-dessous. Aucune espèce remarquable n'a été relevée.

Tableau 53 : Espèces végétales observées sur les parcelles 3E, 3D et 2E de la mesure MC06

Nom français	Nom scientifique	ue ZH		3D	2E
Achillée millefeuille	Achillea millefolium			Х	Х
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Χ	Χ	
Bugle rampante	Ajuga reptans				Χ
Ail des vignes	Allium vineale		Χ		
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus				
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Χ	Х	
Angélique sauvage	Angelica sylvestris	OUI	Х		·

Flouve odorante Bardane à petites têtes Arctium minus X Fromental élevé Archam minus X Armoise champêtre Artemisia campestris Armoise champêtre Barbarea intermediaire Barbarea intermedia X Armoise champêtre Barbarea intermedia X X Paquerette Bellis perennis X X Cardamine flexueuse Lafiche de Lachenol Centauree jacee Centauree anigra Certaite comune Centaurea nigra Certaite comune Certaurea nigra Certaite aggloméré Cerastium flontanum X X X Cerdaste aggloméré Cerastium flontanum Cirisum arvense X Cirise commun Cirisum arvense X X Cirise commun Cirisum arvense X X Cirise commun Cirisum arvense X X Cardote savueg Aubépine à un style Cirateegus monogyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X X Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X X Carothe savuege Daucus carota X X X Fragrostis poilu Eragrostis pilosa Fragrostis pilosa Fragrost	Nom français	Nom scientifique	entifique ZH			2E
Bardane à petites têtes	Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum				Х
Fromental élevé Arrhenatherum elatius Armoise champêtre Arriemisia campestris X Barbarée intermédiaire Barbarea intermédiaire X X Pâquerette Bellis perennis X X X X Laîche hérissée Cardamine flexuosa OUII X Cardamine des prés Cardamine flexuosa OUII X X X X Laîche hérissée Cardamine pratensis X X X X Laîche hérissée Carea hiria Laíche de Lachenal Carea kachenalii Centaurée jacée Centaurée jacée Centaurea ingra Ceroiste commune Centaurea nigra X X X X Céroiste agallomére Centaurea nigra X X X X X X X X X X X X X X X X X X X				Х		
Armoise champêtre Artemisia campestris X Barbarée intermédiaire Barbarea intermédia X X Paquerette Bellis perennis X X Cardamine flexueuse Cardamine flexueuse Cardamine protensis X X X X Cardamine flexueuse Cardamine protensis X X X X X Cardamine des prés Cardamine protensis X X X X X Cardamine des prés Cardamine protensis X X X X X Cardamine des prés Cardamine protensis X X X X X X Cardamine flexueuse Cardamine protensis X X X X X X X X X X X X X X X X X X						
Barbarée intermédiaire Barbarea intermedia X Pâquerette Bellis perennis X X Cardamine flexueuse Cardamine flexuosa Oui X X Loiche hérissée Cardamine pratensis X X Loiche hérissée Carex hirta Cardamine pratensis X X X X X X X X X				Х		
Pâquerette Bellis perennis X X Cardamine flexueuse Cardamine flexueuse Cardamine flexueuse Cardamine flexueuse Cardamine flexueuse X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	1					
Cardamine flexueuse Cardamine flexueusa Cardamine des prés Cardamine pratensis X X X Cardamine des prés Carex linta Laîche de Lachenal Carex lachenalii Centaurée jacée Centaurée ajacea Centaurée noire Centaurée noire Centaurée noire Cerastium fontanum Céraiste aggloméré Cerastium glomeratum Brome faux Uniola Cirsium avense X Cirse des champs Cirsium avense X Cirse des champs Cirsium vulgare Carotte sauvage Carotte sauvage Carotte sauvage Carotte sauvage Carotte sauvage Cerastium fontanum X X X Carotte sauvage Dactylis glomerata X X Carotte sauvage Caro						
Cardamine des prés Laïche hérissée Carex hiria Laîche de Lachenal Centaurée jacée Centaurea nigra Centaurée noire Cerastium fontanum Cerastium fontanum Cerastium gomeratum Brome faux Uniola Cirse des champs Cirse des champs Cirse des champs Cirsium avvense Cirse dus qualqueres Carottes gagloméré Cerastium gomeratum Rome faux Uniola Cerastium gomeratum Brome faux Uniola Cerastium gomeratum Cirse des champs Cirse commun Cirsium vulgare X Aubépine à un style Crataegus monogyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X Carotte sauvage Daucus carota X X Carotte sauvage Daucus carota X X Carotte sauvage Daucus carota X X Ficaire printanière Ficaria verna Fiumetere de Bastard Geillet des marais Galium palustre Géranium découpé Geranium dissectum Houlque laineuse Hocus lanatus N Rorcelle enracinée Hypochaeris radicata Juncus bufonius Jonc des frapagus Juncus bufonius Jonc des frapagus Juncus bufonius Jonc des frapagus Litaria vulgaris X X X X X X X X X X X X X			OUI	Х		
Loîche hérissée Loîche de Lochenal Loîche de Lochenal Loîche de Lochenal Carex lachenalii Centaurée jacée Centaurée noire Centaurée noire Cerastium fontanum Céraiste commune Cerastium fontanum X X X Céraiste aggloméré Cerastium glomeratum Brome faux Uniola Cise des champs Cisium avense X Cirise commun Cirisum vulgare Aubépine à un style Crataegus monogyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X X Liseron des champs Licuire printanière Fricaria verma X X Ficaire printanière Ficaria verma X X Ficaire printanière Ficaria verma X X Ficaire printanière Geranium discoutim X X Gaillet des marais Galium palustre Geranium discoutim Lierre terrestre Glechoma hederacea X X Lierre terrestre Lierre				Х		Х
Centaurée jacée		·				
Centaurée jacée	Laîche de Lachenal	Carex lachenalii				
Centaurée noire Centaurea nigra Céraiste commune Cerastium fontanum X X X Céraiste aggloméré Cerastium glomeratum Brome faux Uniola Ceratochloa cathartica X Cirse des champs Cirsium avense X Cirse commun Cirsium vulgare X Aubépine à un style Crataegus monagyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X X Carotte sauvage Daucus carota X X Eragrostis poilu Eragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilia hirsuta X Ficarie printanière Ficaria verna X Gaillet des marois Galium palustre Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc des crapauds Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula compestris Cili-des marois Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula compestris Cili-des marois Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula compestris Cili-des marois Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula compestris Cili-des pedrin Luzula chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Erannthe fistuleuse Cananthe crocata Cananthe safranée Cananthe fistuleuse Cananthe Cananthe X X X X X X Carotte des marois Cananthe Cananthe Cananthe Sanata X Lorde des marois Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula compestris Cili-des pedrin Luzula compestris Cili-des pedrin Luzula chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Erannthe safranée Cananthe fistulosa CEnanthe safranée Cananthe fistulosa CEnanthe fistulouse Cananthe Silaifolia X Fléole des prés Plantago madia X X X X X X X X X X X X X X X						
Céraiste commune Cerastium fontanum X X Céraiste aggloméré Cerastium glomeratum Brome faux Uniola X Cirse des champs Cirsium avrense X Cirse des champs Cirsium avrense X Cirse commun Cirsium vulgare X Aubépine à un style Crataegus monogyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X X Carotte sauvage Daucus carota X X Éragrostis poilu Eragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilic hirsuta X X Éragrostis poilu Eragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilic hirsuta X X Ficarie printanière Ficaria verna X X X Ficarie printanière Ficaria verna X X Ficarie printanière Ficaria verna X X Ficarie printanière Geranium dissectum X <td>•</td> <td>•</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	•	•				
Céraiste aggloméré Ceratium glomeratum Brome faux Uniola Ceratochloa cathartica X Cirse des champs Cirsium arvense X Cirse commun Cirsium arvense X Cirse commun Cirsium arvense X Cirse commun X X Cirse commun X X Cirse commun X X Aubépine à un style Crataegus monogyna X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Cavile signere X Carotte sauvage Dacus carota X X Éragrostis poilu Eragrostis pilosa X X Vesce hérissée Ervilic hirsuta X X Ficaire printanière Ficaria verna X X Fumeterre de Bastard Fumaria bastardii X X Gaillet des marais Galium palustre Geranium dissectum X Lierre terrestre Glechoma hederacea X X Berce commune <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>Х</td><td></td><td>Х</td></t<>				Х		Х
Brome faux Uniola Cirse des champs Cirsium arvense X X Aubépine à un style Crataegus monogyna Aubépine à un style Crataegus monogyna Corvolvulus arvensis X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X X Carotte sauvage Daucus carota X Eragrostis poilu Fragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilia hirsuta Vesce hérissée Ervilia hirsuta Vesce hérissée Ervila hirsuta Vesce herissée Ervila hirsuta Vesce hérissée Ervila hirsuta Vesce herissée Evila hirsuta Vesce herissée Evila hirsuta Vesce herissée Evila hirsuta Vesce herissée Evila hirsuta Vesce commune Elvos acutiflorus Vesce herisses Vesce herissée Ever herissée Evila hirsuta Vesce herissée Ve						
Cirse des champs		· ·			Х	
Cirse commun Cirsium vulgare Aubépine à un style Crataegus monogyna Liseron des champs Convolvulus arvensis X Dactyle aggloméré Dactyle iglomerata X X Carotte sauvage Daucus carota X X X Eragrostis poilu Vesce hérissée Ervilia hirsuta Ficaire printanière Ficaira verna Ficaire printanière Ficaria verna Ficarie printanière Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea Berce commune Heracleum sphondylium X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata Juncus acutiflorus Jonc di tépales aigus Juncus eufisus Juncus eufisus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Linaira vulgaris Luzule champêtre Luzula campestris Ci-le-perdrix Lycope d'Europe Matricaire a feuilles de Silaüs Cenanthe istulosa CEnanthe istulosa CEnanthe istulosa CEnanthe is laintago media V X X X X X X X X X X X X X X X X X X				Х		
Aubépine à un style	·				Х	
Liseron des champs						Х
Dactyle aggloméré Dactylis glomerata X X X Carotte sauvage Daucus carota X X X Éragrostis poilu Eragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilia hirsuta X Ficaire printanière Ficaria verna X Fumeterre de Bastard Fumaria bastardii X Gaillet des marais Galium palustre Géranium découpé Geranium dissectum X Holuque la la lieux Holcus la				Х		
Carotte sauvage Daucus carota X X Éragrostis poilu Eragrostis pilosa X Vesce hérissée Ervilia hirsuta X Ficaria printanière Ficaria verna X Fumeterre de Bastard Fumaria bastardii X Gaillet des marais Galium palustre Calium palustre Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc des crapauds Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Leucanthemum vulgare X Linaire commune Linaria vulgaris X Ivroie vivace Lolium perenne X Lotier des marais Lotus peduncula					Х	
Éragrostis poilu Eragrostis pilosa Vesce hérissée Ervilla hirsuta X Ficaire printanière Ficaria vema X Fumeterre de Bastard Fumaria bastardii X Gaillet des marais Galium palustre Seranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc diffus Juncus effusus Gesse des crapauds Juncus effusus Jonc diffus Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marquerite commune Leucanthemum vulgare X Linaira vulgaris X Ivraie vivace Lolium perenne X Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris X Luzule champêtre Luzula campestris X QEil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi<						
Vesce hérissée Ervilia hirsuta X Ficaire printanière Ficaria vema X Fumeterre de Bostard Fumaria bastardii X Gaillet des marais Galium palustre Géranium découpé Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc diffus Jonc diffus Juncus acutiflorus Jonc diffus Jonc des crapauds Juncus bufanius Jonc diffus Jonc diffus Juncus effusus Jonc diffus Jonc diffus Juncus effusus Jonc diffus Jonc diffus Juncus effusus Jonc diffus Jonc des crapauds Juncus effusus Jonc diffus Juncus bufanius Juncus effusus Jonc diffus Juncus effusus Juncus effusus Juncus effusus Juncus cutiflorus Juncus effusus X Linaire c	,					
Ficaire printanière						X
Fumeterre de Bastard Gaillet des marais Galium palustre Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea Berce commune Heracleum sphondylium Houlque laineuse Holcus lanatus Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc diffus Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Linaria vulgaris Lotus pedunculatus Luzula champêtre Luzula campestris Lycope d'Europe Montie des fontaines Myosotis cespiteux Cenanthe à feuilles de Silaüs Plantago major Plantain innyen Plantago madiy RX X X X X X X X X X X X X				Х		
Gaillet des marais Geranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea RY Berce commune Heracleum sphondylium Holuque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc diffus Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Linaria vulgaris Ivraie vivace Lolium perenne Liurula campestris Luzula campestris Lycope d'Europe Matricaria Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux CEnanthe safranée CEnanthe istuleuse CEnanthe à feuilles de Silaüs Plantago major Plantain moyen Plantago madiu X X X X X X X X X X X X X						X
Géranium découpé Geranium dissectum Lierre terrestre Glechoma hederacea X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc des crapauds Juncus bufonius Jonc diffus Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Leucanthemum vulgare Linaire commune Linaira vulgaris Ivraie vivace Lolium perenne Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris Luzule champêtre Luzula campestris Va X Cil-de-perdrix Lycopus europaeus Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Cenanthe afranée CEnanthe silairolia X CEnanthe fistulosa Cenanthe silaifolia X CEnanthe à feuilles de Silaüs Cenanthe silaifolia X <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>						
Lierre terrestre Glechoma hederacea X Berce commune Heracleum sphondylium X Houlque laineuse Holcus lanatus X Porcelle enracinée Hypochaeris radicata X Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc des crapauds Juncus bufonius Jonc diffus Juncus effusus S Gesse des prés Lathyrus pratensis X Ivraie vivace Lolium perenne X Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris X CEil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Lycopus europaeus Montie des fontaines Montie des fontaines Cenanthe af fistuleuse Cenanthe istuleuse Cenanthe af feuilles de Silaüs Cenanthe soliciel Plantago major Plantain moyen Plantago media X X X X X X X X X X X X X X X X X X X						
Berce commune	'			Х		
Houlque laineuse						
Porcelle enracinée		, ,			Х	Х
Jonc à tépales aigus Juncus acutiflorus Jonc des crapauds Juncus bufonius Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Leucanthemum vulgare Linaria vulgaris Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzula campestris Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Matricaria Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux Cenanthe sifaranée Cenanthe à feuilles de Silaüs Plantago major Plantago major Plantago media Juncus acutiflorus Juncus etfusus Lathyrus pratensis Lathyrus pratensis Lathyrus pratensis X X X Lathyrus pratensis X X X Lathyrus pratensis X X X Lucula commune X X Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzula campestris X X X Eli-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycopus europaeus Matricaria chamomilla Matricaria chamomilla Montie des fontaines Myosotis laxa subsp. cespitosa Cenanthe sifulosa Cenanthe sifulosa Cenanthe fistulosa Cenanthe silaifolia X X X X X X X X X X X X X				Х		
Jonc des crapauds Jonc diffus Juncus effusus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Linaria vulgaris Vraie vivace Lotium perenne Lotus pedunculatus Luzula champêtre Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Matricaire Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux CEnanthe safranée CEnanthe fistuleuse CEnanthe à feuilles de Silaüs Plantaigo major Plantain moyen Plantaigo madia X X X X X X X X X X X X X		, ,				
Jonc diffus Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Linaria vulgaris Ivraie vivace Lotium perenne Lotius pedunculatus Luzula campestris Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Matricarie Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux CEnanthe safranée CEnanthe fistuleuse CEnanthe à feuilles de Silaüs Plantain lancéolé Plantago major Plantain moyen X X X X X X X X X X X X X	-					
Gesse des prés Lathyrus pratensis Marguerite commune Leucanthemum vulgare Linaire commune Linaria vulgaris Ivraie vivace Lolium perenne Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris Va X CEil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Lycopus europaeus Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis laxa subsp. cespitosa Cenanthe safranée Cenanthe crocata Cenanthe fistuleuse Cenanthe fistulosa Cenanthe à feuilles de Silaüs Cenanthe silaifolia X X Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X X X Grand plantain Plantago major Plantago media X						
Marguerite commune Leucanthemum vulgare X Linaire commune Linaria vulgaris X Ivraie vivace Lolium perenne X Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris X CEil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Lycopus europaeus Matricaire Camomille Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis laxa subsp. cespitosa Cenanthe safranée Cenanthe crocata Cenanthe fistuleuse Cenanthe fistulosa Cenanthe à feuilles de Silaüs Cenanthe silaifolia X X Fléole des prés Phleum pratense Plantain lancéolé Plantago major Plantain moyen Plantago media						
Linaire commune Linaria vulgaris	·	, ,				X
Ivraie vivace Lolium perenne X Lotier des marais Lotus pedunculatus Luzule champêtre Luzula campestris X Œil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Lycopus europaeus Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montia fontana Montia fontana Myosotis cespiteux Myosotis laxa subsp. cespitosa Œnanthe safranée Œnanthe crocata X Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia X Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X X Grand plantain Plantago major Plantago media X	9		<u> </u>	X		
Lotier des marais Luzule champêtre Luzula campestris Lycope d'Europe Lycopus europaeus Matricaire Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux Enanthe safranée Enanthe fistuleuse Enanthe à feuilles de Silaüs Plantain lancéolé Plantago major Plantain moyen X X X X X X X X X X X X X				_ ^	X	
Luzule champêtre Luzula campestris X Œil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi						
Œil-de-perdrix Lychnis flos-cuculi Lycope d'Europe Lycopus europaeus Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Myosotis laxa subsp. cespitosa Œnanthe safranée Œnanthe crocata Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X Grand plantain Plantago major Plantago media X						X
Lycope d'Europe Matricaire Camomille Montie des fontaines Myosotis cespiteux Canonthe safranée Canonthe fistuleuse Canonthe à feuilles de Silaüs Plantain lancéolé Plantago major Plantain moyen Matricaria chamomilla Montia fontana Myosotis laxa subsp. cespitosa Canonthe crocata X Canonthe fistulosa Canonthe fistulosa Canonthe à feuilles de Silaüs Canonthe silaifolia X X X X X X X X X X X X X		,				
Matricaire Camomille Matricaria chamomilla Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Myosotis laxa subsp. cespitosa CEnanthe safranée CEnanthe crocata CEnanthe fistuleuse CEnanthe fistulosa CEnanthe à feuilles de Silaüs CEnanthe silaifolia Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X Grand plantain Plantago major Plantago media X	,		1			
Montie des fontaines Montia fontana Myosotis cespiteux Myosotis laxa subsp. cespitosa Œnanthe safranée Œnanthe crocata Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia Fléole des prés Phleum pratense Plantain lancéolé Plantago lanceolata X Grand plantain Plantago major Plantago media X	, ,	, , , , ,	1			
Myosotis cespiteux Myosotis laxa subsp. cespitosa X Œnanthe safranée Œnanthe crocata X Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa X Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia X Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X X Plantago lanceolata X X X Grand plantain Plantago major Plantago media X						
Cespitosa Cenanthe safranée Cenanthe fistuleuse Cenanthe à feuilles de Silaüs Fléole des prés Plantain lancéolé Plantago lanceolata Plantago major Plantain moyen Plantago media Cenanthe safranée X X X X X X X X X X X X X						
Œnanthe safranée Œnanthe crocata X Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia X Fléole des prés Phleum pratense Plantain lancéolé Plantago lanceolata X X Grand plantain Plantago major Plantago media X	Myosotis cespiteux	The state of the s				
Œnanthe fistuleuse Œnanthe fistulosa Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia X Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X X Plantago major Plantago major Plantago media X X	Œnanthe safranée	,				Х
Œnanthe à feuilles de Silaüs Œnanthe silaifolia X Fléole des prés Phleum pratense Plantago lanceolata X X Plantago plantain Plantago major Plantago media X						
Fléole des prés Phleum pratense Plantain lancéolé Plantago lanceolata X X Grand plantain Plantago major Plantago media X						Х
Plantain lancéoléPlantago lanceolataXXGrand plantainPlantago majorPlantain moyenPlantago mediaX			1			
Grand plantain Plantago major Plantain moyen Plantago media X			1	Х	Х	X
Plantain moyen Plantago media X			1			
			1			x
	Pâturin annuel	Poa annua	1	Х		

Nom français	Nom scientifique	ZH	3E	3D	2E
Pâturin des prés	Poa pratensis				
Brunelle commune	Prunella vulgaris		Х		
Renoncule âcre	Ranunculus acris		Х	Х	Х
Renoncule flammette	Ranunculus flammula				
Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI	Х	Х	
Oseille des prés	Rumex acetosa		Х	Х	Х
Petite oseille	Rumex acetosella				Х
Patience crépue	Rumex crispus		Х	Х	
Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius		Х	Х	
Fétuque Roseau	Schedonorus arundinaceus				
Stellaire graminée	Stellaria graminea				Х
Mouron des oiseaux	Stellaria media			Х	
Grande consoude	Symphytum officinale				Х
Pissenlit officinal	Taraxacum officinale		Х	Х	Х
Trèfle des prés	Trifolium pratense				Х
Trèfle rampant	Trifolium repens		Х	Х	Х
Ortie dioïque	Urtica dioica		Х		
Véronique des champs	Veronica arvensis				
Véronique de Perse	Veronica persica		Х		
Véronique à feuilles de serpolet	Veronica serpyllifolia				
Vesce cultivée	Vicia sativa				Χ
			32	18	24

L'occupation du sol des différentes parcelles est présentée dans les cartes ci-dessous.



Figure 50 : Occupation du sol sur la parcelle 3D de la mesure MC06





Figure 51 : Occupation du sol de la parcelle 3E de la mesure MC06



Figure 52 : Occupation du sol de la parcelle 2E de la mesure MC06

La parcelle 3E correspond à une prairie pâturée humide eutrophe. La partie la plus proche du cours d'eau dominée par une communauté mésohygrophile peu diversifié. Quelques patchs d'Orties sont présents çà et là.

La parcelle 3D a été semée début 2019, cependant en 2021 les parties hautes de la parcelle correspondent à une prairie mésophile peu diversifiée, issue de semi et enrichi, tandis que les parties basses correspondent à une prairie mésohygrophile peu diversifiée.

La parcelle 2E est une prairie mésophile assez diversifiée est correspond à un habitat stable dans le temps.





3E - 04/2021

En 2021, les parcelles 2E et 3D ont fait l'objet de gestion par fauche, tandis que la parcelle 3E a été gérée par pâturage. Les prospections ont eu lieu avant que les parcelles ne soient fauchées ou pâturées.

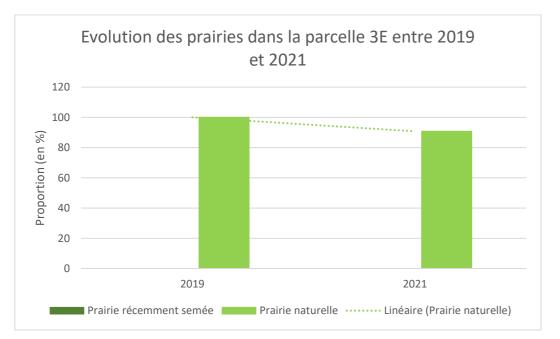
Aucune dégradation particulière du couvert végétal n'a été observée lors des différentes campagnes.

3.5.2 Bilan du suivi 2019-2021

3.5.2.1 *Parcelle 3E*



Figure 53 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3E entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Depuis la reconversion de la parcelle 3E agricole en prairie, elle représente un milieu prairial naturel : en 2019 elle correspondait à une prairie mésophile de fauche, tandis qu'en 2021, elle correspond à une prairie pâturée humide eutrophe. Cependant, comme présagé en 2019, la partie la plus proche du cours d'eau est occupée par quelques patchs d'Orties.

Il est préconisé d'apporter une attention particulière concernant le développement des formations d'Orties et du niveau trophique de la parcelle : il est recommandé d'envisager un système privilégiant la fauche avec export pendant quelques années pour diminuer le niveau trophique, et il est également nécessaire de surveiller la fertilisation au sein du site.

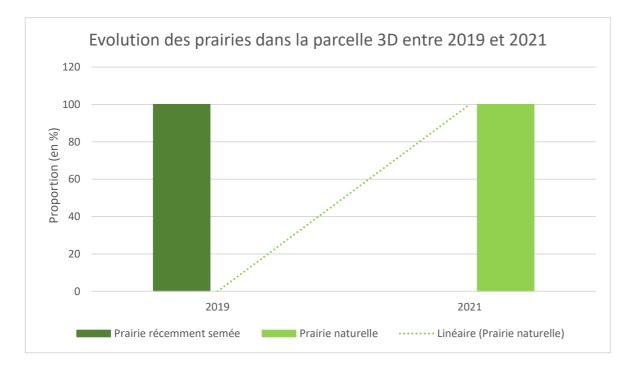
Du fait du développement d'une prairie humide au sein de cette parcelle 3E, cette dernière peut être comptabilisée pour répondre aux objectifs liés à la mesure MC07 qui concerne les prairies naturelles humides.

Figure 54 : Bilan du suivi de la parcelle 3E entre 2019 et 2021

3.5.2.2 Parcelle 3D



Figure 55 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3D entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Depuis la reconversion de la parcelle 3D agricole en prairie, elle représente un milieu prairial naturel : en 2019 elle correspondait à une prairie artificielle car elle avait été récemment semée, cependant en 2021 le caractère naturel de la prairie s'est développé : on retrouve en parties hautes une prairie mésophile, bien que peu diversifiée, et en parties basses une prairie mésohygrophile.

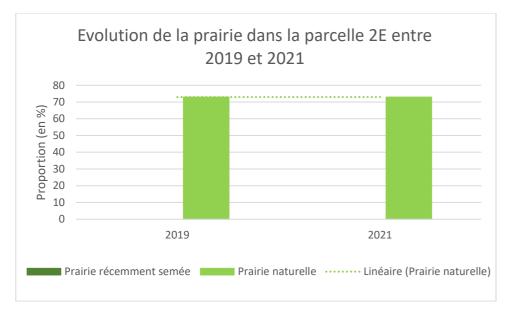
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche tardive avec exportation des produits de fauche), voire par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté).

Figure 56 : Bilan du suivi de la parcelle 14A entre 2019 et 2021

3.5.2.3 Parcelle 2E



Figure 57: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 2E entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



Depuis la reconversion de la parcelle 2E agricole en prairie, elle représente un milieu prairial naturel : en 2019 elle correspondait à une prairie mésophile assez diversifiée, de même qu'en 2021. Cette prairie représente donc un habitat stable dans le temps.

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche tardive avec exportation des produits de fauche), voire par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté).

Figure 58 : Bilan du suivi de la parcelle 2E entre 2019 et 2021

3.5.3 Conclusion sur la mesure MC06

Les parcelles 2E, 3D et 3E respectent les modalités d'exploitation des prairies naturelles « extensives ».

La végétation de l'ensemble des parcelles est considérée comme mésophile, avec un très faible recouvrement des quelques espèces hygrophiles présentes. La diversité végétale de la parcelle 3D, qui était faible en 2019 (15 espèces) est faible en 2021 (18 espèces), mais va sans doute augmenter au cours des années à venir suite à l'arrêt du travail du sol.

Globalement, la gestion par fauche ou pâturage semble adaptée pour le maintien des prairies naturelles « extensives » en l'état. Il est donc préconisé de poursuivre la gestion actuellement en place, avec toutefois une attention particulière à apporter sur la parcelle 3E vis-à-vis du développement des formations d'Orties et du niveau trophique de la parcelle (envisager un système privilégiant la fauche avec export pendant quelques années pour diminuer le niveau trophique, surveiller la fertilisation...). Il convient également de surveiller la présence de la végétation en bordure de prairie, pour éviter entre autres le développement d'un fourré en périphérie des sites, qui présenterai un intérêt écologique moindre que les prairies actuelles.

Pour rappel, cette mesure MC06 a été mise en place pour compenser la destruction de 43 400 m² de prairies naturelles dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron. Cette mesure consistait à créer 19 396 m² de prairies naturelles. En 2021, approximativement 17 749 m² peuvent être considérés comme des prairies naturelles, soit 91,5% de l'objectif initial.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des prairies naturelles. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18F, 18G et 18L de la mesure MC02 (la parcelle 18N étant exclue du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 16A et 18H de la mesure MC04,
- 1A, 1B, 1Z, 9A, 9F, 12A et 15A de la mesure MC07,
- 1N, 7D, 7F, 7H, 7I, 7K, 9C, 9D, 9E, 15M, 15N et 7D de la mesure MC09,
- 3F, 15B, 12C et 12B de la mesure MC10,
- 31 de la mesure MC11,
- 7A de la mesure MC12.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de prairies naturelles répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC06 et des autres parcelles précitées, 211 410 m² ont été cartographiés en 2021, ce qui représente 1090 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC06.

3.6 RESTAURATION/EXTENSION DE PRAIRIES NATURELLES HUMIDES (MCO7)

L'objectif de la mesure concerne distinctement la réhabilitation et la restauration écologique :

- La réhabilitation permet de rétablir les processus écologiques et donc de récupérer la productivité et les services écosystémiques endommagés ou bloqués ;
- La restauration écologique est un processus qui assite l'autoépuration d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit.

Les parcelles concernées par la mesure MC07 sont les parcelles 1A, 1B, 1Z, 3C, 9A, 9B, 9F, 10A, 12A et 15A. Aucune action n'a été mise en place sur la parcelle 10A, qui n'est donc pas traitée dans les résultats.

3.6.1 Résultats sur la flore et les habitats

Parcelle 1A ouest et est

Il s'agit de deux prairies mésophiles pâturées. Aucune espèce hygrophile n'a été observée, cependant on y retrouve beaucoup d'espèces rudérales.

→ Les objectifs de compensation ne sont pas atteints pour ces deux parcelles.

Parcelle 1B

La parcelle 1B est composée d'une mare et de prairies hygrophiles à méso-hygrophiles. D'une manière générale, ce site possède un bon état de conservation.

→ Evolution positive de la végétation même si le caractère humide est peu marqué sur les marges.

Parcelle 1Z

Prairie hygrophile en cours d'enfrichement. Les espèces des prairies humides sont *Juncus effusus, Ranunculus repens* et *Agrostis stolonifera*. Elle est fauchée trop tardivement dans l'année et les espèces de friche arrivent en graines, dont les espèces les plus couvrantes sont *Rumex obtusifolius,* Senecio vulgaris ou encore *Erigeron canadensis*.

A noter qu'en 2019 il s'agissait d'une prairie mésophile artificielle, donc il y a eu une bonne reprise de la végétation et l'expression d'un caractère hygrophile plus marquée.

→ Evolution plutôt positive malgré l'enfrichement et la faible diversité floristique.

Parcelle 3C

La parcelle est toujours composée d'une prairie temporaire mésophile au faciès très ouvert, avec la présence de beaucoup d'espèces rudérales. Le site était fauché lors du passage de juin.

→ Pas d'évolution à priori.

Parcelle 9A

La partie ouest correspond à une prairie pâturée avec beaucoup d'espèces rudérales donc peu intéressantes d'un point de vue floristique. Le caractère humide n'est pas marqué, avec très peu d'espèces hygrophiles présentes.

La partie est est humide avec la présence d'un fossé aux abords duquel se développe une communauté des prairies pâturées humides eutrophes.

Cette parcelle était fauchée lors du passage de juin.

→ Légère évolution de la végétation avec une partie humide.

Parcelle 9B

Cette parcelle est marquée par le fort recouvrement de *Lolium perenne*, d'où sa classification en tant que prairie temporaire. Aucun caractère humide marqué n'a été mis en évidence. Ce site était fauché lors du passage de juin.

→ Pas d'évolution significative à priori.

Parcelle 9F

La partie nord gérée par fauche est composée d'une prairie hygrophile. Elle ne présente pas de cortège très diversifié, mais l'objectif de compensation est atteint pour ce secteur.

Concernant la partie sud, on retrouve une alternance de prairie méso-hygrophile pâturée et de prairie hygrophile pâturée. L'objectif de compensation est plutôt atteint pour cette partie.

→ Evolution positive de cette parcelle avec atteinte des objectifs de compensation fixés.

Parcelle 12A

La parcelle est composée d'une prairie méso-hygrophile de fauche. Elle présente une bonne diversité floristique, mais son caractère hygrophile est moyennement marqué.

→ L'objectif de compensation est moyennement atteint.

Parcelle 15A

Le caractère humide est bien marqué dans les parties basses de la prairie, tandis que le reste est dominé par une communauté méso-hygrophile. De manière général, ce site possède un bon état de conservation.

→ Pas d'évolution sensible des communautés végétales entre 2019 et 2021.



Figure 59 : Occupation du sol sur la parcelle 3C de la mesure MC07



Figure 60 : Occupation du sol sur les parcelles 9A et 9B de la mesure MC07



Figure 61 : Occupation du sol sur la parcelle 9F de la mesure MC07



Figure 62 : occupation du sol sur la parcelle 12A de la mesure MC07





Figure 63 : Occupation du sol sur la parcelle 1Z de la mesure MC07



Figure 64 : Occupation du sol sur la parcelle 15A de la mesure MC07



Figure 65 : Occupation du sol sur les parcelles 1A et 1B de la mesure MC0

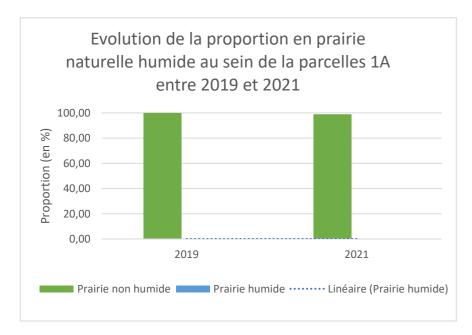
Feet sartegraphique: KBI - Orthopholographie

3.6.2 Bilan du suivi 2019-2021

3.6.2.1 Parcelles 1A et 1B



Figure 66: Evolution de l'occupation du sol des parcelles 1A et 1B entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



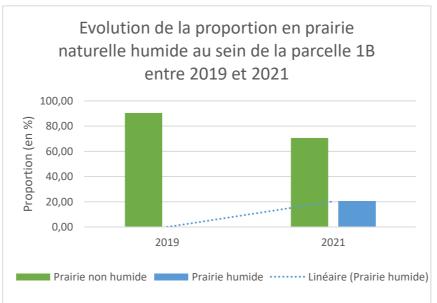


Figure 67 : Bilan du suivi des parcelles 1A et 1B entre 2019 et 2021

On remarque que concernant la parcelle 1A, aucun habitat à caractère humide ne s'est développé depuis l'ensemencement de 2019, contrairement à la parcelle 1B au sein de laquelle est présente une prairie humide, équivalente à 20 % de la superficie totale de la parcelle.

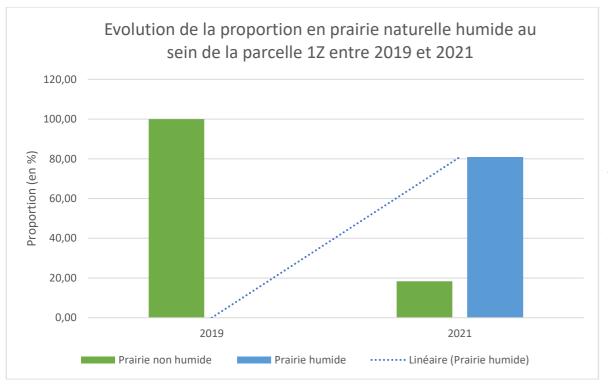
Ainsi, on estime que les objectifs de compensation ne sont pas atteints pour la parcelle 1A, cependant ils sont atteints pour la parcelle 1B.

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein des parcelles : gestion par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté), voire par fauche (une fauche tardive avec exportation des produits de fauche).

3.6.2.2 Parcelle 1Z



Figure 68: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 1Z entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



On remarque que le caractère humide de la parcelle 1Z s'est développé depuis l'ensemencement de 2019, avec plus de 80 % de la surface totale du site qui correspond à des habitats caractéristiques de zones humides.

On estime donc que les objectifs de compensation sont atteints pour cette parcelle.

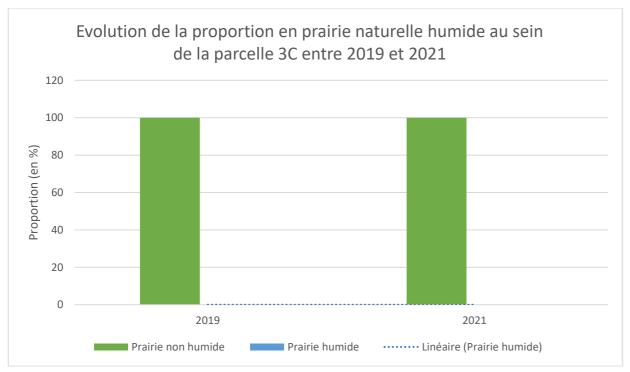
Il est préconisé de réaliser l'entretien de la parcelle par fauche plus tôt dans la saison afin de limiter l'enfrichement de la prairie hygrophile actuellement en place par les espèces telles que *Rumex obtusifolius*, Senecio vulgaris ou encore *Erigeron canadensis*.

Figure 69 : Bilan du suivi de la parcelle 1Z entre 2019 et 2021

3.6.2.3 Parcelle 3C



Figure 70: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3C entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



On remarque que concernant la parcelle 3C, aucun habitat à caractère humide ne s'est développé depuis l'ensemencement de 2019. L'occupation du sol n'a pas évolué depuis 2019, correspondant toujours à une prairie temporaire récemment semée en 2021.

Ainsi, on estime que les objectifs de compensation ne sont pas atteints pour la parcelle 3C.

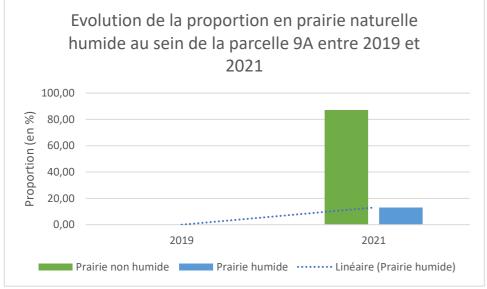
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche en juin avec exportation des produits de fauche) et par pâturage sur regain, selon les modalités d'exploitation des prairies naturelles « extensives ».

Figure 71 : Bilan du suivi de la parcelle 3C entre 2019 et 2021

3.6.2.4 Parcelles 9A et 9B



Figure 72: Evolution de l'occupation du sol des parcelles 9A et 9B entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



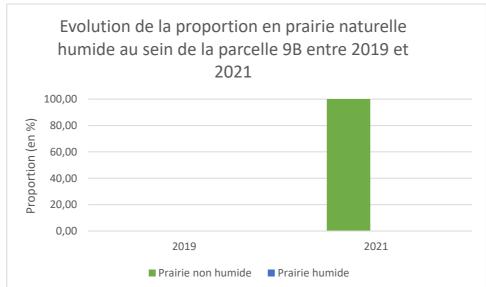


Figure 73 : Bilan du suivi des parcelles 9A et 9B entre 2019 et 2021

On remarque que concernant la parcelle 9A, le caractère humide s'est développé depuis l'ensemencement de 2019, avec environ 13% de la surface du site qui est occupé par un habitat caractéristique de zone humide. Concernant la parcelle 9B, aucun caractère humide ne s'est développé depuis l'ensemencement de la culture en prairie en 2019.

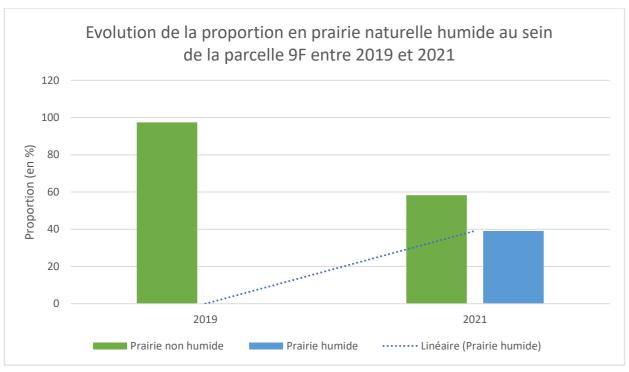
Ainsi, on estime que les objectifs de compensation ne sont pas atteints pour la parcelle 9B, cependant ils sont atteints pour la parcelle 9A.

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein des parcelles : gestion par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté), voire par fauche (une fauche tardive avec exportation des produits de fauche). Concernant la parcelle 9B, il est recommandé de trouver un équilibre entre fauche et pâturage pour permettre une évolution du site en prairie mésophile puis hygrophile.

3.6.2.5 Parcelle 9F



Figure 74: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 9F entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



On remarque que le caractère humide de la parcelle 9F s'est développé depuis l'ensemencement de 2019, avec près de 40 % de la surface totale du site qui correspond à des habitats caractéristiques de zones humides.

On estime donc que les objectifs de compensation sont atteints pour cette parcelle.

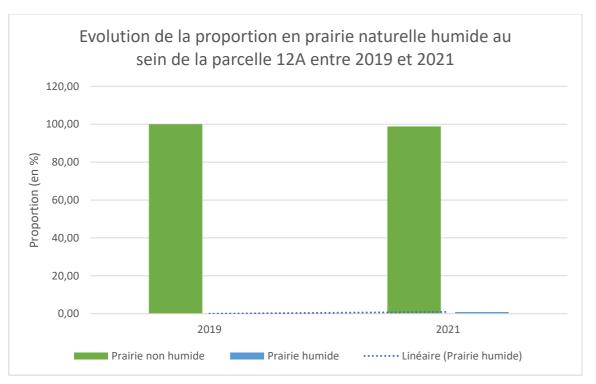
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche en juin avec exportation des produits de fauche) et/ou une gestion par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté), selon les modalités d'exploitation des prairies naturelles « extensives ».

Figure 75 : Bilan du suivi de la parcelle 9F entre 2019 et 2021

3.6.2.6 Parcelle 12A



Figure 76: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 12A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



On remarque que le caractère humide de la parcelle 12A commençait tout juste à se développer en 2021, avec l'observation d'environ1% de la surface en habitats correspondant à un milieu caractéristique de zone humide. On observe également la présence d'une grande partie du site en prairie mésohygrophile, laissant présager que cet habitat peut potentiellement évoluer vers une prairie hygrophile.

On estime donc que les objectifs de compensation sont atteints pour cette parcelle.

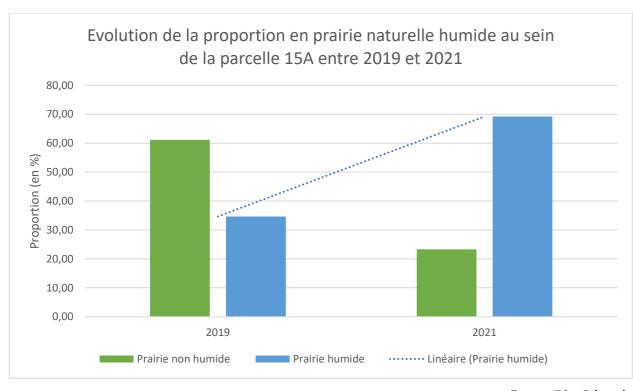
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche en juin avec exportation des produits de fauche) et/ou une gestion par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté), selon les modalités d'exploitation des prairies naturelles « extensives ».

Figure 77 : Bilan du suivi de la parcelle 12A entre 2019 et 2021

3.6.2.7 Parcelle 15A



Figure 78: Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 15A entre 2019 (gauche) et 2021 (droite)



On remarque que le caractère humide de la parcelle 15A s'est fortement développé depuis 2019, avec près de 70 % de la surface totale du site qui correspond à des habitats caractéristiques de zones humides.

On estime donc que les objectifs de compensation sont atteints pour cette parcelle.

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : gestion par fauche (une fauche en juin avec exportation des produits de fauche) et/ou une gestion par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines, avec un chargement adapté), selon les modalités d'exploitation des prairies naturelles « extensives ».

Figure 79 : Bilan du suivi de la parcelle 15A entre 2019 et 2021

3.6.3 Conclusion sur la mesure MC07

De manière générale, la mesure compensatoire de restauration/extension de prairies naturelles humides a modérément fonctionné. En effet, parmi les 9 parcelles concernées par la mesure MC07, 3 d'entre elles (parcelles 1A, 3C et 9B) ne correspondent pas à des prairies dites naturelles étant donné qu'elles présentent encore beaucoup d'espèces rudérales, malgré leur ensemencement en 2019. Concernant les 6 autres parcelles (1B, 1Z, 9A, 9F, 12A et 15A), elles correspondent à des prairies méso-hygrophiles à hygrophiles, attestant de l'efficacité des mesures de gestion mises en place sur ces sites.

Ainsi, la mesure MC07 est une réussite plus ou moins importante selon les parcelles concernées :

- 3 sites (1Z, 9F et 15A) où la restauration est un succès,
- 3 sites (1B, 9A et 12A) où la restauration est plus modeste,
- 3 sites (1A, 3C et 9B) où la restauration est un échec.

De ce fait, ne présentant pas de caractère humide, les objectifs de compensation des 3 parcelles 1A, 3C et 9B ne sont pas atteints. Cependant, les objectifs de compensation sont plus ou moins bien enclenchés voire atteints pour les 6 autres parcelles, c'est pourquoi les modalités de gestion mises en place au sein de ces parcelles sont à maintenir telles quelles, avec quelques ajustements à faire pour le site 1Z qui est à faucher plus tôt dans la saison.

Pour rappel, cette mesure MC07 a été mise en place pour compenser la destruction de 43 400 m² de prairies hygrophiles dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron. Cette mesure consistait à créer 138 893 m² de prairies naturelles humides. En 2021, approximativement 27 518 m² peuvent être considérés comme des prairies naturelles humides, soit 19,8% de l'objectif initial.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des prairies naturelles humides. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18G et 18L de la mesure MC02 (la parcelle 18N étant exclue du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 18H de la mesure MC04,
- 3E de la mesure MC06,
- 15M, 9E, 7D, 7H et 7K de la mesure MC09,
- 3F, 15B, 12C et 12B de la mesure MC10,
- 31 de la mesure MC11,
- 7A de la mesure MC12.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de prairies naturelles humides répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC07 et des autres parcelles précitées, 74 642 m² ont été cartographiés en 2021, ce qui représente 53,7 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC07 de restauration/extension de prairies naturelles humides.

La recherche de sites compensatoires complémentaires est donc nécessaire pour atteindre l'objectif fixé dans la fiche mesure.

3.7 RECONSTITUTION D'HABITATS EN FAVEUR DES REPTILES (MC08)

L'objectif de cette mesure est de restaurer des habitats et des refuges pour les reptiles fréquentant le site d'étude.

Pour ce faire, 5 andains et 8 sites de pontes ou abris à reptiles ont été créés.

Les sites de ponte à reptiles correspondent à un trou d'1 m² d'une profondeur de 70cm. Il a ensuite été rempli de terreau de feuilles mortes et de fumier.

Les abris à reptiles sont réalisés avec des parpaings creux, des tuiles canal, de la terre du site, des pierres (schiste ou granite) de 10 à 25cm de diamètre et des pierres plates de schiste. Les emplacements ont été choisis dans des secteurs ensoleillés, bien drainés, non sujets à l'immersion et accessible aux reptiles.

Les andains écologiques sont constitués de terre du site, de pierres (schiste ou granite) de 10 à 35cm de diamètre, de tube de drainage de 15cm de diamètre, de branchages et d'arbustes plantés tous les 5m. Ces éléments ont été réalisés en pied de remblais.



Résultats des suivis réalisés en 2021

Les 5 campagnes menées en 2021 ont permis de relever 51 observations de 5 espèces de reptiles :

- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) : 51% des observations,
- La Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus) : 35% des observations,
- L'Orvet fragile (Anguis fragilis): 8% des observations,
- Le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*): 4% des observations,
- La Couleuvre helvétique (Natrix helvetica): 2% des observations.

Sites de ponte et abris à reptiles en lisière boisée au Haut Bezoul

Ce secteur est propice aux reptiles avec 16 observations (pour 25 individus au total) recensées à propos de 3 espèces : le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et la Couleuvre d'Esculape. Le Lézard des murailles (9 observations pour 15 individus) et la Couleuvre d'Esculape (6 observations pour 9 individus) sont les deux espèces les mieux représentées ici. Parmi les Couleuvres d'Esculape observées, les différents stades ont été observés : adulte, subadulte et juvénile. Ce dernier stade laisse présager d'une reproduction au sein ou à proximité des sites de pontes et abris à reptiles, attestant de leur potentielle fonctionnalité. Il en est de même pour le Lézard des murailles, avec l'observation d'un jeune spécimen.

Sites de ponte (n°6 et n°7) au sud-est du Pré de la Cour

Une seule observation a été effectuée sur ces sites de ponte ou à proximité : un Lézard des murailles, observé sur le talus du fossé. Les espaces environnants ont été remaniés relativement récemment et de manière importante pour l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales. La colonisation de ce secteur pourra prendre du temps. Pour favoriser cette colonisation, il sera nécessaire de prévoir une gestion appropriée et extensive.

Abris à reptiles (n°4 et n°5) à l'Est du site 18N

Au total, 5 observations ont été recensées dans ce secteur, appartenant à 3 espèces : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies et la Couleuvre d'Esculape. Le Lézard des murailles a été observé sur l'andain pierreux (le 18 mai) et sous la roche déposée pour maintenir l'une des plaques à reptile (le 07 juillet). Les Lézards à deux raies ont été inventoriés au niveau du talus du cours d'eau (1 individu le 30 avril et 1 individu le 18 mai : il s'agissait possiblement du même individu). La Couleuvre d'Esculape a été contactée sous l'une des plaques à reptiles le 07 juillet.

La proximité du cours d'eau de la Farinelais et de sa ripisylve constitue un élément favorisant la colonisation de ce secteur comprenant deux abris à reptiles. Les abris sont pour le moment situés à découvert et il sera opportun de laisser les broussailles se développer et venir au contact de ces abris par l'ouest, tout en entretenant une végétation herbacée à l'est.

Andains n°1 et n°2 sur le site 18L

Les recherches le long de l'andain n°1 ont permis de recenser 2 espèces : le Lézard des murailles et la Couleuvre d'Esculape. Leur abondance semble toutefois relativement limitée puisque chacune de ces deux espèces n'a été observée qu'à deux reprises. Concernant le Lézard des murailles, les deux observations ont été effectuées le 07 juillet tandis que les deux individus étaient en thermorégulation sur les branchages. Concernant la Couleuvre d'Esculape, un subadulte et un adulte ont respectivement été contactés le 17 juin et le 07 juillet sous ou à proximité immédiate de la même plaque à reptile, attestant qu'il s'agit sans doute du même individu observé à deux dates différentes. La position de cet andain, au nord de la haie, n'est pas optimale et limite considérablement l'ensoleillement. Quelques trouées sont présentes ça et là et permettent malgré tout d'avoir des rayonnements qui parviennent sur l'andain. Ces trouées seront à maintenir par des interventions ponctuelles sur la haie.

Aucune observation n'a été réalisée au niveau de l'andain n°2 en 2021. Cet andain est relativement déconnecté des éléments paysagers constituant le bocage, c'est pourquoi quelques éléments pourrait améliorer sa fonctionnalité. Premièrement, son attractivité pourrait augmenter grâce au développement d'une zone de broussailles entre l'andain n°1 et l'andain n°2. Deuxièmement, la mise en exclos d'un linéaire au nord de la parcelle 18L permettrait le développement d'une haie arbustive qui contribuerait également à l'accroissement de l'intérêt herpétologique du secteur.

Trois espèces différentes ont été répertoriées sur cet andain : le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et la Couleuvre d'Esculape. Concernant cette dernière, ce sont 7 individus au total et les différents stades (adulte, subadulte et juvénile) qui ont été observés, ce qui laisse présager de la bonne fonctionnalité du secteur et d'une reproduction de l'espèce au sein de l'andain ou à proximité. Concernant le Lézard des murailles, 3 individus ont été contactés tandis que concernant l'Orvet fragile, 4 individus ont été répertoriés dont 3 au niveau de l'une des plaques à reptiles.

Une partie de l'andain est fortement influencée par l'ombrage de quelques arbres champêtres. La situation convient bien à la Couleuvre d'Esculape qui est au final moins thermophile que d'autres espèces de reptiles.

Andain n°4 sur le site 18C

Cet andain est apprécié du Lézard des murailles qui a été recensé à 6 reprises (8 individus observés au total) lors de 3 campagnes sur les 5 effectuées. Les spécimens ont majoritairement été contactés directement sur l'andain pierreux, attestant de son attractivité pour l'espèce.

Néanmoins, la végétation gagne rapidement sur l'andain et en diminue l'efficacité (par un moindre ensoleillement des tas de branches et de pierres), ce qui est confirmé par l'observation d'une seule espèce (le Lézard des murailles) aux faibles exigences écologiques. Il sera opportun de gérer les abords de l'andain par une intervention en tout début de saison, afin d'augmenter la richesse spécifique de ce secteur.

Andain n°5 sur le site 18H

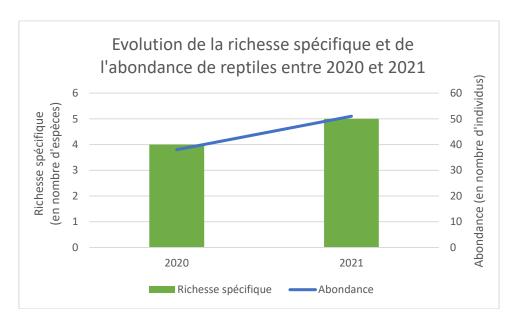
Cet andain assez court a été très vite exploité par les reptiles. Trois espèces ont déjà été observées : La Couleuvre d'Esculape, l'Orvet fragile et le Lézard des murailles. En 2021, la majorité des observations concernent la Couleuvre d'Esculape, qui a été recensée dans ce secteur pour un total de 5 observations et 7 individus. Cet andain est apprécié de ce serpent, contacté lors de 4 campagnes sur les 5 effectuées. Seuls des juvéniles et des subadultes ont été observés, ce qui laisse penser que l'espèce se reproduit au sein ou à proximité immédiate de ce milieu. Ainsi, cet andain semble très attractif et fonctionnel pour la Couleuvre d'Esculape.

Une Couleuvre helvétique au stade subadulte a également été contactée dans ce secteur. En effet, ce secteur semble favorable à cette espèce qui apprécie les zones humides, notamment grâce à la présence d'un plan d'eau à environ 50 mètres au nord et de nombreuses lisières.

Il est à noter que les ligneux se développent très vite sur l'andain et ses abords. Pour maintenir son efficacité, il sera nécessaire de limiter le développement des ligneux sur l'andain et de maintenir la haie à une hauteur basse à l'est de l'andain pour optimiser son ensoleillement.

3.7.1 Bilan du suivi 2020-2021

Pour rappel, compte tenu de la réalisation des aménagements au cours du printemps 2019, le suivi sur les populations de reptile n'a pas pu être réalisé la première année. Par la suite, les microhabitats ont été prospectés en 2020 et en 2021, permettant de mettre en évidence l'évolution suivante :



Ainsi, on remarque qu'entre 2020 et 2021 la richesse spécifique a augmenté grâce à l'observation d'une espèce en 2021, non observée en 2020 : la Couleuvre helvétique. De plus, le nombre de spécimens observés a augmenté en 2021, comparé au nombre d'observations réalisé en 2020. Cet élément peut être expliqué par le fait que les individus se sont sans doute habitués aux dispositifs, ces derniers étant donc opérationnels et fonctionnels pour les reptiles.

3.7.2 Conclusion sur la mesure de reconstitution d'habitats en faveur des reptiles

Dans le cadre de la deuxième année de suivi de la mesure MC08, 5 espèces de reptiles (contre 4 en 2020) ont été recensées, soit la totalité des espèces mises à jour lors des études préalables au projet. Les aménagements semblent donc favorables pour l'ensemble des espèces présentes localement.

Les andains, sites de ponte et abris ont globalement été rapidement colonisés (suivi 2020) puis réutilisés (suivi 2021), ce qui atteste de leur attractivité pour le taxon des reptiles. Ces aménagements présentent toutefois des efficacités variables selon leur proximité à des éléments du paysages favorables aux reptiles (cours d'eau, lisière boisée, haie bocagère...). Ceux qui sont éloignés de ces éléments paysagers n'ont pas fait l'objet d'observations ou très peu. C'est particulièrement le cas pour l'andain n°2 et les sites de ponte n°6 et n°7. Les abris n°4 et n°5 qui semblaient peu favorables pour les reptiles en 2020 ont augmenté en attractivité, via l'observation de 3 espèces. Cette richesse spécifique a probablement été observée dans ce secteur suite au développement de la végétation au niveau des abris à reptiles.

Les modes de gestion adoptés devront permettre le développement de broussailles entre ces andains/sites de ponte/abris et les éléments bocagers les plus proches. Dans le même temps, les végétations limitant l'ensoleillement de ces aménagements devront être entretenues en début de saison pour maintenir leur intérêt et permettre la réalisation des suivis écologiques dans de bonnes conditions. De ce fait, il est préconisé de réaliser une fauche en début de période printanière le long

des différents andains, dans le but de favoriser leur ensoleillement et donc leur utilisation par les reptiles. Ils seront alors actifs et susceptibles de fuir temporairement ces micro-habitats.



Couleuvre d'Esculape juvénile sous une plaque à reptiles



Lézard des murailles sur un andain pierreux



Couleuvre d'Esculape subadulte sous une plaque à reptiles



Couleuvre d'Esculape adulte et Orvet fragile sous une plaque à reptiles



Deux Couleuvres d'Esculape sous une plaque à reptiles



Lézard des murailles sur une plaque à reptiles

3.8 RENFORCEMENT DES BANDES ENHERBEES AU BORD DES COURS D'EAU (MC09)

Cette mesure a pour but de renforcer les fonctionnalités de la matrice bocagère pour la faune et reconstituer certaines fonctionnalités des zones humides.

Le long des cours d'eau, une bande de 5 m non cultivée est obligatoire. Dans le cadre de la cette mesure compensatoire, la bande est élargie à 12 m.

Aucune fertilisation ou traitement phytosanitaire n'est autorisé sur ces bandes qui ne doivent pas être dégradées par les engins agricoles. L'ensilage et l'enrubannage sont interdits. L'entretien de ces bandes enherbées devra respecter le mode d'exploitation des prairies naturelles « extensives » par fauche (présenté dans les mesures MC06 et MC07), donc avec une autorisation de fauche à partir du 1^{er} juin.

Les parcelles concernées par la mesure sont : 13B, 15M, 15N, 1N, 2D, 7C, 7D, 7F, 7G, 7H, 7I, 7K, 7M, 9C, 9D et 9E.

3.8.1 Résultats sur la flore et les habitats

Neuf types d'habitats ont été relevés sur les bandes enherbées, ils sont présentés dans le tableau cidessous.

Tableau 54 : Habitats identifiés sur les parcelles de la mesure MC09

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairies mésohygrophiles de fauche	38.22	E2.222	6270	NON
Prairie mésohygrophile pâturée	38.11	E2.11	:	NON
Prairies hygrophiles de fauche	37.21	E3.41	/	OUI
Prairies pâturées humides eutrophes	37.21	E3.41	/	O
Prairie humide mésotrophile	37.21	E3.41	/	OUI
Mégaphorbiaies eutrophes	37.7	E5.4	6430	OUI
Haie arbustive	84.2	FA	/	NON
Ourlet à Fougère aigle et Houlque laineuse	/	/	/	ИОИ
Mare à herbier immergé enraciné à <i>Myriophylle</i> <i>alterniflorum</i>	/	/	/	NON

Les cartes pages suivantes illustrent l'occupation du sol sur ces parcelles de la mesure MC09.



Figure 80 : Occupation du sol sur les parcelles 7D et 9E de la mesure MC09



Figure 81: Occupation du sol sur les parcelles 9C, 9D, 7G, 7F, 7H, 7M, 7K, 7I, 2D et 1N de la mesure MC09



Figure 82 : Occupation du sol sur les parcelles 15M et 15N de la mesure MC09 (et sur la parcelle 15B de la mesure MC10)

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau ci-dessous. Aucune espèce remarquable n'a été relevée.

Tableau 55 : Espèces végétales observées sur les parcelles de la mesure MC09

Achillée millefeuille Agrostide des chiens Agrostide stolonifère Grand plantain d'eau Vulpin des prés Flouve odorante Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Achillea millefolium Agrostis canina Agrostis stolonifera Alisma plantago-aquatica Alopecurus pratensis Anthoxanthum odoratum Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	X X X	X X X X	X X X	X X X X X X X
Agrostide stolonifère Grand plantain d'eau Vulpin des prés Flouve odorante Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Agrostis stolonifera Alisma plantago-aquatica Alopecurus pratensis Anthoxanthum odoratum Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI OUI OUI OUI OUI	X	X X X	XXX	X X X
Grand plantain d'eau Vulpin des prés Flouve odorante Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Alisma plantago-aquatica Alopecurus pratensis Anthoxanthum odoratum Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI OUI OUI OUI	X	X	X	X X X
Vulpin des prés Flouve odorante Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Alopecurus pratensis Anthoxanthum odoratum Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		X	X	X
Flouve odorante Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Anthoxanthum odoratum Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		X	X	X
Cardamine des prés Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cardamine pratensis Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		Χ	X	X
Laîche de Lachenal Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Carex lachenalii Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		Χ	X	X
Laîche espacée Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Carex remota Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		Χ		X
Centaurée jacée Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Centaurea jacea Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI				X
Centaurée noire Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Centaurea nigra Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		X		X
Céraiste commune Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cerastium fontanum Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI		X	X	
Cirse des champs Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cirsium arvense Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI	X		X	
Cirse des prairies Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cirsium dissectum Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI			X	
Cirse des marais Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cirsium palustre Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUI			Χ	
Liseron des haies Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Convolvulus sepium Cruciata laevipes Dactylis glomerata					Χ
Gaillet croisette Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Cruciata laevipes Dactylis glomerata	OUL			Χ	Х
Dactyle aggloméré Carotte sauvage	Dactylis glomerata			Χ		
Carotte sauvage						Х
Carotte sauvage			Х			
	Daucus carota		Х	Χ		Х
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa	OUI			Х	Х
Épilobe vert foncé	Epilobium obscurum	OUI		Χ		
Éragrostis poilu	Eragrostis pilosa	00.		Х		
Vesce hérissée	Ervilia hirsuta		Χ	- / (
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI		Χ	Χ	Х
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI		X		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Houlque laineuse	Holcus lanatus	001	Χ	X	Χ	Х
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata			X		X
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI		X	Χ	X
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	OUI		X		
Jone diffus	Juncus effusus	OUI		X		Х
lvraie multiflore	Lolium multiflorum	001	Χ			
Ivraie vivace	Lolium perenne		X	Χ		Х
Lotier corniculé	Lotus corniculatus					X
Lotier des marais	Lotus pedunculatus	OUI		Χ	Х	X
Luzule champêtre	Luzula campestris	001	Х			^
Œil-de-perdrix	Lychnis flos-cuculi	OUI		Χ		
Salicaire commune	Lythrum salicaria	OUI		Χ		
Menthe aquatique	Mentha aquatica	OUI		X		
Montie des fontaines	Montia fontana	OUI		^	Х	Χ
Myosotis cespiteux	Myosotis laxa	OUI		Χ		Λ
Œnanthe safranée	Œnanthe crocata	OUI		X	Х	Χ
Œnanthe à feuilles de Silaüs	Œnanthe silaifolia	OUI		^	X	X
Plantain lancéolé		Oui			X	X
Brunelle commune	Plantago lanceolata Prunella vulgaris			X	^	
Renoncule âcre	Ranunculus acris		V		V	V
Renoncule dare Renoncule flammette	Ranunculus deris Ranunculus flammula	OUI	Х	X	X	X
	Ranunculus tiammuia Ranunculus repens	OUI	Χ	Х	X	X
Renoncule rampante		-001	^	Х	^	^
Ronce commune	Rubus fruticosus		Х	^	~	
Oseille des prés	Rumex acetosa		٨	V	Х	X
Patience crépue	Rumex crispus			Χ		
Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius			\/		Х
Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI		X		V
Fétuque Roseau Scorsonère des prés	Schedonorus arundinaceus Scorzonera humilis	OUI		X		Х

Nom français	Nom scientifique	ZH	15M 15N	7D	7M	7G, 7H, 7I, 7K, 9C, 9D, 9E
Stellaire graminée	Stellaria graminea			Χ		
Stellaire holostée	Stellaria holostea		Χ			
Pissenlit officinal	Taraxacum officinale				Χ	Χ
Trèfle douteux	Trifolium dubium		Х			
Trèfle des prés	Trifolium pratense			Χ		
Trèfle rampant	Trifolium repens			Χ		Χ
Carum verticillé	Trocdaris verticillatum	OUI			Χ	Χ
Ortie dioïque	Urtica dioica		Χ			
TOTAL: 62 espèces		28	18	38	21	33

La majorité des bandes enherbées (parcelles 15N, 15M, 13B, 2D, 1N, 7C, 7I, 7M, 7F, 7K, 7H, 7G, 9C et 9D) correspondent à des prairies de type mésophiles à méso-hygrophiles marquées par le pâturage, voir le surpâturage. A noter que la parcelle 7M est occupée par une prairie humide mésotrophile en excellent état de conservation. Les autres deux parcelles de la mesure MC09 (parcelles 9E et 7D) représentent des prairies mésophiles avec quelques espèces de milieu humide, dont l'état de conservation est stable dans le temps.

De manière générale, les prairies toutes considérées comme mésophiles en 2019 ont évolué vers des prairies à caractère plus humide.

A noter que les parcelles 15M et 15N sont les seules à être situées en bordure de culture.



15N Bande enherbée bordée par une culture – 04/2021



7M-7K Bandes enherbées sur prairie humide mésotrophile et prairie pâturée humide eutrophe – 04/2021

Figure 83 : Illustrations des différents types de bandes enherbées relevées en 2021

Concernant la gestion de ces parcelles, les observations faites lors des campagnes de terrain de 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 56 : Gestion observée sur les parcelles de la mesure MC 09 en 2019

Parcelle	Observations
15N	Fauchée
15M	Fauchée
13B	/
2D	Récemment semée
1N	Fauchée
7C	/
71	Pâturée

Parcelle	Observations
7M	Pâturée
7F	Pâturée
7K	Pâturée
7H	Pâturée
7G	/
9C	Pâturée
9D	Pâturée
9E	Fauchée
7D	Fauchée

3.8.2 Bilan du suivi 2019-2021

Comparé aux résultats obtenus dans le cadre de cette mesure MC09 d'élargissement des bandes enherbées en bordure de cours d'eau, aucun élément particulier n'a été mis en évidence lors du suivi de 2021. En effet, la majorité des bandes enherbées correspondent à un habitat de type prairie mésophile à méso-hygrophile, avec néanmoins une évolution des prairies identifiées comme mésophiles en 2019 vers un caractère davantage humide pour ces parcelles en 2021. En effet, les parcelles 15M et 7D sont partiellement composées d'habitats caractéristiques de zones humides, tandis que les parcelles 7H, 7K, 7M et 9E sont totalement occupées par des habitats de zones humides. Cependant, 10 parcelles n'ont pas développé de milieux à caractère humide depuis 2019 : 15N, 13B, 2D, 1N, 7C, 7F, 7G, 7I, 9C et 9D.

3.8.3 Conclusions sur la mesure MC09

La mesure MC09 consistant au renforcement des bandes enherbées au bord des cours d'eau par un élargissement de la bande enherbée obligatoire de 5m pour atteindre une largeur de 12m, est effective sur l'ensemble des sites étudiés. Les parcelles concernées sont essentiellement situées en continuité de prairies (et entretenues par pâturage), à l'exception de deux bandes localisées en bordure de cultures (bandes enherbées 15M et 15N).

Aucune trace de fertilisation minérale ou organique, de traitement phytosanitaire ni de dégradation par les engins agricoles n'a été relevée sur les bandes enherbées.

De ce fait, l'objectif de renforcement de la matrice bocagère pour la faune est atteint pour l'ensemble des parcelles, toutes les bandes enherbées ayant été élargies de 5 à 12 mètres sans aucune dégradation ou perturbation.

Au sein des différentes parcelles de la mesure, certaines possèdent un caractère humide plus ou moins marqué :

- 4 bandes enherbées sont intégralement en zones humides (7H, 7K, 7M et 9E),
- 2 bandes enherbées sont partiellement en zones humides (15M et 7D),
- 10 bandes enherbées ne présentent pas de caractère humide (15N, 13B, 2D, 1N, 7C, 7F, 7G, 7I, 9C et 9D).

De ce fait, l'objectif de reconstitution de certaines fonctionnalités des zones humides est également atteint, avec environ 13 340 m² de prairies humides recréés en bordure de cours d'eau.

Globalement, la mesure est efficace et la gestion préconisée a été respectée. Ainsi, pour conclure, il convient de maintenir la gestion actuelle au sein des parcelles concernées par la mesure.

3.9 RESTAURATION DE ZONES HUMIDES (MC10)

L'objectif de la mesure est de restaurer un système humide favorable à l'accueil de la biodiversité au sein du bocage.

Au sein du bassin versant de la Farinelais, 3 secteurs ont fait l'objet de travaux visant à restaurer des zones humides. Les parcelles 3F, 12C et 15 B totalisent une surface de 1,6 ha. Afin de faciliter l'interprétation des résultats (particulièrement de la pédologie), la parcelle 12B, appartenant à la mesure MC12, est traitée dans ce chapitre.

Dans un premier temps, un décapage de la terre végétale a été réalisé sur 15cm. Celle-ci a été stockée en prévision de sa remise en place en fond de fouille. La suite des travaux a consisté à déblayer jusqu'au fil de l'eau afin de rendre les parcelles inondables par débordement de la nappe ou du cours d'eau. Le décaissement a été de hauteur variable et les déblais ont été évacués. La terre végétale a ensuite été remise en place. Pour finir un hydroseeding a été réalisé.

A long terme, l'humidité de la zone aura pour conséquence la mise en place d'une végétation inféodée aux milieux humide de type prairie humide ou mégaphorbiaie. Les espèces caractéristiques sont les mêmes que pour la mesure MC02.

L'entretien des parcelles est effectué par fauche à partir de la 3ème année avec exportation des produits de fauche. Par la suite, l'entretien sera réalisé tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse des ligneux. Une rotation sera mise en place pour ne pas faucher l'ensemble des parcelles la même année.

Pour une meilleure lisibilité, les résultats liés à cette mesure ont été hiérarchisés par parcelle. Seules les parcelles 12B et 12C ont été traitées ensemble, du fait de leur contiguïté.

3.9.1 Parcelles 12B et 12C

3.9.1.1 Résultats sur la flore et les habitats

Rappel des résultats de 2019 et de 2020

À l'issue des investigations menées en 2019 et en 2020, le constat suivant avait été dressé :

- La parcelle 12B était encore cultivée en 2019, et se composait de deux communautés distinctes (de prairie méso-hygrophile enfrichée et de prairie mésophile enfrichée) en 2020 ;
- La parcelle 12C était composée de communautés de zones humides en bon état de conservation en 2019, et était également occupée par une mosaïque de communautés végétales moyennement humides à humides en 2020.

Résultats de 2021

Parmi les 2 parcelles concernées, sept habitats ont pu être mis en évidence. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 57 : Habitats présents sur les parcelles 12B et 12C de la mesure MC10

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Mare	22.1	C1	/	/
Roselière basse à Glycérie flottante	53.14	C3.24	/	OUI
Prairie mésophile de fauche x Friche	38.2 x 87	E2.2 x I1.5	6510	/
Prairie mésohygrophile	38.22	E2.222	6270	/
Prairie hygrophile de fauche	37.21	E3.41	/	OUI
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI
Haie arborée	84.2	FA	/	/

La carte page suivante illustre l'occupation du sol sur ces parcelles.



Figure 84 : Occupation du sol sur les parcelles 12B et 12C de la mesure MC10

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 58 : Espèces observées sur les parcelles 12B et 12C de la mesure MC10 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide capillaire	Agrostis capillaris		Lotier des marais	Lotus pedunculatus	OUI
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Pourpier d'eau	Lythrum portula	OUI
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus	OUI	Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa	
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Œnanthe safranée	Oenanthe crocata	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Œnanthe fistuleuse	Oenanthe fistulosa	OUI
Liseron des champs	Convolvulus arvensis		Œnanthe à feuilles de Silaüs	Oenanthe silaifolia	OUI
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Baldingère faux- roseau	Phalaris arundinacea	OUI
Gaillet des marais	Galium palustre	OUI	Pâturin des prés	Poa pratensis	
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Jonc à fruits luisants	Juncus articulatus	OUI	Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Jonc couché	Juncus bulbosus	OUI	Renoncule sarde	Ranunculus sardous	OUI
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI	Patience crépue	Rumex crispus	
Marguerite commune	Leucanthemum vulgare		Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius	
Ivraie multiflore	Lolium multiflorum		Épiaire des marais	Stachys palustris	OUI
Ivraie vivace	Lolium perenne		Trèfle rampant	Trifolium repens	

Au total, 32 espèces végétales ont été inventoriées sur les parcelles 12B et 12C, dont 18 espèces caractéristiques de zones humides (soit 56% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019 et en 2020, la richesse spécifique du site a diminué (40 espèces observées en 2019 et 53 espèces en 2020), cependant le nombre d'espèces de zones humides est relativement stable depuis l'année dernière (12 espèces déterminantes de zones humides en 2019, 20 espèces en 2020).





Figure 85 : Illustrations des parcelles 12B et 12C en 2021

3.9.1.2 Résultats sur les insectes

Résultats du suivi en 2021

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 31 espèces (cf. Figure 86 suivante) ont été inventoriées en 2021 au sein des sites 12B et 12C de la mesure MC10 (contre 19 espèces en 2019 et 23 en 2020).

D'une manière générale, les sites 12B et 12C sont assez éloignés du cours d'eau de la Farinelais, ce qui doit expliquer en partie le moindre intérêt entomologique. Tandis que la richesse spécifique du site 12B a peu évolué (18 espèces en 2019, 16 espèces en 2020 et 19 espèces en 2021), le site 12C a vu sa richesse entomologique s'accroître depuis le début du suivi (10 espèces en 2019, 18 espèces en 2020 et 22 espèces en 2021). Ceci est principalement dû à la colonisation des milieux prairiaux qui se mettent en place.

Ces deux parcelles présentent une espèce caractéristique des milieux humides, le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), tandis qu'une seconde espèce de milieux humides, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), n'a été observée qu'au sein du site 12B.

Parmi l'ensemble des espèces inventoriées au sein des sites 12B et 12C de la mesure MC 10 lors des campagnes 2021, 1 espèce est considérée comme patrimoniale :

- Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce classée en priorité 3 (P3 : espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères du domaine némoral. Cette espèce d'Orthoptère fréquente exclusivement les endroits humides. Elle colonise notamment les prairies hygrophiles, les biotopes riverains (INPN, 2019).

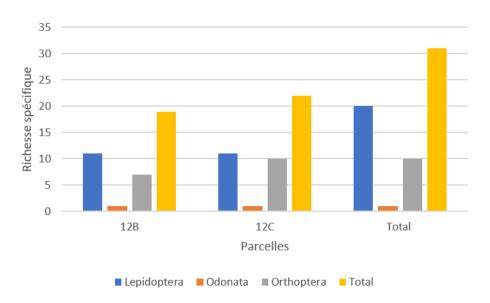


Figure 86 : Richesse spécifique par groupe indicateur et total au sein des parcelles 12B et 12C de la mesure MC10 en 2021

Tableau 59 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour les sites 12B et 12C de la mesure MC10

Ordres taxonomiques et	711	Parc	elles	Ordres taxonomiques et	71.	Parc	elles
espèces	ZH	12B	12C	espèces	ZH	12B	12C
Lepidoptera total : 20 espèces		11	11	Odonata total : 1 espèce		1	1
Aglais io				Lestes barbarus	OUI	Χ	Х
Araschnia levana		Х		Orthoptera total : 10 espèces		7	10
Aricia agestis			Х	Chorthippus albomarginatus	OUI	Χ	Χ
Autographa gamma		Х		Conocephalus fuscus		Х	Χ
Coenonympha pamphilus		Х		Euchorthippus declivus		Χ	Χ
Colias crocea		Х		Gomphocerippus biguttulus		Χ	Х
Cyaniris semiargus			Х	Pseudochorthippus parallelus		Χ	Χ
Erynnis tages			Х	Roeseliana roeselii roeselii		Χ	Χ
Euclidia glyphica			Х	Ruspolia nitidula			Х
Lasiommata megera		Х		Stethophyma grossum	OUI		Χ
Lycaena phlaeas			Х	Tessellana tessellata		Х	Χ
Maniola jurtina		Χ	Х	Tettigonia viridissima			Χ
Melanargia galathea		Χ	Х				
Pararge aegeria		Х					
Pieris brassicae			Х				
Pieris rapae		Х					
Polyommatus icarus			Х				
Pyronia tithonus		Χ					
Thymelicus acteon			Х				
Thymelicus lineola			Х				
Vanessa atalanta		Х]			

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

Les suivis réalisés en 2021 mettent en avant une augmentation de la richesse entomologique depuis 2019 au sein des parcelles 12B et 12C de la mesure compensatoire MC10.

Concernant les odonates, quasiment absents de ces parcelles humides en 2021, leur richesse spécifique a diminué depuis 2019 (passant de 3 espèces en 2019 à 1 espèce en 2020 et 2021) car les espèces qui avaient été observées au début du suivi correspondaient à des espèces pionnières, qui apprécient les milieux récemment remaniés ou perturbés.

Efficacité de la mesure pour les insectes

Les milieux prairiaux créés présentent une belle complémentarité avec les mesures de création de mares. Ils constituent des zones de maturation et de chasse pour les odonates, bien qu'à l'heure actuelle une seule espèce ait été mise en évidence. Ils contribuent également au maintien des populations de lépidoptères et d'orthoptères, défavorisées par ailleurs par les pratiques culturales trop intensives. Les effets de la gestion par fauche tardive seront à surveiller dans les années qui viennent.

3.9.2 Parcelle 15B

3.9.2.1 Résultats sur la flore et les habitats

Rappel des résultats de 2019 et de 2020

À l'issue des investigations menées en 2019, le constat suivant avait été dressé : en 2019 la parcelle 15B était composée uniquement en partie d'habitats humides (peu caractéristiques), dont l'état de conservation était jugé modéré, puis elle était occupée par davantage de communautés de zones humides en bon état de conservation en 2020.

Résultats de 2021

Dix types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 15B de la mesure compensatoire MC10. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 60 : Habitats présents sur la parcelle 15B de la mesure MC10

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Mare sans végétation	22.1	C1	/	/
Prairie hygrophile de fauche	37.21	E3.41	/	OUI
Prairie humide mésotrophile	37.21	E3.41	/	OUI
Mégaphorbiaie eutrophe	37.7	E5.4	6430	OUI
Haie arborée	84.2	FA	/	/
Haie arbustive	84.2	FA	/	/
Culture	82.11	11.1	/	/
Friche	87.1	I1.5	/	/
Pelouse amphibie à <i>Isolepis</i> fluitans	22.32	C3.51	/	OUI
Mare à herbier immergé enraciné à <i>Myriophylle</i> <i>alterniflorum</i>	22.42	C1.12	/	OUI

La carte page suivante illustre l'occupation du sol sur ces parcelles.



Figure 87 : Occupation du sol sur la parcelle 15B de la mesure MC10 (et sur les parcelles 15M et 15N de la mesure MC09)

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 61 : Espèces observées sur la parcelle 15B de la mesure MC10 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Achillée sternutatoire	Achillea ptarmica	OUI	Marguerite commune	Leucanthemum vulgare	
Agrostide des chiens	Agrostis canina	OUI	Ivraie vivace	Lolium perenne	
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Lotus des marais	Lotus pedunculatus	OUI
Bugle rampante	Ajuga reptans		Luzule champêtre	Luzula campestris	
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Myosotis des champs	Myosotis arvensis	
Anthémis des champs	Anthemis arvensis		Myosotis cespiteux	Myosotis laxa subsp. cespitosa	
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum		Œnanthe safranée	Œnanthe crocata	OUI
Pâquerette	Bellis perennis		Fléole des prés	Phleum pratense	
Petite amourette	Briza minor		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Pâturin des prés	Poa pratensis	
Gaillet croisette	Cruciata laevipes		Potamot crépu	Potamogeton crispus	
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Daucus carotte	Daucus carota subsp. carota		Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Fétuque rouge	Festuca rubra		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Ficaire printanière	Ficaria verna		Oseille des prés	Rumex acetosa	
Frêne commun	Fraxinus excelsior		Saule roux-cendré	Salix atrocinerea	OUI
Gaillet gratteron	Galium aparine		Scorsonère des prés	Scorzonera humilis	OUI
Berce commune	Heracleum sphondylium		Stellaire holostée	Stellaria holostea	
Houlque laineuse	Holcus lanatus		Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata		Trèfle des prés	Trifolium pratense	
Scirpe sétacé	Isolepis setacea	OUI	Carum verticillé	Trocdaris verticillatum	OUI
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI	Ortie dioïque	Urtica dioica	
Jonc aggloméré	Juncus conglomeratus	OUI	Vesce cultivée	Vicia sativa	
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI	Violette de Rivinus	Viola riviniana	
Lathrée clandestine	Lathraea clandestina	OUL			

Au total, 49 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 15B, dont 15 espèces caractéristiques de zones humides (soit 31% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019 et en 2020, la richesse spécifique du site a significativement augmenté (28 espèces observées en 2019 et 32 espèces en 2020), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides qui croît progressivement (10 espèces déterminantes de zones humides en 2019, 13 espèces en 2020).





Figure 88 : Illustrations de la parcelle 15B en 2021

3.9.2.2 Résultats sur les insectes

Résultats du suivi en 2021

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 40 espèces (cf. Figure 89 suivante) ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 15B de la mesure MC10 (contre 29 en 2019 et 41 en 2020).

Parmi les sites de la mesure MC10, la parcelle 15B présente la richesse spécifique la plus importante (40 espèces) grâce à la proximité du cours d'eau de la Farinelais et la présence de deux mares compensatoires. Ces mares, favorables aux invertébrés aquatiques, induisent une plus forte abondance d'odonates capturés sur les prairies adjacentes (9 espèces observées). Comme en 2019 et en 2020, aucune espèce d'orthoptères n'est caractéristique des milieux humides.

Parmi l'ensemble des espèces inventoriées au sein du site 15B de la mesure MC10 lors des campagnes 2021, 2 espèces sont considérées comme patrimoniales :

- L'Ecaille chiné (*Euplagia quadripunctaria*), espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Cette espèce de Lépidoptère fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés (INPN, 2004).
- Le Leste des bois (*Lestes dryas*), espèce déterminante des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Pays de la Loire. Cette espèce d'Odonate colonise de petits milieux dulcicoles, dont des milieux temporaires, avec une faible lame d'eau susceptible de se réchauffer rapidement et une importante végétation de petits hélophytes (GRETIA 2012).

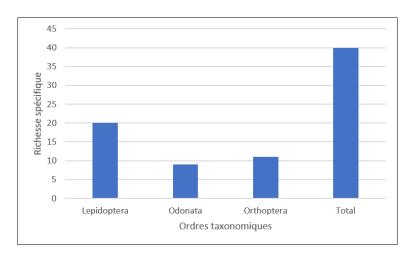


Figure 89 : Richesse spécifique par groupe indicateur et total au sein de la parcelle 15B de la mesure MC10 en 2021

Tableau 62 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 15B de la mesure MC10

Ordres taxonomiques et		Parcelle	Ordres taxonomiques et	ZH	Parcelle
espèces			espèces		15B
Lepidoptera 20		20	Odonata		9
Aglais io		Х	Chalcolestes viridis	OUI	Χ
Araschnia levana		Х	Coenagrion scitulum	OUI	Χ
Autographa gamma		Х	Crocothemis erythraea	OUI	Χ
Celastrina argiolus		Х	Gomphus pulchellus	OUI	Χ
Coenonympha pamphilus		Х	Ischnura elegans	OUI	Χ
Cupido argiades		Х	Lestes dryas	OUI	Χ
Euplagia quadripunctaria		Χ	Libellula depressa	OUI	Χ
Lasiommata megera		Х	Orthetrum brunneum	OUI	Χ
Leptidea sinapis		Χ	Sympetrum sanguineum	OUI	Χ
Maniola jurtina		Х	Orthoptera		11
Melanargia galathea		Х	Euchorthippus declivus		Х
Ochlodes sylvanus		Х	Eumodicogryllus bordigalensis		Х
Pararge aegeria		Х	Gomphocerippus biguttulus		Χ
Pieris brassicae		Х	Gryllus campestris		Χ
Pieris brassicae Pieris napi		X	Gryllus campestris Leptophyes punctatissima		X
Pieris napi		Х	Leptophyes punctatissima		Χ
Pieris napi Pieris rapae		X	Leptophyes punctatissima Nemobius sylvestris		X
Pieris napi Pieris rapae Pyronia tithonus		X X X	Leptophyes punctatissima Nemobius sylvestris Pholidoptera griseoaptera		X X X
Pieris napi Pieris rapae Pyronia tithonus Thymelicus lineola		X X X	Leptophyes punctatissima Nemobius sylvestris Pholidoptera griseoaptera Pseudochorthippus parallelus		X X X

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

Les suivis réalisés en 2021 mettent en avant une augmentation de la richesse entomologique depuis 2019 au sein de la parcelle 15B de la mesure compensatoire MC10.

Efficacité de la mesure pour les insectes

Les milieux prairiaux créés présentent une belle complémentarité avec les mesures de création de mares. Ils constituent des zones de maturation et de chasse pour les odonates. Ils contribuent également au maintien des populations de lépidoptères et d'orthoptères, défavorisées par ailleurs par les pratiques culturales trop intensives.

3.9.3 Parcelle 3F

3.9.3.1 Résultats sur la flore et les habitats

Rappel des résultats de 2019 et de 2020

À l'issue des investigations menées en 2019, le constat suivant avait été dressé : la parcelle 3F était composée de communautés de zones humides en bon état de conservation en 2019, tandis qu'en 2020 elle était en grande partie occupée par une prairie hygrophile abritant quelques zones encore en eau, dont le pourtour était composé d'une roselière basse à Glycérie flottante et Plantain d'eau.

Résultats de 2021

Quatre types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 3F de la mesure compensatoire MC10. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 63 : Habitats présents sur la parcelle 3F de la mesure MC10

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Roselières basses à Glycérie flottante	53.14	C3.24	/	OUI
Roselière à Phalaris haute	53.16	C3.26	/	OUI
Prairie mésohygrophile	38.22	E2.222	6270	/
Prairie hygrophile de fauche	37.21	E3.41	/	OUI

La carte page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.



Figure 90 : Occupation du sol sur la parcelle 3F de la mesure MC10 (et sur la parcelle 3D de la mesure MC06)

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 64 : Espèces observées sur la parcelle 15B de la mesure MC10 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Renouée persicaire	Persicaria maculosa	OUI
Grand plantain d'eau	Alisma plantago- aquatica	OUI	Baldingère faux- roseau	Phalaris arundinacea	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Laîche distique	Carex disticha	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Carotte sauvage	Daucus carota		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Oseille des prés	Rumex acetosa	
Persicaire flottante	Persicaria amphibia	OUI	Trèfle rampant	Trifolium repens	

Au total, 16 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 3F, dont 9 espèces caractéristiques de zones humides (soit 56% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019 et en 2020, la richesse spécifique du site a diminué (21 espèces observées en 2019 et 31 espèces en 2020), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (10 espèces déterminantes de zones humides en 2019, 15 espèces en 2020).





Figure 91 : Illustrations de la parcelle 3F en 2021

3.9.3.2 Résultats sur les insectes

Résultats du suivi en 2021

En considérant les trois groupes indicateurs (lépidoptères rhopalocères, odonates et orthoptères), 26 espèces (cf. Figure 92 suivante) ont été inventoriées en 2021 au sein de la parcelle 3F de la mesure MC10 (contre 17 en 2019 et en 2020).

La richesse spécifique de la parcelle 3F (26 espèces d'insectes contactées), rapportée à la faible superficie du site, est intéressante et liée à la proximité du cours d'eau de la Farinelais, ainsi qu'à la présence d'une dépression en eau une partie de l'année. Cette dépression accueille notamment deux espèces d'orthoptères de milieux humides : le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*).

Parmi l'ensemble des espèces inventoriées au sein du site 15B de la mesure MC10 lors des campagnes 2021, 1 espèce est considérée comme patrimoniale :

- Le Criquet ensanglanté (Stethophyma grossum), espèce classée en priorité 3 (P3 : espèce menacée, à surveiller) sur la liste rouge des Orthoptères du domaine némoral. Cette espèce d'Orthoptère fréquente exclusivement les endroits humides. Elle colonise notamment les prairies hygrophiles, les biotopes riverains (INPN, 2019).

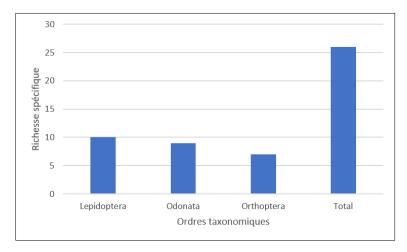


Figure 92 : Richesse spécifique par groupe indicateur et total au sein de la parcelle 3F de la mesure MC10 en 2021

Tableau 65 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour la parcelle 15B de la mesure MC10

MICTO											
Ordres taxonomiques et espèces		Parcelle 15B	Ordres taxonomiques et espèces	ZH	Parcelle 15B						
Lepidoptera		10	Odonata	9							
Aglais io		Х	Calopteryx virgo	OUI	Χ						
Araschnia levana		Х	Coenagrion puella	OUI	Χ						
Autographa gamma		Х	Ischnura elegans	OUI	Χ						
Coenonympha pamphilus		Х	Lestes barbarus	OUI	Χ						
Lasiommata megera		Х	Libellula depressa	OUI	Χ						
Maniola jurtina		Х	Platycnemis pennipes	OUI	Χ						
Pararge aegeria		Х	Pyrrhosoma nymphula	OUI	Х						
Pieris brassicae		Х	Sympetrum sanguineum	OUI	Χ						
Pieris rapae		Х	Sympetrum striolatum	OUI	Χ						
Pyronia tithonus		Х									
Orthoptera		7									
Chorthippus albomarginatus	OUI	Х									
Conocephalus fuscus		Х									
Euchorthippus declivus		Х									
Pseudochorthippus parallelus		Х									
Roeseliana roeselii roeselii		Х									
Ruspolia nitidula		Х									
Stethophyma grossum	OUI	Х									

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

Les suivis réalisés en 2021 mettent en avant une augmentation de la richesse entomologique depuis 2019 au sein de la parcelle 3F de la mesure compensatoire MC10.

Efficacité de la mesure pour les insectes

Les milieux prairiaux créés présentent une belle complémentarité avec les mesures de création de mares. Ils constituent des zones de maturation et de chasse pour les odonates. Ils contribuent également au maintien des populations de lépidoptères et d'orthoptères, défavorisées par ailleurs par les pratiques culturales trop intensives. Mise à part l'influence des mares compensatoires et du cours d'eau de la Farinelais, le site 3F montre une réelle plus-value du point de vue des milieux humides.

3.9.4 Résultats sur le fonctionnement hydraulique

Les différents sondages réalisés sur les trois secteurs concernés par cette mesure révèlent une hydromorphie marquée induisant la présence de zones humides. Les sondages effectués, sont présentés dans le tableau suivant. On notera que le secteur 12B est inclus dans cette description. Bien que non concerné par les opérations de terrassement, sa position en continuité avec la parcelle 12C induisent une continuité hydraulique forte entre ces deux parcelles.

Tableau 66 : description des sondages réalisés sur les secteurs MC10

Secteur	15B					12	B et 12	2 C				3F				
Position topographique	Haut	Bas	Bas			Haut	Bas			Haut	Point isolé	Haut	Bas	Bas	Bas	Haut
Profondeur en cm	15B_1	15B_2	12_1	12_2	12_3	12_4	12_5	12_6	12_7	12_8	12_9	3F_1	3F_2	3F_5	3F_3	3F_4
0-10		g														
10-20	g	G	G	g	g	g	αρ	g	G	g	αρ	g	g	G	g	g
20-30								G								
30-40	g	G	Q	g	g	g	D	G	g	g	ω	g	g	G	g	g
40-50	0		0	8	0	8	0	g	0	0	0	0	G	g	0	О
50-60		6	æ						g	g			G			
60-70	g	G					g					g		g		
70-80				g		g		g			ΦØ					g
80-90														G		
90-100																
100-110																
Classe d'hydromorphie GEPPA	V a	VI d	VI d	V b	V a	V b	V a	V b	VI d	Va	V b	Va	VI d	VI d	V a	V b
Sol de zone humide	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

* Sondage	3F 5	réalisé	۵2 ما	sentembre	2021

_							
Ī	Horizon non humide	9	Horizon rédoxique	G	Horizon réductique	Refus	 Horizon gorgé d'eau

Secteur 15 B:

Ce secteur se positionne sur les pentes en limite du cours d'eau de la Farinelais. Cette mesure repose sur un terrain dont la pente marquée est orientée du sud vers le nord. Deux dépressions ont été créées afin de retenir les écoulements et faciliter la pénétration de l'eau dans le sol. On notera la présence de deux mares connectées. La première mare a son exutoire (qui traverse le secteur 15B) dirigé vers la seconde.

- Hydrologie

Les mares présentes sur ce secteur présentent, en avril 2021, un niveau d'eau important. On notera qu'une des deux buses acheminant l'eau collectée sur les voies de contournement alimente la mare supérieure. Cette dernière présente donc un niveau de remplissage maximal conduisant à sa vidange en direction de la seconde mare.

La seconde mare est également bien remplie avec des écoulements en direction de la Farinelais qui sont toutefois plus diffus au sein de la parcelle. Ce type d'écoulement favorise la pénétration de l'eau dans la matrice du sol et augmente son degré d'humidité.

Il n'a pas été observé de phénomènes d'érosion ou de débordements du cours d'eau sur ce secteur.

CARTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI HYDRAULIQUE 2021 - 15B - MC10



Figure 93 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 15B

-Pédologie

Les sondages réalisés sur le secteur 15B ont menés à une profondeur de 70 cm pour 15B_1 et 15B_2. Des traces d'oxydation y ont été repérées dès la surface. Le sondage 15B_1 est ainsi classé en catégorie Va, comme l'an passé, signe d'un engorgement régulier de l'horizon de surface.

Aucun horizon réductique n'y a été repéré. Ce sol présente un fonctionnement normal avec une percolation de l'eau de surface vers les horizons profonds.

Le sondage 15B_2 était classé en catégorie Va en 2019 et avait été classé en catégorie Vd en 2020. Cette évolution a été attribuée à la présence de traces réductiques à environ 70 cm de profondeur. Lors des prospections de 2021, les traces réductiques ont cédées leur place à un horizon réductique bien marqué et débutant dès 10 cm de profondeur.

Cette évolution indique que les processus d'oxydo-réduction ne sont pas encore stabilisés au niveau de ce sondage. Un renforcement des horizons hydromorphes y est observé depuis 2019. D'après les caractéristiques observées en 2021, le sondage 15B_2 appartient à la catégorie VId (réductisol).

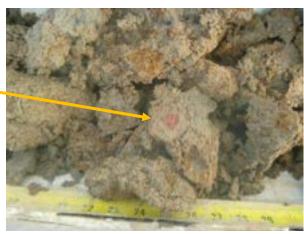


Alimentation de la mare sud

Réaction à l'orthophénantroline, signe de fer réduit dans la matrice du sol



Ecoulements diffus issu de la mare située à mi-pente



Horizon réductique (sondage 15B_2)

Conclusion sur la parcelle 15B

La zone humide identifiée au sein de cette mesure compensatoire est pérenne bien que son fonctionnement ne soit pas en encore pleinement stabilisé sur la partie basse. Le sol est marqué par un horizon rédoxique (en partie haute) et réductique (au point bas), signe d'un apport en eau régulier et conséquent.

Le lit du cours d'eau ne semble pas faire l'objet de processus érosif notable. Les débordements se font sans altération visible des rives.

Aucune mesure corrective n'est à envisager d'un point de vue hydraulique sur ce secteur.

Secteur 12 B et 12 C

L'entité 12B est en connexion directe avec le site 12C formant un réseau de mesures compensatoires connectées l'une à l'autre et positionné en bas de pente à environ 350 m du cours d'eau. On peut noter la présence d'un fossé en limite est de ces secteurs et d'un creusement le long de la haie dirigé vers l'ouest. La création de replats vise à ralentir les écoulements et favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.

On notera également la présence d'une mare sur la partie sud des mesures compensatoires. Elle se situe donc sur la partie la plus haute. Son exutoire traverse le secteur 12B et rejoint le creux en pied de haie au nord.

Hydrologie

La mare située en haut de pente présente un niveau d'eau conséquent lors des prospections du 22 avril 2021. L'exutoire de cette mare présente des traces d'écoulements récents mais non observés lors de cette journée. De plus, la partie basse, zone réceptrice de cet exutoire n'était pas en eau. Les différents replats ne présentent pas ou très peu d'eau, 2-3 cm d'épaisseur et ce sur une emprise faible à modérée.



Zone de replat présentant un mince filet d'eau

CARTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI HYDRAULIQUE 2021 - 12B-C - MC10



Figure 94 : Synthèse du suivi hydraulique des parcelles 12B et 12C

- Pédologie

Les sondages pédologiques réalisés ont conduit à la détermination de sols appartenant aux catégories Va, V b et VI d du GEPPA. L'ensemble des sondages est donc caractéristique des zones humides.

Les sondages 12_1 et 12_7 sont classés en catégorie VI d du GEPPA. En effet, l'horizon réductique observée en surface en 2020 s'est non seulement maintenu, mais se renforce (l'horizon s'étend plus en profondeur qu'en 2020). On observe également un court horizon réductique sur le sondage 12_6 entre 20 et 30 cm de profondeur, au niveau de l'horizon argileux permettant la retenu de l'eau de surface. Ce court passé réductique ne justifie toutefois pas le classement en catégorie VI de ce sondage. La catégorie retenue pour ce sondage est Vb.

Les autres sondages appartiennent aux catégories Va ou Vb. Les horizons rédoxiques débutent dès la surface et se prolonge en s'intensifiant en profondeur. La distinction s'explique par la profondeur atteinte par les sondages. Un refus avant 80 cm de profondeur induisant un classement en catégorie Va.

Concernant le sondage 12_5, l'horizon réductique observé en 2020 n'a pas été observé cette année. Les traces rédoxiques débutent dès la surface et s'estompent à partir de 70 cm de profondeur, justifiant de fait son classement en catégorie Va.



Horizon de surface réductique (sondage 12_1)

• Conclusion sur les parcelles 12B et 12C

Les mesures opérées au niveau des secteur 12B et 12C ont permis le développement de zones humides pédologiques pérennes.

Au niveau des replats, la stagnation de l'eau permet le développement d'horizons réductiques. Ceuxci semblent se maintenir d'une année sur l'autre. Cependant, leur origine est liée à l'horizon d'argiles compactées. Un développement au deçà de cette couche n'a pas été observée.

Secteur 3F:

Ce secteur est positionné au bord de la Farinelais, en bas d'un coteau aux pentes marquées, orientées vers l'ouest.

- Hydrologie

Ce secteur est en connexion étroite avec la Farinelais s'écoulant sur sa frange ouest. Il n'a pas été observé de laisses de crue liées aux inondations hivernales. De plus, la connexion entre le site et la Farinelais n'était pas immergée. La partie basse du site était, elle, immergée lors des prospections du 22 avril 2021.

Au niveau du cours d'eau, les écoulements sont marqués et quelques racines sont visibles. Le processus érosif semble stable et les berges accueillent désormais une végétation herbacée. Celleci permet une meilleure stabilité de la berge en ralentissant les écoulements à son contact.





Berge végétalisée

Point bas du site immergé (avril 2021)

SYNTHÈSE DU SUIVI HYDRAULIQUE 2021 - 3F - MC10



Figure 95 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 3F

- Pédologie

Les sondages pédologiques réalisés ont conduit à la détermination de sols appartenant aux catégories V a à VI d du GEPPA.

Le sondage 3F_1 a pu être réalisé jusqu'à une profondeur de 70 cm. Le refus a une telle profondeur peut justifier un classement en catégorie V a. Cependant, la présence d'un horizon rédoxique jusqu'à 110 cm observé en 2020 permettrait de conserver le classement en catégorie V b.

Le sondage 3F_2 présente un horizon réductique de 40 à 60 cm avant refus. La présence de cet horizon en continuité d'un horizon rédoxique débutant dès la surface induit un classement en catégorie VI d. L'horizon réductique avait été observé à partir de 50 cm en 2019. Un refus en 2020 n'avais permis de l'observer. De 2019 à 2021, on constate que l'horizon réductique se développe vers la surface signe que les processus hydromorphes ne sont pas encore stabilisés en ce point.

Le sondage 3F_3 a mis en évidence des traits rédoxiques débutant en surface et s'étendant jusqu'à 50 cm de profondeur (comme en 2019). Le classement en catégorie V a est donc conservé.

Le sondage 3F_4 a atteint la profondeur de 100 cm. La présence de traits rédoxique de la surface jusqu'au refus induit un classement en catégorie Vb comme en 2020.

Le sondage complémentaire (3F_5) a été réalisé à la fin de l'été, au niveau du point bas, une fois que la mare temporaire fût hors d'eau. Ce sondage a été mené jusqu'à une profondeur de 105 cm. Les phénomènes d'oxydation sont présents dès la surface. Ceux-ci s'intensifient en profondeur jusqu'à ce qu'au niveau de la nappe rencontrée à 75 cm de profondeur. Au-delà, un horizon réductique se développe en compléments des traces d'oxydation qui s'atténuent. On notera la présence d'un horizon réductique allant de la surface jusqu'à environ 45 cm de profondeur. Cet horizon est lié à la présence d'eau en surface la majeure partie de l'année qui limite les échanges avec l'atmosphère et prive le sol d'oxygène. L'ensemble de ces caractéristiques permettent de classer ce sondage en catégorie VId.



Horizon réductique de surface mis en évidence par réaction à l'orthophénantroline (sondage 3F 5)

Septembre 2021

Conclusion sur la parcelle 3F

L'étude pédologique de ce site de compensation met en évidence des sols de catégorie humide. Les phénomènes d'oxydo-réduction du fer sont encore en cours de stabilisation au niveau du point bas mais l'ensemble du site présente une mise en place pérenne avec une connexion à la Farinelais qui permet des apports en eaux conséquent en période de crue.

Il n'est pas envisagé de mesures correctives au sein de cette mesure compensatoire. Les processus érosifs semblent stabilisés et les berges se végétalisent limitant le risque de phénomènes érosifs.

3.9.5 Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires

Le tableau en Annexe 4.3, page 232, présente la notation attribuée aux différentes fonctionnalités assurées par la zone humide de la mesure MC10.

Tableau 67 : tableau de notation des fonctionnalités assurées par les zones humides des MC10

		3F	15B	12B - 12C
es	Soutien naturel d'étiage	3	2	2
rauliqu	Régulation naturelle des crues	2	2	0
s hydi	Protection contre l'érosion	2	2	1
Fonctions hydrauliques	Ralentissement des ruissellements	1	1	2
윤	Recharge des nappes	2	2	2
		10	9	7
Fonctions épuratrices	Régulation des nutriments	2	2	2
Fonc épura	Séquestration du carbone	2	2	2
		4	4	4
iques	Corridor écologique	2	2	1
iolog	Support de biodiversité	2	2	2
Fonctions biologiques	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1	1	1
Fonc	Stockage de carbone	1	1	1
			6	5
	Note Globale	20	19	16
Evoluti	on par rapport à 2019	+2	+4	+1
Evoluti	ion par rapport à 2020	+1	+2	+0

Les mesures mises en place ont permis la renaturation de zones humides ayant un bon fonctionnement. Les fonctionnalités hydrauliques et épuratrices assurées sont bien en place. Le développement de la végétation inféodée aux milieux humides souligne le renfort des fonctions épuratrices. De plus, elles offrent de meilleures fonctionnalités biologiques aux zones humides.

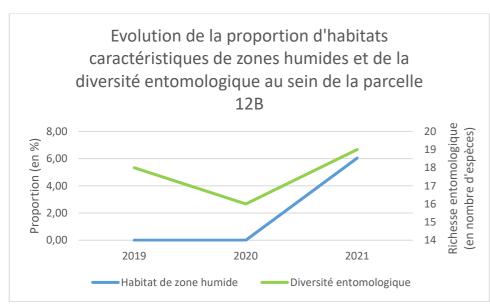
Depuis le début du suivi, on constate que les mesures compensatoires se sont mises en place de façon pérenne. Au terme de cette troisième année de suivi, on constate une stabilisation de leur fonctionnalité à un niveau supérieur qu'en n+1.

3.9.6 Bilan du suivi 2019-2021

3.9.6.1 Parcelles 12B et 12C



Figure 96 : Evolution de l'occupation du sol des parcelles 12B et 12C entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en haut à droite) et 2021 (en bas)

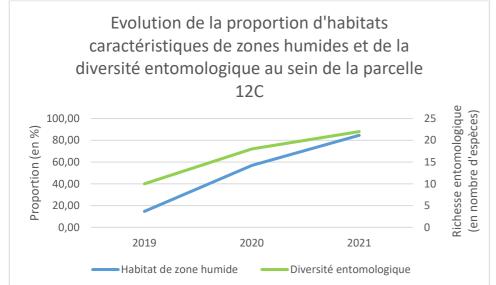


Pour rappel, cette parcelle 12B concerne la mesure MC12 (Suppression de drainage) cependant afin de faciliter l'interprétation des résultats, les résultats concernant cette parcelle sont traités dans cette partie.

D'une manière générale, on observe que le caractère humide de la parcelle 12B s'est légèrement développé entre 2020 et 2021, avec une petite proportion d'environ 6% de la surface de la parcelle qui correspond à des habitats caractéristiques de zones humides. Néanmoins, il est pressenti que le caractère humide de la parcelle va s'accroître davantage au cours des prochaines années, notamment du fait de la proximité avec la parcelle 12C qui présente une forte proportion d'habitats humides

On observe également que la diversité entomologique a augmenté entre 2020 et 2021, avec au total 19 espèces observées au sein du site durant la dernière année du suivi, cependant les résultats sont relativement stables depuis le début du suivi (18 espèces avaient été inventoriées en 2019, soit seulement 1 espèce de plus au'en 2021).

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.



On remarque que concernant la parcelle 12C, le caractère humide s'est développé depuis 2019, avec plus de 80 % de la surface du site qui est occupée par des habitats caractéristiques de zone humide.

Concernant la diversité entomologique au sein du site, on observe une augmentation progressive du nombre d'espèces, cependant seulement 3 espèces observées sont inféodées aux milieux humides.

Ainsi, on estime que les objectifs de compensation sont partiellement atteints pour la parcelle 12C.

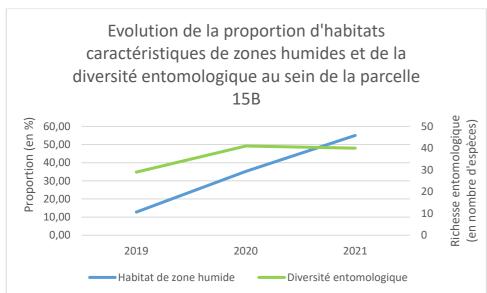
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.

Figure 97: Bilan du suivi des parcelles 12B et 12C entre 2019, 2020 et 2021

3.9.6.2 Parcelle 15B



Figure 98 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 15B entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en haut à droite) et 2021 (en bas)



On remarque que concernant la parcelle 15B, le caractère humide s'est progressivement développé depuis 2019, avec plus de 50 % de la surface du site qui est occupée par des habitats caractéristiques de zone humide.

Concernant la diversité entomologique au sein du site, on observe une stabilité du nombre d'espèces entre 2020 et 2021, avec néanmoins une augmentation de la richesse spécifique depuis 2019. Parmi les espèces contactées en 2021, 9 correspondaient à des espèces inféodées aux milieux humides (odonates), attestant du caractère humide de la parcelle.

Ainsi, on estime que les objectifs de compensation sont atteints pour la parcelle 15B.

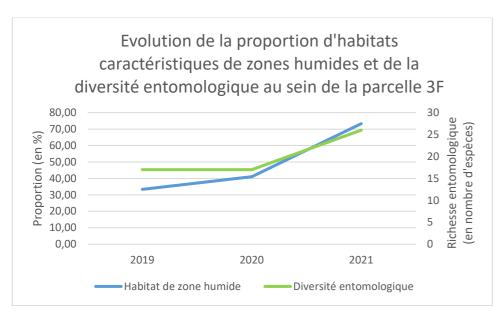
Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.

Figure 99 : Bilan du suivi de la parcelle 15B entre 2019, 2020 et 2021

3.9.6.3 Parcelle 3F



Figure 100 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3F entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en haut à droite) et 2021 (en bas)



On remarque que concernant la parcelle 3F, le caractère humide s'est développé depuis 2019, notamment depuis 2020, avec plus de 70 % de la surface du site qui est occupée par des habitats caractéristiques de zone humide.

Concernant la diversité entomologique au sein du site, on observe une corrélation entre augmentation de la surface des habitats caractéristiques de zone humide et augmentation de la richesse entomologique au sein du site : en effet, ces deux éléments présentent une évolution plutôt similaire au sein de la parcelle 3F. A noter que parmi les 26 espèces contactées en 2021, 12 espèces sont inféodées aux milieux humides, attestant du caractère humide de la parcelle.

Ainsi, on estime que les objectifs de compensation sont atteints pour la parcelle 15B.

Il est préconisé de maintenir la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.

Figure 101 : Bilan du suivi de la parcelle 3F entre 2019, 2020 et 2021

3.9.7 Conclusions sur la mesure MC 10

Dans l'ensemble, les parcelles de la mesure MC10 assurent aujourd'hui un rôle hydraulique et biologique important avec la présence de zones humides pour la plupart bien en place. Les habitats humides se sont développés sur les parcelles 15B, 12C et 3F, dans des proportions plus ou moins importantes. Enfin, les milieux prairiaux couplés aux mares forment une mosaïque de milieux favorables au développement de l'entomofaune. Comme envisagé en 2019 et en 2020, les sites compensatoires voient leur intérêt entomologique s'accroître avec la mise en place des végétations prairiales et le gradient d'humidité qui s'observe.

De ce fait, il est préconisé de poursuivre la gestion actuellement en place au sein de ces parcelles : fauche à partir de la 3^{ème} année avec exportation des produits de fauche et entretien tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse des ligneux (rotation mise en place pour ne pas faucher l'ensemble des parcelles la même année).

Pour rappel, cette mesure MC10 a été mise en place pour compenser la destruction de 15,6 ha de zones humides dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron (d'autres mesures viennent compléter la compensation). Cette mesure consistait à créer 1,6 ha de zones humides au sein du bassin versant de la Farinelais. En 2021, approximativement 11 927 m² (soit environ 1,2 ha) présentent un caractère humide, ce qui représente environ 74,5% de l'objectif initial. Néanmoins, en ne comptabilisant pas la parcelle 12B (qui appartient à la mesure MC12), environ 10 964 m² d'habitat à caractère humide a été identifié au sein des sites, ce qui correspond à 68,5 % de l'objectif envisagé.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des habitats à caractère humide. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18G et 18L de la mesure MC02 (les parcelles 18C et 18N étant exclues du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 18H de la mesure MC04,
- 3E de la mesure MC06,
- 1B, 1Z, 9A, 9F, 12A et 15A de la mesure MC07,
- 15M, 9E, 7D, 7H et 7K de la mesure MC09,
- 31 de la mesure MC11,
- 7A de la mesure MC12.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de milieux à caractère humide répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC10 et des autres parcelles précitées, 111 886 m² ont été cartographiés en 2021, ce qui représente 699,3 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC10 de restauration de zones humides.

3.10 Creation de Noues MC11

Comme pour la mesure précédente, l'objectif est de restaurer un système humide favorable à l'accueil de la biodiversité au sein du bocage. Au sein du bassin versant de la Farinelais, 4 secteurs sont visés pour la réalisation de cette mesure compensatoire. Il s'agit des secteurs 1M, 3I, 14C et 14D cumulant une superficie de 3,3 hectares.

Au niveau du secteur 31, une zone d'expansion de crues a été créée permettant de ralentir les écoulements et d'augmenter le temps de séjour de l'eau dans le sol de ce secteur. Cette opération permet ainsi de recréer une zone humide au niveau de ce secteur. Au niveau des secteurs 14C et 14D, une approche similaire était envisagée. La parcelle 1M était quant à elle visée par la création de sections plus étroites et d'élargissements afin de ralentir les écoulements au sein du talweg.

Sur la parcelle 31, le décapage de la terre végétale sur 15cm a été suivi de travaux de terrassement en vue du reméandrage et du reprofilage des berges. Les déblais ont été évacués et la terre végétale remise en place. Enfin, un hydroseeding a été réalisé avec un mélange de semences adaptées aux zones humides. La noue créée présente des berges en pente douce et une largeur entre 5 et 14m sur 270m de longueur. La hauteur est variable de 10 à 50cm.

L'entretien de la parcelle est effectué par fauche à partir de la 3ème année avec exportation des produits de fauche. Par la suite, l'entretien sera réalisé tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse des ligneux. Une rotation sera mise en place pour ne pas faucher l'ensemble des parcelles la même année.

A long terme, l'humidité de la zone aura pour conséquence la mise en place d'une végétation inféodée aux milieux humide de type prairie humide ou mégaphorbiaie. Les espèces caractéristiques sont les mêmes que pour la mesure MC02.

Les mesures sur les parcelles 1M, 14C et 14D n'ont pas été mises en place, ainsi, les résultats ne sont présentés que pour la parcelle 3I (surface de 2,3 ha).

3.10.1 Résultats sur la flore et les habitats

Rappel des résultats de 2019 et de 2020

En 2019, une très grande majorité de la surface du site était colonisée par des végétations hygrophiles ou mésohygrophiles en bon état de conservation. La diversité végétale était particulièrement élevée pour les espèces hygrophiles malgré le manque d'inventaire sur les végétations humides tardives. En 2020, les végétations de zones humides couvraient la quasi-totalité de la parcelle, sauf l'extrémité nord-ouest qui est surélevée sur laquelle se trouvait une prairie mésophile.

Résultats de 2021

Huit types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 31 de la mesure compensatoire MC11. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 68 : Habitats présents sur la parcelle 31 de la mesure MC11

Libellé	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code EUR28	Habitat caractéristique de zone humide
Prairie mésophile de fauche	38.2	E2.2	6510	/
Prairies mésohygrophiles de fauche	38.22	E2.222	6270	/

Prairies hygrophiles de fauche	37.21	E3.41	/	OUI
Mégaphorbiaies eutrophes	37.7	E5.4	6430	OUI
Haies arborées	84.2	FA	/	/
Aulnaie marécageuse	44.91	G1.41	/	OUI
Roselières basses à Glycérie flottante	53.14	C3.24	/	OUI
Mare sans végétation	22.1	C1	/	/

La carte page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 69 : Espèces observées sur la parcelle 31 de la mesure MC11 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide des chiens	Agrostis canina	OUI	Jonc diffus	Juncus effusus	OUI
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Œnanthe safranée	Œnanthe crocata	OUI
Vulpin genouillé	Alopecurus geniculatus	OUI	Baldingère faux- roseau	Phalaris arundinacea	OUI
Vulpin des prés	Alopecurus pratensis		Fléole des prés	Phleum pratense	
Callitriche à angles obtus	Callitriche obtusangula		Pâturin des prés	Poa pratensis	
Callitriche des marais	Callitriche stagnalis		Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Renoncule aquatique	Ranunculus aquatilis	
Glycérie flottante	Glyceria fluitans	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Ache nodiflore	Helosciadium	OUI	Renoncule à feuilles	Ranunculus	
Ache nodiliore	nodiflorum	Oui	de lierre	hederaceus	
Iris faux acore	Iris pseudacorus	OUI	Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI	Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	

Au total, 22 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 31, dont 12 espèces caractéristiques de zones humides (soit 54,5% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019 et en 2020, la richesse spécifique du site a diminué (46 espèces observées en 2019 et 56 espèces en 2020), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (22 espèces déterminantes de zones humides en 2019, 25 espèces en 2020).

Cette évolution peut traduire une progression vers un milieu plus stable, avec une perte progressive des espèces caractéristiques de friches qui ont pu se développer dans un premier temps.





Figure 102 : Illustrations de la parcelle 31 en 2021



Figure 103 : Occupation du sol sur la parcelle 31 de la mesure MC11

3.10.2 Résultats sur les insectes

Résultats du suivi en 2021

Les prospections menées en 2021 sur le site 31 ont permis de recenser 36 espèces en se focalisant sur les lépidoptères rhopalocères, les odonates et les orthoptères. Cette richesse spécifique est relativement intéressante. Cependant, elle ne comprend pas, à l'exception des odonates, d'espèces caractéristiques de milieux humides parmi les lépidoptères et peu parmi les orthoptères :

- le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*). Ces deux espèces sont toutefois relativement abondantes au sein des végétations herbacées mésohygrophiles à hygrophiles (15 spécimens de Criquet ensanglanté et 6 spécimens de Criquet marginé contactés).

Les odonates ont été surtout observés sur le pourtour de la mare compensatoire intégrée au site 31 et le long de la noue, dont l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), espèce pionnière qui se reproduit au sein de la noue (observation d'un immature), et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce fréquentant les eaux courantes claires et bien oxygénées avec une végétation hygrophile abondante. Cette dernière est d'ailleurs considérée comme patrimoniale car elle est protégée en France (inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007), d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats »), possède un statut de conservation défavorable en Pays de la Loire (classée « quasi-menacée »), est déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire et déterminante de TVB (Trame verte et bleue).

Tableau 70 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour le site de la mesure MC11

	ZH	Site de la mesure MC11 (3I)
Lepidoptera		11 espèces
Aglais io		X
Aporia crataegi		X
Coenonympha pamphilus		X
Erynnis tages		X
Maniola jurtina		X
Melanargia galathea		X
Pararge aegeria		X
Pieris rapae		X
Thymelicus lineola		X
Vanessa atalanta		X
Zygaena trifolii		X
Odonata		17 espèces
Aeshna cyanea	OUI	X
Anax imperator	OUI	X
Chalcolestes viridis	OUI	X
Coenagrion mercuriale	OUI	X
Coenagrion puella	OUI	X
Coenagrion scitulum	OUI	X
Enallagma cyathigerum	OUI	X
Gomphus pulchellus	OUI	X
Ischnura elegans	OUI	Х
Ischnura pumilio	OUI	Х
Lestes barbarus	OUI	Х

Libellula depressa	OUI	X
Orthetrum brunneum	OUI	X
Orthetrum cancellatum	OUI	X
Platycnemis pennipes	OUI	X
Sympetrum sanguineum	OUI	X
Sympetrum striolatum	OUI	X
Orthoptera		8 espèces
Chorthippus albomarginatus	OUI	X
Conocephalus fuscus		X
Gryllus campestris		X
Leptophyes punctatissima		X
Pseudochorthippus parallelus		X
Roeseliana roeselii roeselii		X
Stethophyma grossum	OUI	Х
Tettigonia viridissima		X
Total général		36 espèces

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique est globalement plus importante à celle constatée en 2019 (36 espèces en 2021, contre 26 espèces en 2020 et 28 espèces en 2019). Les cortèges sont proches. Il est toutefois à noter que, comme en 2020, les Tétrix n'ont pas été observés en 2021 contrairement à l'année de suivi 2019. Les représentants de la famille des tétrigidés restent très discrets et de petite taille (quelques millimètres). Malgré l'absence d'observations depuis 2019, il est probable que les deux espèces de Tétrix soient toujours présentes sur le site.

Efficacité de la mesure pour les insectes

Sans avoir une grande diversité d'espèces de milieux humides, la mesure MC11 sur le site 31 montre malgré tout son efficacité de par l'attrait avéré des odonates et la présence de quelques espèces caractéristiques des milieux herbacés humides parmi les orthoptères. De plus, une nouvelle espèce patrimoniale d'odonate a colonisé le site 31 en 2021, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), ce qui atteste de la fonctionnalité de la noue issue de la mesure MC11. Les effets de la gestion par pâturage équin seront à surveiller dans les années qui viennent.

3.10.3 Résultats sur le fonctionnement hydraulique

Les différents sondages réalisés sur le secteur 31 concerné par ce type de mesures révèlent une hydromorphie bien marquée indiquant la présence de zones humides. Les sondages sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 71 : description des sondages réalisés sur le secteur 31

				Secte	eur 31			
	Haut	Bas	Bas	Haut		Points	isolés	
Profondeur en cm	3I_1	31_2	31_3	31_4	3I_5	3I_6	31_7	31_8
0-10								
10-20		b _D	g	b _D	g	G	ф	G
20-30								
30-40	g	ф	g	ф	g	G	ъ	G
40-50							G	
50-60	~	σ.				C		G
60-70	g	ф			G	G	G	G
70-80								
80-90		G	G	g			- G	
90-100								
100-110								
Classe d'hydromorphie GEPPA	IV b	Vd	VI c	V c	VI c	VI d	VI c	VI d
Sol de zone humide	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

	Horizon non humide	g	Horizon rédoxique	G	Horizon réductique		Refus		Horizon gorgé d'eau
--	-----------------------	---	-------------------	---	--------------------	--	-------	--	------------------------

Secteur 31:

Ce secteur a fait l'objet d'un reméandrage de cours d'eau. Ce dernier circule au milieu de la parcelle en forme de cuvette à pentes douces bien que marquées sur les bords. On observe également que les pentes les plus marquées sont situées au nord.

Sur la moitié ouest, une mare est présente, avec un exutoire dirigé vers le cours d'eau.

- Hydrologie

En avril 2021, le cours d'eau reméandré présente une lame d'eau conséquente. La végétation aquatique s'est bien développée notamment sur la partie amont.

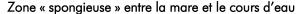
La mare située à l'ouest du site est remplie et des écoulements se font par son exutoire jusqu'au cours d'eau.

La partie ouest est globalement plus humide que la partie est de ce secteur. Le sol est parfois spongieux notamment au nord de la mare, à retourner vers le cours d'eau (zone du transect).

Le nouveau lit du cours d'eau ne semble pas être marqué par des phénomènes d'érosion et il n'a pas été observé de laisse de crue.

L'ancien lit du cours d'eau (en limite est de la parcelle) présente des écoulements similaires à celui parcourant le site d'étude.







Végétation aquatique bien développée sur la section amont

CARTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI HYDRAULIQUE 2021 - 3I - MC11



Figure 104 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 31

- Pédologie

Selon le transect, réalisé dans la partie nord du secteur, les sondages présentent une hydromorphie croissante en se rapprochant du cours d'eau. On passe ainsi de IV b au point 3I_1, le plus haut, à deux sondages (3I_2 et 3I_3), présentant un horizon réductique, en bord de berge.

Le sondage 31_1 a été classé en IV b (comme en 2019) alors qu'il était classé IV c en 2020. Les traces rédoxique n'ont pas été observée avant 50 cm de profondeur (contre 30 cm en 2020).

Pour le sondage 31_3, la présence de fibres végétales a été observée à 50 cm de profondeur. L'engorgement en eau et la dégradation lente entraine l'apparition de traits para-tourbeux. Le sondage 31_4 est quant à lui classé en V c, les traces d'oxydation débutent en surface et la nappe a été contactée à 50 cm de profondeur sans induire le développement de trait réductiques.

Dans la partie sud, le sondage le plus humide est le sondage 31_6, présentant un horizon réductique sur l'ensemble de sa matrice et contactant la nappe à 50 cm de profondeur. Il se classe ainsi en catégorie VI d, tout comme le sondage 31_8. Viennent ensuite les sondages 31_7 et 31_5, classés en catégorie VI c. Ils se caractérisent par un horizon réductique débutant respectivement à 40 et 50 cm de profondeur. Pour rappel, 31_7 était classé en VI d en 2019, l'horizon réductique ayant été contacté dès 30 cm de profondeur. En 2020, l'horizon réductique n'a pas été contacté.



Horizon réductique de surface mis en évidence par réaction à l'orthophénantroline sur le sondage 31 8



Horizon para-tourbeux mis en évidence sur le sondage 31 3

Conclusion sur la parcelle 31

Des fluctuations du degré d'humidité peuvent apparaître en fonction de la pluviométrie. De manière générale, la partie sud, plus plane présente des sols de catégorie VI. Les sondages effectués sur le transect au nord de la parcelle sont exposés à des variations topographiques plus importantes avec un sondage "non humide" (3I_1), Ce sondage du fait de sa position sur une crête ne pourra pas être considéré comme humide.

Depuis 2019, les sondages mettent en évidence la mise en place d'une hydromorphie de plus en plus marquée signe que les opérations menées permettent le développement pérenne des zones humides.

3.10.4 Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires

Le tableau en Annexe 4.3, page 232, présente la notation attribuée aux différentes fonctionnalités assurées par la zone humide de la mesure MC11.

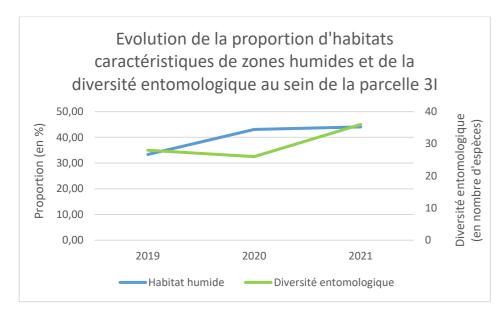
Tableau 72 : tableau de notation des fonctionnalités assurées par la zone humide de la parcelle 31

Thématique	Critère étudié	31
se	Soutien naturel d'étiage	3
aulique	Régulation naturelle des crues	3
Fonctions hydrauliques	Protection contre l'érosion	2
onction	Ralentissement des ruissellements	2
F	Recharge des nappes	3
	Note hydraulique	13
fions	Régulation des nutriments	2
Fonctions épuratrices	Interception des Matière En Suspension (MES)	2
No	ote biogéochimique	4
dnes	Corridor écologique	3
oiologi	Support de biodiversité	3
Fonctions biologiques	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1
Fonc	Stockage de carbone	2
	Note biologique	9
	Note Globale	26
Evolut	ion par rapport à 2019	+1
Evolut	ion par rapport à 2020	Ш

Les opérations de reméandrage du cours d'eau permettent déjà d'avoir une zone humide en place avec de fortes fonctionnalités hydrauliques dès 2019. Celles-ci se sont renforcées en 2020 avec notamment des sols plus marqués par les processus d'oxydo-réduction. La végétation qui s'est développée exprime le bon potentiel hydrique du secteur. On notera également le fort développement de la végétation aquatique entre 2020 et 2021.

3.10.5 Bilan du suivi 2019-2021 OCCUPATION DU SOL - MC11 OCCUPATION DU SOL - MC11 - 2020 Profes report to -0.080 -12.2 / 000 -38.0 - 0.08 -37.0 - Particular DIME DE 100 (02) Purks Hodgostke (UNS -012) (OF 3620) Participants (688-651-60); \$725 Parents (1985 COST COST SETS) Reproduces share sits over 30.5 Non-Albeiro (MET. Al CER. MA) New arkers (SAC, A) 1029, 5425, The place of 1000 (01) Province basins a Styanto Nation (NASE, CO.) or COS. Shirt (SIME CT VCB 201) OCCUPATION DU SOL - MC11 - 3I - 2021 Printer reliegable on Seather (SSREE, 45(2)) (SSREE, 36(2)). Partie Heatypophie or facts (UNE SECUL VER 1832) Parker hypophies de factor (EINE, ELAY (COX. 3721)) Migorodom naturka (fulfic (5.4° 400° 37.7). American (NC CLC CC 401) Seekler have a Dynnichture (SWT, COV-CO) Notices explaint (SNE, CE/SDE (E.S.

Figure 105 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 3I entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en haut à droite) et 2021 (en bas)



On remarque que depuis le début du suivi en 2019, le caractère humide de la parcelle 31 ne s'est pas développé de manière très importante, malgré une augmentation d'environ 11% de la proportion des habitats caractéristiques de zones humides au sein du site.

Concernant la diversité entomologique observée, on remarque une légère diminution entre 2019 et 2020 puis une augmentation de la richesse entre 2020 et 2021, avec au total 19 des espèces qui sont inféodées aux milieux humides, attestant du caractère humide de la parcelle.

Ainsi, on estime que les objectifs de compensation sont partiellement atteints pour la parcelle 12C.

La gestion par fauche ou pâturage semble adaptée pour le développement de la zone humide au sein de la parcelle 31. Il convient donc de maintenir les pratiques de gestion telles qu'elles ont été appliquées jusque-là depuis 2019.

Une vigilance est à apporter concernant le pâturage équin (zones surpâturées, d'autres pas assez, etc...).

Figure 106 : Bilan du suivi de la parcelle 31 entre 2019, 2020 et 2021

3.10.6 Conclusions sur la mesure MC 11

D'un point de vue floristique, entomologique et hydraulique, la mesure est très prometteuse. Le site est en très grande majorité constitué d'habitats humides et le cortège faunistique accueille des résultats intéressant avec la présence d'espèces caractéristique d'habitats hygrophiles. La colonisation du site par l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est notable. Il sera intéressant d'évaluer sa capacité à se maintenir sur ce site à l'avenir.

De ce fait, il est préconisé de poursuivre la gestion actuellement en place au sein de la parcelle : fauche à partir de la 3^{ème} année avec exportation des produits de fauche et entretien tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse des ligneux (rotation mise en place pour ne pas faucher l'ensemble de la parcelle la même année).

Pour rappel, cette mesure MC11 a été mise en place pour compenser la destruction de 15,6 ha de zones humides dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron (d'autres mesures viennent compléter la compensation). Cette mesure consistait à créer 3,3 ha de zones humides au sein du bassin versant de la Farinelais. En 2021, approximativement 10 167 m² (soit environ 1 ha) présentent un caractère humide, ce qui représente environ 30,8% de l'objectif initial.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des habitats à caractère humide. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18G et 18L de la mesure MC02 (les parcelles 18C et 18N étant exclues du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 18H de la mesure MC04,
- 3E de la mesure MC06,
- 1B, 1Z, 9A, 9F, 12A et 15A de la mesure MC07,
- 15M, 9E, 7D, 7H et 7K de la mesure MC09,
- 3F, 12B, 12C et 15B de la mesure MC10,
- 7A de la mesure MC12.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de milieux à caractère humide répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC11 et des autres parcelles précitées, 111 886 m² ont été cartographiés en 2021, ce qui représente 339 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC11 de création de noues.

3.11 Suppression de drainage MC12

Comme pour les mesures précédentes, l'objectif de la mesure est de restaurer un système humide favorable à l'accueil de la biodiversité au sein du bocage.

Au sein du bassin versant de la Farinelais, 2 secteurs font l'objet de travaux visant à restaurer des zones humides par suppression de systèmes drainant en place. Il s'agit des parcelles 7A et 12B cumulant une surface de 2,7 hectares.

Sur la parcelle 7A, les drains ont été supprimés grâce à une pelle mécanique. Aucun drain n'a été identifié sur la parcelle 12B ainsi, la suppression n'avait donc plus lieu d'être.

A long terme, l'humidité de la zone aura pour conséquence la mise en place d'une végétation inféodée aux milieux humide de type prairie humide ou mégaphorbiaie. Les espèces caractéristiques sont les mêmes que pour la mesure MC02.

L'entretien des parcelles est effectué par fauche à partir de la 3ème année avec exportation des produits de fauche. Par la suite, l'entretien sera réalisé tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse des ligneux. Une rotation sera mise en place pour ne pas faucher l'ensemble des parcelles la même année. Un entretien par pâturage est possible seulement dans certains cas particuliers avec validation préalable de l'animateur chargé du suivi des mesures compensatoires environnementales.

Afin d'analyser au mieux les résultats, la parcelle 12B a été intégrée à la mesure MC10 car elle se situe dans la continuité de la parcelle 12C. Les résultats ci-dessous ne concernent donc que la parcelle 7A.

3.11.1 Résultats sur la flore et les habitats

Rappel des résultats de 2019 et de 2020

Au sein de la parcelle concernée 2 habitats avaient été mis en évidence en 2019 : une prairie mésophile et une prairie humide en proportion équivalente, dont la prairie humide était jugée en bon état de conservation. En 2020, elle comprenait trois communautés distinctes : prairie mésohygrophile, prairie hygrophile eutrophile et prairie hygrophile mésotrophile, toutes relevant des zones humides et dont l'état de conservation était mauvais à modéré à cause d'une charge en pâturage importante.

Résultat de 2021

Cinq types d'habitats ont été identifiés au sein de la parcelle 7A de la mesure compensatoire MC12. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant :

Habitat Code Corine Code Code Libellé **EUNIS** EUR28 Biotope

Tableau 73 : Habitats présents sur la parcelle 7A de la mesure MC12

caractéristique de zone humide Prairie mésohygrophile 38.22 E2.222 6270 / fauche Prairie pâturée mésophile 38.11 E2.11 Prairie pâturée humide 37.21 E3.41 OUI eutrophe Prairie humide mésotrophile 37.21 E3.41 OUL Haies arbustives 84.2 FΑ

La carte page suivante illustre l'occupation du sol sur cette parcelle.



Figure 107 : Occupation du sol sur la parcelle 7A de la mesure MC12 et à proximité immédiate

Feet cartegraphics: 456 - Diffeototographie

Les espèces végétales contactées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 74 : Espèces observées sur la parcelle 7A de la mesure MC12 en 2021

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH	Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZH
Agrostide des chiens	Agrostis canina	OUI	Renoncule âcre	Ranunculus acris	
Agrostide stolonifère	Agrostis stolonifera	OUI	Renoncule flammette	Ranunculus flammula	OUI
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum		Renoncule rampante	Ranunculus repens	OUI
Cardamine des prés	Cardamine pratensis		Oseille des prés	Rumex acetosa	
Houlque molle	Holcus mollis		Pissenlit officinal	Taraxacum officinale	
Jonc à tépales aigus	Juncus acutiflorus	OUI	Trèfle des prés	Trifolium pratense	
Jonc diffus	Juncus effusus	OUI	Trèfle rampant	Trifolium repens	
Œnanthe safranée	Œnanthe crocata	OUI	Carum verticillé	Trocdaris verticillatum	OUI
Œnanthe fistuleuse	Œnanthe fistulosa	OUI			

Au total, 17 espèces végétales ont été inventoriées sur la parcelle 7A, dont 9 espèces caractéristiques de zones humides (soit 53% des espèces observées au total).

Comparé aux résultats obtenus en 2019 et en 2020, la richesse spécifique du site a diminué (23 espèces observées en 2019 et 28 espèces en 2020), ainsi que le nombre d'espèces de zones humides (11 espèces déterminantes de zones humides en 2019, 14 espèces en 2020).





Figure 108 : Illustrations de la parcelle 7A en 2021

3.11.2 Résultats sur les insectes

Résultats du suivi en 2021

En 2021, ce sont 20 espèces qui ont été observés au sein du site 7A (contre 24 espèces en 2020 et 22 espèces en 2019). Peu d'observations d'odonates sont à mentionner avec seulement deux espèces contactées le long du cours d'eau de la Farinelais : le Leste sauvage (*Lestes barbarus*) et le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*).

Le peuplement en lépidoptères est assez riche mais ne présente pas d'espèce caractéristique de prairies humides. Le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*), espèce observée en 2020 et qui apprécie les prairies méso-hygrophiles, n'a pas été recontactée en 2021.

Parmi les orthoptères, le Criquet ensanglanté et le Criquet marginé sont plus caractéristiques des prairies humides.

Tableau 75 : Détail des résultats entomologiques en 2021 pour le site de la mesure MC12

	ZH	Site de la mesure MC12 (7A)
Lepidoptera		11 espèces
Adscita statices		Х
Aglais io		Х
Coenonympha pamphilus		Х
Erynnis tages		X
Maniola jurtina		X
Pararge aegeria		X
Pieris brassicae		X
Pieris napi		X
Pieris rapae		X
Pyronia tithonus		Х
Vanessa atalanta		Х
Odonata		2 espèces
Lestes barbarus	OUI	X
Sympetrum meridionale	OUI	Х
Orthoptera		7 espèces
Chorthippus albomarginatus	OUI	Х
Conocephalus fuscus		Х
Euchorthippus declivus		Х
Nemobius sylvestris		Х
Pseudochorthippus parallelus		X
Roeseliana roeselii roeselii		X
Stethophyma grossum	OUI	X
Total général		20 espèces

Evolutions par rapport à 2019 et 2020

La richesse spécifique est globalement équivalente entre 2019 et 2021 (22 espèces en 2019, 24 en 2020 et 20 en 2021).

Efficacité de la mesure pour les insectes

La mesure montre une certaine efficacité au regard de l'installation et du maintien (notamment entre 2020 et 2021) du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et du Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) sur la partie la plus humide.

3.11.3 Résultats sur le fonctionnement hydraulique

Les parcelles 7A et 12B sont concernées par la suppression des drains. Seule la parcelle 7A est présentée dans cette section, la parcelle 12B étant en effet connectée à la parcelle 12C. La continuité hydraulique entre ces deux entités a été étudiée dans le paragraphe détaillant la mesure compensatoire MC10.

Les différents sondages réalisés sur le secteur 7A révèlent une hydromorphie bien marquée permettant de conclure à la présence d'une zone humide. Les sondages sont présentés dans le tableau page suivante.

Secteur 7A:

Le secteur 7A est positionné en bas de pente à proximité du ruisseau de la Farinelais. Un fossé longe le nord de cette parcelle. Une mare est située le long de la haie en limite sud du secteur de la mesure compensatoire.

En 2020, 2 nouveaux points de suivi ont été positionnés sur la partie nord du secteur. L'ensemble des 6 sondages a été investigué en 2021.

- Hydrologie

Le secteur est longé au nord par un fossé en eau lors de la sortie du 22 avril 2021. La lame d'eau était modérée (5-10 cm). Le cours d'eau ne semble pas avoir engendré de débordement lors de l'hiver, aucune laisse de crue n'ayant été observée. Les berges ne semblent pas avoir subi de phénomènes d'érosion.

On notera également que la mare au sud est pleine mais aucun écoulement n'a été observé lors des prospections. De plus, l'exploitant a installé un système pour abreuver ses bêtes.







Fossé nord en eau

Tableau 76 : description des sondages réalisés sur le secteur MC12

Profondeur en cm	7A_1	7A_2	7A_3	7A_4	7A_5	7A_6
0-10						
10-20	g	g	g	g	g	
20-30						
30-40	g	g	g	g	g	g
40-50						
50-60						
60-70	g		g			
70-80		g		g	g	g
80-90						
90-100						
100-110						
Classe d'hydromorphie GEPPA	V b	V b	V b	V b	V b	V b
Sol de zone humide	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

rionzon « sain » g rionzon redoxique keius
--

CARTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI HYDRAULIQUE 2021 - 7A - MC12 MC 10-T1-12 : Traveus hydrauliques · · · · Drains supprimés (2100) Feet sartegraphique: KBI - Gribophotographie

Figure 109 : Synthèse du suivi hydraulique de la parcelle 7A

-Pédologie

L'ensemble des 6 sondages réalisés au sein de cette mesure compensatoire présentent des caractéristiques de zones humides. Les sondages sont classés dans les catégories V b.

L'étude pédologique du secteur montre une homogénéité des sols avec une apparition plus tardive des traits rédoxique au niveau du sondage 7A_6. Lorsque les sondages présentent des traits rédoxique dès la surface, 7A_6 n'en voit les premières traces qu'à une quinzaine de centimètre de profondeur. Ce décalage permet toutefois un classement en catégorie V b, les traces se prolongeant jusqu'à 90 cm de profondeur.

Le sondage 7A_1 a fait l'objet d'un refus à 75 cm de profondeur. La distinction entre catégorie V a et V b se fait si les traces rédoxiques s'estompent voire disparaissent entre 50 et 80 cm. La position de ce sondage, au point bas de la parcelle, et les caractéristiques des autres sondages, couplées au fait que les traces se renforcent en profondeur permettent de justifier le classement en catégorie V b.



Sondage 7A 1

• Conclusion sur la parcelle 7A

Les caractéristiques de la zone humide en place lui permettent un bon fonctionnement et les apports en eau variés assurent sa pérennité. L'hydromorphie des sols évolue selon la quantité d'eau reçu lors des hivers. Les hivers les plus pluvieux seront favorables au développement de la zone humide, les plus secs limiteront l'expansion de la végétation. Le secteur 7A présente en effet de nombreuses espèces inféodées aux milieux humides, notamment en partie sud.

Il n'est pas prévu de mesures correctives sur ce secteur.

3.11.4 Evaluation des fonctionnalités assurées par les mesures compensatoires

Le tableau en Annexe 4.3, page 232, présente la notation attribuée aux différentes fonctionnalités assurées par la zone humide de la mesure MC12.

Tableau 77 : tableau de notation des fonctionnalités assurées par la zone humide de la parcelle 7A

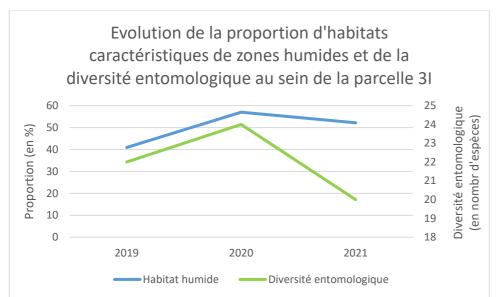
Thématique	Critère étudié	7A
se	Soutien naturel d'étiage	3
aulique	Régulation naturelle des crues	2
Fonctions hydrauliques	Ralentissement des ruissellements	2
onction	Stockage des eaux de surfaces	2
Д	Recharge des nappes	3
	Note hydraulique	12
Fonctions épuratrices	Régulation des nutriments	2
Fonc épura	Interception des Matière En Suspension (MES)	2
No	ote biogéochimique	4
dnes	Corridor écologique	2
iologi	Support de biodiversité	3
Fonctions biologiques	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1
Fonc	Stockage de carbone	1
	Note biologique	7
	Note Globale	23
Evolut	+1	
Evolut	=	

La suppression des drains permet un écoulement ralentit de l'eau dans la matrice des sols. Ceci permet à la fois de recharger les nappes de façon plus efficace et de soutenir le débit du cours d'eau lors des étiages. De plus, la végétation bénéficie également de cette eau accessible.

3.11.5 Bilan du suivi 2019-2021 OCCUPATION DU SOL - MC12 - 7A Rua OCCUPATION DU SOL - MC12 - 2020 UC 17: Towns tyrining on MC 17: Town tytoriges Proce relevable (SAME - 52.) 1 COR - 36.0: Procedure (SAME - 52.4 / SSR - 37.2) The procede (SAME - 54.4 / SSR - 37.2) Profes recolographic (SARE - 52-22 - 5228 - 38-20), Profes largeston (SARE - 52-21 - 5228 - 38-20), Profes largeston (SARE - 52-81 - 5228 - 28-20) Perio lugistite carete receinable 2040 (0.41 (0.8 37) The priorie (0.80) in (0.0 ar.); COCUPATION DU SOL - MC12 -2021

Figure 110 : Evolution de l'occupation du sol de la parcelle 7A entre 2019 (en haut à gauche), 2020 (en haut à droite) et 2021 (en bas)

THE GOT IT SE BRIDE HERBERT PROPERTY AND ASSESSED.



Depuis la reconversion de la parcelle 2E agricole en prairie, elle représente un milieu prairial naturel : en 2019 elle correspondait à une prairie mésophile assez diversifiée, de même qu'en 2021. Cette prairie représente donc un habitat stable dans le temps.

Il convient de poursuivre la gestion actuellement en place (fauche ou pâturage), en diminuant cependant la pression de pâturage qui est trop conséquente.

Figure 111 : Bilan du suivi de la parcelle 7A entre 2019, 2020 et 2021

3.11.6 Conclusions sur la mesure MC 12

La suppression du drainage au sein de la parcelle 7A s'avère efficace pour restaurer le caractère humide sur une partie de la parcelle. Cette nouvelle année de suivi confirme l'évolution favorable du site, que ce soit du point de vue floristique, entomologique ou hydraulique, bien que la richesse entomologique ait diminuée du fait de l'intensité du pâturage.

De ce fait, il est préconisé de diminuer la pression de pâturage mise en place au sein de la parcelle.

Pour rappel, cette mesure MC12 a été mise en place pour compenser la destruction de 15,6 ha de zones humides dans le cadre du projet routier de déviation de Bouvron (d'autres mesures viennent compléter la compensation). Cette mesure consistait à recréer 2,7 ha de zones humides au sein du bassin versant de la Farinelais. En 2021, approximativement 6 792 m² (soit environ 0,7 ha) présentent un caractère humide, ce qui représente environ 25,1 % de l'objectif initial. En cumulant les deux parcelles concernées par cette mesure (la parcelle 7A mais aussi la parcelle 12B, comptabilisée dans la mesure MC10), environ 7 755 m² d'habitat à caractère humide a été mis en évidence, représentant 28,7 % de l'objectif envisagé.

Dans le cadre d'autres mesures compensatoires faisant l'objet d'un suivi depuis 2019, certaines parcelles ont vu se développer des habitats à caractère humide. C'est le cas des parcelles suivantes :

- 18G et 18L de la mesure MC02 (les parcelles 18C et 18N étant exclues du calcul dans la mesure où il s'agit de préservation/valorisation d'habitats existants),
- 18H de la mesure MC04,
- 3E de la mesure MC06,
- 1B, 1Z, 9A, 9F, 12A et 15A de la mesure MC07,
- 15M, 9E, 7D, 7H et 7K de la mesure MC09,
- 3F, 12B, 12C et 15B de la mesure MC10,
- 31 de la mesure MC11.

De ce fait, en additionnant l'ensemble des surfaces de milieux à caractère humide répertoriées en 2021 au sein des parcelles de la MC12 et des autres parcelles précitées, 111 886 m² ont été cartographiés en 2021, ce qui représente 414,4 % de l'objectif initial envisagé dans le cadre de la mesure MC12 de suppression du drainage.



4 CONCLUSION

Les mesures compensatoires suivies en 2021 sont dans l'ensemble efficaces et fonctionnelles pour la faune et la flore :

- Les deux parcelles de mouillères (MAO4) jouent leur rôle de site de reproduction pour les amphibiens. La végétation caractéristique de zones humides devient de plus en plus typique, tandis que les diversités batrachologique et odonatologique sont relativement stables et sont conditionnées par la durée de mise en eau des milieux : plus les mouillères sont longtemps en eau dans la saison et plus la richesse spécifique fréquentant ces sites de reproduction est importante. Ainsi, au vu de cet élément, la mouillère 18A est plus fonctionnelle que la mouillère 18B, qui nécessiterait des interventions pour une meilleure mise en eau du milieu.
- Concernant la gestion/création de mégaphorbiaies (MCO2), les habitats en place sont à priori stables dans le temps, avec une bonne diversité des espèces hygrophiles caractéristiques des mégaphorbiaies, avec néanmoins le développement de prairies mésohygrophiles en partie topographiquement hautes et une surveillance à apporter aux végétations arbustives en marge des sites.
- Les parcelles de la mesure de reconversion/création de boisements alluviaux (MCO4) voient leurs végétations marquées par la présence d'espèces hygrophiles caractéristiques de milieux humides, qui avec le temps vont tendre vers des communautés végétales typiques des boisements alluviaux via le phénomène de succession écologique. Une attention est néanmoins à apporter concernant la possible fermeture des milieux par des fourrés non humides.
- La création de haies bocagères (MC05) est un succès à hauteur de 75% de l'objectif envisagé initialement, avec près de 3 000 mètres linéaires plantés dont les arbres et arbustes vont se développer avec le temps, et seront complétés par davantage de plantations de haies pour atteindre l'objectif présenté dans la fiche mesure ainsi que par le remplacement des individus morts au niveau des haies les moins abouties.
- Les parcelles de cultures reconverties en prairies naturelles (MC06) ont vu se développer des communautés végétales mésophiles (à l'exception de la parcelle 3E qui présente une prairie humide eutrophe à végétation hygrophile), attestant du succès de l'objectif quantitatif de la mesure (plus de 91% de réussite) et de l'objectif qualitatif qui est en bonne voie.
- La réussite de la restauration/extension de prairies naturelles humides (MC07) est plutôt mitigée selon les parcelles, avec des parcelles au sein desquelles ont vu se développer des prairies à caractère humide bien marqué, d'autres parcelles pour lesquelles un développement partiel de prairies mésohygrophiles à hygrophiles (qui auront tendance à évoluer vers des prairies humides) a été observé, tandis que certaines parcelles n'ont pas vu se développer de prairies naturelles humides, avec l'identification de prairies récemment semées et/ou avec une végétation mésophile comprenant beaucoup d'espèces rudérales.
- Les aménagements mis en place en faveur des reptiles (MC08) semblent favorables avec l'observation des 5 espèces contactées au cours des études préalables au projet de déviation de Bouvron. L'efficacité des micro-habitats créés est néanmoins variable selon leur proximité aux éléments paysagers propices à l'herpétofaune (cours d'eau, lisière boisée, haie

bocagère, etc.), les andains et sites de pontes éloignés de ces milieux ayant fait l'objet de très peu voir aucune observation de spécimens.

- La mesure de renforcement des bandes enherbées au bord des cours d'eau (MC09) est efficace sur la totalité des parcelles concernées, avec l'observation de milieux à caractère humide plus ou moins marqué pour certains sites. Ces bandes, essentiellement situées en continuité de prairies (à l'exception des deux parcelles 15M et 15N en bordure de cultures), permettent ainsi de renforcer les fonctionnalités de la matrice bocagère pour la faune, et de reconstituer certaines fonctionnalités des zones humides.
- Les travaux hydrauliques effectués dans le cadre des mesures liées à la restauration de zones humides (MC10), à la création de noues (MC11) et à la suppression du drainage (MC12) ont permis le développement de communautés végétales typiques des sols humides dans des proportions plus ou moins importantes selon les parcelles. Dans l'ensemble, les parcelles de ces mesures assurent aujourd'hui un rôle hydraulique et biologique important, notamment grâce à la formation de mosaïques d'habitats favorables à l'expression d'une riche diversité floristique et au développement de l'entomofaune (excepté pour la parcelle 31 de la MC12, où une diminution de la richesse entomologique a été mise en évidence, en lien avec la trop grande pression de pâturage exercé).

Bilan du suivi 2019-2021

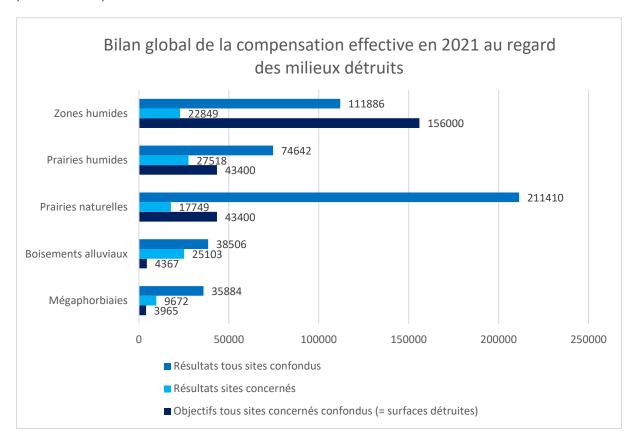


De manière générale, on remarque que les surfaces des habitats de type mégaphorbiaies, boisements alluviaux (présents et en devenir), prairies naturelles, prairies humides et milieux caractéristiques de zones humides ont augmenté entre la première année de suivi en 2019 et la deuxième année de suivi en 2021 (ou troisième année de suivi pour les mesures MC10, MC11 et MC12, aussi investiguées en 2020). Mise à part les prairies naturelles, on observe que les surfaces des habitats ont plus que doublé entre 2019 et 2021.

Les milieux de mégaphorbiaies et de boisements alluviaux ont évolué de manière quasiment identique, du fait de la prise en compte des mégaphorbiaies dans le calcul des surfaces des boisements alluviaux, s'agissant de milieux boisés humides en devenir.

Les prairies naturelles constituent l'habitat le plus représenté au sein des sites compensatoires, ce qui est dû au fait qu'en 2019 il s'agissait d'ores-et-déjà de l'habitat le plus important ainsi que du fait de la prise en compte des prairies humides dans le calcul des surfaces des prairies naturelles.

Concernant les zones humides, on observe une augmentation significative des surfaces d'habitats caractéristiques de milieux humides, passant de 45 015 m² en 2019 à 111 886 m² en 2021, ce qui représente une augmentation de l'ordre de près de +150 % de zones humides au sein des parcelles compensatoires toutes confondues.



On remarque que les surfaces détruites ont pour la majorité été compensées, mise à part pour les zones humides, dont 111 886 m² ont été recréés contre 156 000 m² détruits ce qui représente 71,7% de compensation effective au regard de la surface détruite. Ainsi, les surfaces de prairies humides, de prairies naturelles, de boisements alluviaux et de mégaphorbiaies détruites ont été compensées avec succès, notamment pour ces deux derniers types d'habitats pour lesquels la compensation a directement été assurée par les sites concernés par les mesures (en ne considérant que les sites de la MC02 pour les mégaphorbiaies et les sites de la MC04 pour les boisements alluviaux), comparés aux prairies humides et aux prairies naturelles pour lesquelles la compensation est atteinte en considérant l'ensemble des milieux prairiaux recréés au sein des différentes mesures.

De ce fait, l'objectif de zéro perte nette de biodiversité est atteint dans le cadre du projet de déviation de Bouvron, excepté pour les zones humides, c'est pourquoi il a été initié une recherche de sites compensatoires complémentaires dans le cadre de la mesure MC07 (restauration/extension de prairies naturelles humides).

Tableau 78 : Tableau de synthèse des mesures compensatoires

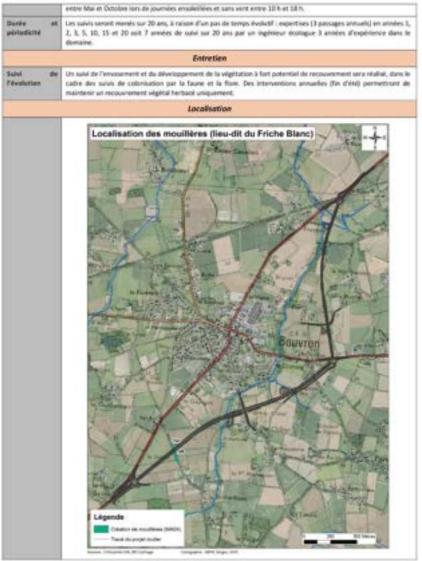
			Surface	Mesures réalisées		Mesures fonctionnelles en 2021		Mesures non fonctionnelles en 2021		
Mesure	Code	Parcelles concernées	initialement prévue	Parcelles	%	Parcelles	% (par rapport aux mesures réalisées)	Parcelles	Commentaires	Préconisations
Création de mouillères	MA04	18A et 18B	3 000 m²	18A 18B	100 %	18A	50 %	18B	Parcelle asséchée de manière précoce (dès avril).	Réouverture du milieu par une intervention sur la végétation côté ouest (côté mesure 18L) ainsi qu'un curage et un reprofilage de la berge côté ouest.
Gestion et création de mégaphorbiaies	MC02	18C, 18F, 18G, 18L, 18N	27 000 m²	18C 18N 18F 18G 18L	100 %	18C 18N 18F 18G 18L	62,3%	/	Développement de prairies mésophiles en parties topographiquement hautes au sein des parcelles 18F, 18G et 18N. Développement de zones de fourrés/roncier au sein de la parcelle 18C.	Une intervention spécifique sur le roncier et le fourré mésophile de la parcelle 18C, ainsi que sur le fourré humide de la parcelle 18N est à envisager pour limiter leur développement; Gestion par fauche (une fauche automnale tous les 3 ans avec exportation) ou par pâturage (en fin de saison, sur une période de 1 à 2 semaines avec une assez forte pression de pâturage) au sein des parcelles; Mesure correctrice possible sur la mare existante entre les parcelles 18B et 18L.
Reconversion de peupleraies en boisement alluvial, ou leur création	MC04	13A, 14A, 16A, 18H	3,96 ha	13A 14A 16A 18H	100 %	13A 14A 16A 18H	63,4 %	/	Végétation en cours d'évolution vers des mégaphorbiaies pour 14A et 18H. Habitat particulièrement long à se développer.	Aucune intervention préconisée étant donné le laps de temps nécessaire au développement d'un boisement : laisser faire la succession écologique.
Création de réseaux de haies bocagères	MC05	Répartis sur 15 à 20 parcelles	3 899 ml	/	70 %	/	75,5 %	/	/	Remplacement des individus morts au niveau des haies ayant un % de réussite inférieur à 75 % (haies 11A, 1K sud, 21, 2J, 3H et 3K. Poursuivre la plantation de haies bocagères pour atteindre l'objectif de 3 899 mL.
Reconversion de terres cultivées en prairies naturelles	MC06	2E, 3D, 3E	19 396 m²	2E 3D 3E	100 %	2E 3D 3E	91,5 %	/	/	Poursuivre la gestion actuellement en place (fauche tardive avec exportation); Apporter une attention particulière sur la parcelle 3E vis-à-vis du développement des formations d'Orties et du niveau trophique de la parcelle (envisager un système privilégiant la fauche avec export pendant quelques années pour diminuer le niveau trophique, surveiller la fertilisation); Surveiller la présence de la végétation en bordure des prairies (développement potentiel de zones de fourrés en périphérie des sites).
Restauration/extension de prairies naturelles humides	MC07	1A, 1B, 1Z, 3C, 9A, 9B, 9F, 10A, 12A, 15A	139 000 m²	1A, 1B 1Z, 3C 9A, 9B 9F, 12A 15A	95 % (145 000 m²)	1Z, 9F, 15A, 1B, 9A, 12A	19,8 %	1A 3C 9B	1A correspond à une prairie naturelle mésophile; 3C et 9B sont des prairies récemment semées donc ne pouvant être qualifiées de naturelles pour le moment.	Poursuivre la gestion actuellement en place (fauche tardive avec exportation ou pâturage en fin de saison) ; Parcelle 1Z à faucher plus tôt dans la saison ; Enclencher une recherche de sites compensatoires complémentaires.
Création d'habitats, d'andains et de corridors à petite faune	MC08	14 sites	14 lieux ponctuels	13 sites	100 %	5 andains, 8 sites de pontes	100 %	/	/	Entretien des accès aux andains et sites de ponte pour le maintien d'un bon ensoleillement et pour l'accès des futurs suivis ; Maintien d'une clairière au sud-est de la parcelle 18H (de la MCO4).

Mesure Code Parcelles concernées		Surface	Mesures réalisées		Mesures fonctionnelles en 2021		Mesures non fonctionnelles en 2021			
	initialement prévue	Parcelles	%	Parcelles	% (par rapport aux mesures réalisées)	Parcelles	Commentaires	Préconisations		
Renforcement des bandes enherbées au bord des cours d'eau	MC09	20 sites	20 parcelles de long des cours d'eau	16 sites	80 %	7H, 7K, 7M, 9E, 15M et 7D, 15N, 13B, 2D, 1N, 7C, 7F, 7G, 7I, 9C et 9D	80 %	/	/	Poursuivre la gestion actuellement en place (fauche ou pâturage).
Restauration de zones humides	MC10	3F, 12C, 15B	1,60 ha	3F 12C 15B	100 %	3F 12C 15B	74,5 %	/	/	Maintien de la gestion actuelle (par fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.
Création de noues	MC11	3I, 1M, 14C, 14D	3,30 ha	31	70 %	31	30,8 %	/	/	Maintien de la gestion actuelle (par fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.
Suppression du drainage	MC12	7A, 12B	2,7 ha	7A	80 %	7A	25,1 %	/	/	Maintien de la gestion actuelle (par fauche mécanisée tardive avec exportation tous les 3 à 5 ans en fonction de l'évolution de la végétation ligneuse.



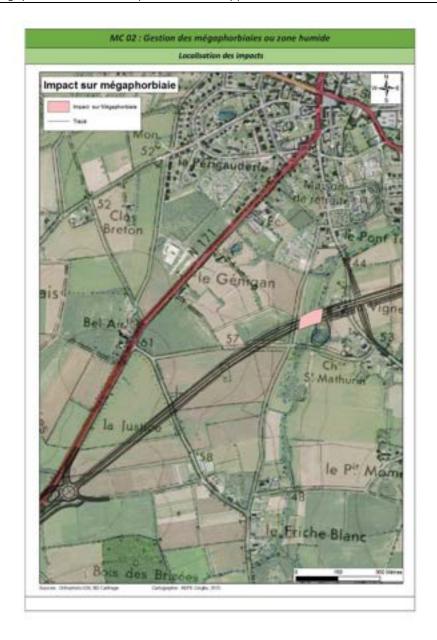
4.1 Annexe 1 : Fiche presentant les mesures ERC issues du dossier de derogation à la protection des especes et du dossier loi sur l'eau

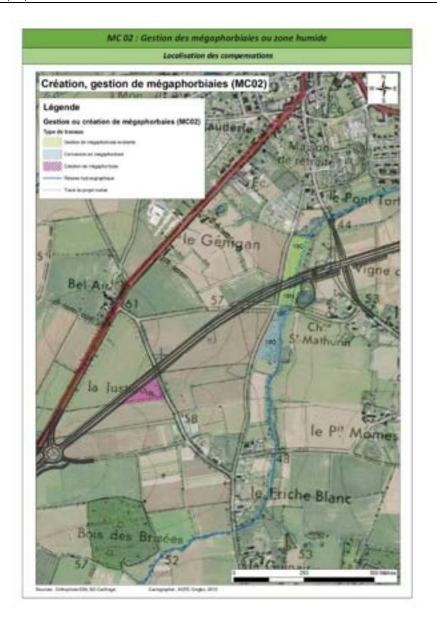




	Généralités					
Objectifs.	Redaurer des Fonctionnalités en termes de blodiversité en convertisant les propiersies e majaphorbiese. Processition et entretien à long serves de resteux humides remanquables (averables au développement d'une vigitation fouvable à l'azimentation voire le reproduction de nombreuses expéces animales.					
Eléments visés per la mesure	Doctor + CNPN +) Electronistics d'habitat benestres (chasse, tiverrage) pour les Amphibiers ; fectuaristics de soine de chans pour les Chinquines; Jane refuge pour de ministresses expéses animales (manctes, Rapélies, Chasse, Marrenflines) ; Doctor + Lot sur l'Esur ; compensation de soines humbles, de fonctionnalités hydrauliques et de bindiversible					
Burlaces débuites	\$ 965 of de mégaphorbiale sous l'emprise du projet à compenses.					
Lecalisation des surfaces system	3 parcelles, qui sont toules propriétés de l'Etet, recueillent une mesure de compensation aux impacts du projet : Fascelles en commercion de peupleraise pour un total de 3 437 m² 2. Identifiant : 181 Parcelle d'une surface de 2 143 m² 3. Identifiant : 181 Parcelle d'une surface de 7 954 m² Passelle en cotation : 3. Identifiant : 181 Parcelle d'une surface de 6 229 m² inclusit une mare existante Soit un satio de compensation de 1,9 pour 1. De plus, 2 Parcelles en gerroon sur mégaphorbisées existances pour un total de 9 856 m² : 1. Identifiant : 181 Parcelle d'une surface de 8 339 m² 2. Identifiant : 181 Parcelle d'une surface de 3 377 m² Ces 2 dermières parcelles er lettreret pas dans le calcul des surfaces compensées dans la mesure où il s'agit de préservation/véloriusion d'habitats existams.					
Corrections required galaxies	Vigótetion inflodule aux zones humides qui attaint souvent plus d'un mêtre de hauteur, avec un recoverement important par un petit numbre d'expéces. Elle se développe sur la partie supérheure des terges des sours d'aux, un lisière de footts humides, dans les praintes higraphies en absence d'actions anthrogiques et parfois dans les proglémairs à gestion entenoise. La taille et le forme de cot flabitat varient donc du Sinàuine sur de courtes distances à de grandes internalises parallels. Les plantes saraitérreliques des mégaphorhiores sent pour le plupart des disonalitérais sent pour les pluparts des disonalitérais pacales très dynamiques.					
	Modalités techniques pour les parcelles en gestion					
ttat initial de l'ensironnement Phasage des	Il s'agit de déterminer l'état des strains herbacks, arbustine et arborés, d'évaluer les modelités d'abstage en fonction des contraints éventuelles de conservation du sol et de la végitation existante, et d'évaluer les beseins de modification des amériagements hybrauliques du site (floses, etc.). L'abpectif est lui de ne réaliser aucurs tisseus mais bien de préserver se secteur et de l'étendre.					
travaux	La partie conservée sera pôtunée par les chevious, ovins.					
Wightanion Inclusion	Ce type d'habitat se compose d'une végitation d'aspect luxuriant et à fonsion importante. Sur le setteur d'étude, il s'apit principalement de mégaphorbiaine autrophes à Elmanthe sufrande (Elmanthe cocata). Les expéces calacteristiques sont : Demanthe cocata, d'apatietum cannatinum, Angelica sylvechti, Pilipendula ulmania, Graium polumin, Epitabum tinsusum, Scrophulono suriculata, Stachys poluetra, Lythrum salicanos.					
	Modelités techniques pour les parcelles en création conversion					
Principes	Il s'y aura pas de tramifert de soi et les graines accord issues d'autres mégaphorbisies. La technique est simple guisqu'elle consiste à faucher un couvert herbacé niche en expéres au moment où le maximum de plantes a fouctifis. Il s'agit ensuite d'exponter le produit de fauche, composé de graines et de débris vigittaux divers, pour finséement le disporair ser un espece que l'en souhaits enrichet. Es l'auque du bord, methode a fuel ses previous filses des opérations de rantauvation fonologique. Elle a permis la rélation duction d'expéres infériebles aux pelauses siches et l'augmentation de la rehesse spécifique de friches part sultanaires. Cans le can présent, il s'agit de favoriser le déveriappement d'une végétation typique de mégaphorbaire par transfert de foir leux de mégaphorbaire existentes (parçaires 18C notamment, ou parcelle sous point d'inventaire flooristique 318).					

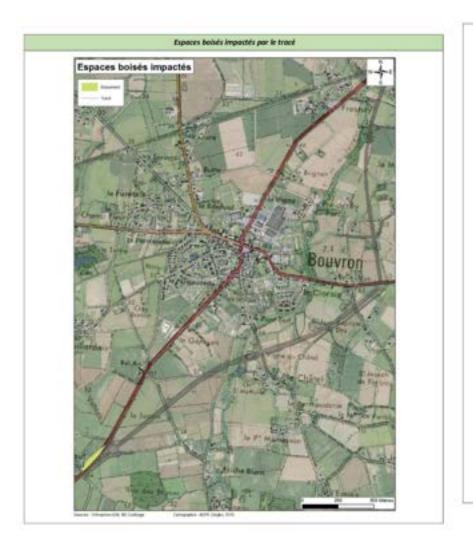
Phengy Set travpus	Deux périodes de fauche permetirent de nécolter les semences et favoriserent la formation d'une littère de hipse pones humides, le phasage des transas est le saissent; 1. Secande quinquine de juns, première fauche des parcelles » donneuses », les foins seront stockés en grange, étalés; 2. Framière quinquine de suptembre, préparation superficielle des sois à la herse notative, eu ristairant des sois en place; 3. Seconde fouche pois épondage des produits des 2 fauches sur les paraelles « récessuses ». Les fands de grange senient faiturés pour pécupière toutes les granges anient faiturés pour pécupière toutes les granges. Enoutes, les paroches servent généres par palunage, comme les autres parcelles mise en gestion conservatoire (18C et 18M).
	Sulvi et évaluation
Princips	It right de suivre et d'évaluer la préservation du milieu, mesures prises sur plusieurs appets : U. Succès de la préservation du milieu par le pâturage; Qualité du site : diversité végétale et animale, elimentation en auu et fonctionnement hydraulique de la pont humide.
Minda the	inventaires et expertites par un tortariole phytosmivilague sur les parcelles : évaluation de l'étal de comervation et de la reporté de l'habitat sociari, vérification de la précence des expéces de plantes indicatrices, évaluation de le dynamique d'évolution, cartagraphie de l'habitat. Le suiul flantilique sera indisé en 3 parcages en période de floration de la majorité des expéces suril et fin mai, et juillet. Il s'agins notamment de vérifier la présence d'une strate historite tipolique (l'anne all., Eupotonium connations, Angelica spivishis, Filipendule alimente, Epifoblium hississes Scraphuleite auriculate. Socrèps poliutris et l'Ahrum solitarie). Le suini du proplement d'insextes (Odonates et Lépifopaliers notamment) sera réalisé annuellement. La période
Durás et	là plus propice pour les prospections le situe entre Moi et Octobre lars de journées ensoleillées et sans vent entre 30 h et 18 h. Les salvis secont menés sur 20 ans, à naisse d'un pas de temps évaludif : expertises (3 passages annuels) en
periodiche	amées 1, 3, 5, 20, 25 et 20 ans set 6 années de suis sur 22 ans. Entretien et modalité de gestion
Principes	Vigitations associates aux furtits alluviales dont often provent former les liuliers ou les clainières. Elles s'innaisent dans la dynamique forestidre en se développant dans les prairies lumitides inexploitées et précédent l'arrivée des végétations (igneuses: Malutat très sensitife aux practiques agricoles (fauche et pâturage), qui régresse alors rapidement vers une graines il la pression poi importante.
Restauration	En cas de présence de végitation ligreune (arbres et arbusteri) su sein de mégaphorbiaire : l'objectif sera elers d'abetire et exporter hors de la pariolle l'emorable des ligreux, à l'exception de crus présentant un intrôt avèré pour l'accord de la faure (arbres à cavités notiamment) qui peuvent étre localement comervés sous flume d'arbres issilies units. En cas de dégradation de fonctionnement hydraulique (finale, de dischage, notamment en cas d'arcienne peoplerant) instauration hydraulique aver lieuxiliage des foncés de drainage.
fotostien.	Fauche avec expertation tous les 3 à 5 ars, selon le rolesse de pousse de la végétation ligneuse pour limiter le développement des ligneux et notationnet d'expéries comme les caules et les héres. Mattre en place une rotation de l'amerisen des pariorles conventies pour ne pas van l'antégralée des mégaphoritaines l'auchées la même année.

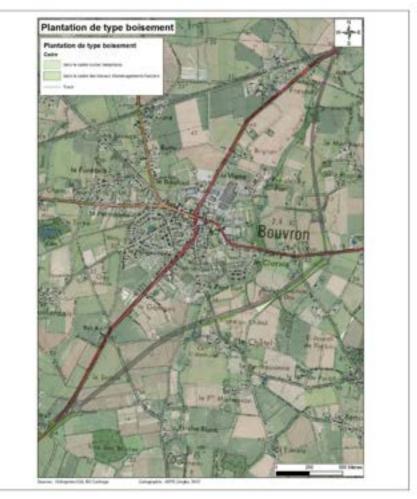




	MC 03: Création de boisements compensatoires
	Généralités
Objectifs	Restaurer des fonctionnalités en termes de biodiversité jointoiré, faire en certe que les bolsaments ami recréés permettent, terme, d'être des « défecteurs » vis-à-uls de l'aufaure, des chroppières.
Dimento utato per la messere	Descret + CMR+: - Restauration d'habitat terrestres (shaces, Nivernage) pour les Amphiblens, Disceptines) - Zone reflage pour de nomieranes replose animales (insentes, Reptiles, Olsseux, Mannollines).
Surfaces Impectives	5.136 m² de bosament directionent saus l'emprise du projet à compenser.
terplanten des surfaces orbites	 Dens le cadre des emprises de tracé à l'aight de délaisais entre fentelles d'une surface totale de 15 525 m². Dans le cadre des annéresgements fonciers le surface est de 6 546 m², è l'aight de secteurs ne présentant pas d'orient spécule. Soit un-total de 22 173 m². Ration de création objectif qualité équivelente ou plus : 4.1 pour 1.
Carpetelristiques	Les boluments détruits sont de qualité très mayenne, ils ne sint pas replatés. Ausune gerties, sylvisse ou de nothique
galespeakers	s'est effectul sur les parcelles consernées.
	Mudalités techniques
But initial de l'environment	Contains de ces bolsements drant our merions, un veillers ions de la mose on place de celui ol à conserver une épaisseur de terre régistale sufficient y pour assurer le bon développement des végistales.
Manage des Versaus	That I - Décompartage (QVI Vágosa des plantations sur merions ou sur ancien forman agricore un décompartage des sois sera assuré sur une profondeur de 60cm, par un passage croisé de dant de ripper ou si non possible à la pelle mécanique munies de dents de 40 un par réglage dit » à la retinacion » (sus des merions). Bisque 2 - Plantation Sur pullinge bindégradiéle site sura réalisée antre novembre et avril.
Vigitalian ke kucia	Eve vilagit pas-de-ordation ou récodation de bosement fairerier au sens optivaire du terren. Les explore utilisées sont insure de la late utilisées dans le cadre de replantation des hance. (Auto-arbeite). Débite présent dé (Quervas reducit provenance : QR0180 Nord-Oursi. Débite présent débit quartier provenance : QR0180 Nord-Oursi. Bouleau présent débite profession : BRTLE SE PROLES Guest, Bouleau pobleccent (Betuin provenance : QR180 Nord-Oursi. Frantière (Priparie tremula) provenance : BRTLE SE PROLES Guest, Bouleau pobleccent (Betuin profession : BRTLE SE PROLES Guest, Chine (Capris désire) provenance : QR180 Sesso. Chine (Capris désire) provenance : QR180 Sesso. Chine (Lauris (Provou avien) provenance : GR180 Guest, Adminier (Provou avien) provenance : RNYSE Sessos. Chine (Lauris (Provou avien) provenance : RNYSE Sessos. Consider (Carris (Provou avien) provenance : RNYSE Sessos. Cons
	Sulvi et évaluation
Principe	E Capit de suivre et d'évaluer le soupe des mesures prives sur plusieurs assents.
	and with the product to a stream, by possible and products between the Sandard Schools of Sandard Schools

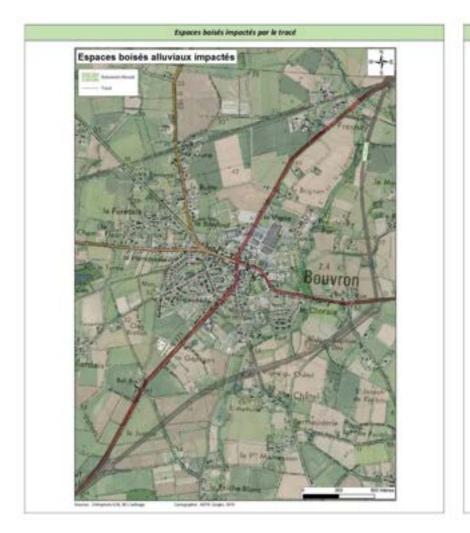
	MC 03: Création de boisements compensatoires
	 Qualité du pite diservité algébile réponse à la problématique de combin.
Dunie et périodiche	ico suivo seront monés sur 20 ans, à raison d'un pas de temps évaluté : expertises (à pasages annues) en années (, 3, 5, 10, 15 et 20 ans sot 6 années de suivi sur 20 ans,
	Entretien et modalité de gestion
Principan	Pour le gestion des bovernents le principe de non-intervention est précional. Soul des interventions pointsurées pourrant permettre de réguler la végitation, apparition éventuelle d'equisses indigénes ou d'expécies involves.
Medelhás techniques	Afin de l'accesser la bisetiven des produits phytosestentes à criter, plusieurs principes de gentiens servent respectés. Pas d'utilisation des produits phytosestationes, afin de ne pas atteiner la quelité du relieu. Mainten du locs mont et det « acteurs habitats» y pour la faure suprospique et pour le respetage de la existiere opprisque Las arbers norms nu princi (chandelle) provent former des gibre foncerés à des expéries d'obcases et de cheuves-comis arboricoles. Ouverhores de claimitére au saine du bisjamment ju surface sufficientes) qui permettent le développement d'expécus inféculées aux militais deventes de sont injudiquitires de la comme entrellem plus en institu régular par définances fluorestères aux l'appliquitires. Or type d'habitat nécesoire un entrellem plus en institu régular par définances fluorestères en expertation des produits de fauches tous les 8.2.5 ans afin d'aviter la colonisation par les figures.

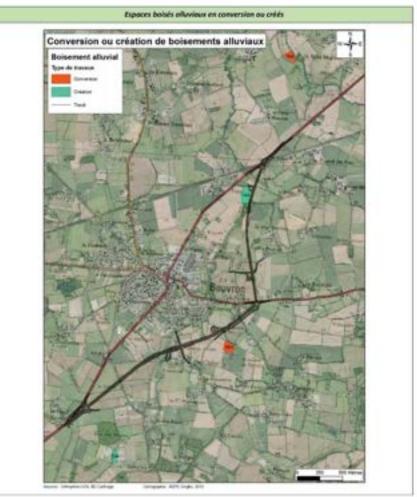




Eldments viols per De la messere De De Terres detroutes de	Nature des fanctionnatiles en termes de Biodivercité en convertivant les peuplesaies en bollaments alluntaus. Holisonet CNPN v : Redisonation d'habitat tempires bitesse, hummagn) pour les Amphiblores ; Tant réfage pour de nombreuses injoites animales (involves, Applies, Oberaus, Miermélhres) ; Insier e Lai sur l'Eure : compensation de acres humbles, de l'encétionnatites hydraullague et de biodiversité 26T m² de bollament alluntai directement sous l'emprise du projet à compenser, voitre perceiles : I stensifiant : LAA Parcelle d'une surface de 5 606 m² I stensifiant : LAA Parcelle d'une surface de 5 500 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 000 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 000 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 000 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 000 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 000 m² A derestiant : LAB Parcelle d'une surface de 15 00 m² parcelle en reconversure Les notat de 38 600 m² as touvaire à l'instinuer de souvair fonctionnels amplitiques, avifaute et ingétieu. Inse de création alignetif qualité deuxinaliset ou plus : 9 pour 2 • Concernant le parcelle ISA et Jibri Les pérophies sur forment des dessynthmes fonctions pas diversifies. Ce genre de suiture manageloitique employe le dérestoppement d'une strate herbeche et arfustiles en sou-boloi. Les plantations de péopliers pour majoritamement des balles aux allembés, ons protes poblament des fonctionnalists généralement dispréties par resport à leur reconverties en mégaphichesides par report à leur reconverties en mégaphichesides par report à leur reconverties en mégaphic souvaire des souves d'entre centre membres de souverne des souvernes des mégaphies par report à leur converties en mégaphic des mouves d'entre des souves d'entre des souves d'entre des souves d'entre converties en mégaphic des souves d'entre des souves d'entre des souves d'entre des souves des souves des sous à l'entre processaires en mégaphic dessires des souves d'entre des sous à		
Southern detroites 43 Southern des Grantsen créées Southern des Constantsen créées Southern Constantsen créées	Regisariation d'holistat tempines (shares, hisamagn) pour les Anghibiens; Time réligie pour de nombresses nigéties solimbles (limetres, Reptiles, Oberaux, Mismolières); restier e Lei sur l'Esser : compensation de aines humides, de l'anction Reptiles, Oberaux, Mismolières); restier de bossement alforait d'exclament sous l'empires de projet à compenser. Le destellact : LSA Paratile d'une surface de 5 006 m² 3. dentifiant : LSA Paratile d'une surface de 5 006 m² 3. dentifiant : LSA Paratile d'une surface de 8 007 m² paratile en reconvenion. 4. dentifiant : LSA Paratile d'une surface de 8 007 m² paratile en reconvenion. 4. dentifiant : LSA Paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 4. dentifiant : LSA Paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 5. dentifiant : LSA paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 6. dentifiant : LSA paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 7. dentifiant : LSA paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 8. dentifiant : LSA paratile d'une surface de 10 12 417 m² paratile en reconvenion. 9. concernant is paratile depuisation en plus : 9 pour 1 1. Concernant les paratiles (AA et 10m) 1. les paratiles des demandament d'une situate dentifiant en dentifiant en solution en course d'une sur des solutions de paratiles des demandament d'une dientifiant par report à la convenir des dentifiants par report à la convenir des destinats par report à la convenir des dentifiants par report à la convenir des dentifiants par report à la convenir des destinats des desconnes des dentifiants en convenir des dentifiants par report à la convenir des la convenir des destinats par report de la convenir des dentifiants par report des convenirs des la convenir des dentifiants par report des convenirs des destinats des desconnes des d		
Surfaces delivation 4.1 Localization des Grantsus crédes Surfaces crédes Lacalization des Grantsus crédes Surfaces delivations	26T m² de l'unisement allucial directement sous l'emprise du propri à compenser. Literatifiant : L'AA Passafie d'une surface de 5 906 m² Literatifiant : L'AA Passafie d'une surface de 5 906 m² Literatifiant : L'AA Passafie d'une surface de 15 006 m² Literatifiant : L'AA Passafie d'une surface de 18 00 m² passafie en nocomvensor A. densifiant : L'AR Passafie d'une siurface de 8 900 m² passafie en nocomvensor Les spots de 38 800 m² se trouvent à l'intérieur de rejusue fonctionnels amphitiques, perfaute et ingitique Les questions algestif qualité depositions ou plus : 9 pour 1 Concernant le passafie (AA et 1861 Les passafies persole (AA et 1861) Les passafies persole (AA et 1861		
Securitarian des Grantses crities Sections Consentitions	uebre perceiles: 1. identifiant: 1.DA Parcelle d'une surface de 5.906 m² 2. identifiant: 1.DA Parcelle d'une surface de 1.906 m² 3. identifiant: 1.DA Parcelle d'une surface de 1.900 m² 3. identifiant: 1.DA Parcelle d'une surface de 1.900 m² parcelle en necementare 4. identifiant: 1.BM Parcelle d'une surface de 1.900 m² parcelle en necementare Les total de 38 dich m² se totalent à l'une surface de 1.900 m² parcelle en necementare Les total de 38 dich m² se totalent à l'une surface de 1.9 ver 1 • Concernant le parcelle IS.A et 1.801 Les parcelles sur forment des dessociations ou plus : 9 pour 1 • Concernant le parcelle IS.A et 1.801 Les parcelles sur forment des dessociations formet des dessociations des concernants des dessociations de parcelles de developpement d'une strate herbeste et entuelles en 2001-2001, les plantations de parcelles mode ensolutionement alluies aux allonds de cours d'une, sur des sols à l'arte hegementate. Sen que convenient des forcionnafies généralement dispartelles per report à cours d'une controlles généralement dispartelles per report à		
Conscisive Hause gindrales	 Concernant la parcelle (IAA et UBI) Les peuplessurs forment des éconystèmes forcetiers paus discruités. Ce genre de suiture managéofique empérhe is développement d'une strate fembreire et effuetire en zou-boil. Les plantations de peoplem son majoritainement allules aux alluntés de cours d'eux, sur des sois à barle hagrométrie. Den que conservant en precidinfriques de cense lumidos, on remes polsament des forcionnafeits généralement alignéties per report ; 		
	allusions on prayins permanentes humales. La conversion des peoplevaies para étre obtenue per recolonisation aportante par la finer autochtone; touleible, en cos de fonc déshirotations des soits et de la ségitation (peoplesies anciennes auec combinues améliagements hydracitiques), des semis nos des plantations provient l'autres retressants. L'objectif de recisiversion étant un retion à une sons humale ouverte Concernant des perselles ESA et SAs : Il r'agré de création de bousements arbeiteur sur des paracies de sense humales.		
	Modalités techniques		
Foreignment to	8 s'agit de déterminer l'état des strates herbocie, arbustine et arbonie, d'évaluer les madalités d'obstrage (un de la parcelle DIA et ISRI) en fanction des commaistes éventuelles de conservation du soi et de la végitation minimies, et d'évaluer les lessains de madification des aménagements hydroxiques du site (finals, restauration de ruinique (IA, étr.).		
La care La car	specific de constitue de compet. promitée étage comples en l'abstrage et l'export des fûts de peopliers. Les expéces ligreruses autoritones et restrictiques des milieux allunieux (Scalus, Aulnes, Frémoi) présentes en seau-circle servet conservées, e matérial active servet conservées, en matérial attivé serve intégré aux termines humières. précode préférentielle pour les abstrages s'étend d'polit à février, afin de limiter les risques d'attentes à des aprichemes et aproduit lons, sejamment apreux. In people sur coupés servet exportais hors du ute. Les souches servet dévitainées par négrage. L'utilisation de produits limitages ser posantes. In position de l'état de dégradation des milieux, une phase de rentauration de la parceile pout être nécessaire. Pour une reservoire et fonts d'autoritée à gration resionnées, onte restauration de la perceile pout être nécessaire. Pour une reservoire des allusies à gration resionnées, onte restauration de les les pourantes des servers de la perceile. page 3 - Connection / Coletion de balancement alluviaux en sectionisation sountainée de la végitation ligreques sera providépies, à partir des exserves d'artires présentes sur la monte ou paraisse de paraisse par des arbuttes puis des artires au fit en entre cotte culomation pout être resistivement langue, il sera poutifié localement de procéder à des plantations d'artires.		

	indigénes de récotte locale, senant plantes. Ains, dans les secteurs trigingénies voire méso-hyprophises presidement formides), les arbres et arbustes préconnès en ces de plantations récessaire sont: — Arbres: Aubre glidineux (Africe glidinessé) provinges : AGEESO-Guest (on soudifices les plus formides), finême		
	common (Presiden experiency (RESIS) dentages et Val de Leire et Chine potitivo; de Chine conduct provincere (OSCISIO Send Guest, Trendris (Propules Internalis) provincere : PTRAIL desence, Bouleaus serrougates (Britis) perdicin) provincere : BFEI3 au BPEI3O Guest, Bouleaus pubrisions (Britis) pudicional provincere : BFEI3 au BPEI3O-Cocat. Arbaton: Soule sous (Bolls attractmental, Viorine states (obsumum spusius), Orine Ulumpétite (obsumum provinceres), Fusain Ellumpe (Configurat excipares).		
	Sulvi et évaluation		
Principe	Il d'agit de suvre et d'évolver le succés des Hossares prises sur plusiteurs aspects :		
	 Svezin de la colomization du pire par les molèces végétales autochtomes Suivi fauritalique circentes amphibiers Qualifie de site discretal signifies (amentation en eau et fanciliammentet) tipitiquique de la pone humide 		
Medalila	Le suivi floridique sera réolisé amuellement en 2 passages en période de florasser de la majorité des espécies : avril et join. 8 s'agins notanoment de sonifier :		
	 La présence d'une strate herhacite tipique (Canox sp., Expetimien cannetium, Angelice spirosins, Elipendule ulmanie, (présiture finistique Sinspitularie convisitées, Santhy paticetre et Lithour calisans) La salute des mismos (agresses présides) La physionomie du bolument (thérelappement d'arbres, de taille respectable, intainies régulières pour le développement de la sous-circle herhacite) 		
	Le nuive du propiement d'énectes (Discourse et Lépidoptines nutramment) sera réalisé acousélement. La période la plus propios pour les prospections se situe entre Moi et Octobre foirs de journées enseletifiées et sens vent entre 10% et 18%.		
Durés et periodistré	Lex suites served methols our 20 ans, it relians d'un pas de temps évaluité : experitans (3 passages aimunis) en années 1, 3, 5, 90, 15 et 30 ans sett 6 années de suite sur 20 ans.		
	Entretien et modelité de pestion		
Principles	Four la gestion du boisement silvalui, la principe de non-reteriorition est préconsé. Soul des interventions ponctient pour set permettre de réguler l'apparities éventuels d'aspèces indigénes et de général puis multimeir des ouvertures sein des boisements afin de diversifier les habitais présents.		
Medicités techniques	Afin de l'avertier la lissifiversité sur les boisements à criter, plusieurs principes de gestions serant respectés :		
	Pas d'utilisation des produits physiocentaires, elle de ne pas sibber la qualité du relieu. Majorité du bois mont nr des 4 orbres habitats » pour la faune approxylique et zour le recyclage de la matière organique. Les orbres monts un plué ôbsordaires provent formet des gibes finientales à des expéces d'obsesse et de témisprière arbitrations. Ouvertures de plusières au sein de ballomement qui promettent le éticologiquement d'arquiters infraedires aux milleurs ouverns, et sent notamment favoraités, aux Légidiquitères. Ce type d'habitat indonable un entretien plus les mains réguler par débressonatique pres expiontation des produits de fauches trous les d. 3), ses afin d'éviter la solonisation par les ligness.		

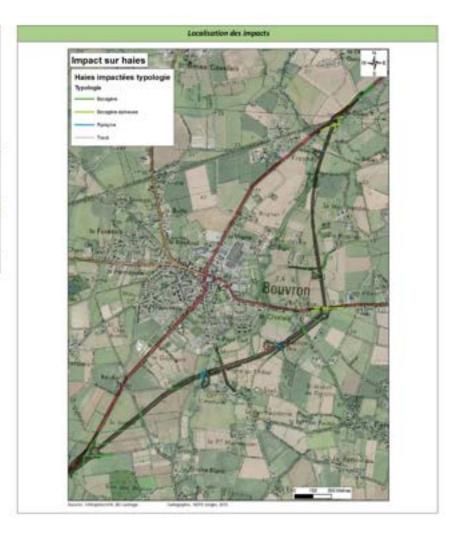


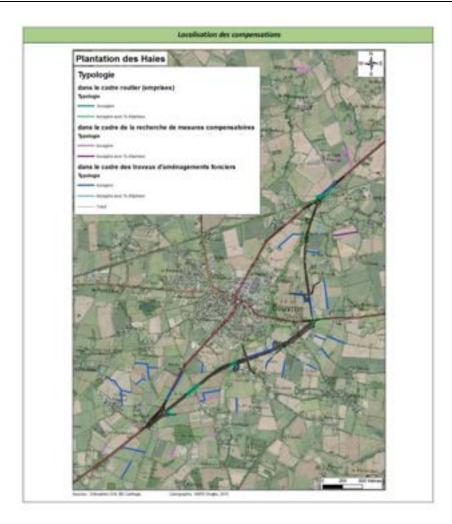


	MC 05 : Création de réseaux de haies bocugères			
Généralités				
Objectific	Renforcer point sciten un nitritau de hams bosagénes à haute saleur ésologique favorable à la bindiversité, par la plantation de hains			
Eliments viole per la melure	Docum + CNPs +: insucine (principalment meetre symmetriphages) Analyticos et reptile-(painters d'inversage, d'almeniation et de Alphasament) Olesea principalment les parametes et reptile-(painters d'inversage, d'almeniation et de reptile-(painters) Mannothers cataminent (Coophise (painters) d'alphasement, sees d'almentation, paint refuge, etc.) Docum + Loi sur l'Eau + - fanctionnaliste hydraviliques d'équitation des esus de raveallement			
Linduine dilleralli	2 598 m de haies directement sous l'emprise du projet dont : 1 821 m de haies de type lousagère pluristratifide. 612 m de haies de type lousagère pluristratifide. 817 m de haies de type lousagère pluristratifiées possidant une présence d'éprineur > 30 % et < 30 %. 817 m de haies de type dépluée.			
Unid allow codels	Data is cache motion (empriore de projet) 1 147 e de hame de type becagter pluristratifies. 20 m de hame de type becagter pluristratifies possidant une présence d'épineux > 20 % et < 30 %. Data le cache de la recherche de mesures compensatione. 3 241 m de hame de type bocagter pluristratifies possidant une présence d'épineux > 20 % et < 30 %. Four notembre de type bocagter pluristratifies possidant une présence d'épineux > 30 % et < 30 %. Four notembre dans le cache de type bocagter pluristratifiés possidant une présence d'épineux > 30 % et < 30 %. Four notembre dans le cache de type bocagter pluristratifiés. 4 15 m de hame de type bocagter pluristratifiés possidant une présence d'épineux > 50 % et < 30 %. Soit au lintal des 2 actions (hars injuseux d'aménagements finaism).			
	8118 m de hains de type bocagére pluristrathées, 8618 m de hains de type bocagére pluristrathées possident une prévince d'épineux > 30 %. Raisse cristation siteral qualité équivalente en plus hains de type bocagére pluristrathée: 2,5 pour 1 hains de type bocagére pluristrathée: 2,5 pour 1 hains de type signifies pluristrathées possidant une présence d'épineux > 30 %: 1,3 pour 1 hains de type républe. 2 pour 0			
Caracteristiques grindrales	Durs to zone d'étude, y compris dans les aines de mesures compensations et d'aminagement foncier, les hans bosagènes as composent d'une alternance d'arbres de fiscil pet, d'arbres de table moyenne, d'arbostes et de régistation basse. Elles cont généralement denses et accionn trois strates lottate arbonne, cruite arbonne, strate herbocket.			
	Modelités techniques de mise en place			
Photograph for Treesex	Law differenties stupes de l'implantation d'une hire bocagére soil presentées of-dessous. Désempactage et préparation du sel. Cette drage somaite en un taiseur sur une profondeur relativement importaine (40.5 to cnic pour l'asserte la péretterion de raines. Cétables d'un tales et/leu d'un fesse les sels conspirations de seine, il peut l'accompagner d'un faise, le création d'un tales des positions de permettre de desire les peut de la position de permettre de desire les peut de la position de la position de la position de peut de la position de la position de la position de peut de la position de la position de peut de la position de la posit			
Période d'Intervention	La pluntation des Naies deurs être réplaise à partir de la fin novembre paqu'à james. On deltora les pluntations en pérsole de pel prolongé. Sur des tersons rels humbles, il est perférable de planter en fin d'hver pour eviter les depons de pourriture. Il est par pileurs consolié de prolongé de prolonge, et de l'hver pour préparer le charatier et retamment vérifier la nature du terson et les exploses présentes à gracientes.			

Cholicides essenting	Le choix des essences repose sur les caractéristiques sulvertes :
	is a respect de la législation fonestière pour les arbres forestiers. Les quincuférisiques de sel où seront plumbles les fixes. I les equinces locoles sitigli arbrinents à produient du scribure de plantation.
	(i. Le type de tuix à creer.
	Les reserves formitieres devinant être fournies uves, un certifical de presentance et requester les caractes d'utilisation de provincances et variètés formitérats (provincance tréliquetes d'utilisation), pour les dutres expéries preparates des prépara- tocices servest financimiens, d'utilisation proposition d'une late non enthaustines.
	Cas des haires locagéres : Oriens pérfore cet l'Opercus roburil provenunce : QR03186-Monté-Ouvet.
	Oxfore require (Constant perfore) procedures: OPESOS Manuff primericale, Rouleaux semagoress (Article periodule) processions o: 8PESE eia 8PEESO-Overal,
	Society publicand District publications of pressures INVLS on INVLS Chart, Transfer (Popular Intervie) provinces or TIREO France, Onema (Organiza Intribut) provinces CRESH-Deast,
	Interior (Yourus avium) provenence: PAXSO Aspecs, Orders toucin (Quercus promotics) blen qu'en fembr de sun aire de répentition est blen implianté (uf.: SACI), Neffice (Magnitus promotics)
	 Cas des haires becagines avec dymens addité aux explores précidentes à utiliser dans une proportion de 30 % fromoliter (Promos sprepag ou distans de mettes captice en bandunc de chemis fréquents);
	Aubigine spirause (Cotinegus Inmigotal et Aubigine à un titile (Cotinegus municipie) pour ces deu majories utilisation seus réserve de déragation ou d'utilisation de plants gréfile. Égiantine des divers (Noire (Mose).
	Roose dan Italian (Bulletz Surficesun) Permining (Medica communica) 3. Cas des retrolomes
	Autor Miles (Allins glidinose) protentante (ASLISS Guest Fritos commun (Frantino exchisir) provenance : FEXISS Bestagns et Val de Loire
	Chêne pédanulé (Quenus color) provenance : QR0305-Nosé-Quest, Trembio (Pripular Instruté) provenance : FTR905-France,
	Soule blanc (Soliv office). You're manuauth (Soliv caprima).
	 Articeles: Saule rous Dalis obscineres), Vicine obier (Villamum spular), Gree champitre (Jimus minor Fusain d'Europe (Jisseymus europonus), Caudrier (Europa auellana), Endrie champitre (Apor compenhe) Commer (Serbus elementrus), Childragnier (Cardinera vesca).
	Entretien et modalité de gestion
Nation busing tree	Premières années : Tuille de formulles
	East doned l'importance des premières annères suivent le plantation pour l'avenir de la haix, une vigilace tout particulière ses apponde natamment pour le concurrence éventuelle entre vigittais et le besons en seu en période di sicherement.
	Done tadles seront realisates dans les sing promières annères suite à la plantation. Autoir entretion ne sero réalisé dès li priembre annère pate à la plantation (année le 11). Dis le seronde année suivant la plantation (%-2), une table en haut-je (arben) du par recipage (arbuites notaminent) sero engligés. Une partie des petites bronches sons laisaire au post de li hais alon de la mer des habitats de réfage et d'hiermage.
	Extration equipment:
	Une gention per recipage ou telle en haut-jet sets réalisée tous les 3 ets à 15 ens seton le développement de la haie. Li Laire sers réalisée à l'airle de matériel d'éclated par les branches. Tronquemenus, gragger caugeser sur lieux télescopque permettient un traitement précis, avec une sonne countrisation. Le lamier à soles sers réservet à l'entretien de la ganti- basse de la haie. Le troques avec cotor à filiage ne sers pas utilisé.
	Aucun tratament phytocanitare ne sera employé à l'exception des trataments localisés et conformes à l'annis préfectural de lutre contre les natables.
Artires (Plants	De manière pholosie un actime que le nomitre d'artines monts et à cavités, à comunier, vai de 2 à 3 arbres/hectore (A Parsus, CRFF Poissa-Channetes, 3001). Il est possible de disvelopper de petits alignements d'adress tétands. Ce alignements servint alors réalisés principalement avec de Chône pétitoncale, notamment en raison de ses capacité d'accord de fourse d'arbité (Sanet Capitames) su de Salet Mains (en milles humbel).
	Talle de formation :
	Use table on titland one risitate principalement our his journe, chimes, les journes soules et les journes tribres. La premie etitage deurs être réaliset tenspe le trons tess au minimum 5 ont et au maximum 15 ont de diamètre pour pouveir titre étited à une hauteur comprise entre 1,30 et 2 minimus. Cette diagn intervalent cher des arters journes (2 à 6 ont pour le sauf en journe) à 12 au pour le chimes. L'étage par la frait d'une tronsponeurs munier d'un guarde de 20 à 15 entre au d'un

	scie manuelle. Les branches out le trons devrand être enlevées.
	Les multres d'euvrage s'engagent à réaliser ou faire réaliser cette formation en arbres Sétards our 2 arbres de fourt je Johns, frêne ou soule) tous les Sé mêtres afin de générer dos contraulés d'arbres tétards ou sein des hains.
	Entretien courant :
	L'extretion se réalise par émandage (soope des limanches) tous les 7 dt aiu en moyenne paus les fidines et tous les 13 à 3 airs peur les trètes. Chez les individus journe et particulérement appareus (nomémales branches gourmande monthreuses reposses à partir des coopes). Intégrales des lot anches peut être coupés, la coupe de doit pas être réalisé au ses du trons mass des laisses un baux de faut municipal de la coupe de la coupe de la coupe de la coupe de doit pas être réalisé au ses du trons mass des laisses un baux de fautent de l'arche de monther des transches.
	En reisen des risques que présente l'broondage chet les individus âgés et pru dynemiques, il est préférable de laissi quelques branches maliteures tots de la chaque coupe et revenir les couper su bout de 4 à 5 ans. Ains, la gestion s statine par alternance de coupe sur la mottel environ des branches.
	La instruction and que la cossumos de nouvelles tranches acoliticant alors l'étargoument de la partie haute du tron en plateux countrais de samerus.
Noted Cottonwooden	L'émondage des arbies Manis ainsi que l'entretien des l'aires deurent être réalisés dans une période comprise entre la misoentine à la mi-mars.
	Aucore intervention d'extretier des haies au d'Emundage des arbres tétands ne sers niellule lors de le pércole d méthodien (de 31 mars au 31 juillet).
	Solid et évaluation
Modelites	Commilie de la plantation des hains salen les présonisations (assenses utilisées, type de hains).
	Verification du bon développement des différense strates de végitation.
	Vérification de la réalisation effective de l'introdées des haies et de la création d'arbres tétards.
Durin et périodiste	Les suius serset monés sur 20 ars, à raison d'un pas de temps évaluité : expertians (3 passages amuels) en annèes 1, 3, 10, 15 et 20 ars, soit à ainnées de saini sur 29 ars.

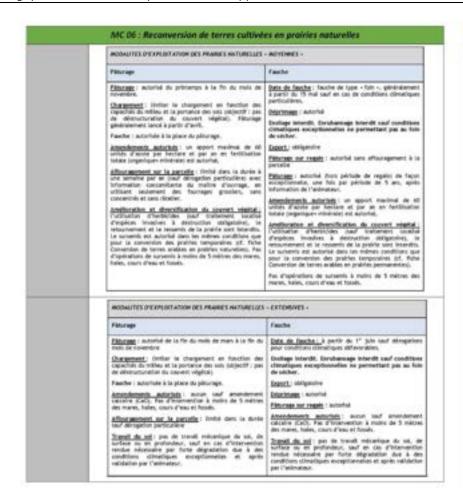


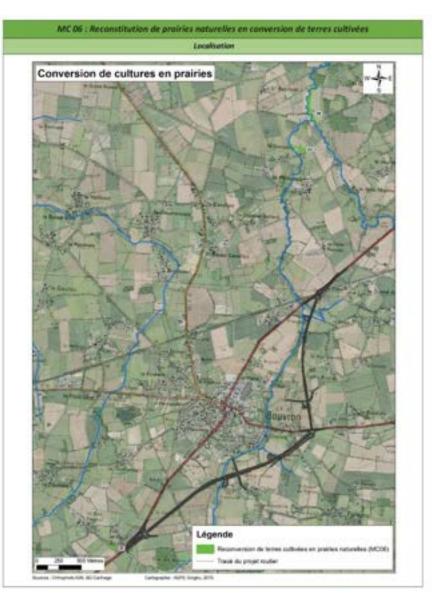


MC 06 : Reconversion de terres cultivées en prairies naturelles

Généralités		
Otowork:	Restaurer un système praintal favorable à la biodiversité au vein du bocage	
Elements visits par la messare	Dosser + CMRs + Amphilanns (some d'alimentation, de déplacement et d'homonage) Reptieu (some d'alimentation, de déplacement et d'homonage) Auflaire (some d'alimentation, de repos vaint de reproduction) Onorgalines (somes d'alimentation et de déplacement) Dessire + suit sur l'Itau + semigentation de sones leumide, de fançtisemalités hydrauliques et de bisdiversés	
turture	43 400 m² de prairies hyprophiles directement saus l'emprise du projet	
/forfaces pries	Surflore hativite cetaire dans, le codine de ce type de mesure: 19 199, m² Ration-de cindelion abjectif qualité équivalente au plus: 0,44 pour 1.	
Lacelitation	Au sein des zone i enveloppes identifiées dans le cadhe de la démarche de rechesthe de mesures sumpersatoires auprès de la genfession agricole : garcofes 26, 60 et 36.	
	Localisationser la carte di prima. Lacalisation dépendents des possibilités d'intervention funcione et de conventionnement.	
Canastiónistiques générales	Le reconversion d'une terre cultivée en prairie naturelle s'eptire suite à un diagnostic agracie, comprenent un voiet socie disconnique et un voiet enutrammente. Ce diagnostic doit permettre de positionner su misus les interventions in l'exploitation, en concertation avec l'exploitent. afin, d'une part, de rechercher une efficacité maximale des actions pour le fonctionnables pour le daure et, d'autre part, de minimese les commisses d'exploitation.	
	L'intérêt de la reconvexion s'inscrit dans la durée et la pérsonité de l'exploitation. Une durée d'angagement longue di l'exploitant dans la démarche sera recherchée autorit que prosible.	
	La durée minimale d'engagement retenue pour une action de type « reconversion de tonte anable en prointe haturelle » est fiele. Si ans removalables sacteurs guivre durée de 10 ans sera systématiquement recherchée.	
	La passatte reconventre sona exclue de la rotation et entriera dans le radre des surfaces haugours en herbe (1744).	
	Zanq units fiche, nous proposess. Z types de mise en seuvre pour la mote en place de prairies naturalites: Semis Topolari de fium	
	Modulités techniques de mise en place	
Contract Con		
Phasage de la semeration gan- sensis	Les définantes dispos pour la reconversoir d'une terre srafés en prairie retur éle sont présentées d-desous. La mise en deuve effective de la reconversion sers adaptée à chaque pesselle et aux réalités de l'exploitation (suture du sol, routériel agrissé dispondée, etc.).	
	5. Préparation de la parezille. Allo de fournez le disvillappement de la viajestation hyposolito, le maître d'invenage et l'espiration metavori et place des solutions techniques plour indemonspre le shamage de la pancelle (vit existe) pendant le durée de le confratrollation. 5. Préparation du set le travait du soi permettra de préparer un it de semence fin, débansacé à tout à route partie d'un cost de travait du col soprétiuir set moit de vivait du col soprétiuir set mises adapté. Énoube, un ou plusioner fixue sems premettront une levée des adventises et une molfoure révoute du sens de praine.	
	Senio de la positive. La composition de la praisse dépend de plusition flucture. La dese de senio directa être composition et la praisse entre 33 et 30 g par hectain. Le senio serie à relation à l'activa de avenue, serve les bothes du seniors missimbles ou à la vaille, à une profession de 1 un manimum. Les seniors directs du en ligne com à procurie. Un métage regionale des graines, dans la trinie paresette di homologischieur de membre. Auth au queme, au teament de la terre deve effectuel. Seteration fois de proclinges année : du fait de la fobile portance des sois la première année d'implantation de la possible, de critique de proclinge de proclinge de la possible de proclinge de proclinge de la possible de proclinge de la possible de proclinge de proclinge d'une exploration par pour le foi, l'un ammolhement collés pours des ce entrègle pour de la generation en se d'amplet pour activité de la proclinge de matter et nutrimients, lin cas de proclinge de la proclinge de la proclinge de la proclinge de la proclina de la proclinge de la proclina del la proclina de la procli	
	Le mode d'augitation de cette proine sers le pâturage ou la fauche pour le ton en application des restrictions seir plus loin	
herbacke	Les prointes multi-explores seront à privilègien, pour inur robuntesse, inur économie d'acoré et leur statilisé en termes de valour floursiglère, Dons le sax de la mise en seuvre de sente, il foodes choinir des explores préférant les mineux fran à humeles, un millange de pramiseire, joursailers et léguermences. Agressis stationifire, Mahou fereton, Alliques et pratiées, annous efficaux	

	MC 06 : Reconversion de terres cultivées en proiries naturelles
	Anthosombum cotrodom, Medicapa Apulho, Concerno crisiatos, Letus alginosus, Deschampsio Desuna, Trifutum mante, Fretisa erodelacos, Plantiga ineccelera: La riscapitation de grantes au sein de practita locales sera emisegõe dam la messor de practita, cuez un fri aptidimatique permettant d'ávitar les grantes d'aspéces involves degradarias (dumas, Circlum orvenia, etc.)
Phasage de la convention per transfert de fain	1 ⁵⁵ étape : Russhage pour la técolie des tions d'une praire humide allemique de la pune bio-géographique identifiée pour son instint fluorintque et us richese spécifique. Deus périodes de fauche parmettrant de résiller les semences et fluoriserset la fluoristique d'une télère de sype come humidies.
	Seconde quincaire de jun Promière quincaire de septembre
	2 ^{Ma} étape : décapage, modelage de la future cone humide (septembre)
	I ^{lea} étape : les foires sont étailés sur la surface décapée (septembre)
	Le mode d'exploitation sera soit un pâturage soit une preire de fauche.
	Subil et évaluation
Principe	Cx sulei sera baya pur l'évaluation
	 de l'âtet écologique de la prairie et du système bocagor environment. d'éventuels indices de dépratiellen du crovert végétel liès au non respect du railier des charges.
Modellik	Pour le suin des praires compensatores, des soins floridiques perinetant d'absenye l'apportion et l'évolution de la flore constitutique de arma humides amont effectués.
	A partir de l'ideat de référence, des expertises phytosociologiques et betaniques sement réalisé tous les 3 ans sur les parcelles concernées par la mesure (concrisacion de l'habitat, ficte d'aspéces régistales, petionne d'expéces remarqualites) et les résultats control comparts pour lates du référence.
	Suivant l'écars du relavel réalisé avec les résultats attendes, les protiques de pestion pourront être apatites.
	L'identration de agnes d'autrephisation, de surplisanque, de distriction des mejoritaites du couvert algébil, voire d'alfoation d'herbiodes conduits le maître d'oursige à redicciter aux l'exploitant apricole des engagements algrés par les illeus parties, et desentualisations à réaliser le parsentiumentent.
During at parteologist	Les saints serunt membs sur 20 ans, à raison d'un pas de temps évolutif : expetitues (3 poloages annuels) en antière C. S. S. 15, U et 26 ans soit à années de solution 20 ans.
	Entretien et modulité de gestion
Mydelitin d'exploitation	Que'te types de modes d'exploitation des proints naturalles peuvent intègrer la démanche de compensation selon les sanditions précisées dans les fiches :
100011100	Cott attant des prairies à funtification modérités, exploitales par pôturage » Distration des prairies à funtification modérités, exploitales par fauchs » Distration des prairies extensions, sons fertifications, exploitales par pôturage » Distration des prairies extensions, sons fertification, exploitales par pôturage »

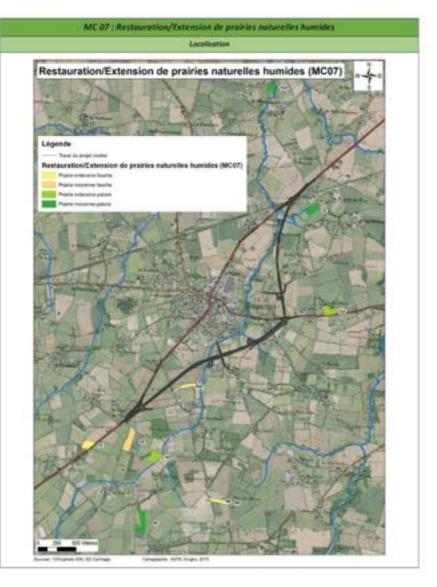




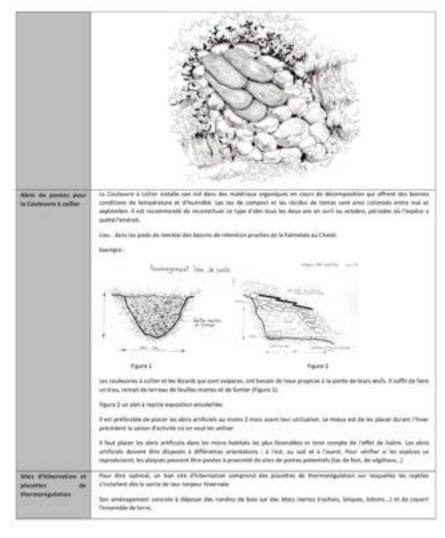
	Généralités
Objectifs	Nativalelization: Admitte Sex processus declingiques et donn recogniser la productivité et les services d'un écosystème endommagé ou bloqués. Elle vise à reproduceses l'écosystème our une trajement salurelle. Resissantion écologique: Processus qui arrive. Esutorique et de recystème qui a litt dégradé, endommagé ou détruit. Le
	restauration tend vers to retour d'un écosystème à sa trajecture historique. Ainsi il s'agit de restaurer des fonctionnalité displograpes et hydrauliques sur des princites suitsées ne remplissant plus ess fanctions sanactérialiques des senes humbres.
Elements visits per la mesure	Snesier e CRPN e : Amphibiero (prines d'alimentation, de déprocement et d'hivernage) Regitiers (prines d'alimentation, de déprocement et d'hivernage) Aufhaire (libres d'alimentation, de régis voire de reproduction) Chinapères (prines d'alimentation, de regios voire de reproduction) Chinapères (prines d'alimentation et de déplacement) Mammiférie, notamment Compagnol amphibie Douver e Las sur l'Isau e : Lorsquescation de zones tuernages, de fanationnabiles hydrauliques et de biodiversate
Surfaces détroites	43 400 m² de prairies hygraphiles directement sous l'amprise de projet
/forfaces order	Surface totale potentialement croke dans le sette de se type de mesure: \$18 893 m². Button de crisirom objectif qualité équivalente ou plus: 3.2 pour 3
terafication.	Au sein des zones enveloppes librotifiées dans le cable de la démarche de resherche de mesures compensatoires aupres de la profession agricole: parcelles SA, 18, 12, 52, 54, 58, 57, 59A, 25A, 25A.
	Localisationeur la carte ci joinne. Localisation dispendante des possibilités d'intervention foncière et de conventionnement.
Carachéristiques générales	La reconversion d'une terre cultivée à potentiel humide en graine susurelle humide d'opère suite à un diagnostic agricols compensent un voice socio-dissemblique et un solect environnements. Ce d'agnostic doit permettre de positionne au misus le intervencions sur l'exploitation, en concetancion avec l'exploitant, also, d'une part, de rechercher une efficacité maximule de auteurs paix les fencissemblists ainsi la fauvre et, d'autre part, de minimiser les sentrainnes d'oppositation.
	C'estirit de la recenversion c'incert dans le durde et la pérennté de l'ouglistation. Une durée d'angagement langue de l'ouglister dans le démandre sera recherchée autors que possible.
	La durée nonnaire d'engagement retenue pour une action de tope « reconverson de torre arable en prairie nuturelle » est fisée. S ans renouvelebles suchant qu'une durée de 10 ans sera systématiquement rephendrée.
	La parcelle reconversie sera exclue de la notation et entreta dens la cadre des surfaces toupours en herbe (STR).
	Dans sette fiche, nous proposors I types de mise en oxuers pour la mise en place de prairies neturelles; - Sams
	Transfert de fam
	Modelités techniques de mise en place
Photogo de la conversion par semia	Les différentes étapes pour le reconversion d'une terre arable en prairie nuturale sont précesses qui descous. Le mise en anuvre effective de la reconversion sers udigatée à chaque parcelle et aux réalités de l'exploitation (nature du soi, muteriel agricale disponible, etc.).
	Prégaration de la paratile. Afin de l'avenire le développement de la vigilation happyolie, le maître d'avenage et l'application happyolie, le maître d'avenage le frequencie de la contactualisation. Prégaration de la contactualisation. Prégaration de self le treveil de self permettre et préparer un lit de semence fin, débances de la crisité paralle le sale le traveil de self le traveil le traveil le traveil le self le traveil le trave

	MC 07 : Restauration/Extension de proiries naturelles humides		
hertwoie	figuraghre. Gans le ces de la rese en cruivri de servis, il fisodio choise des expéces préférant les milleux hars à fisonière, se métinge de grammées, juicacées et figurimentes : Agrocits assimilyer, révises socials, Alspecials pratemis, facilité de Adhievembre socials, Alspecials proteins, présent effects adhievembre de Medinages Aprilleur, Carlesmon cristates, Limits alignesses, Descharques présentes, Préfettement propriées de la mesur du placifier, auns ou s'il ayatéristéque permettant d'écter les graines d'expéces musicies delgradactes (Aumes, Circlem arvente de.)		
Phongs do la conversion par transfert de foin	1 ⁵⁵ étape: faurtage pour le récolte des foins d'une prairie humide adantique de la zone bio-péographique libertifiée pour so intérêt florolique et sa richesse spécifique. Deux périodes de fauche permettrient de récolter les seniences et favorisaises l'Immation d'une littére de tige pones humides.		
	Seconde quintoine de juin		
	Premitte quassine de septembre 2		
	S ^{ame} stope; les fairs sont étaits sur la surface décaple (septembre)		
	Suivi et évoluction		
Principe	Croshi ses had or Finalarite:		
V (1771)	de l'état écologique de la prairie et du système bacager environnent. d'éventuels indices de dégradation du ravvent eligital fiée pu sun-respect du caher des charges.		
Modelle	Pour le suiei des graines compensationes, des suieis fluitoliques permettant d'observer l'appartion et l'évolution de la for caractèristique de sines humides serant effectués.		
	A partir de l'état de référence, des experimes phytosoloniqueux et totamiques seront révisé tous les 3 arcs yor les parcelle concentes par la mesure parachisation de l'habitat, liste d'espèces végitales, présence d'expèces remarquation) et le résultats acrest comparés pau lates de référence.		
	Suivant l'écart du relevé réalisé avec les résultats attendus, les protiques de gestion pourront être sputière.		
	C'abservation de signes d'autrephisation, de serphisrage, de déstructuration importante du couvert végétal, some d'utilisatio d'hartiscides conduirs le maître d'auvrage à rediscuter axec l'exploitent agricole des angagements aignés par les deux parties, e deuxturationnes à relative le conventionnement.		
Dunte et printedictel	List solvis sonort menits car 20 ans, it raison d'un pas de temps évoluté : expertism (il passages annuels) en annies 1, 3, 5, 16, et 19 ans soit 6 annies de suivi sur 20 ans.		
	Entretien et modalité de gestion		
Medalinis d'exploitation	Qualité topos de modes d'exploitation des provins naturelles provent intégrar la démanche de companisation selon les condition précisées dans les fishes.		
	Eletration des praires à familiazion moderie, espicioles par pièrunage » Entration des grantes à familiazion moderie, espicoles par fauche » Entration des praires extensives, sans familiazion, espicoles par pièrunage » Entration des prairies extensives, sans familiazion, espicoles par jainunage »		



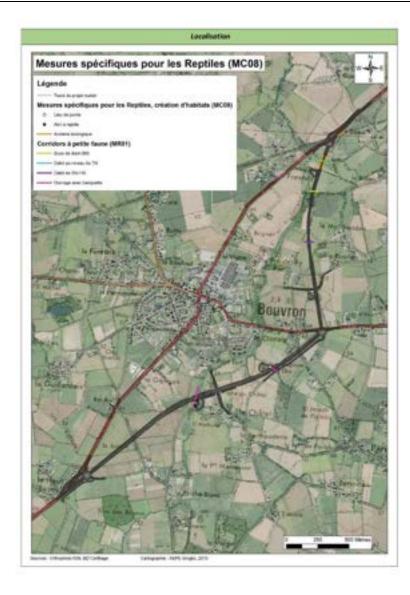


		Générali	nés :		
Objectifs	Nestaurer des habitats et de refuges.				
Disserts viols per la mesura	Desirer + CMPA + : Restauration d'habitats (souleure à coller, Mandides muralies, Round sert.); Rechallan d'effets de bules.				
Surfaces delitrolles	Equipment		medice developer reprice as lotal		
	2000	Out at the	Descripti		
	Dred Engle	79.246	housed hands bosoned has pure hand dhe		
	Coulours sociles	77468	Special hands become has prove hand other		
	Contactors it cuttier	G#798	Salesment Number, promis burnels, bosserent, nais promis		
	Sayandinad	a ar	Extratori francis, industrial pratts, has		
	Little of the providing	20 400	battered furnis, halful liffur, bottompt. pratts has		
	Soit un total de 123 130 m², non sumolé, se trouvert à l'intérieur de requue fanctionnels regittes.				
lanalisation den surfaces crééve	Mercures associate: 6. Recristron de bosement von fiche MCDS: 11 865 ml. 6. Recristron de bosement von fiche MCDS: 21 775 m² 7. Recristron de bosement plusieux fiche MCDS: 29 603 m² 8. Recristron de protein hunde fiche MCDS: 40 MCD - 290 181 m² Soit un tatal de 415 417 m², recriés, se trouvent à l'innéreux de requisi fonctionnels reptiles. Ration de cristron objectif qualité équivalente ou plus: 3,4 pour 1.				
Caracteristiques générales	Se reporter aus fiches concernees				
	Aménager	ment d'obris fav	orables aux Reptiles		
Plantiers, kan de boss et de stituenante	Pour Liver des ratigas, diversifier l'habitat et augmenter la disponsibilité on protes, des permers ou projement des las de testi et de rémainents son companiels peuvent être code ou maintenus dans des sections encolables. Ces las disment être companiel de blocs ou de branchages de différents dismentantes. Lors de la Halination des litresux or cas de l'apprene com pas généres l'invariables des déficies mais tien au contraire la goution de ceur-ci selon-l'exemple pindessons (surface de 1 à 201°). Biest nécessaire de vyoller à selique cet ambringement soit étaigné et non accessible ou public. Barregle:				

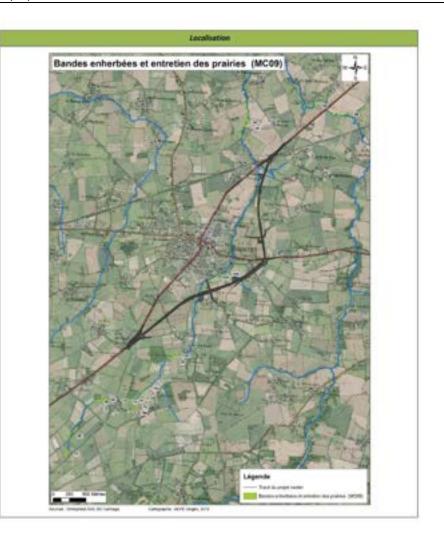




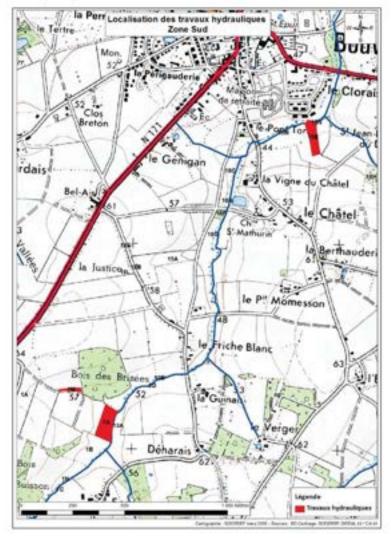
Entretien et modulité de gestion		
Principes	Pour la gestion des abris des interventions ponctuelles duivent permettre de contrôler le bon-fonctionnement de caux-ci.	
Medalités techniques	La végétation, au dessux et autour des aéres, doit être sufisé pour faciliter la levée des atres et éviter sprin ne poient toujours à l'amérie et l'unfoussent êtres la végétation. L'arque des Sournitiers s'installent sous les atres, il sut préférable de déplacer par éventen, çar les régides l'éspaintent moins ess deris.	

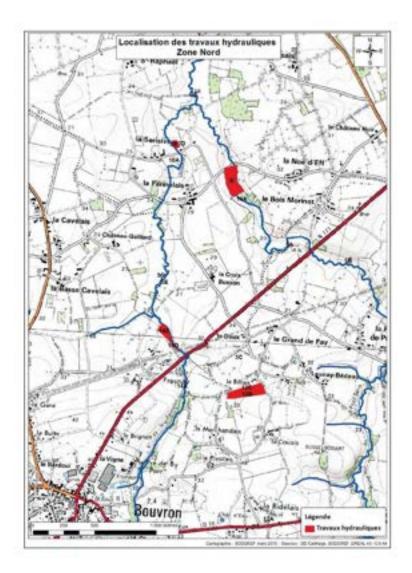


	MC 09 : Bundes enherbées et entretien des proiries
	Renforcement des bandes enherbées au bord des cours d'eau
	Générolités
Oligierisths	Renforcer les fonctionnalités de la matrix e bacagère pour la faune et reconstituer d'entames fonctionnalités des comes humbles. Les functionnalités train auditeurs ains d'eliege. Algulation des débits de croins. Algulation des débits de croins. Algulation des debits de croins. Algulation des debits des conformants. Minoriem des toxiquements (minorigolitants). Interroptions des toxiques (minorigolitants).
Staments visits are in mesure	Dissiper « CNPN »: Amphilizero (sones, d'alimentation, de déplacement et d'hivernage) Biptilles Loires d'alimentation, de déplacement et d'hivernage) Biptilles Loires d'alimentation, de déplacement de d'hivernage) Bibliographie (alimentation à no expession plus trapes tone) Chimpleren (Jaines d'alimentation et de déplacement) Mannorferen, nocamment Campagnot amphible Dossier « Lai sur TEau » : gompetigation de jones humides, de fonctionnalités bydrauliques et de biodiversité
Localitation	Au sein des sonex enveloppes stemblées dans le cadre de la démarche compensatione. Voir plus
Caractéroliques générales	Le tong des cours d'eau, un starghamment de la bande anherbée obligatoire de 5 m, pour arternibe une largeur de 12 m
	Modalités techniques de mise en place
Obligations du Cabier des charges	Absence de fertilisation-minimie ou organique (hers nestitution de pillurage). Absence de matemant phytosantaine soul traitement luthe obligatione. Originalization par les regins agrissies : la bonde evidentale o'next par utilisée comme traumière ou comme d'accide au paraches entires. La distribution des concerts de l'accide de l'ammature charge de suite des mesures compensationes. Si la parcolle porte des saltures : Seploistation du convert promai par fauche au moment de l'épissance des grammées, pou production de toin. Emisigne et emislaturage interdites, suid conditions métaurologiques perfucilies et ever l'accord de l'accidentaire de comment de l'épissance des grammées, pou production de toin. Emislatge et emislaturage interdites, suid conditions métaurologiques perfucilies et ever l'accord de l'accidentaire chargé du suivi des mesures compensationes. Si la purpole porte une practice enhant dans une restation à la PAC. La bande order en ut émissaire de la practice, par faculte et l'une par pluringe unes contractes de dans ou de modulor d'empirité au suivi de l'exploitere agrossie.
	Sulvi et évaluation
Principe	Ce salve seria band sur l'évaluation : - de l'étal écologique de la prairie et du système bacages emissionises. - d'évantiunis indives de Bignislation du sauvant végétal frée au nun respect, du cativer das situarges.
Modalité	Paur le saini des pramies compensataines, des subris frontriques permettant d'ubserver l'appointain et l'évalution de le foor servertinatique de soines fumilies servoit effectues. A partir de l'état de môthonoux, des supertises phytosociologiques et botaniques serveit visibile tous les 3 ans sur les perceiles poncesses par le mesure (parachémission de l'habitat, liste d'expéties végétales, présence d'expéties nemarquation) et les répulses serveit companés aux lotes de référence. Suivant l'écart du noimet résilies aux lotes de référence, les proliques de gestion peuront être ajustère. L'observation de signes d'autrophisation, de surplicorage, de désoructuration importante du coyvent vagetar, voire d'utilisation d'habitodes conduirs le maître d'outrage à relificator avec l'exploitant agricole des engagements signés par les deux partires, e desembellement à répuller le ponuentiemment.
Durde et periodiche	Les suives settent metrès ser 26 ans, à raisen d'un pes de temps évalutif : repertises (3 pessages princels) en années 1, 3, 5, 30, 3 et 20 ans soit à années de suive sur 20 ans.
	Entretien et modulités de gestion
Medalités d'exploitation	Les modalités pour l'extentien et la gestion sont données dans le fiche : Entretien des promies extensives, sons ferbilisation, explostées par fauche +



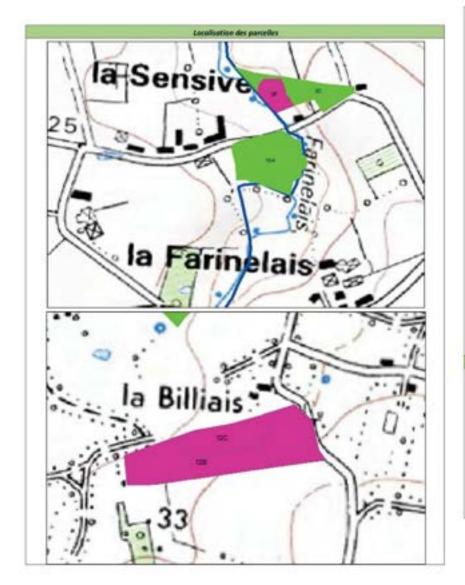
Les mesures présentées dans la suite de l'anneve sont les mesures de travaux hydrauliques dont la localisation figure sur la carte ci-dessous. Les fiches détaillées de chaque mesure sont données après cette carte de localisation générale. Pour le suivi des parcelles après les travaux hydrauliques (Cf. fiches MC10, 11 et 12), une fiche spécifique a été faite (Cf. fiche MC13). Les cartes suivantes permettent de localiser les parcelles concernées par les travaux hydrauliques.





Fiche	MC 10 : Travaux hydrouliques - Restauration de zones humides				
	Généralités				
Object ths	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage.				
	Compenser les fonctionnaillés de zones humides perdues.				
tionents visis per la	Dossier + CNPN + :				
nesure	Amphibiens (zones d'alimentation, de déplacement et d'hivernage). Zone refuge pour de nombreuses espèces animales (insectes, Reptiles, Diseaux Mammilères); Dossier « ISE »: campensation de zones humides, de fonctionnalités hydrauliques et de biodiversit et notamment la rubrique 3.3.1.0.				
	Les travaux hydrauliques permettent de compenser les 6 fonctionnaîtés hydrauliques de la son humides:				
	Régulation des débits d'énage. Régulation des débits de crues. Recharge des naples. Régulation des motiverents. Régulation des motiverents. Régulation des toxiques (micropoliusents).				
	 Interceptions des matières en suspension. Les travaux hydrauliques permettent une meilleure compensation de la fonctionnaîté « flégulation de débits d'étage ». 				
Surfaces distruïtes	15,6 hectares de zones humides				
00000000000	NOTA: D'autres mesures viennent compléter la compensation.				
seafication	Trois parcefes: • Identifiant: 18 d'une surface de 0.37 ha - recréation de cone humide le long du nuisseau • Identifiant: 12C d'une surface de 0,6 ha - recréation de sone humide • Identifiant: 158 d'une surface de 0,71 ha - recréation de zone humide. Soit un total de 1,6 ha présents au sein du basain versant de la Farinelais.				
Curactéristiques générales	Déblaiement des terres et remblais occumulés jusqu'au fil d'eau in situ afin de les rendre inondables par débordement de la neppe ou du cours d'eau. Un calage altimétrique sera néalisé d'après le plan				
	topographique de la zone. Cetta intervention limite les interventions des exploitants. Les engins aplicoles pourront circuler en période siche pour un fauchage d'entretien uniquement afin de porantir le mainten de la mesure.				
	L'intérêt de la reconversion s'inscrit dans la dunée et la pérennité de l'exploitation. Une dunée d'engagement langue de l'exploitant dans la démarche sera recherchée autant que possible.				
	A long terme, l'humidité de la zone aura pour conséquence une pérennisation de la mesure (par limitation du caractère exploitable de la parcelle).				
	La percelle reconvertie sera exclue de la rotation et entrera dans le cadre des surfaces toujours en herbe (STH).				
	Modelités techniques de mite en place				
Principe	La mise en œuvre effective de la reconvension sera adaptée à chaque parselle et aux néalités de l'exploitation. Tout d'abond, le terrain est déblayé poqu'au niveau de la benge. Puis il en procédé à la mise en place d'une couverture de torre végétale permettant le développement de la végétation. Enfin, des bras seront créés (de profondeurs n'excédant pas la profondeur du misseau) afin de permettre à l'eau de l'innéare plus dans le terrain- et l'ancien it us-étre nemis an service.				
ttet initial	Las 3 percelles sont des prairies en rotation.				
Phesage des travaux	Bape ♥ - Un calage attinétrique et un plan présentant les travaux seront réalisés d'après le plan topographique de la sone.				
	Stape I - Travaux topographique - Décaissement de la sone Stape 2 - Miss en place de terre végétale (il est préférable de réaliser l'étape 2 avant la reprise dos				

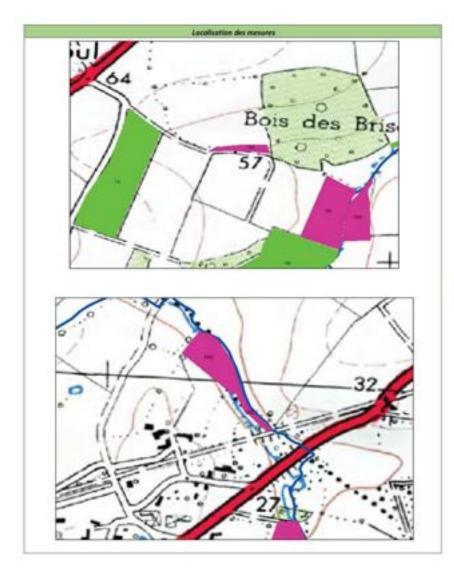
	Stape 3 – Semis nuturels à l'aide de fion prélevé autour de la zone. La recolonisation nuturelle sera privilégiée. (printemps et automne si besoin)
Végitation herbacés	La vigilitation sans de type milgsphorbiale.
	Ce type d'habitat se compose d'une végitation d'aspect luxuriant et à floration importante. Sur le secteur d'étude, il c'agit principalement de mégaphorbiaire autrophes à Charithe salnanée (Charithe crocata).
	Les espèces caractéristiques sont : Genanthe crocata, Eupatorium cannabinum, Angelica sylvestris, Fripendula simaria, Graium palustre, Epilobium Nirsutum, Scrophularia auriculata, Stachys palustris, Epityum salicaria.
	Entretien et modulité de gestion
Principes	Végitations associées aux fonêts alluviales dont elles peuvent former les lisitess ou les clairières. Elles s'inoèrent dans la dynamique forestière en se développant dans les prairies humides inequisitées et précédent l'arrivée des végitations ligneuses. Habitat très smolble aux pratiques agricoles (fauche et piturage), ou régresse sions représement vers une prairie si la pression est importante.
Restauration	En coolde présence de végétation ligneuse (arbres et arbuntes) au sein de mégaphorbiaies : l'objectif sera alors d'abattre et exporter hon de la paraille l'ensemble des ligneux, à l'exception de ceux présentant un intérêt avent, pour l'accueil de la fisune (arbres à cavitris notamment) qui peuvent être localement conservés seus forme d'arbres loaiés au lots.
	En cas de dégradation du fonctionnement hydraulique (fossis de drainage, notamment en cas d'ancienne peupleraie) : restauration hydraulique avec bouchage des fossis de drainage.
Entretten	Fauche mécanisée à partir de la trorisième année avec exportation des produits de fauche, par la suite tous les 3 à 5 ans selon la vitesse de pousse de la végétation ligneuse pour limiter le développement des ligneux et notamment d'explose comme les saules et les tiènes. Estreties par pâturage possible seulement dans certains cas particuliers avec validation préalable de l'animateur chargé du suivi des mesares compensations environnementains.
	Mettre en place une notation de l'entretien des parcelles converties pour ne pas voir l'imégralité des mégaphorteses fauchées la même année.

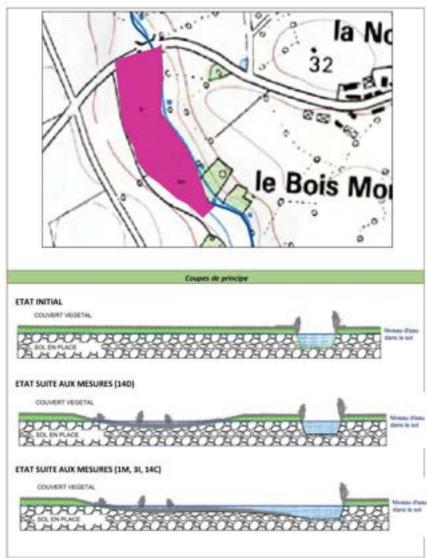




Fiet	he MC 11: Travaux hydrauliques – Création de noues					
	Généralités					
Objectifs	Restaurer un système humide favorable à la blodiversité au sein du bocage.					
	Compenser les functionnalités de rones humides pendues.					
Démests visés par la mesure	Dossier + CNPN + :					
	 Amphibiers (zones d'alimentation, de déplacement et d'hivernage), Zone refuge pour de nombreves espèces animales (insectes, Reptiles, Obeaus Mammiféres); 					
	Dooler « LSE »: compensation de zones humides, de franctionnalités hydrauliques et di biodiversité et notamment la rubrique 3.3.1.0.					
	Les travaux hydrauliques permettent de compenser les 6 fonctionnaîtés hydrauliques de la zon humides :					
	Régulation des débits d'étiage,					
	 Régulation des débits de crues, 					
	Recharge des nappes,					
	Régulation des nutrimients, Rétertion des toxiques (micropoliuants),					
	Interceptions des matières en suspension.					
	Les travaus hydrauliques permettent une meilleure compensation de la fonctionnalit					
	Népulation des délats d'étage ».					
lurfaces détroites	25,6 hectares de zones humides					
	NOFA: D'autres mesures viennent compléter la compensation : Fiches MC 02, 09 et 04.					
Localisation	Quatre parcelles sont traversées par un talweg ou le cours d'eau de la Farinelais					
	 identifiant: 1M d'une surface de 0,17 ha - recréation de zone humide 					
	 Identifiant : 3i d'une surface de 2,3 ha - recréation de zone humide 					
	 Identifiant : 14C d'une surface de 0,71 ha - recréation de zone humide Identifiant : 14D d'une surface de 1,3 ha : 0,079 ha au-delà des 5 m de band 					
	enhantide signimentaire - recreation de zone humide					
	Soit un total 3,3 ha présents au cein du bassin versant de la Farinelais.					
Conscionistiques grindrales	Le nutoreau au riversu de 3 et de 14C a subi des modifications de son cours naturel il y					
	quelques années					
	Le talweg au niveau de la partalle 1M a été creusé pour permettre un meilleur écoulement de eaux.					
	Au niveau de 34 D, il s'agit de créer une sone de rétention en contact avec le ruisseau.					
	If s'agit ki de créer des élargissement et des ventires aux n'iveaux des écoulements afin di permettre à l'éau d'avoir un cours moins divezt, de diminuer la vitesse de l'écoulement et don permettre à l'éau de s'inflêter dans les ternains adjacents pour garantir leur humidité e amélioner les fonctionnalités hydrauliques de la pone.					
	Les cours d'eau reprendront leur place d'autrefois et des connexions seront crésies entre le bras d'autrefois et les bras actuels.					
	Ces mesures limitent les interventions des exploitants. Les engins agricoles pourront circuler e période sèche pour un fauchage d'entretien uniquement afin de garantir le maintien de li mesure.					
	L'intérêt de la reconsersion s'inscrit dans la dunée et la pérennité de l'exploitation. Une duré d'engagement longue de l'oxploitant dans la démarche sera recherchée autant que possible.					
	A long terme, l'humidité de la zone aura pour conséquence une pérensisation de la mesure.					
	La partielle reconvertie sera exclue de la rotation et entrera dans le cadre des surfaces toujour en herbe (\$714).					
	Modelités techniques de mise en place					
Principe	La présente fiche décrit les modalités de mise en place des travaux.					
100	La mise en onume effective de la reconversion sera adaptée à chaque parcelle et aux résiltés de l'exploitation.					

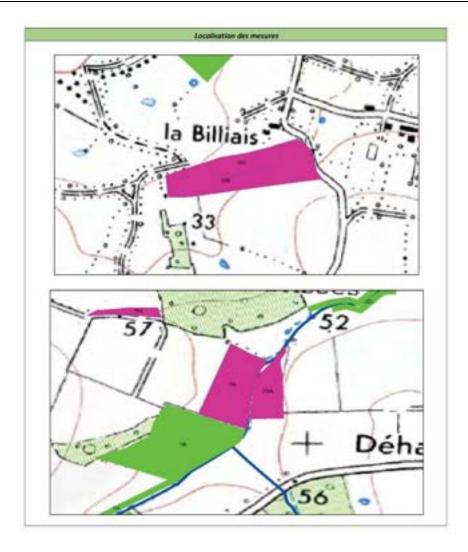
Etat leital Phasage des travaux	supérieure d'un sol née de la décomposition de la matière organique) permettant le développement de la végétation est rema en place. Des bras vont être apoutés au rusceau afin de permettire à l'eau de s'insèrer plus dans le terrain et l'ancien ilit us être remis en service. La parcelle III et une prointe permanente. Les parcelles III, 145 et LAD sont des prointes en rotation. Etape 6 - Un callage abtinétrique et un plan présentant les travaux serunt réalisés d'après le plan tapographique de la zone. Etape 1 - Travaux tapographique - Décapage de la terre végétale puis décalssement de la zone afin de recriéer des noues d'écoulements adjacente au cours du misseau. Les débials (hon terre végétale entre évacues). Etape 2 - Misse en place de terre végétale (il est préférable de réaliser l'étape 2 avant la reprise des végétales afin de gerantir une reprise des la première année). Etape 3 - Senss nuturels préviègels par les zones adjacentes.
Végitation herbacés	La vigitation sera de type mégaphorbise. Ce type d'habitat se compose d'une végétation d'aspect kusuriant et à floration importante, sur le secteur d'étude, à s'agit principalement de mégaphorbisés extrophes à d'aunthe sahunée (d'inanthe cocata). Les espèces caractérissiques sont : Denanthe crocata, Eupatorium cannabinum, Angelica sahvestris, Filipendula vinanta, Cinium palustre, Epilobium hinsutum, Scrophularia auriculata, Stachys palustris, Lythrum salicaria.
	Entretien et modelité de gestion
Principes	Vigilitations de Milgaphorhaises: Viligilitations associées aux forêts alluviales dont elles peuvent former les listeires ou les clánières. Elles s'inoirent dans la dynamique forectière en se développant dans les prairies humides inexplotées et précèdent l'annivée des végétations ligneuses habitat très sensible aux pratiques agricoles (fauche et pâturage), qui règresse alors l'apidément vers une prairie a la presidon est importants.
Restauration	En cas de présence de végétation ligreuse (artines et artinates) au sein de mégophorbitaire : l'objectif sera d'abstitre et d'exporter hors de la parcelle l'ensemble des ligreux, à l'exception de ceux présentant un métrét avéré pour l'accueil de la faune (artines à cavités notamment) qui peuvent étre localement conservés sous forme d'arbres licolés ou Rots. En cas de dégradation du fanctionnement hydraulique (fossis de drainage, notamment en sas d'ancienne peupletain) : restauration hydraulique avec bouchage des fosois de drainage.
Extration	Fauche mécanisée à partir de la trocième année avec exportation des produits de fauche, par la suite tous les 3 à 5 ans selon la viterase de pousoe de la vigitation ligneuse paur limiter le développement des ligneuse et notaennent d'expéces connec les suules et les frênes, Entretien per plôturage possible seulament dans certains ces particulens avec validation présidée de l'animateur chargé du suini des mesants compensatoires environnementaires. Mettre en place une rotation de l'extretien des parcelles converties pour ne pas voir l'inhigralité des mégaghorissées fauchèes la même année.



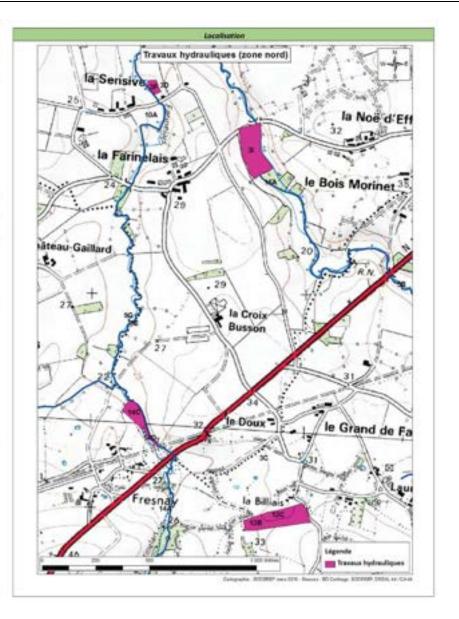


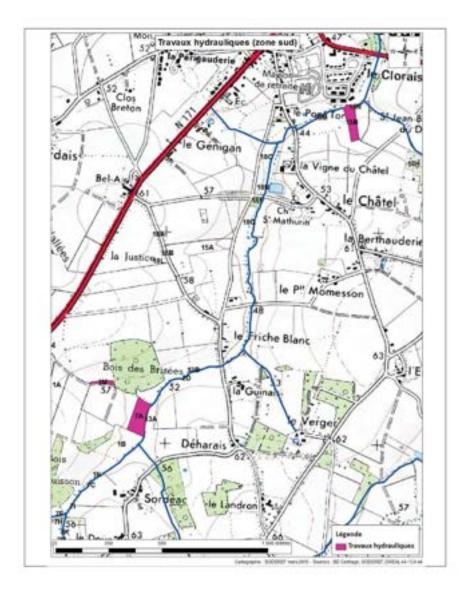
Fiche	MC 12 : Travaux hydrauliques – Suppression du drainage					
	Généralités					
Objectifix	Restaurer un système humide favorable à la biodiversité au sein du bocage.					
	Compenser les fonctionnalités de jones humides pendues.					
Eléments visés par la mesure	Dossier + CNPN +:					
	 Amphibiens (tones d'alimentation, de déplacement et d'hisernage), Zone refuge pour de nombreuses expéces animales (insectes, Reptiles, Cisses Mannelières); 					
	Dosver + LSE + : compensation de sones humides, de fanctionnalités hydrauliques et di biodiversé et notamment la rubrique 3.3.1.0.					
	Les travaux hydrauliques permettent de compenser les 6 fonctionnalités hydrauliques de la son humides :					
	 Régulation des débits d'étiage. 					
	 Régulation des débits de crues, 					
	 Recharge des nappes, 					
	Rigulation des nutriments,					
	Rétention des todiques (microprofluents),					
	Interceptions des matières en suspension. Les transportant de la fondisse d					
	Les travaux hydrauliques permettent une meilleurs compensation de la fonctionnalité + Régulatio des débits d'étage ».					
Surfaces distruites	15.6 Nectares de zones humides					
	NGFA: D'autres mesures viennent compléter la compensation.					
Localisation	Deux parcelles :					
	 Identifiant : 24 d'une surface de 1,1 ha - recréation de zone humide 					
	 Identifiant : 128 d'une surface de 1,6 ha - recréation de zone humide 					
	Soit un total de 2,7 ha présents au sein du bassin versant de la Farinelais.					
Caractéristiques générales	Les parcelles concernées sont drainées. Il s'agit uniquement de drainages enternés.					
	Les mesures mises en place limitent les interventions des exploitants. Les engins agricoles pourront circuler en période sistre pour un l'austrage d'entretien uniquement afin de garantir le maintien de la nessen.					
	L'intivité de la reconvençion s'inscrit dans le durée et la pérennité de l'exploitation. Une duré d'engagement longue de l'exploitant dans la tiénsante sera recherchée autant que procible.					
	A long tenne, l'humidité de la sone aura pour conséquence une pérennisation de la mesure,					
	La partielle reconvertie sara exclue de la nutation et entrera dans le cadre des surfaces toujours en fembe (STH).					
	Modulités techniques de mise en place					
Principe	La présente fiche décrit les modalités de mise en place des travaux.					
	La mise en seuvre effective de la reconversion sera adaptée à chaque percelle et sus résités de l'exploitation.					
	La suppression du drainage sera réalisé par sous solage pour la parcelle 7A et par bouchonnage de drains pour la parcelle 126.					
trat initial	Les deux parcelles sont des praintes en rotation.					
Phasage des travaux	Un calege attimétrique et un plan présentant les trausus seront réalisés d'après le plan coopraphique de la zone.					
	Une seule phase de travaux est récessaire.					
	Afailisation du sous salage et du bouchonnage des réseaux de drainage.					
	La végétation se développera naturellement.					
Végitation herbacés	La vilgétation attendue est de type mégaphorbiaie.					
152	Ce type d'habitat se compose d'une végétation d'aspect lusuriant et à floraison importante. Sur le secteur d'étude, il s'agit principalement de mégaphorisière eutrophes à Chaethe sahanée (d'invertie process).					

	Les expéces caractéristiques sont : Denanthe crocata, Eupatorium cannahinum, Angelica sylvestris, Filipendula ulmaria, Crosum								
	palustre, Epilobium hiroutum, Scrophularia auriculata, Staches palustris, Lythrum salicaria.								
	Entretien et modalité de gestion								
Principles									
Restauration	En cas de présence de végétation ligneuse (arbres et arbustes) au sein de mégaphorbiales lors des visites de contrôle : l'objectif sera alors d'abatre et exporter hors de la passeile l'emserible des ligneux, à l'exception de peux primentant un intérêt aveiré pour l'accueil de la faune (arbres à cavités notamment) qui pouvent être localement conservés sous forme d'arbres soiés ou lors.								
	En cas de dégradation du fonctionnement hydraulique (fossis de drainage, notamment en cas d'ancienne peopleraie) des transus dovrent être proposé afin de permettre le bos fonctionnement hydraulique de la anne.								
Estaten	Fauche méconisée à partir de la troisième année avec exportation des produits de fauche, par la suite tous les 2 ans avec définition d'un calendrier à la fin de l'automne, l'objectif étant de limiter la troissance de la végitation ligneuse et notamment d'expéces comme les saules et les folmes. Entretien par pliurage possible seulement dans certains ces particuliers avec validation préalable de l'animateur chargé du suivi des mesures compensations environnementales.								
	Mettre en place une nitration de l'entretten des parcelles converties pour ne pas voir l'intégralité des mégaphorbisées fauchées la même année.								



	THE STATE OF THE S								
	Généralités .								
Objectifs	Réaliser le solvi des mesures								
1	Wir Fier le ban fonctionnement des zones.								
tacalisation.	Neuf pancelles :								
- Construction of	 Identifiant : 1M d'une surface de 0,17 ha - recréation de zone humide 								
	 Identifiant : 3F d'une surface de 0,27 ha - recréation de sone humide. 								
	 Identifiant : 31 d'une surface de 2,3 ha - recréation de zone humide 								
	 Identifiant : TA d'une surface de 1,1 ks - recréation de sone humide Identifiant : 128 d'une surface de 1,6 ks - recréation de sone humide 								
	 Identificant : 130 d'une surface de 0,6 ha - recréation de sone humide 								
	 Identifiant : 158 d'une surface de 0,78 ha - recréation de zone humide 								
	 Identifiant: 14C d'une surface de 0,71 ha - recréation de zone humide 								
	 Identifiant : 140 d'une surface de 1,3 ha ; 0,079 ha au-delà des 5 m de bande enherbée néglementaine recréation de zone humide 								
	Soit un total de 8,78 ha présents au sein du bassin versant de la Farinelais.								
	Ces parcelles sont considérées comme des prairies permanentes.								
The second secon	Le multre d'ouvrage mettra en œuvre les mayens récessaires pour le bon suivi des parcelles.								
	Sulvi et évaluation								
Principe	Es'agit de suivre et d'évaluer le succès des mesures prises sur plusieurs aspects :								
are the same	 Succès de la colonisation du site par les expèces végétales autochtones 								
	Qualité du site : diversité végétale,								
	 Qualité du fonctionnement hydraulique de la zone (alimentation on eau et présence d'eau de manière annuels 								
	oc quasi-annuelle) Qualité des equa (stagnation, odesus, présence de faune ou de flore sensibles à la qualité du milles)								
	inventaires et experities par un burnau d'études spécialisé : évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des expéces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, carrographie de l'habitas.								
	Le suivi floriotique sera réalisé annuellement en 2 passages en période de floration de la majorité des espèces : svrii et juin. Il s'agira netamment de vérifier la présence d'une strate herbache typique (Cares sp., Eupatinium cannabium, Angelica sylvectris, Filipendula ulmaria, Epilobia en Hirstum Scrophularia auriculata, Stachys palustris et Lithrum salicaria).								
	La surveillance du fonctionnement hydraulique de la zone sera réalisée par un BET spécialisé en période humide et en								
	période plus séche (printemps ou automne et été) ou lors d'événements pluvieux exceptionnels pour les parcelles Hudes aux abonts du ruisseau afin de vérifier l'intégrité hydraufique de la cone (bonne Unculation des eaux avec des cones de repos mais pas d'eau stagnants, acc de pollution visitie, pas d'obstacle).								
	Le suivi du peuplement d'insectes (Odonates et Lépidoptières notamment) sers réalisé annuellement par un BET								
	spécialisé. La période la plus propice pour les prospections se situe entre Mai et Octobre fors de journées ensoletilées et sans vent entre 10h et 18h.								
	Les suivis serent mènés sur 20 ans, à raison d'un pas de temps évolutif : expertises (3 passages annuels) en années 1, 2, 3, 5, 18, 15 et 20 ans soit 7 années de suivi sur 20 ans.								





4.2 ANNEXE 2 : DESCRIPTION ET PHOTOGRAPHIE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES REALISES

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Profondeur du sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Catégorie du GEPPA, 1981	Sol caractéristique de zone humide	Occupation du sol	Illustration
7A_1	REDOXISOL à limons sablo-argileux	AL	LSA	75 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie hygrophile	
7A_2	REDOXISOL limono- argileux	LA	LA	100 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie hygrophile	AND SHEET STATES
7A_3	REDOXISOL limono- argileux	LA	LA	80 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie mésohygrophile	
7A_4	REDOXISOL à limons sablo-argileux	LA	LSA	90 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie hygrophile	
7A_5	REDOXISOL argileux	LA	А	90 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie hygrophile variante mésotrophile	
7A_6	REDOXISOL à limons argilo-sableux	LA	LAS	90 cm	15 cm	/	VЬ	OUI	Prairie hygrophile variante mésotrophile	
15B_1	REDOXISOL à limons sablo-argileux	LA	LSA	70 cm	0 cm	/	V a	OUI	Prairie mésophile	
15B_2	REDUCTISOL limono- argileux	LA	LA	70 cm	0 cm	10 cm	VI d	OUI	Prairie hygrophile	
12_1	REDOXISOL à horizon réductique de surface argileux	AL	A	60 cm	0 cm	0 - 25 cm	VI d	OUI	Prairie mésohygrophile	
12_2	REDOXISOL argileux	LA	А	90 cm	0 cm	/	V b	OUI	Prairie mésophile	

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Profondeur du sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Catégorie du GEPPA, 1981	Sol caractéristique de zone humide	Occupation du sol	Illustration
12_3	REDOXISOL argilo- limoneux	LA	AL	50 cm	0 cm	/	V a	OUI	Prairie de fauche	
12_4	REDOXISOL à limons argilo-sableux	LA	LAS	100 cm	0 cm	/	V b	OUI	Prairie de fauche	
12_5	REDOXISOL à limons argilo-sableux	LA	LAS	80 cm	0 - 70 cm	/	V a	OUI	Prairie hygrophile	
12_6	REDOXISOL à mauvais ressuyage (induisant un horizon réductique court en surface) argilo-limoneux	LA	AL	95 cm	0 cm	20 - 30 cm	V b	OUI	Prairie mésohygrophile	
12_7	REDOXISOL à horizon réductique de surface argileux	LA	A	55 cm	0 cm	0 - 25 cm	VI d	OUI	Prairie mésophile	
12_8	REDOXISOL argilo- limoneux	LA	AL	65 cm	0 cm	/	Va	OUI	Prairie de fauche	
12_9	REDOXISOL argileux	LA	A	90 cm	0 cm	/	VЬ	OUI	Prairie de fauche	
31_1	BRUNISOL rédoxique limono-argileux	L	LA	70 cm	25 cm	/	IV b	NON	Prairie mésohygrophile	
31_2	REDOXISOL réductique à limons argilo-sableux	LA	LAS	100 cm	0 cm	70 cm	Vd	OUI	Prairie mésohygrophile	
31_3	REDUCTISOL surrédoxique argileux	L	А	110 cm	0 cm	50 cm	VI c	OUI	Prairie mésohygrophile	

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Profondeur du sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Catégorie du GEPPA, 1981	Sol caractéristique de zone humide	Occupation du sol	Illustration
31_4	REDOXISOL argileux	AL	А	110 cm	0 cm	/	Vс	OUI	Prairie mésohygrophile	
31_5	REDUCTISOL surrédoxique argilo- limoneux	LA	AL	110 cm	0 cm	50 cm	VI c	OUI	Prairie hygrophile	
31_6	REDUCTISOL argileux	LA	А	70 cm	0 cm	0 cm	VI d	OUI	Prairie hygrophile	
31_7	REDUCTISOL surrédoxique argilo- limoneux	LA	AL	90 cm	0 cm	40 cm	VI c	OUI	Prairie hygrophile	
31_8	REDUCTISOL argileux	LA	А	70 cm	0 cm	0 cm	VI d	OUI	Prairie hygrophile	
3F_1	REDOXISOL limono- argileux	LA	LA	70 cm	0 cm	/	Va	OUI	Prairie mésophile	
3F_2	REDUCTISOL surrédoxique sablo- argileux	LA	SA	60 cm	0 cm	40 cm	VI d	OUI	Prairie mésophile	
3F_3	REDOXISOL argileux	AL	А	50 cm	0 cm	/	V a	OUI	Prairie mésophile	
3F_4	REDOXISOL argilo- limoneux	LA	AL	100 cm	0 cm	/	V b	OUI	Prairie mésophile artificielle	
3F_5	REDUCTISOL surrédoxique sablo- argileux	LA	SA	105 cm	0 cm	0 - 45 cm puis 75 – 105 cm	VI d	OUI	Mare temporaire	

4.3 Annexe 3 : Tableau de notation des fonctionnalites des zones humides identifiees

	Notes 2019	3F	15B	12B - 12C	31	7A
se	Soutien naturel d'étiage	2	2	2	3	3
auliqu	Régulation naturelle des crues	2	1	0	3	2
s hydr	Protection contre l'érosion	2	1	1	2	2
Fonctions hydrauliques	Stockage des eaux de surfaces	1	1	1	2	2
₽	Recharge des nappes	2	2	2	2	2
		9	7	6	12	11
lions trices	Régulation des nutriments	2	2	2	2	2
Fonctions épuratrices	Interception des MES	1	1	2	2	2
		3	3	4	4	4
senb	Corridor écologique	2	2	1	3	2
Fonctions biologiques	Support de biodiversité	2	2	2	3	3
fions b	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1	0	1	1	1
Fonc	Stockage de carbone	1	1	1	2	1
		6	5	5	9	7
	Note Globale	18	15	15	25	22

	Note 2020	3F	15B	12B - 12C	31	7A
es S	Soutien naturel d'étiage	3	2	2	3	3
auliqu	Régulation naturelle des crues	2	1	0	3	2
s hydr	Protection contre l'érosion	2	2	1	2	2
Fonctions hydrauliques	Ralentissement des ruissellements	1	1	2	2	2
Fo	Recharge des nappes	2	2	2	3	3
		10	8	7	13	12
Fonctions épuratrices	Régulation des nutriments	2	2	2	2	2
Fonc	Séquestration du carbone	1	2	2	2	2
		3	4	4	4	4
dnes	Corridor écologique	2	2	1	3	2
Fonctions biologiques	Support de biodiversité	2	2	2	3	3
tions b	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1	0	1	1	1
Fonc	Stockage de carbone	1	1	1	2	1
		6	5	5	9	7
	Note Globale	19	17	16	26	23

	Note 2021	3F	15B	12B - 12C	31	7A
Fonctions hydrauliques	Soutien naturel d'étiage	3	2	2	3	3
	Régulation naturelle des crues	2	2	0	3	2
	Protection contre l'érosion	2	2	1	2	2
	Ralentissement des ruissellements	1	1	2	2	2
	Recharge des nappes	2	2	2	3	3
		10	9	7	13	12
Fonctions épuratrices	Régulation des nutriments	2	2	2	2	2
	Séquestration du carbone	2	2	2	2	2
		4	4	4	4	4
Fonctions biologiques	Corridor écologique	2	2	1	3	2
	Support de biodiversité	2	2	2	3	3
	Intérêt patrimoniale d'espèces ou d'habitats	1	1	1	1	1
	Stockage de carbone	1	1	1	2	1
		6	6	5	9	7
Note Globale		20	19	16	26	23